

Rapport financier

Sommaire

Responsable du document	72
Renseignements de caractère général	74
Organes d'administration	84
Conseil d'Administration et directeurs généraux	85
Dépendance de la Société	93
Événements exceptionnels	93
Rapport du Conseil	96
Bilan consolidé	114
Rapport des Commissaires aux Comptes	253
Bilan au 31 décembre 1999	254
Annexe aux comptes de l'exercice 1999	256
Notes sur le bilan	257
Notes sur le compte de résultat	265
Renseignements concernant les filiales et participations	268
Rapport Général des Commissaires aux Comptes	270
Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes	273
Ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte du 30 mai 2000	275
Projet de résolutions	275
Tableau de concordance	280

Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes

Responsable du document de référence

Monsieur Antoine JEANCOURT-GALIGNANI
Président du Conseil d'Administration

Attestation du responsable

À notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière et les résultats de la société ASSURANCES GÉNÉRALES DE FRANCE et du groupe des AGF ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Antoine JEANCOURT-GALIGNANI

Noms des contrôleurs légaux

Titulaires	Date de nomination	Fin de mandat
KPMG, cabinet CAUVIN ANGLEYS SAINT-PIERRE RÉVIFRANCE représentée par Mme Francine MORELLI Pool Banque Assurance - Immeuble KPMG 1, cours Valmy - 92923 Paris-La Défense Cedex	AGM 3-6-1998	AG statuant sur les comptes de 2003
ERNST & YOUNG Audit représenté par M. Dominique DURET-FERRARI Tour Ernst & Young 92037 Paris-La Défense Cedex	AMG 3-6-1998	AG statuant sur les comptes de 2003

Suppléants	Date de nomination	Fin de mandat
KPMG Audit, cabinet FIDUCIAIRE DE FRANCE 2 bis, rue de Villiers 92309 Levallois-Perret Cedex	AGM 3-6-1998	AG statuant sur les comptes de 2003
Monsieur Christian de CHASTELLUX Tour Manhattan - Cedex 21 Paris-La Défense 2	AGM 3-6-1998	AG statuant sur les comptes de 2003

Politique d'information

Responsable de l'information : Monsieur Jean-Michel MANGEOT
Secrétaire général du groupe des AGF
87, rue de Richelieu - 75002 Paris – Tél. : 01 44 86 21 25.

Attestation des contrôleurs légaux

Nous avons procédé à la vérification des informations financières et comptables données dans le présent document en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession.

Les comptes annuels et consolidés des exercices susvisés ont fait l'objet d'un audit par nos soins.

La sincérité des informations financières et comptables appelle de notre part :

Les observations suivantes mentionnées dans notre rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 1997 :

- ainsi que précisé à la note 4 de l'annexe consolidée, les sociétés GPA Vie, GPA IARD et PROXIMA, destinées à être cédées, n'ont pas été consolidées,
- comme précisé en note 4 le montant et les affectations de l'écart de première consolidation d'ATHENA, y compris l'écart d'acquisition dont une quote-part a été imputée sur la prime d'émission créée lors de l'augmentation de capital consécutive à l'OPA sur WORMS & CIE, sont provisoires et seront arrêtés définitivement dans un délai d'un an, conformément à l'avis 97-B du comité d'urgence du Conseil national de la comptabilité.

Une observation sur l'incertitude suivante mentionnée dans notre rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 1998 :

- comme précisé en note 14 de l'annexe consolidée une provision a été comptabilisée correspondant à l'estimation des droits qui seront reconnus aux salariés comme aux retraités à la suite des négociations engagées en raison de la dénonciation de l'accord fondateur de la Caisse de retraite des AGF à effet du 31 juillet 1998. Dans l'attente de l'aboutissement des négociations qui permettra de définir la nature et le montant de ces droits, à ce jour incertains, une provision de MF 800 (soit M€ 122) a été constituée par résultat et n'a pas donné lieu à la constatation d'impôt différé actif.

Les autres observations suivantes également mentionnées dans notre rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 1998 :

- comme précisé en note 6 et en note 4 de l'annexe consolidée, le montant et les affectations de l'écart de première consolidation d'ALLIANZ FRANCE, de ROYAL NEDERLAND et de LA HÉNIN ÉPARGNE CRÉDIT, y compris l'écart d'acquisition dont une quote-part a été imputée sur la prime d'émission, sont provisoires et seront arrêtés définitivement dans un délai d'un an conformément à l'avis 97-B du comité d'urgence du Conseil national de la comptabilité ;
- comme précisé en note 4 de l'annexe consolidée la comparabilité des comptes a été fortement influencée par les modifications de périmètre intervenues en 1998.

L'observation suivante mentionnée dans notre rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 1999 :

- comme précisé en note 6 et en note 4 de l'annexe consolidée, le montant et les affectations de l'écart de première consolidation des sociétés acquises au cours de l'exercice 1999 sont provisoires et seront arrêtés définitivement dans un délai d'un an conformément à l'avis 97-B du comité d'urgence du Conseil national de la comptabilité.

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Cabinet CAUVIN ANGLEYS SAINT-PIERRE RÉVIFRANCE

ERNST & YOUNG Audit

Francine MORELLI

Dominique DURET-FERRARI

Comptes consolidés 1998 : voir également le document de référence enregistré par la COB sous le n° R 99-205.

Comptes consolidés 1997 : voir également le document de référence enregistré par la COB sous le n° R 98-187.

Renseignements de caractère général concernant les AGF et leur capital

I - Renseignements de caractère général concernant la Société

Dénomination et siège social

Dénomination : "ASSURANCES GÉNÉRALES DE FRANCE", en abrégé "AGF".

Siège social : 87, rue de Richelieu - 75002 Paris.

Forme juridique de la Société

Société anonyme régie par la loi française.

Législation applicable à la Société

Société anonyme régie par la législation française des sociétés commerciales.

Constitution et durée de la Société

Les ASSURANCES GÉNÉRALES DE FRANCE ont été créées par la loi n° 73-8 du 4 janvier 1973 pour une durée de 99 ans, commençant le 31 août 1973 et se terminant le 30 août 2072.

Objet social

Aux termes de l'article 5 des statuts, "La Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- de prendre des participations sous toutes leurs formes, en particulier par voie de souscription, d'acquisition ou d'apports, dans toutes sociétés, groupements ou entreprises existants ou à créer, quelle qu'en soit la forme juridique ou l'objet, dans le secteur de l'assurance ou dans tout autre secteur, et de gérer ou aliéner ces participations ;
- d'acquérir, gérer et céder tous fonds, titres ou valeurs mobilières cotées ou non cotées, ainsi que tous immeubles et droits immobiliers et d'effectuer toutes opérations de trésorerie ;
- et, plus généralement, de réaliser toutes opérations industrielles, civiles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus définis et à tous objets connexes ou similaires."

Registre du commerce

Société immatriculée sous le numéro 303 265 128 RCS Paris. Code APE : 741 J.

Lieu où peuvent être consultés les documents juridiques relatifs à la Société

Secrétariat général du groupe des AGF - 87, rue de Richelieu - 75002 Paris.

Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Répartition statutaire des bénéfices

Le compte de résultat, qui récapitule les produits et charges de l'exercice, fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice. Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures, ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts, et augmenté des reports bénéficiaires.

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de l'affectation du bénéfice distribuable. Elle peut l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserves dont elle règle l'affectation ou l'emploi, le reporter à nouveau ou le distribuer. Après avoir constaté l'existence des réserves dont elle a la disposition, l'Assemblée Générale peut décider la distribution de sommes prélevées sur ces réserves. Dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Assemblées Générales, droits de vote et franchissements de seuil

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi.

Tout actionnaire peut participer aux assemblées personnellement ou par mandataire. Toutefois, la participation des actionnaires aux assemblées ordinaires nécessite la détention d'au moins dix actions de la Société. Dans tous les cas, la participation de tout actionnaire aux assemblées est possible dès lors que ses titres sont inscrits à son nom dans les comptes de la Société cinq jours au moins avant la réunion, ou, lorsque ses titres sont au porteur, s'il a, dans le même délai, déposé au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation, le certificat de l'intermédiaire habilité constatant leur indisponibilité jusqu'à la date de l'Assemblée. Il est alors admis sur simple justification de son identité. Le Conseil d'Administration peut supprimer ou abréger ce délai par voie de mesure générale bénéficiant à tous les actionnaires.

Le vote par correspondance s'exerce selon les conditions fixées par les dispositions législatives et réglementaires.

Les statuts ne prévoient pas l'attribution de droits de vote double.

Tout actionnaire qui vient à posséder, directement ou indirectement, un nombre d'actions de la Société entraînant le franchissement d'un seuil de participation correspondant à chaque fraction de 0,5 % du capital ou des droits de vote est tenu, dans un délai de cinq jours de Bourse à compter de l'acquisition ayant entraîné ce franchissement de seuil, d'aviser la Société du nombre total d'actions qu'il possède, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au siège de la Société, à l'attention du Secrétariat général. En cas d'inobservation de cette obligation de déclaration, un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital de la Société au moins égale à 0,5 % peuvent demander que les actions dépassant les seuils soumis à déclaration soient privées du droit de vote, dans les limites et conditions fixées par la loi.

2 - Capital social des AGF

Conditions auxquelles les statuts soumettent les modifications du capital et des droits respectifs des diverses catégories d'actions, dans la mesure où elles sont plus restrictives que les prescriptions légales : Néant.

Montant du capital et forme des actions

Le capital social, au 31 décembre 1999, était de 843 941 645,99 euros, divisé en 184 529 810 actions entièrement libérées.

Ces actions sont au choix des actionnaires, soit sous la forme nominative, soit sous la forme au porteur, cessibles sans aucune limitation et toutes de même catégorie.

La Société a la possibilité de connaître son actionariat en recourant au système du titre au porteur identifiable, qui permet d'obtenir des banques dépositaires, par l'intermédiaire de la SICOVAM, la liste des actionnaires au porteur.

Autorisations d'augmentation de capital données au Conseil d'Administration

Par délégation des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires des 28 mai 1997 et 4 juin 1999, le Conseil d'Administration peut disposer dans certains cas de pouvoirs afin d'augmenter le capital ou d'émettre les valeurs mobilières, énumérées ci-dessous, sur le marché financier, français ou international. En cas d'émission de valeurs mobilières pour lesquelles le droit préférentiel de souscription (DPS) est supprimé, l'actionnaire peut disposer dans certains cas d'un délai de priorité pour la souscription de celles-ci, dans les conditions fixées par le Conseil, seules les valeurs non souscrites étant offertes au public, en France ou à l'étranger :

Autorisations données par l'Assemblée Générale	Termes des autorisations	M€
Émission de valeurs mobilières (avec DPS)	4 août 2001	650* 500**
Émission de valeurs mobilières (sans DPS)	4 août 2001	650* 500**
Incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission ou d'apport	4 août 2001	650*
Augmentation de capital pour réaliser une OPE	4 août 2001	650* 500**
Attributions d'options d'achat ou de souscription aux dirigeants sociaux et aux salariés	28 mai 2002	31*
Augmentations de capital réservées aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise	4 juin 2004	

* Montant maximal d'augmentation de capital.

** Montant maximal des titres d'emprunt émis.

Titres non représentatifs du capital

Néant.

Titres donnant accès au capital

- En application de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 30 mai 1994, le Conseil d'Administration du 19 décembre 1996 a consenti aux mandataires sociaux et à certains membres du personnel 794 150 options de souscription d'actions nouvelles. 259 726 de ces options ont été exercées au 31 décembre 1999.
- En application de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 28 mai 1997, le Conseil d'Administration du 17 septembre 1997 a consenti aux mandataires sociaux et à certains membres du personnel 734 500 options de souscription d'actions nouvelles. 41 500 de ces options ont été exercées à ce jour.
- En application de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 3 juin 1998, le Conseil d'Administration du 18 septembre 1998 a consenti aux mandataires sociaux et à certains membres du personnel 959 000 options de souscription d'actions nouvelles. Aucune de ces options n'a été exercée à ce jour.
- En application de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 3 juin 1998, le Conseil d'Administration du 14 septembre 1999 a consenti aux mandataires sociaux et à certains membres du personnel 1 000 000 d'options d'achat d'actions, représentant 0,54 % du capital. Aucune de ces options n'a été exercée à ce jour.

Il n'existe au 31 décembre 1999 aucun autre titre (obligations convertibles ou échangeables, ou bons de souscription...) pouvant donner accès au capital de la Société.

Variation du capital

Année	Description de l'opération	Nombre d'actions	Prime d'apport/ émission	Nominal en francs	Capital social
1973 31 août	- Création de la Société centrale des AGF dont le capital est égal à l'addition des capitaux sociaux des deux sociétés du groupe AGF (AGF Vie et AGF IART) (art. L 322-12 al. 3 abrogé par L 86-912 du 6 août 1986)	1 000 000		145	145 000 000
1980 AGE 24-4	- Augmentation du capital de 145 à 214,5 MF : - émission dans le public de 100 000 actions nouvelles au prix de 695 F (dont 550 F de prime d'émission), - souscription réservée par préférence aux anciens actionnaires, - incorporation de la prime d'émission au capital par élévation du nominal de chacune des actions anciennes et nouvelles composant le nouveau capital (de 145 à 195 F)	1 100 000		195	214 500 000
1981 AGM 30-6	- Augmentation du capital de 214,5 à 407 MF par incorporation de réserves - Élévation du nominal de 195 à 370 F	1 100 000		370	407 000 000
	- Division par 2 de la valeur nominale de l'action par échange de 2 actions nouvelles de 185 F contre une action ancienne de 370 F	2 200 000		185	407 000 000
1986 AGM 27-6	- Division du titre par 10	22 000 000		18,50	407 000 000
1990 AGM 28-11	- Augmentation de capital : - apports de titres PÉCHINEY, RHÔNE-POULENC, TOTAL et BFCE, - incorporation d'une partie de la prime d'apport, - élévation du nominal de 18,50 à 120 F Modalités : - émission de 4 431 308 actions, jouissance 1-1-91, en rémunération des apports, - valorisation : 987,89 F/action AGF remise à l'État (titres PÉCHINEY, RHÔNE-POULENC, TOTAL) et 1 261 F/action remise aux actionnaires de la BFCE. - Dotation à la réserve légale (317 175 696 F)	26 431 308		120	3 171 756 960
1990 19-12	- Division du titre par 2	52 862 616		60	3 171 756 960

Année	Description de l'opération	Nombre d'actions	Prime d'apport/émission	Nominal en francs	Capital social
1991 CA 28-6	- Constatation de l'augmentation de capital par appel public à l'épargne, réalisée le 25 juin. Modalités : - émission de 2 782 243 ABSA (2 bons donnant à la souscription d'une action au prix de 535 F), - prix d'émission : 535 F fixé par décret et arrêté au 30-5-91, - valeur minimale des AGF fixée par la CP, (avis du 27-5-91) : 26 milliards F (491,84 F/action), - tranche française : 1 669 346 actions, - tranche internationale : 1 112 897 actions, - BALO du 3 juin 1991	55 644 859	1 237 988 578	60	3 338 691 540
1992 CA 24-1	- Constatation de l'augmentation de capital résultant de l'émission de 74 actions issues de l'exercice des bons de souscription jusqu'au 31-12-1991	55 644 933	69 881	60	3 338 695 980
1993 AGE 2-2	- Augmentation de capital par apports de 2 812 500 titres BFG par AMB et BGAG - Dotation à la réserve légale Modalités : - émission de 3 500 000 actions, jouissance 1-1-1993, - prix d'émission : 510 F fixé par décret du 21-1-1993, - valeur minimale des AGF fixée par la CP (avis du 16-12-92) : 28 milliards F (503,19 F/action), - évaluation par PARIBAS, - parité de change 1 DM = 3,40 F, - valorisation action BFG : 186,667 DM	59 144 933	1 552 568 986	60	3 548 695 980
1993 CA 22-1	- Constatation de l'augmentation de capital résultant de l'émission de 75 actions issues de l'exercice des bons de souscription jusqu'au 31-12-1992	59 145 008	35 625	60	3 548 700 480
1993 AGE 1-12 CA 7-12	- Constatation de l'augmentation de capital par apports de 6 645 890 titres Métropole par ses actionnaires - Dotation à la réserve légale Rémunération des apports : - émission de 7 310 479 actions AGF, jouissance 1-1-93. Parité d'échange 11 actions AGF contre 10 actions Métropole, - Évaluation par ARJIL. Reclassement de l'autocontrôle : - reclassement : 5 728 349 actions détenues par AGF VIE (4 097 016) et AGF RICHELIEU (1 631 333), - prix de cession : 657 F fixé par décret du 7-12-1993, - valeur minimale des actions AGF cédées fixée par CP (avis du 2-12-93) : 3,5 milliards de francs (611 F/action)	66 455 487	3 565 926 208	60	3 987 329 220

Année	Description de l'opération	Nombre d'actions	Prime d'apport/ émission	Nominal en francs	Capital social
1994 CA 17-1	- Constatation de l'augmentation de capital résultant de l'émission de 1 388 477 actions issues de l'exercice du solde des bons de souscription (cf. CA du 28-6-91) - Dotation à la réserve légale	67 843 964	638 837 957	60	4 070 637 840
1994 CA 24-6	- Constatation de l'augmentation de capital résultant de l'émission de 175 830 actions remises en paiement du dividende 1993 (prix d'émission 463 F)	68 019 794	70 859 490	60	4 081 187 640
29-7	- Division du titre par 2	136 039 588		30	4 081 187 640
7-95	- Constatation de l'augmentation de capital résultant de l'émission de 104 122 actions remises en paiement du dividende 1994 (prix d'émission 161 F)	136 143 710	13 639 892	30	4 084 311 300
1997 CA 17-9	- Constatation de l'augmentation de capital résultant de l'émission de 895 675 actions remises en paiement du dividende 1996 (prix d'émission 176 F)	137 039 385	138 087 525	30	4 111 181 550
1997 17-12	- Augmentation de capital destinée à rémunérer les titres WORMS & Cie apportés à l'offre conjointe AGF-SOMEAL, par la création de 27 194 110 actions (prix d'émission 227,50 F)	164 233 495	5 139 605 373	30	4 927 004 850
1998 09-01	- Constatation de l'augmentation de capital résultant des conversions d'OSCARs survenues au cours de l'exercice 1997, entraînant la création de 8 102 261 actions	172 335 756	1 469 947 533	30	5 170 072 680
1998 15-04	- Constatation de l'augmentation de capital résultant des conversions d'OSCARs survenues depuis le 1 ^{er} janvier 1998, ainsi que de 8 000 levées d'options de souscription, entraînant la création d'un total de 10 977 788 actions	183 313 544	1 990 572 504	30	5 499 406 320
1998 3-06	- Constatation de l'augmentation de capital résultant des conversions d'OSCARs survenues depuis le 15 avril 1998, ainsi que de 6 000 levées d'options de souscription, entraînant la création d'un total de 338 515 actions	183 652 059	67 668 928	30	5 509 561 770
1998 18-09	- Constatation de l'augmentation de capital résultant des conversions d'OSCARs survenues depuis le 3 juin 1998, de l'échange d'actions WORMS ainsi que de 75 000 levées d'options de souscription, entraînant la création d'un total de 659 893 actions	184 311 952	115 828 561	30	5 529 358 560
1998 27-11	- Constatation de l'augmentation de capital résultant des conversions d'OSCARs survenues depuis le 17 septembre 1998 ainsi que de 2 500 levées d'options de souscription, entraînant la création d'un total de 8 132 actions	184 320 084	1 223 857	30	5 529 602 520

Année	Description de l'opération	Nombre d'actions	Prime d'apport/émission	Nominal en francs	Capital social
1999 8-03	- Constatation de l'augmentation de capital résultant de la levées d'options de souscription, entraînant la création de 79 800 actions	184 399 884	8 651 363	30	5 531 996 520
1999 4-6	- Constatation de l'augmentation de capital résultant de la levées d'options de souscription, entraînant la création de 2 500 actions	184 402 384	68 983	30	5 532 071 520
1999 4-6	- Constatation de la conversion du capital social en euros et suppression de la mention de la valeur nominale des actions	184 402 384	(77 560 004)	-	843 358 867
1999 14-9	- Constatation de l'augmentation de capital résultant de la levées d'options de souscription, entraînant la création de 16 000 actions	184 418 384	301 850	-	843 432 042,52
1999 3-12	- Constatation de l'augmentation de capital résultant de la levée d'options de souscription, entraînant la création de 22 026 actions	184 440 410	485 354	-	843 532 777,77
2000 27-3	- Constatation de l'augmentation de capital résultant de la levée d'options de souscription, entraînant la création de 98 650 actions	184 539 060	174 542	-	843 983 950,59

3 - Répartition du capital et des droits de vote

Nombre de droits de vote

Le nombre de droits de vote publié au *Balo* du 4 juin 1999, était de 183 665 468.

Nombre approximatif d'actionnaires

Le nombre d'actionnaires au porteur ressortant de la dernière étude demandée à la SICOVAM (31 juillet 1998) était d'un peu plus de 164 300. Aucune étude exhaustive n'a été menée depuis cette date.

Le nombre d'actionnaires nominatifs était de 5 436 au 31 décembre 1999.

Aucun pacte n'a été déclaré auprès des autorités boursières.

Actionnaires possédant 5 % ou plus du capital ou des droits de vote

Actionnaires détenant 5 % et plus*	% du capital au 31-12-1999	Droits de vote au 31-12-1999
DECIMA (groupe ALLIANZ)	51,66 %	51,91 %
TOTAL	51,66 %	51,91 %

* À la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire que DECIMA ne détenait plus de 5 % du capital ou des droits de vote au 31 décembre 1999.

Capital et droits de vote détenus par les membres des organes d'administration et de direction

Au 31 décembre 1999, les administrateurs et mandataires sociaux détenaient 73 098 actions des AGF au nominatif.

Actions AGF en portefeuille des sociétés du Groupe détenues majoritairement

Au 31 décembre 1999, la société AGF détenait 9 336 709 actions, soit 5,06 % du capital de la Société.

Autorisation donnée à la Société d'opérer en Bourse sur ses actions

En application de l'article 217-2 de la loi du 24 juillet 1966, le Conseil d'Administration a été autorisé par l'Assemblée Générale du 4 juin 1999 à opérer en Bourse sur les actions de la Société, dans le cadre d'une autorisation de rachat des actions de la Société pour de multiples usages.

La société AGF détenait, au 31 décembre 1999, 9 113 190 actions au titre de cette autorisation.

Cette autorisation devrait être renouvelée par l'Assemblée Générale du 30 mai 2000, dans le même cadre juridique et après soumission à la publication d'une note d'information visée par la COB, avec les limites suivantes :

- prix maximum d'achat : 76 euros,
- prix minimum de vente : 30 euros.

Nombre maximal d'actions pouvant être acquises ou vendues : 10 % du total des actions existantes.

Évolution de la répartition du capital au 31 décembre 1997, 1998 et 1999

Actionnaires nominatifs	1999	1998	1997
DECIMA (Groupe ALLIANZ)	51,66 %	51,52 %	
Autres personnes morales	5,70 %	2,60 %	11,29 %
Dont autocontrôle	5,06 %	0,24 %	1,43 %
Personnes physiques, dont	3,47 %	3,77 %	5,48 %
Personnel AGF et retraités	1,32 %	1,67 %	2,86 %
FCP du personnel	1,84 %	1,70 %	2,21 %
Actionnaires dont les titres sont au porteur	39,17 %	42,11 %	83,23 %

Personnes physiques ou morales qui peuvent exercer un contrôle sur la Société

À l'issue de l'offre publique d'achat amicale lancée le 16 février 1998 sur les AGF, ALLIANZ détient plus de la moitié des titres composant le capital de la Société dont elle a pris le contrôle.

4 - Marché des titres de la Société

Actions cotées au Premier Marché

Au 31 décembre 1999, 184 529 810 actions des AGF sont cotées au Règlement Mensuel de la Bourse de Paris (date d'introduction à la cote officielle le 16 février 1976).

Prescription des dividendes : En application des dispositions de l'article 2277 du code civil, les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans sont prescrits. Ils sont alors reversés à l'État, conformément aux dispositions de l'article L 27 du Code du domaine de l'État.

Dans le cadre de l'offre publique d'achat conjointe d'AGF et SOMEAL sur les titres WORMS & Cie, visée par la COB le 10 octobre 1997, AGF a émis des Certificats de Valeur Garantie (CVG). Il s'agit de valeurs mobilières négociables et transmissibles par inscription en compte, dont l'attribution a été effectuée automatiquement au bénéfice des titulaires d'actions WORMS & Cie à raison d'un CVG pour cinq actions présentées à l'offre à titre principal, et un CVG pour une action apportée à l'offre à titre subsidiaire. AGF se réserve le droit de racheter à tout moment ces CVG, en vue de les annuler. Les CVG sont cotés sur le Premier Marché de la Bourse de Paris, sous le code SICOVAM 22388.

Évolution du cours du CVG depuis sa cotation

		Nombre de CVG échangés	Capitaux (millions d'euros)	Cours le plus haut	Cours le plus bas
1997	Décembre	2 231 572	2,634	1,26	1,00
1998	Janvier	5 104 839	6,389	1,34	1,14
	Février	3 022 750	3,041	1,33	0,88
	Mars	2 913 525	2,983	1,17	0,23
	Avril	1 188 748	0,421	0,46	0,29
	Mai	244 633	0,070	0,33	0,24
	Juin	962 191	0,231	0,34	0,19
	Juillet	886 086	0,205	0,30	0,17
	Août	170 401	0,041	0,38	0,18
	Septembre	3 635 050	2,024	0,84	0,30
	Octobre	1 519 045	1,445	1,49	0,70
	Novembre	799 489	0,506	0,83	0,38
	Décembre	365 543	0,178	0,66	0,41
1999	Janvier	968 643	0,505	0,63	0,34
	Février	962 865	0,339	0,52	0,30
	Mars	829 248	0,514	0,72	0,45
	Avril	270 709	0,174	0,70	0,51
	Mai	388 985	0,232	0,77	0,50
	Juin	587 989	0,439	0,89	0,59
	Juillet	283 394	0,198	0,86	0,58
	Août	606 741	0,415	0,84	0,48
	Septembre	1 219 278	0,544	0,60	0,36
	Octobre	665 371	0,299	0,45	0,24
	Novembre	1 510 514	0,226	0,28	0,10
	Décembre	1 513 588	0,146	0,15	0,06
2000	Janvier	824 036	0,088	0,16	0,07
	Février	444 482	0,025	0,11	0,03
	Mars	1 152 762	0,044	0,07	0,01

Dans le cadre de l'offre public d'achat d'ALLIANZ sur les titres AGF, visée par la COB le 12 février 1998 sous le numéro 98-102, ALLIANZ a émis des Bons de Cession ou de Valeur Garantie (BCVG). Il s'agit de valeurs mobilières négociables et transmissibles par inscription en compte, qui sont attribuées aux titulaires d'actions AGF à raison d'un BCGV pour une action AGF présentée à l'offre subsidiaire et conservée jusqu'à l'attribution du BCGV. ALLIANZ se réserve le droit de racheter à tout moment ces BCGV, en vue de les annuler. Les BCGV sont cotés sur le Premier Marché de la Bourse de Paris.

Conformément aux dispositions prévues dans la note d'information COB ci-dessus mentionnée, ALLIANZ a procédé au rachat puis à l'annulation le 14 décembre 1999 de 24 005 139 BCGV. Un total de 27 643 809 BCGV demeureraient en circulation au 31 décembre 1999.

Dans le cadre des autorisations données par les Assemblées Générales des 28 mai 1997 et 3 juin 1998, le Conseil d'Administration des AGF a décidé de procéder à une euro-émission de 450 millions d'euros de titres subordonnés remboursables dont le placement s'est clôturé le 23 février et la cotation a débuté le 8 mars 2000 au Premier Marché de ParisBourse^{SBF} SA.

Cette émission, qui a fait l'objet d'un prospectus visé par la COB sous le numéro 00-249 en date du 2 mars 2000 et a été noté AA par STANDARD & POOR'S, est divisée en deux tranches de 225 millions d'euros chacune, d'une durée de 20 ans, l'une à taux fixe (6,625 % l'an au cours des dix premières années) et la deuxième à taux variable (Euribor à 3 mois + 78 points de base l'an, également pour les dix premières années). Les AGF se réservent le droit de rembourser par anticipation à compter de la onzième année. A défaut d'utiliser cette faculté, les dix dernières années seront calculées pour les deux tranches sur la base du taux d'Euribor à 3 mois + 178 points de base l'an.

Autres marchés de cotation

Les AGF font également l'objet d'une cotation sur le SEAQ à Londres ; depuis la privatisation, existe aussi un programme d'ADR aux États-Unis (cotation 144 A) ; de plus, les titres AGF ont été offerts à un nombre limité d'investisseurs japonais dans le cadre d'une offre restreinte (public offering without listing POWL) lors de la privatisation. Enfin, des options sur actions AGF font l'objet d'échanges réguliers sur le Marché des Options Négociables de Paris (MONEP).

Organes d'administration

I - Fonctionnement des organes d'administration

Règlement intérieur du Conseil d'Administration

Les obligations pesant sur chacun des administrateurs ont été reprises dans un règlement intérieur, approuvé par les Conseils d'Administration du 19 septembre 1996 et du 3 juin 1998, soit qu'il s'agisse d'un rappel des dispositions légales, soit que, au-delà de ces dernières, elles répondent à un souci de fonctionnement optimal du Conseil.

Dans ce cadre, chaque administrateur s'est engagé, notamment, à se conformer à la procédure interne adoptée par les AGF en vue d'écartier toute utilisation ou communication d'informations privilégiées relatives aux AGF.

Périodicité des réunions du Conseil d'Administration

La périodicité des réunions du Conseil est, en principe, trimestrielle, avec quatre réunions par an : en mars pour les comptes annuels, en juin à l'occasion de l'Assemblée Annuelle et sur les comptes trimestriels, en septembre pour les comptes semestriels, en décembre pour le budget.

Des réunions supplémentaires sont destinées à des présentations particulières ou à l'examen de sujets exceptionnels.

Comités du Conseil d'Administration

Dans le cadre de son OPA amicale sur les AGF lancée le 16 février 1998, et comme annoncé par ALLIANZ dans la note d'information, trois comités d'administrateurs ont été mis en place par le Conseil d'Administration du 3 juin 1998, en remplacement des comités des comptes et des mandataires sociaux mis en place lors de la privatisation :

- Le comité des comptes est désormais dénommé comité d'audit, et est présidé par l'une des personnalités indépendantes siégeant au Conseil ;

Président : Jean PEYRELEVADE,
Detlev BREMKAMP,
Béatrice MAJNONI D'INTIGNANO,
Secrétaire : Jean-Michel MANGEOT.

- Le comité des mandataires sociaux est désormais dénommé comité des rémunérations, et est présidé par l'une des personnalités indépendantes siégeant au Conseil. Il est déchargé de sa mission de présentation des mandataires sociaux du Groupe, mais continue à formuler toutes recommandations utiles au Conseil au regard de leur rémunération ;

Président : André LÉVY-LANG,
Henning Schulte NOËLLE,
Jean-Charles NAOURI.

- Les conventions et opérations significatives devant être conclues selon des conditions ne correspondant pas à l'activité courante des AGF et devant intervenir entre les AGF ou l'une de leurs filiales et l'un des actionnaires des AGF représenté au Conseil ou toute société affiliée à l'un de ces actionnaires sont soumises au Conseil, qui peut les soumettre à un comité des conventions, présidé par l'une des personnalités indépendantes siégeant au Conseil.

Président : Yves CANNAC,
Diethart BREIPOHL,
Hans Dieter KALSCHUEUR,
Roger PAPAZ,
Secrétaire : Jean-Michel MANGEOT.

Conseil d'Administration et directeurs généraux

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Antoine JEANCOURT-GALIGNANI, président

Nommé par l'Assemblée Générale du 3 juin 1998.

Président :

AGF ASSURANCES, AGF INTERNATIONAL, AGF IART, AGF Vie, AGF ASIA.

Président du Conseil de Surveillance :

EURODISNEY SCA.

Administrateur :

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, TOTAL FINA ELF, SNA HOLDING (BERMUDA) LTD/BERMUDES, SNA SAL/LIBAN, SNA-RE D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES (BERMUDA) LTD/BERMUDES, KAUFMAN & BROAD FRANCE.

Représentant permanent de :

AGF IART au conseil de surveillance de EULER.

Monsieur Henning SCHULTE-NOELLE, vice-président

Nommé par l'Assemblée Générale du 3 juin 1998.

Président d'ALLIANZ AG.

Membre du Conseil de Surveillance :

BASF AG/ALLEMAGNE, DRESDNER BANK AG/ALLEMAGNE, LINDE AG/ALLEMAGNE, MAN AG/ALLEMAGNE, MANNESMANN AG/ALLEMAGNE, MÜNCHENER RÜCK/ALLEMAGNE, SIEMENS AG/ALLEMAGNE, THYSSEN KRUPP AG/ALLEMAGNE, VEBA AG/ALLEMAGNE, ALLIANZ VERSICHERUNGS-AG/ALLEMAGNE, ALLIANZ LEBENSVERSICHERUNGS-AG/ALLEMAGNE.

Membre du Conseil d'Administration :

ELVIA VERSICHERUNGEN AG/SUISSE, FIREMAN'S FUND INSURANCE COMPANY INC./ETATS-UNIS, RAS RIUNIONE ADRIATICA DI SICURTA SPA/ITALIE.

Monsieur Diethart BREIPOHL

Nommé par l'Assemblée Générale du 3 juin 1998.

Membre du conseil de Surveillance :

ALLIANZ AG/ALLEMAGNE, BEIERSDORF AG/ALLEMAGNE, CONTINENTAL AG/ALLEMAGNE, RWE AG/ALLEMAGNE, HYPOVEREINSBANK AG/ALLEMAGNE, KARSTADT AG/ALLEMAGNE, METALLGESELLSCHAFT AG/ALLEMAGNE, KM KABEL METAL AG/ALLEMAGNE.

Membre du Conseil d'Administration :

CRÉDIT LYONNAIS.

Monsieur Detlev BREMKAMP

Nommé par l'Assemblée Générale du 3 juin 1998.

Président :

ALLIANZ-COMPAÑIA DE SEGUROS Y REASEGUROS SA/ESPAGNE, ELMONDA ASSISTANCE, HUNGARIA BIZTOSITO RT

Vice-président :

ALLIANZ ELEMENTAR VERSICHERUNGS/AUTRICHE.

Administrateur :

ASEA BROWN BOVERI AG/ALLEMAGNE, HOCHTIEF AG/ALLEMAGNE, DRESDNER ABD SECURITIES LTD, BANCO POPULAR ESPAÑOL, BANCO PORTUGUES DE INVESTIMENTO, CORNHILL INSURANCE PLC/GRANDE-BRETAGNE, RIUNIONE ADRIATICA DI SICURTA SPA/ITALIE, ROYAL NEDERLAND VERZEKERINGSGROEP/PAYS-BAS, ALLIANZ PORTUGAL SA, COMPANHIA DE SEGUROS/PORTUGAL, ALLIANZ IRISH LIFE, ELVIA SCHWEIZERISCHE VERS.-GES./SUISSE, BERNER ALLGEMEINE VERSICHERUNGS-GESELLSCHAFT.

Monsieur Christian BRETTE

Nommé par l'Assemblée Générale du 19 septembre 1996.

Agent général AGF.

Administrateur :

ÉTAMPES VOYAGES.

Monsieur Yves CANNAC

Nommé par l'Assemblée Générale du 19 septembre 1996.

Membre du comité des comptes :

DANONE, SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.

Président du comité stratégique :

CAISSE DES DÉPÔTS DÉVELOPPEMENT.

Administrateur :

CEGOS ITALIA/ITALIE, CEGOS.

Monsieur Hans Dieter KALSCHUEUR

Nommé par l'Assemblée Générale du 3 juin 1998.

Président du Conseil d'Administration :

MINERALBRUNNEN UEBERKINGEN-TEINACH AG/ALLEMAGNE, SAN PELLEGRINO SPA/ITALIE.

Administrateur :

DEUTSCHE HYPOTHEKEN BANK AG/ALLEMAGNE.

Monsieur André LEVY-LANG

Nommé par l'Assemblée Générale du 3 juin 1998.

Administrateur :

DEXIA, SCHLUMBERGER, Fondation pour la Recherche Médicale.

Monsieur Jean PEYRELEVADE

Nommé par l'Assemblée Générale du 3 juin 1998.

Président du CRÉDIT LYONNAIS.

Administrateur :

AIR LIQUIDE, BOUYGUES, LYONNAISE DES EAUX, LVMH, LAGARDÈRE GROUPE, CLUB MÉDITERRANÉE, POWER CORPORATION OF CANADA.

Madame Béatrice MAJNONI D'INTIGNANO

Nommée par l'Assemblée Générale du 19 septembre 1996.

Professeur des universités (Université Paris XII).

Monsieur Jean-Charles NAOURI

Nommé par l'Assemblée Générale du 19 septembre 1996.

Président, Directeur Général de la société SULLY

Président du Conseil d'Administration :

EURIS, FINANCIÈRE N, FINATIS, RALLYE.

Membre du conseil de surveillance :

CASINO, GUICHARD-PERRACHON, FIMALAC ET CIE.

Administrateur :

PARK STREET INVESTMENTS INTERNATIONAL LTD, CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE (CCF), FACOM.

Vice-Président du Directoire :

FRANCAREP.

Associé-gérant :

ROTHSCHILD & CIE BANQUE.

Gérant non associé :

LONGCHAMP-RABELAIS.

Représentant permanent de :

EURIS au Conseil d'Administration de FONCIÈRE EURIS, SULLY au Conseil d'Administration de SIACI.

Représentant d'EURIS, Président de

MATIGNON VOLTAIRE (SAS).

Représentant de MATIGNON VOLTAIRE, Président de

MATIGNON CONDORCET (SAS).

Représentant de SULLY, Président de

ULTIMA FINANCE (SAS).

Représentant de FINANCIÈRE N, Président de

ARTOIS-SAVOIE (SAS), ARTOIS-PROVENCE (SAS), ARTOIS-LOIRE (SAS), ARTOIS-LANDES (SAS), ARTOIS ISÈRE (SAS), ARTOIS-GIRONDE (SAS).

Madame Danielle BRESCHIT, pour le personnel non cadre

Responsable d'un groupe de gestion de sinistres de fonctionnaires internationaux.

Monsieur Dominique TELLIER, pour les cadres

Inspecteur général de la région commerciale de Bordeaux.

Administrateur :

ADPS.

Monsieur Frank MEE

Nommé par l'assemblée générale du 19 septembre 1996.

Directeur financier et informatique de ALLIANZ WORLDWIDE CARE Ltd.

Administrateur :

ALLIANZ WORLDWIDE CARE LTD, ALLIANZ RE DUBLIN LTD, QUINTET PROPERTIES LTD, IRELAND FRANCE CHAMBER OF COMMERCE.

Monsieur Roger PAPAZ, censeur

Président du Conseil de Surveillance :

ABN AMRO FRANCE, NSMD.

Vice-président du Conseil de Surveillance :

EULER.

Administrateur :

BANQUE OBC, SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE RÉASSURANCE (SCOR), SOCIÉTÉ FONCIÈRE LYONNAISE, UNIBAIL, ENTREPOTS ET MAGASINS GÉNÉRAUX DE PARIS (EMGP), VENDOME ROME MANAGEMENT.

Censeur de :

PLACEMENTS SÉCURITÉ, GECINA.

Représentant permanent de :

AGF Vie : PARIS ORLÉANS (PO).

DIRECTION GÉNÉRALE

Monsieur Dominique BAZY*

Président :

Les ASSURANCES FÉDÉRALES IARD.

Membre du Conseil de Surveillance :

ATOS, ELMONDA/SUISSE.

Administrateur :

AGF VIE, LA RURALE, AGF ASSURANCES, AGF INTERNATIONAL, GIE AGF GESTION D'ACTIFS, GRAND VISION, SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'ENTREPRISE.

Représentant permanent de :

AGF au Conseil d'Administration de AGF IART, AGF ASSURANCES au Conseil d'Administration de AGF BANQUE, AGF IART au Conseil d'Administration de SACNAS (MONDIAL ASSISTANCE).

Monsieur Jean-François DEBROIS*

Président :

ARCALIS, AGF RETRAITE, SA STANO, Cie de GESTION ET DE PRÉVOYANCE.

Vice-président du Conseil de Surveillance :

AGF FINANCE GESTION.

Administrateur :

AGF ASSURANCES, AGFIMO, AGF BANQUE, AGF BENELUX, AGF EUROINVEST/LUXEMBOURG, AGF IART, AGF INTERNATIONAL, AGF VIE, SACNAS (MONDIAL ASSISTANCE), AGF BELGIUM HOLDING (BELGIQUE), AGF BELGIUM INSURANCE, EWA LIFE, GIE AGF GESTION D'ACTIFS.

Membre du Conseil de Surveillance :

GIE AGF INFORMATIQUE, W FINANCE, Fonds de Garantie des Assurances de Personnes.

Représentant permanent de :

AGF VIE au conseil de surveillance de AGF FINANCE DISTRIBUTION, AGF au Conseil d'Administration de COPARC.

Monsieur Yves MANSION*

Président :

AGF BENELUX/LUXEMBOURG, AGF INSURANCE/GRANDE-BRETAGNE, AGF HOLDINGS UK LTD/GRANDE-BRETAGNE, AGF MAT.

Président du Conseil de Surveillance :

EULER.

Vice-président :

AGF INTERNATIONAL, AGF RAS HOLDING, AGF LA LILLOISE.

Administrateur :

AGF ASSURANCES, AGF IART, AGF VIE, ALLIANZ SEGUROS Y REASEGUROS, AGF RÉ LUXEMBOURG / LUXEMBOURG, AGF BELGIUM HOLDING / BELGIQUE, AGF BELGIUM INSURANCE, COMPTOIR DES ENTREPRENEURS, BANQUE LA HÉNIN, AGF GESTION D'ACTIFS, CAISSE CENTRALE DE RÉASSURANCE, PÉCHINEY, ENTREPRISE DE RECHERCHES ET D'ACTIVITÉS PÉTROLIÈRES (ERAP), suppléant.

Membre du Conseil de Surveillance :

ALLIANZ GLOBUS MARINE, ARSA, ROYAL NEDERLAND HOLDING.

** MM. D. BAZY, J.-F. DEBROIS et Y. MANSION ont été nommés Directeurs Généraux par le Président des AGF lors de la séance du Conseil d'Administration de la Société du 3 juin 1998. Ils sont Directeurs Généraux et Administrateurs de AGF Assurances, AGF IART, AGF Vie et AGF International.*

2 - Intérêts des dirigeants dans le capital de la Société

Les administrateurs et les mandataires sociaux de la société AGF détiennent 73 098 actions AGF au nominatif.

Rémunération des administrateurs, des mandataires sociaux et du comité exécutif

Le montant global annuel des jetons de présence versés aux administrateurs a été fixé à 3 millions de francs par l'Assemblée Générale du 3 juin 1998.

La rémunération globale brute versée en 1999 aux membres du Conseil d'Administration et aux membres du comité exécutif s'élève à 20 537 milliers de francs, dont 2 250 milliers de francs à titre de jetons de présence.

Options d'achat ou de souscription d'actions

Sur les 4 124 650 options d'achat ou de souscriptions d'actions consenties, 843 750 ont été consenties aux membres du comité exécutif.

Informations sur les opérations conclues avec les membres des organes d'administration ou de direction :

Néant.

Prêts et garanties accordés aux membres des organes d'administration ou de direction :

Deux prêts ont été consentis :

- un prêt immobilier de 120 000 francs, au taux de 8,5 % (dont un solde effectif résiduel de 20 937 francs à rembourser au 31 décembre 1999) a été consenti en faveur d'un administrateur ;
- un prêt auto a été remboursé en intégralité par un administrateur salarié.

Nombre de réunions du Conseils d'Administration et des comités du Conseils d'Administration en 1999
et information sur la participation effective des administrateurs à ces réunions :

	CA	Comités			Total
		Audit	Rémunérations	Conventions	
1) Nombre de réunions	4	4	2	6	16
2) Participation effective					
M. BREIPOHL	4			3	7
M. BREMKAMP	4	2			6
MMÉ BRESCHIT	3				3
M. BRETTE	4				4
M. CANNAC	4			6	10
M. JEANCOURT-GALIGNANI	4				4
M. KALSCHUEUR	4			4	8
M. LEVY-LANG	2		1		3
MMÉ MAJNONI D'INTIGNANO	4	4			8
M. MEE	4				4
M. NAOURI	1		1		2
M. PEYRELEVADE	2	4			6
M. SCHULTE-NOELLE	3		2		5
M. TELLIER	4				4
M. PAPA Z	4			6	10

3 - Intéressement et participation du personnel

Contrats d'intéressement et de participation

Trois systèmes d'association des salariés aux résultats de l'entreprise coexistent aux AGF :

1. Intéressement

Un mécanisme d'intéressement mis en place en 1973 par accord entre la direction des AGF et les partenaires sociaux ; cet accord a été renouvelé par différents avenants dont le dernier signé en juin 1997 couvre les exercices 1997 à 2000 ; Il prévoit l'attribution aux salariés d'une participation financière liée à l'accroissement de la productivité et à la réduction des frais de gestion. Les montants attribués ont été les suivants, au cours des cinq dernières années, en millions de francs :

1999 (au titre de 1998) : néant
 1998 (au titre de 1997) : 21,2
 1997 (au titre de 1996) : 27,9
 1996 (au titre de 1995) : 53,5
 1995 (au titre de 1994) : 38,6

2. Le Plan d'épargne entreprise

Un Plan d'épargne d'entreprise créé en 1979 et aménagé par avenant en 1991 ; il recouvre deux fonds communs de placement distincts : le FCP "AGF Épargne" composé à hauteur de 75 % au moins d'actions françaises et notamment d'actions des AGF et de la Sicav AGF 5000 ; le FCP "Actions AGF" exclusivement composé d'actions des AGF et créé en 1991 pour permettre au personnel de participer à une augmentation de capital.

Les versements des salariés donnent lieu à un abondement de l'entreprise qui s'élève au maximum à 6 000 francs par an (depuis le 1^{er} janvier 1991). Les sommes versées au titre de l'abondement, au cours des cinq dernières années s'élèvent, en millions de francs, à :

Année	"AGF Epargne"
1999	21,83
1998	21,25
1997	21,59
1996	19,20
1995	23,25

Par ailleurs, deux fonds communs de placement composés exclusivement d'actions AGF, réservés au personnel des sociétés françaises du Groupe désireux de participer aux opérations de privatisation ont été créés en 1996 :

- le FCP "AGF Abondement" : les versements de salariés ont donné lieu à un abondement égal au quart de l'investissement de ces derniers, plafonnés à 15 000 francs,
- le FCP "AGF Levier PEE" : les versements des salariés ont été complétés par un prêt bancaire à 5 ans, souscrit par ces derniers, remboursable in fine et correspondant à neuf fois l'apport personnel (ce dernier étant limité à 10 000 francs).

3. Participation

Le régime légal de participation des salariés aux résultats de l'entreprise prévu par l'ordonnance du 21 octobre 1986 associe ces derniers au bénéfice fiscal de la Société ; le dernier accord avec le Comité d'Entreprise a été conclu en 1998. Au titre de cet exercice, un montant de 31,2 millions a été versé.

Ce régime donne lieu à l'attribution d'une part de la réserve spéciale de participation calculée proportionnellement aux salaires perçus durant l'exercice. En l'absence de bénéfice fiscal, il n'y a eu aucune attribution au cours des cinq dernières années.

4. Options

En application des articles 217-1 à 217-3 de la loi du 24 juillet 1966, le Conseil d'Administration a décidé, en vertu de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 23 février 1990 et renouvelée par celles des 28 novembre 1990, 26 juin 1992 et 30 mai 1994, d'attribuer des options d'achat d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe, aux conditions fixées par la loi. Après la privatisation, la Société a consenti des options de souscription d'actions nouvelles (et non plus des options d'achat d'actions), qui ne peuvent être exercées avant l'expiration d'un délai de 2 ans (pour celles consenties en 1996), ou de 5 ans (pour celles consenties en 1997, 1998 et 1999).

Années d'attribution	Nombre total d'options consenties	Nombre d'options consenties aux membres du comité exécutif	dont Président	Nombre total de bénéficiaires	Date limite de levée	Rabais	Prix d'exercice	Options exercées au 31-12-99	Options non exerçables au 31-12-99	Options restant à lever au 31-12-99
02-1996	637 000 (a)	76 000	20 000	178	02-02-2004	5 %	153,00 F	456 500	64 900	115 600
12-1996	794 150 (s)	167 750	61 250	194	19-12-2004	5 %	156,75 F	259 726	66 000	468 424
1997	734 500 (s)	160 000	50 000	179	17-09-2005	5 %	214,00 F	41 500	6 500	686 500
1998	959 000 (s)	210 000	60 000	230	16-10-2006	5 %	285,50 F	0	14 000	945 000
1999	1 000 000 (a)	230 000	60 000	240	12-10-2007	5 %	48,11€	0	0	1 000 000
TOTAUX	4 124 650	843 750	251 250					757 726	151 400	3 215 524

(a) Option d'achat.

(s) Option de souscription.

Il reste 46 250 options à lever au titre des plans antérieurs à 1996.

Dépendance de la Société à l'égard d'accords commerciaux ou financiers

Néant.

Événements exceptionnels et litiges ou arbitrages susceptibles d'avoir ou ayant eu, dans un passé récent, une incidence sensible sur le Groupe

I - Belgique

À la suite d'une plainte déposée en juin 1987, bien avant que les AGF n'en prennent le contrôle, un procès pénal a été engagé devant les tribunaux répressifs belges contre plusieurs anciens mandataires sociaux et salariés de notre filiale ASSUBEL-VIE, sur plusieurs chefs d'inculpation dont celui de faux bilans et de détournement frauduleux au détriment des assurés vie et d'actionnaires d'ASSUBEL-VIE.

Par un jugement en date du 15 octobre 1998, le tribunal correctionnel de Bruxelles a estimé caractérisé contre les prévenus le délit de faux bilan, mais a rejeté celui de détournement frauduleux au détriment des assurés vie et actionnaires d'ASSUBEL-VIE. Le tribunal a également estimé, dans une partie de son jugement exécutoire par provision, qu'ASSUBEL-VIE devait être considérée comme civilement responsable et devait verser à chaque assuré et actionnaire concerné 1 FB à titre provisionnel, et a renvoyé à un collège d'experts la tâche de fixer le montant du préjudice.

ASSUBEL-VIE, après un examen approfondi du texte de ce jugement, a interjeté l'appel en considérant avoir des chances raisonnables de faire valoir ses droits devant la cour d'appel de Bruxelles.

Par un arrêt du 29 juin 1999, la cour d'appel de Bruxelles a partiellement donné raison à ASSUBEL-VIE, tout en maintenant le principe que les actionnaires et assurés vie avaient subi un préjudice mais du seul fait du délit de faux bilan. La cour a en conséquence modifié en la restreignant la mission du collège d'experts chargé d'évaluer le préjudice. ASSUBEL-VIE, sur les conseils de ses défenseurs, s'est pourvue en cassation sur cette partie de l'arrêt, étant entendu que le pourvoi est suspensif de l'application de l'arrêt de la cour d'appel, notamment pour ce qui concerne la mise en œuvre de l'expertise.

2 - Israël

Dans le cadre des litiges liés à l'activité courante d'assurance, on peut cependant signaler l'existence d'un contentieux, dans l'État d'Israël. Cette procédure résulte d'une réclamation portée en 1989, devant les tribunaux israéliens ; cette réclamation a pour objet le paiement par AGF, dans le cadre d'une police d'assurance dite " Bankers Policy ", de certaines pertes subies par la Banque "NORTH AMERICAN BANK", dont le siège social est en Israël, dans le milieu des années 1980. La direction d'AGF IART estime que la garantie n'était pas acquise et ses conseillers juridiques extérieurs pensent que cette société dispose d'arguments très solides pour étayer sa position. La réclamation s'élève à environ 100 millions de dollars sans réassurance, et à 50 millions de dollars après incidence de la réassurance.

3 - ADIDAS

La société CEDP (ex-BERNARD TAPIE FINANCE) représentée par un mandataire ad hoc nommé par le Tribunal de Commerce de Paris a assigné le CRÉDIT LYONNAIS et ses anciennes filiales en paiement de la somme de 6,5 milliards de francs de dommages-intérêts en raison de fraudes qui auraient été commises lors de la cession d'ADIDAS.

AGF Assurances (ex-MÉTROPOLE) et AGF Banque (ex-BANQUE DU PHÉNIX), ainsi que les autres parties aux opérations de cessions d'ADIDAS sont également assignées, mais uniquement pour que leur soit déclaré commun le jugement à intervenir et que soit donné acte à CEDP qu'elle se réserve de formuler toute demande à leur rencontre.

Le Tribunal de Commerce de Paris a, par jugement du 22 juin 1999, renvoyé cette affaire devant la cour d'appel de Paris en raison de sa connexité avec l'action civile introduite par les liquidateurs du groupe BERNARD TAPIE le 20 février 1996 à l'encontre du CRÉDIT LYONNAIS, de CDR CRÉANCES (ex-SDBO) et de CDR PARTICIPATIONS (ex-SA CLINVEST).

Or, cette affaire est toujours pendante devant la Cour d'Appel de Paris qui a prononcé, le 23 janvier 1998, son sursis à statuer dans l'attente d'une décision définitive du juge pénal dans les procédures pénales parallèles en cours.

4 - CDE

Divers actionnaires minoritaires du COMPTOIR DES ENTREPRENEURS ont assigné AGF Banque (ex-CFP), les AGF et le CDE, dans un premier temps en vue de faire annuler un avenant à une convention de cession de créances immobilières intervenu en 1992 entre AGF Banque et le CDE.

Par conclusions additionnelles, les demandeurs ont formulé de nouvelles demandes de condamnation au titre de diverses opérations intervenues dans le cadre du plan de sauvetage du CDE et sollicitent à ce titre le versement par AGF et AGF Banque de la somme de 150 millions d'euros de dommages-intérêts au CDE.

Ce litige n'est encore qu'au stade des premières audiences de procédures. Néanmoins, les AGF estiment disposer, tant sur la forme que sur le fond, d'arguments très sérieux à opposer aux demandeurs.

5 - Holocauste

Les AGF, comme l'ensemble des compagnies d'assurances françaises concernées, participent aux travaux de la Mission d'étude sur la spoliation durant l'Occupation des biens appartenant aux Juifs résidant en France, instituée en février 1997 et présidée par M. MATTEOLI.

Ces travaux, menés dans le cadre de la FFSA, ont conduit les AGF à faire un recensement de leurs archives pour les contrats souscrits avant le 1^{er} janvier 1946 dont elles ont communiqué les résultats à la Mission MATTEOLI.

D'autre part, le groupe ALLIANZ, dont font partie les AGF, est signataire du Mémorandum of Understanding du 25 août 1998, et les AGF sont, de ce fait, associées aux travaux et recherches en cours.

6 - Risques liés à l'amiante et à la pollution

Les risques liés à l'amiante et à la pollution sont connus, pris en compte dans le cadre des protections de l'assurance, et le risque résiduel n'est pas susceptible d'influencer de façon significative le résultat du Groupe.

7 - CGP

Dans un litige opposant la COMPAGNIE GÉNÉRALE DE PRÉVOYANCE (qui a été absorbée par ARCALIS à la fin de l'année 1999) au CIAL à propos d'une affectation de fonds de l'actif isolé du produit CAPI-CIAL à l'actif général de la Société, la COMPAGNIE GÉNÉRALE DE PRÉVOYANCE a été condamnée par un jugement du tribunal de grande instance de Strasbourg du 18 novembre 1999, signifié le 24 novembre, à reverser au compte du produit CAPI-CIAL la somme de 37,6 millions de francs, déjà inscrite dans les comptes de la Société, et les intérêts correspondants depuis novembre 1991 d'un montant de 43,2 millions de francs. La COMPAGNIE GÉNÉRALE DE PRÉVOYANCE a également été condamnée à payer au CIAL la somme de 35,9 millions de francs. Cette décision, dont il a été fait appel, est assortie de l'exécution provisoire.

Dans une affaire similaire d'affectation de fonds, concernant cette fois le produit PEV, la COMPAGNIE GÉNÉRALE DE PRÉVOYANCE a été assignée par le CIAL et 7 autres banques du Groupe CIC, en date du 27 décembre 1999, pour avoir à reverser la somme de 71,3 millions de francs de l'actif général de la Société à l'actif isolé du produit PEV ainsi que les intérêts correspondants.

8 - GIE AGF Informatique

Un litige est né entre le GIE AGF Informatique et l'un de ses fournisseurs au sujet de l'exécution d'un contrat de prestations informatiques. Le 7 mars 2000, ce prestataire a assigné AGF Informatique devant le Tribunal de Commerce de Paris en paiement de diverses sommes au titre desdites prestations et à titre de dommages et intérêts. AGF Informatique conteste le bien-fondé de ces demandes.

9 - AGF Vie et AGF IART

AGF Vie et AGF IART ont été assignées en juin 1999 devant le Tribunal de Commerce de Paris en paiement de dommages-intérêts à hauteur de 171 MF pour avoir refusé de négocier le montant d'une participation prétendument due dans un contrat d'assurance collective. Les deux sociétés assignées contestent le bien-fondé de cette demande.

10 - Contrôle fiscal

Plusieurs sociétés appartenant au groupe d'intégration fiscale AGF ont fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 1994 à 1996.

En fonction du degré de probabilité de la charge fiscale pouvant découler des notifications reçues, seuls les redressements susceptibles d'entraîner une charge certaine ou probable ont été provisionnés, ou affectés à des déficits fiscaux.

Les redressements portant sur l'impôt sur les sociétés ne sont pas provisionnés dans les sociétés du groupe d'intégration fiscale lorsqu'ils sont couverts par des reports déficitaires au niveau de chacune des sociétés. Dans le cas contraire, des provisions sont constituées au niveau des sociétés concernées. Compte tenu des déficits globaux du groupe d'intégration fiscale, il est constaté dans les comptes AGF un produit d'impôt à recevoir, correspondant à l'IS sur les redressements provisionnés par les sociétés filiales et couverts par des déficits du groupe d'intégration fiscale.

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 30 mai 2000

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes des Assurances Générales de France pour l'exercice 1999.

Ces comptes sont ceux du nouveau groupe AGF tel qu'il résulte des fusions/absorptions d'ALLIANZ FRANCE et d'ATHÉNA finalisées à effet du 1^{er} janvier 1999.

Le résultat net consolidé part du Groupe s'établit à 667 millions d'euros, en croissance de 32,5 % par rapport à 1998, traduisant une forte amélioration de la rentabilité des activités.

En dépit de l'impact des tempêtes de fin d'année, qui auront pesé pour 165 millions d'euros avant impôt (y compris 45 millions d'euros d'IBNR) sur les comptes des AGF, le Groupe a réussi à atteindre son objectif de ROE pour l'an 2000 avec un an d'avance, puisque celui-ci s'établit à 12,1 %.

Rapporté au nombre d'actions au 31 décembre 1999, après rachats (175 416 620 actions), le bénéfice net par action atteint 3,80 euros, en croissance de 39,2 % par rapport à l'année précédente.

Confiant dans les perspectives du Groupe, le Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'Assemblée Générale un dividende net de 1,62 euro par action, en croissance de 42,1 % par rapport à l'année précédente.

RÉSULTATS

La contribution des sociétés opérationnelles d'Assurance, d'Assurance Crédit, d'Asset Management et de Banque s'élève à 664 millions d'euros, en progression de 15,9 %. Cette progression est obtenue en dépit d'une provision de 45 millions d'euros d'IBNR au titre des tempêtes et d'un fort renforcement de la provision pour participation aux excédents en Vie tant en France (302 millions d'euros supplémentaires) qu'en Belgique (22 millions d'euros).

Ses principales composantes sont les suivantes :

- maintien de la contribution de l'activité Vie en France à un niveau élevé (211 millions d'euros),
- quasi-quadruplement de la contribution des activités internationales au résultat (169 millions d'euros, +353,4 %) dû au recentrage sur des pays rentables et au redressement du résultat au Brésil,
- forte contribution des activités d'AGF Asset Management et de Banque en France (62 millions d'euros).

La contribution des holdings s'élève à 55 millions d'euros (contre une perte de 10 millions d'euros en 1998).

Au total, le résultat net courant avant goodwill atteint 719 millions d'euros (+27,6 %).

La charge d'amortissement des écarts d'acquisition atteint 89 millions d'euros, du fait d'un amortissement non récurrent de 14 millions d'euros sur la Compagnie Générale de Prévoyance ; enfin, le résultat exceptionnel atteint 37 millions d'euros, du fait de 149 millions d'euros d'éléments positifs, pour l'essentiel des plus-values de cession de filiales, et pour 112 millions d'euros d'éléments négatifs, au premier chef, des compléments de provisions de restructuration.

En millions d'euros	1997	1998	1999
Charges de retraite	-	(122)	(28)
Charges de restructuration	-	(424)	(84)
Plus-values des filiales	-	663	138
Redressement fiscal	-	(46)	11
Autres	-	(56)	-
TOTAL	-	15	37

UNE HAUSSE DE LA RENTABILITÉ : 10,5 %

La rentabilité du capital alloué atteint 10,5 % au 31 décembre 1999 contre 8,1 % à fin 1998 :

- la rentabilité du capital alloué aux métiers d'assurance en France s'élève à 9,5 % ; ces activités ayant été très affectées par les tempêtes de fin d'année ;
- la rentabilité du capital alloué aux métiers d'assurance hors de France se monte à 10 % (contre -0,6 % en 1998) ;
- la rentabilité du capital alloué aux métiers d'AGF Asset Management et de Banque atteint 16,3 % (contre 9 % à fin 1998).

Le Conseil s'est également fixé pour objectif d'atteindre un ROE de 15 % d'ici 2002.

Chiffre d'affaires consolidé

En millions d'euros	1998	1999
Chiffre d'affaires à périmètre constant :		
Assurance Vie en France	3 892	3 953
Assurance Vie hors de France	1 056	1 081
Total Assurance Vie	4 948	5 034
Assurance Non Vie en France	4 584	4 592
Assurance Non Vie hors de France	1 621	1 791
Total Assurance Non Vie	6 205	6 383
Assistance	-	-
Assurance Crédit	925	972
Chiffre d'affaires à périmètre constant	12 078	12 389

Incidence des variations de périmètre :

Assurance Vie en France	(2)	-
Assurance Vie hors de France	135	171
Total Assurance Vie	133	171
Assurance Non Vie en France	(32)	1
Assurance Non Vie hors de France	1 211	511
Total Assurance Non Vie	1 179	512
Assistance	-	291
Assurance Crédit	-	-
Incidence des variations de périmètre	1 312	974

	1997	1998	1999
Chiffre d'affaires :			
Assurance Vie en France	3 580	3 890	3 953
Assurance Vie hors de France	767	1 191	1 252
Total Assurance Vie	4 347	5 081	5 205
Assurance Non Vie en France	2 823	4 552	4 593
Assurance Non Vie hors de France	2 479	2 832	2 302
Total Assurance Non Vie	5 302	7 384	6 895
Assistance	-	-	291
Assurance Crédit	1 262	925	972
Chiffre d'affaires total	10 911	13 390	13 363

ASSURANCE VIE

L'activité Vie représente un chiffre d'affaires consolidé de 5 205 millions d'euros en 1999 (hors activité Santé), en hausse de 2,6 % à périmètre et taux de change constants (6,4 % hors de France) ; en ajoutant la santé individuelle et les collectives, elle représente 48 % de l'activité d'assurance totale du Groupe.

La contribution au résultat net courant avant goodwill de l'activité d'Assurance Vie s'élève pour sa part à 292 millions d'euros, soit 44 % du résultat courant des sociétés opérationnelles, en hausse de 4 %.

ASSURANCE VIE EN FRANCE

Contribution de l'Assurance Vie en France au chiffre d'affaires consolidé

En millions d'euros		1997	1998	1999
AGF Vie	(1)	3 274	3 530	3 634
ARCALIS	(1)	298	264	227
COPARC		-	86	81
Autres		8	10	11
TOTAL		3 580	3 890	3 953

Contribution de l'Assurance Vie en France au résultat consolidé courant

En millions d'euros		1997	1998	1999
AGF Vie	(1)	136	220	236
ARCALIS	(1)	2	1	(26)
COPARC		-	-	1
Autres		-	-	-
TOTAL		138	221	211

(1) En 1997 et 1998, chiffre d'affaires et résultat d'AGF Vie pro forma (fusionnés AGF Vie + PFA Vie + ALLIANZ Vie).

Le chiffre d'affaires Vie s'élève à 3 953 millions d'euros, en hausse de 1,6 % par rapport au 31 décembre 1998.

L'activité Vie a été perturbée au second semestre par la réorganisation informatique. Toutefois, si on considère les deux années 1998 et 1999, la croissance du chiffre d'affaires Vie Individuelle a été supérieure à la moyenne des sociétés traditionnelles.

La contribution de l'Assurance Vie en France, qui se situe à un niveau élevé, diminue cependant, de 4,8 % à 211 millions d'euros. Cette évolution s'explique par une nouvelle dotation au fonds de participation aux bénéficiaires de 302 millions d'euros, ce qui porte le montant total du fonds à 858 millions d'euros et par le provisionnement d'un litige issu de la Compagnie Générale de Prévoyance chez Arcalis.

Hors ces éléments, les tendances favorables à la rentabilité constatées au cours des dernières années se poursuivent :

- le ratio de coûts/provisions mathématiques moyennes connaît une nouvelle diminution (1,74 % contre 1,83 % au 31 décembre 1998),
- les provisions mathématiques moyennes continuent d'augmenter sensiblement plus vite que le chiffre d'affaires (+7,7 % à 35,4 milliards d'euros, y compris unités de compte), grâce à une nouvelle diminution des taux de rachat (3,4 % contre 3,6 %),
- en dépit du fléchissement du rendement du portefeuille obligataire dû à la baisse des taux d'intérêt au cours des dernières années, une gestion financière dynamique permet le maintien d'un niveau élevé de produits financiers qui représentent 7,01 % des provisions mathématiques moyennes,
- la rémunération des assurés baisse légèrement (5,23 % contre 5,67 % en 1998), notamment du fait de l'augmentation des produits en unités de compte dans le total des provisions mathématiques.

En millions d'euros		1997	1998	1999
AGF Vie				
Part du Groupe dans le capital		100 %	100 %	100 %
Capitaux propres		998	1 183	1 653
Chiffre d'affaires		3 309	2 996	3 673
Résultat net social		258	70	221
Contribution au résultat courant	(1)	136	220	236
Dividende distribué		-	-	200

(1) En 1997 et 1998, le chiffre d'affaires et le résultat d'AGF Vie et d'ARCALIS sont pro forma (c'est-à-dire fusionnés).

ASSURANCE VIE HORS DE FRANCE**Chiffre d'affaires :**

En millions d'euros	1998	1999
Assurance hors de France :		
Benelux	738	759
Espagne	74	58
Autres Europe	22	23
Sous-total Europe	834	840
Brésil	166	155
Autres Amérique du Sud	12	24
Afrique	16	17
Autres hors d'Europe	7	8
Succursales (AGF IART, AGF VIE)	21	37
Assurance hors de France à périmètre constant	1 056	1 081

Variation de périmètre :

En millions d'euros	1998	1999
Impact de la fusion en Espagne	74	162
Sortie KOSMOS (Grèce)	32	-
Sortie SPS (Portugal)	18	-
Sortie UBEZPIECZENIA (Pologne)	5	-
Sortie FRANCE LIFE (Corée)	4	-
Autres	2	9
Incidence des variations de périmètre	135	171

Chiffre d'affaires total :	1997	1998	1999
Benelux	428	738	759
Espagne	134	148	220
Autres Europe	62	79	23
Sous-total Europe	624	965	1 002
Brésil	103	166	155
Autres Amérique du Sud	6	12	28
Afrique	2	16	17
Autres hors d'Europe	14	11	13
Succursales (AGF VIE, AGF IART)	18	21	37
Total chiffre d'affaires d'Assurance Vie hors de France	767	1 191	1 252

Le chiffre d'affaires Vie réalisé hors de France atteint 1 252 millions d'euros, en hausse de 6,4 % à périmètre et taux de change constants. La contribution de l'Assurance Vie hors de France au résultat consolidé courant s'élève à 81 millions d'euros.

Au Benelux, l'activité Vie représente au total 759 millions d'euros de chiffre d'affaires. Le résultat net courant avant goodwill en Vie au Bénélux atteint 59,2 millions d'euros ; ce résultat s'entend après une dotation à la participation aux excédents de 22 millions d'euros.

En Espagne, l'activité Vie a atteint 220 millions d'euros et représente 14,1 millions d'euros de contribution au résultat net courant. En Amérique du Sud, le chiffre d'affaires total en Vie atteint 183 millions d'euros, en hausse de 25,4 % à périmètre et taux de change constants. La contribution de cette zone au résultat courant Vie s'élève à 2,6 millions d'euros.

Contribution de l'activité d'Assurance Vie hors de France au résultat consolidé courant

En millions d'euros	1997	1998	1999
Belgique/Luxembourg	52	54	53
Espagne	16	11	14
Pays-Bas	-	7	7
Autres Europe	1	1	1
Sous-total Europe	69	73	75
Brésil	-	(10)	2
Autres Amérique du Sud	-	-	-
Afrique et Moyen-Orient	(2)	1	1
Outre-Mer (succursales AGF et PFA)	1	5	3
Sous-total hors Europe	(1)	(4)	6
Résultat net courant avant goodwill des filiales demeurant dans le périmètre AGF	68	69	81
Filiales cédées ou ayant vocation à être cédées	(6)	(9)	(1)
Résultat courant avant goodwill de l'Assurance Vie hors de France	62	60	80

ASSURANCE NON VIE

L'Assurance Non Vie représente un chiffre d'affaires consolidé total France et hors de France de 6 895 millions d'euros au 31 décembre 1999, en hausse de 4,3 % à périmètre et taux de change constants (+ 16,1 % hors de France).

La contribution de l'Assurance Non Vie au résultat courant des AGF s'établit à 259 millions d'euros, soit 39 % du résultat net courant total des sociétés opérationnelles.

ASSURANCE NON VIE EN FRANCE**Contribution de l'assurance Non Vie en France au chiffre d'affaires consolidé**

En millions d'euros	1997	1998	1999
AGF IART (1)	2 304	3 744	3 702
Non Vie d'AGF Vie et ARCALIS (1)	-	152	184
AGF MAT	347	361	397
AGF LA LILLOISE (1)	14	234	236
Autres	158	61	74
TOTAL	2 823	4 552	4 593

Contribution de l'Assurance Non Vie en France au résultat consolidé courant

En millions d'euros	1997	1998	1999
AGF IART (1)	118	229	168
Non Vie d'AGF Vie et ARCALIS (1)	-	-	13
AGF MAT	7	2	(12)
AGF LA LILLOISE	-	6	4
Autres	(12)	(1)	(5)
TOTAL	113	236	168

(1) En 1997 et 1998, chiffre d'affaires et résultat d'AGF IART pro forma (fusionnés AGF IART + PFA TIARD + ALLIANZ ASSURANCES + CAMAT IARD).

Le chiffre d'affaires Non Vie en France s'élève à 4 593 millions d'euros, en hausse de 0,9 % par rapport au 31 décembre 1998.

La contribution de l'Assurance Non Vie en France au résultat consolidé courant diminue pour sa part, de 29 % à 168 millions d'euros. Ce résultat s'explique au premier chef par le coût des tempêtes qui atteint un montant brut estimé de l'ordre de 645 millions d'euros, soit une charge après réassurance de 165 millions d'euros. Il traduit également une sinistralité élevée en Marine-Aviation-Transports et en courtage IART, due à la faiblesse des tarifs sur le marché des Grands Comptes. Enfin, il inclut un renforcement des provisions dans l'ancienne société PFA au cours du premier semestre. Néanmoins, une sinistralité plutôt clémente en risques de masse au second semestre et la bonne tenue des marchés financiers ont permis de contenir la baisse de la contribution de l'activité en France.

En millions d'euros	1997	1998	1999
AGF IART			
Part du Groupe dans capital	100 %	100 %	100 %
Capitaux propres	1 155	1 013	1 765
Chiffre d'affaires	2 525	2 438	3 888
Résultat net social	123	(101)	185
Contribution au résultat courant (1)	118	229	168
Dividende distribué	115	-	183

(1) En 1997 et 1998, la contribution au résultat courant est *pro forma* (c'est-à-dire fusionnée).

ASSURANCE NON VIE HORS DE FRANCE

Contribution au chiffre d'affaires consolidé

En millions d'euros	1998	1999
Bénélux	725	820
Espagne	275	324
Royaume-Uni	2	2
Irlande	-	-
Autres Europe	24	27
Sous-total Europe	1 026	1 173
Brésil	310	340
Autres Amérique du Sud	71	76
Afrique	48	53
Autres hors d'Europe	3	3
Succursales (AGF IART, AGF VIE)	163	146
Assurance Non Vie hors de France à périmètre constant	1 621	1 791

Variation de périmètre :

En millions d'euros	1998	1999
Intégration ADRIATICA (Vénézuéla)	-	115
Intégration ELVIA (Pays-Bas)	-	85
Intégration SNA (Liban)	-	10
Impact de la fusion en Espagne	275	210
Impact de la fusion au Chili	-	28
Impact de la fusion en Argentine	-	63
Sortie AGF Ireland (Irlande)	389	-
Sortie AGF UK (GB)	212	-
Sortie AGF Canada	153	-
Sortie KOSMOS (Grèce)	56	-
Sortie SPS (Portugal)	59	-
Sortie UBEZPIECZENIA (Pologne)	17	-
Sortie DOGUS (Turquie)	15	-
Autres	35	-
TOTAL ASSURANCE HORS DE FRANCE	1 211	511

Chiffre d'affaires total	1997	1998	1999
Benelux	414	725	905
Espagne	382	550	534
Royaume-Uni	381	214	2
Irlande	387	389	-
Autres Europe	101	173	27
Sous-total Europe	1 665	2 051	1 468
Brésil	384	310	340
Autres Amérique du Sud	80	71	282
Afrique	11	48	53
Canada	190	153	-
Autres hors d'Europe	34	36	13
Succursales (AGF IART, AGF VIE)	115	163	146
Total chiffre d'affaires d'Assurance Non Vie hors de France	2 479	2 832	2 302

Contribution de l'activité d'Assurance Non Vie hors de France au résultat consolidé

En millions d'euros	1997	1998	1999
Belgique/Luxembourg	(23)	18	12
Espagne	7	12	(8)
Pays-Bas	-	29	41
Autres Europe	1	(1)	(1)
Sous-total Europe	(15)	58	44
Brésil	6	(2)	12
Autres Amérique du Sud	3	1	(6)
Afrique et Moyen-Orient	-	2	8
Outre-Mer (succursales AGF et PFA)	10	10	6
Sous-total hors Europe	19	11	20
Résultat net courant avant goodwill des filiales demeurant dans le périmètre AGF	4	69	64
Filiales cédées ou ayant vocation à être cédées	(102)	(91)	27
Résultat net courant avant goodwill de l'Assurance non Vie hors de France	(98)	(22)	91

Le chiffre d'affaires Non Vie réalisé hors de France s'élève à 2 302 millions d'euros, en hausse de 16,1 % à périmètre et taux de change constants.

La contribution de cette branche hors de France au résultat net courant avant goodwill du groupe AGF s'élève à 91 millions d'euros.

Au Bénélux, l'activité Non Vie représente au total 905 millions d'euros de chiffre d'affaires, en hausse de 13,1 % à périmètre et taux de change constants. La contribution totale atteint 53 millions d'euros contre 47 millions d'euros en 1998. Cette hausse s'explique largement par la politique de baisse des coûts, tout particulièrement en Belgique, mais également par une sinistralité en amélioration.

En Espagne, l'activité Non Vie représente 534 millions d'euros de chiffre d'affaires, en hausse de 17,8 % à périmètre et taux de change constants par rapport au 31 décembre 1998. Cette activité affiche une perte de 8 millions d'euros qui s'explique par la situation très dégradée du marché automobile espagnol.

En Amérique du Sud, le chiffre d'affaires total en Non Vie atteint 622 millions d'euros, en hausse de 33,2 % à périmètre et taux de change constants.

La contribution de cette zone au résultat courant Non Vie s'élève à 6 millions d'euros. Le Brésil apporte une contribution de 12 millions d'euros (contre une perte de 2 millions d'euros en 1998).

Le reste de la zone contribue négativement à hauteur de 6 millions d'euros, essentiellement du fait de l'impact des inondations au Venezuela.

ASSISTANCE

L'intégration proportionnelle de Sacnas qui était auparavant mise en équivalence entraîne une augmentation du chiffre d'affaires de 119 millions d'euros et l'intégration proportionnelle d'Elvia entraîne une augmentation du chiffre d'affaires de 172 millions d'euros.

ASSURANCE CRÉDIT

Le chiffre d'affaires d'Assurance Crédit du groupe AGF s'établit à 972 millions d'euros, en hausse de 5,1 % et stable à change constant.

La contribution courante (part AGF) d'Euler avant amortissement des écarts d'acquisition s'élève à 46 millions d'euros contre 50 millions d'euros en 1998.

Décomposition du résultat net du Groupe Euler

En millions d'euros	1997	1998	1999
EULER	(3,5)	22,4	-
SFAC	43,4	52,4	59,5
COBAC	2,9	2,6	2,7
Trade Indemnity	14,2	10,7	10,2
ACI	0,2	0,1	(6,7)
SIAC	-	5,0	6,9
EULER International	-	(1,5)	(2,0)
SFF	11,6	12,7	8,8
Résultat net consolidé	68,8	104,4	79,4
Part AGF	46,9	71,2	54,1
Retraitements de consolidation	1,1	(20,6)	(7,8)
Contribution au résultat avant goodwill AGF du groupe EULER	48,0	50,6	46,3

ASSET MANAGEMENT ET BANQUE EN FRANCE

La contribution courante avant goodwill de cette activité s'élève à 62 millions d'euros (contre 25 millions d'euros au 31 décembre 1998).

AGF Banque et ses filiales contribuent à hauteur de 33 millions d'euros, le Comptoir des Entrepreneurs pour 17 millions d'euros et Asset Management pour 22 millions d'euros.

La contribution des structures de défaisance est négative de 10 millions d'euros.

HOLDINGS

Les Holdings apportent une contribution courante avant goodwill positive de 55 millions d'euros contre un résultat négatif de 10 millions d'euros en 1998.

L'augmentation de la contribution provient principalement du gain d'intégration fiscale comptabilisé par AGF SA.

AUTRES ÉLÉMENTS FINANCIERS

Actifs gérés, plus-values latentes et fonds propres

Au 31 décembre 1999, le total des actifs gérés s'élève en valeur de marché à 71,6 milliards d'euros, en hausse de 9,1 % par rapport au 31 décembre 1998.

En dépit de la contraction des plus-values latentes sur obligations (1,47 milliard d'euros contre 4,26 milliards d'euros en 1998) et de la baisse des plus-values latentes hors de France consécutive à la cession de plusieurs filiales, les plus-values latentes part du Groupe augmentent de 21 % par rapport au 31 décembre 1998 grâce à la forte hausse des plus-values latentes sur actions (6,31 milliards d'euros, soit + 147 %) et au doublement des plus-values latentes immobilières (1,15 milliard d'euros).

Les fonds propres comptables consolidés des AGF s'établissent à 5,79 milliards d'euros au 31 décembre 1999 après impact des rachats d'actions, contre 5,66 milliards d'euros en 1998.

RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Le résultat net consolidé part du Groupe au 31 décembre 1999 s'élève à 667 millions d'euros en hausse de 32,5 % et s'analyse comme suit :

Passage du résultat courant au résultat net consolidé

(résultat des sociétés immobilières ventilé dans les autres segments)

En millions d'euros	1997	1998	1999
Résultat courant avant écarts d'acquisition			
Assurance Vie en France	138	221	211
Assurance Vie hors de France	62	60	81
Assurance Non Vie en France	113	236	168
Assurance Non Vie hors de France	(98)	(22)	91
Assistance	2	2	8
Assurance Crédit	72	50	46
Activités bancaires et financières en France	(3)	25	62
Activités bancaires et financières hors de France	9	1	(3)
Holdings en France	156	56	83
Holdings hors de France	(16)	(66)	(28)
Résultat courant avant amortissements des écarts d'acquisition	435	563	719
Amortissements des écarts d'acquisition	(111)	(75)	(89)
Résultat net consolidé courant après amortissements des écarts d'acquisition			
	324	488	630
Résultat exceptionnel	-	15	37
Incidence des mesures fiscales	(31)	-	-
Résultat net consolidé courant part du Groupe	293	503	667

Actif net réévalué

L'actif net réévalué (calculé en 1999 avant détachement du dividende et après impact des rachats d'actions) s'élève à 9,11 milliards d'euros, soit 51,9 euros par action contre 44,5 euros au 31 décembre 1998, soit une croissance de 16,6 %. Sur une base totalement diluée, l'actif net réévalué s'établit à 51,7 euros par action contre 44,4 euros au 31 décembre 1998.

Passage à l'An 2000 des AGF

Au cours de l'exercice 1999, a été poursuivi et mené à son terme le programme global de mise en conformité An 2000 des systèmes (matériels et logiciels) engagé au cours des exercices précédents. Le Comité Exécutif du groupe AGF a coordonné l'ensemble des migrations liées au rapprochement effectif des sociétés appartenant au groupe 3A et directement participé aux décisions et arbitrages afférents aux autres projets informatiques liés au développement des différents métiers du Groupe. Conformément à l'arrêté ministériel du 11 mars 1999 relatif à la préparation des sociétés d'assurance au passage à l'an 2000, les conseils d'administration de chacune des sociétés des 3A, ont établi les rapports réglementaires sur l'état d'avancement des travaux qui ont été transmis à la Commission de Contrôle des Assurances avant le 30 juin et le 15 octobre 1999 respectivement. La Direction des Moyens Généraux a parallèlement conduit à terme le plan de remédiation, de remplacement et de test des infrastructures utilisées opérationnellement par le groupe. De plus, le Comité Exécutif des AGF a mis en place tout au long de l'exercice un plan d'accompagnement opérationnel sur l'année 2000 visant à compléter les initiatives strictement techniques adoptées dans les différents pôles. Le coût global de l'opération "passage à l'an 2000" a été de l'ordre de 85 millions d'euros.

Il correspond à l'ensemble des frais informatiques de révision et de remise à niveau du matériel et des programmes et à ceux engagés dans le cadre de la préparation de plans de secours et pour le dispositif de passage lui-même. Ces frais ont été engagés sur les exercices 1997, 1998 et 1999.

Évènements postérieurs à la clôture et perspectives d'avenir

Réorganisation en France et hors de France

1999 a vu la finalisation de la réorganisation en France : fusions juridiques des sociétés ALLIANZ France, PFA et AGF au mois de décembre, achèvement de l'organisation par pôles et le 1^{er} trimestre 2000 s'est achevé sur le lancement de produits communs en Vie et en lard, et celui de la marque unique AGF. De même, la mise en place du nouveau périmètre hors de France est désormais achevée, les AGF détenant l'entière responsabilité managériale et capitalistique des filiales situées en Belgique, aux Pays-Bas, en Amérique du Sud (Brésil, Argentine, Chili, Vénézuéla, Colombie), en Espagne (à parité avec la RAS), en Afrique et au Moyen-Orient.

Évolution de l'activité au cours du premier trimestre 2000

Les perspectives, d'après les deux premiers mois de l'année, paraissent encourageantes : l'activité connaît une croissance assez significative, tant en Vie qu'en Dommages ; en France, le marché Vie semble connaître une reprise sensible, dont bénéficient tous les canaux de distribution; il en va de même en Belgique, en Espagne et en Amérique du Sud. En Dommages, l'activité croît également, tout particulièrement aux Pays-Bas et au Brésil ; de plus, dans les marchés de Grands Comptes et du MAT, les indications selon lesquelles les tarifs pourraient repartir à la hausse se multiplient ; il en va de même pour les risques de PME-PMI en France.

Source de nouvelle croissance, les métiers spécialisés sont réorganisés

En assurance crédit, EULER a signé un accord de coopération avec HERMÈS en vue de se développer conjointement dans de nouveaux marchés ; de plus, les AGF ont cédé leur participation dans la COFACE (1^{er} février 2000) conformément aux engagements pris auprès des autorités communautaires : les AGF et EULER ont annoncé le 1^{er} février 2000 la cession de leurs participations respectives, soit au total près de 25 % dans le capital de la COFACE, soit 3 084 428 actions (AGF ASSURANCES détenait 19,74 %, EULER 4,95 %). AGF et EULER ont donc vendu à cette date l'intégralité de leur participation au prix de 55 euros par action, pour un produit total de 170 millions d'euros. Cette transaction permet aux AGF de réaliser une plus-value consolidée brute de l'ordre de 65 millions d'euros.

En affacturation, EULER et le CRÉDIT LYONNAIS ont créé une filiale commune, EUROFACTOR, leader européen de l'affacturation.

En assistance, AGF et RAS ont créé la société ELMONDA, leader mondial de cette activité qu'ils détiennent à parité.

Optimisation financière

Les AGF ont lancé dans le courant du 1^{er} trimestre 2000 une euro-émission d'un montant de 450 millions d'euros de titres subordonnés répartie en deux tranches de 225 millions chacune, d'une durée de 20 ans, l'une à taux fixe (6,625 % l'an au cours des dix premières années) et la deuxième à taux variable (Euribor à 3 mois + 78 points de base l'an également pour les dix premières années).

L'émetteur dispose de la faculté de remboursement anticipé à compter de la onzième année, à partir de laquelle le coupon serait majoré. Cette émission a été notée AA- par l'agence de notation STANDARD & POOR'S qui en a confirmé l'assimilation à des quasi-fonds propres. La cotation des titres a débuté le 8 mars 2000 au Premier Marché de ParisBourse^{SBF}SA. L'admission a fait l'objet d'un prospectus visé par la COB (n° 00-249 en date du 2 mars 2000) et la notice légale a été publiée au Balo (Bulletin des Annonces Légales Obligatoires) du 8 mars 2000.

Une partie du produit de l'émission a été utilisée pour refinancer la dette à court terme du Groupe. Suite à la publication de la Note d'information (visa 99-610) datée du 17 mai 1999, l'Assemblée Générale du 4 juin 1999 avait autorisé le rachat d'actions à concurrence de 10 % du capital. Au 31 mars 2000, le groupe AGF avait acquis 6,79 % de ses actions pour un montant de l'ordre de 639 millions d'euros.

Cette émission permet également au Groupe de préserver sa flexibilité financière pour ses projets de croissance.

Perspectives de croissance

Les AGF, après la restructuration et la mise en place d'une nouvelle organisation de leurs activités, peuvent s'engager vers une croissance à la fois forte et durable de leur chiffre d'affaires et de leurs résultats.

Quatre priorités ont été fixées pour 2000 et les années suivantes :

- en assurance, renforcer encore la stratégie de multidistribution par l'exploitation des nouvelles technologies ;
- en finance, accroître et diversifier les services par des innovations majeures grâce à l'Internet ;
- hors de France, rechercher un surcroît de croissance dans les marchés nouveaux ;
- dans tous les métiers, s'appuyer sur le dynamisme du groupe ALLIANZ pour étendre leurs positions.

En assurance, renforcer encore la stratégie de multidistribution par l'exploitation des nouvelles technologies

Désormais fusionnés, les réseaux traditionnels des AGF s'engagent vers une relance de leur activité. Les 3 000 agents généraux du Groupe visent à la fois, une amélioration de la qualité du service au client (développement de la certification ISO 9001 de plusieurs unités), une rationalisation de l'activité commerciale, par exemple avec l'implantation à Paris de nouvelles agences, et enfin une réduction significative des coûts. Le réseau ASSURFINANCE a l'ambition, pour sa part, de devenir le premier réseau du marché en matière de conseil en gestion de patrimoine en France : fort de ses 4 000 collaborateurs dont 800 seront certifiés d'ici 2003, et de ses outils de pointe en approche patrimoniale globale, ASSURFINANCE veut se renforcer sur les marchés de la prévoyance et de la retraite, et dans le même temps fortement développer la vente de produits financiers et de crédits. De même, le courtage IARD, désormais réorganisé, veut renforcer ses positions déjà fortes en MAT et risques d'entreprises, grâce à son expertise reconnue et au rating AAA du groupe AGF.

Ces trois réseaux, agents généraux, réseaux spécialisés Vie et courtage, vont, en 2000, pouvoir s'appuyer sur AGF Net, le site internet du groupe AGF. Disponible depuis 1998 sous forme de site d'information institutionnelle, il va évoluer, dès mai 2000, vers une utilisation à des fins transactionnelles et interactives avec les clients AGF. Il permettra une amélioration de la qualité du service à l'assuré (notamment grâce à la possibilité de consultation en ligne de contrats, de devis, de déclarations de sinistres...) et sera une source de productivité pour les réseaux qui seront déchargés d'une partie de la gestion des contrats et des sinistres et qui, ainsi, pourront davantage se focaliser sur la vente.

Outre le développement de leurs réseaux traditionnels, les AGF ont engagé depuis 1998 une diversification de leurs modes de distribution en multipliant les partenariats de distribution de produits d'assurance. Avec le CRÉDIT LYONNAIS, les AGF sont devenus le troisième bancassureur en risques de dommages en France, réalisant un chiffre d'affaires en croissance de 20 à 30 % par an ; leur objectif est d'équiper d'ici 4 ans 20 % de la clientèle du CRÉDIT LYONNAIS en risques auto, MRH, santé et entreprises. Via leur partenariat avec les 3 SUISSSES, les AGF ont pu acquérir en 1999, 8 500 nouveaux clients et elles se fixent pour objectif un chiffre d'affaires de plus de 50 millions d'euros en 4 ans.

Le troisième élément de cette stratégie de multidistribution des AGF est le développement d'un nouveau mode de distribution, l'Internet. En assurance Vie, leur filiale ARCALIS, tout en développant sa propre activité de vente directe par Internet, a signé un accord de distribution de produits d'assurance vie en unités de compte via le courtier en ligne SELF-TRADE. D'autres accords

sont envisagés pour 2000. En assurance dommages, les AGF vont lancer, en juin 2000, une société Internet de vente directe de produits IARD (auto, MRH...) : première société d'assurance vendant exclusivement sur le Net en France, celle-ci proposera une offre standardisée et des tarifs particulièrement compétitifs. Les investissements s'élèvent à près de 50 millions d'euros sur 5 ans et l'objectif est de conquérir près de 125 000 clients en 5 ans.

En finance, accroître et diversifier les services par des innovations majeures grâce à l'Internet

Une des priorités stratégiques des AGF pour les années à venir est de devenir un acteur important de la gestion pour compte de tiers en France : les encours ont triplé en 4 ans pour atteindre 7,1 milliards d'euros ; AGF Asset Management s'est fixé pour objectif de doubler les encours d'ici 2002. A l'appui de cette ambition, les AGF ont créé une " start-up ", AGF PRIVATE EQUITY, qui a pour mission de développer l'investissement dans les fonds de private equity en Europe, en Amérique et en Asie et l'investissement en capital risque dans de jeunes sociétés des domaines des nouvelles technologies. De plus, un fonds français d'investissement en start-ups sera mis en Bourse d'ici fin 2000.

Devenir un acteur majeur des services financiers passe également par le développement d'une offre bancaire globale. Ce sera fait, dès octobre 2000, avec le projet I Banque*, projet stratégique du Groupe : à cette date, les réseaux des AGF proposeront à leurs 5 millions de clients l'ouverture d'un compte rémunéré sur internet avec la possibilité de souscrire des produits d'épargne (OPCVM), des crédits et un accès aux transactions boursières. Le site I Banque* sera accessible par tous les outils de banque à distance (Internet, téléphone, Minitel, WAP). À partir d'un investissement total de 100 millions d'euros sur 3 ans, les AGF se fixent pour objectif de conquérir 250 000 clients en 18 mois et 600 000 d'ici fin 2003, soit 10 % des clients AGF et 100 000 prospects. Une grande campagne de communication sera lancée à cette occasion.

** Dénomination provisoire.*

Hors de France, rechercher un surcroît de croissance dans les marchés nouveaux

En Europe, il s'agit pour les AGF de prolonger la croissance en utilisant toutes les ressources des nouvelles technologies. En Belgique, un site internet associé à la plate-forme de services GLOBALIS proposée par le groupe S à 40 000 PME adhérentes a été créé en octobre 1999 ; aux Pays Bas, un site Internet de distribution de produits d'assurance vie en unités de compte va être lancé en 2000 ; au Brésil, le projet AGF Commerce permet à 3 000 courtiers sur 5 000 de faire des offres en ligne à leurs clients et fournit aux courtiers des sites complets de vente directe par Internet.

Outre ces initiatives, les AGF, qui se sont fixés l'objectif de figurer parmi les cinq premiers assureurs dans chacune de leurs zones géographiques, appuient le développement de leurs filiales : en Espagne, la vente de produits multi-supports en particulier avec le BANCO POPULAR, est fortement encouragée ; au Brésil, le développement de nouveaux points de vente a pour but de permettre à la filiale de se hisser au 3^e rang du marché de l'assurance d'ici 3 ans ; en Colombie, les AGF ont acquis le premier assureur du pays ; en outre, les AGF ont lancé un projet de développement de leurs activités d'Assurance Vie au Chili au terme duquel la compagnie d'Assurance Vie CGS VIDA, détenue par AGF Chile, filiale des AGF, a lancé un projet de croissance de son activité dont l'investissement devrait s'élever, au total, à un peu plus de 60 millions de dollars jusqu'en 2006.

Dans tous les métiers, s'appuyer sur le dynamisme du groupe ALLIANZ pour étendre les positions des AGF

Principale filiale du groupe ALLIANZ, les AGF peuvent s'appuyer sur la taille et la solidité de celui-ci pour se développer dans des métiers spécialisés. En MAT, le rapprochement d'AGF MAT et d'ALLIANZ MAT sous un holding commun basé à Londres va créer le leader du marché. En Assistance, la filiale ELMONDA détenue à parité par AGF et RAS s'affirme comme le leader mondial de cette activité (près de 600 millions d'euros de chiffre d'affaires) en forte croissance : en avril 2000, ELMONDA a pris le contrôle du n° 1 mondial américain de ce secteur, WORLD ACCESS. En gestion d'actifs, les AGF bénéficient du savoir-faire de PIMCO acquis récemment par ALLIANZ et voient ainsi leur ambition de doubler les encours gérés pour compte de tiers

renforcé. Enfin, en assurance crédit, EULER, filiale des AGF, et HERMÈS, filiale d'ALLIANZ, ont signé en 1999 un accord de coopération permettant une répartition des marchés, un développement conjoint dans les nouveaux marchés et la création d'une filiale détenue majoritairement par EULER pour les programmes internationaux.

La société AGF

I. Augmentation de capital

Au cours de l'exercice 1999, 199 836 options de souscription d'actions attribuées aux dirigeants et aux salariés ont été exercées, ce qui a donné lieu à la création d'autant d'actions.

Au 31 décembre 1999, le capital social s'élève à 843 941 646 euros divisé en 184 529 810 actions.

2. Titres immobilisés et placements

Les placements s'élèvent à 3 802 millions d'euros au 31 décembre 1999 contre 3 068 millions d'euros au 31 décembre 1998 et se décomposent comme suit :

	1999	1998	1997
Actions propres	470	-	-
Titres de participation	3 326	3 057	2 658
Valeurs mobilières de placement	6	11	47
TOTAL	3 802	3 068	2 705

a) Participations

- 100 % d'AGF ASSURANCES (ex-AGF SA) pour 3 005,6 millions d'euros à la suite de l'augmentation de capital de la Société,
- 11,02 % d'AGF IART pour 195,4 millions d'euros,
- 29,76 % d'AGF BANQUE pour une valeur nette comptable de 105,9 millions d'euros,
- 99,99 % de la SNC AGF CASH pour 0,2 million d'euros,
- 99,99 % de la SNC COMMERCIALE DROUOT pour 0,2 million d'euros,
- 1,02 % de la société AGF MAT pour 1,4 million d'euros,
- 99,99 % d'EUSTACHE pour une valeur brute comptable de 207,3 millions d'euros à la suite de sa recapitalisation en 1997. Ces titres ont été dépréciés pour 204,6 millions d'euros,
- 0,79 % de WORMS ET CIE pour une valeur de 14,9 millions d'euros.

b) Actions propres

Conformément aux nouvelles dispositions de la loi du 2 juillet 1998, l'Assemblée Générale du 4 juin 1999 a autorisé le rachat d'actions portant sur un maximum de 10 % du capital des AGF.

Dans le cadre de ce programme, 9 113 190 titres d'une valeur comptable de 470 millions d'euros ont été rachetés. Conformément à l'avis n° 98-D du comité d'urgence du CNC, ces titres ont été classés en "Titres immobilisés – Actions propres –".

c) Placements

Les titres de placement représentent 223 519 actions AGF acquises en vue de l'attribution à des salariés du groupe AGF d'options d'achats d'actions et de maintien de cours.

3. Créances et dettes diverses

Les créances envers les sociétés consolidées s'élèvent à 1 182 millions d'euros contre 1 885 millions d'euros au 31-12-98. Elles incluent principalement un prêt à AGF ASSURANCES pour 1 059 millions d'euros, une créance sur AGF CASH de 70 millions d'euros, une créance sur AGF IART de 23 millions d'euros et une créance sur AGF VIE de 16 millions d'euros.

4. Provisions pour risques

Elles couvrent principalement :

- Les frais de passage à l'Euro pour 4,2 millions d'euros,
- Les risques généraux pour 30,5 millions d'euros,
- Les titres EUSTACHE pour 6,9 millions d'euros (dotation de l'exercice),
- Les redressements fiscaux pour 15,2 millions d'euros, le montant étant identique à celui de 1998.

5. Résultat social

Le bénéfice de l'exercice s'élève à 337 millions d'euros contre 350 millions en 1998 et se décompose comme suit :

	1999	1998	En millions d'euros 1997
Revenus des participations	226	356	31
Revenus des titres immobilisés	-	-	-
Autres revenus financiers nets	49	67	24
Dotation aux provisions pour risques	(7)	-	203
Charges d'exploitation	(32)	(36)	(21)
Mouvements sur provisions			
Euro	-	-	11
Oscars	-	1	-
Risques généraux	15	(46)	-
Incidence du contrôle fiscal	(5)	(11)	(4)
Produit sur redressement d'IS	-	27	-
Plus et moins-values nettes de dépréciation	-	25	(198)
Gain d'intégration fiscale	100	29	63
Impôts	(9)	(60)	(4)
Sous-total	337	352	105
Provision pour restructuration (opération exceptionnelle)	-	(2)	-
Résultat net	337	350	105

Le revenu des participations est constitué par les dividendes reçus de la société AGF ASSURANCES pour 225,8 millions d'euros.

Les autres revenus financiers représentent principalement des produits sur opérations de trésorerie et les intérêts sur les créances envers AGF ASSURANCES.

Les charges d'exploitation courantes s'élèvent à 32 millions d'euros contre 36 millions d'euros en 1998.

6. Franchissement de seuil

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la loi sur les sociétés commerciales, nous vous informons que les franchissements de seuil suivants ont été constatés au cours de l'exercice :

- 5 % à la hausse des droits de vote par la société UBS AG le 23 juillet 1999
(à cette date, UBS AG détenait 4,99 % du capital des AGF et 5,01 % des droits de vote),
- 5 % à la baisse des droits de vote par la société UBS AG le 27 septembre 1999
(à cette date UBS AG détenait 4,96 % du capital des AGF et 4,98 % des droits de vote existants),
- 5 % à la hausse du capital et des droits de vote par la société DRESDNER BANK AG le 16 novembre 1999
(à cette date DRESDNER BANK AG détenait 7,99 % du capital des AGF et 8,03 % des droits de vote existants),
- 5 % à la baisse en termes de détention d'actions et de droits de vote par DRESDNER BANK AG à la même date (suite à une cession d'actions intervenue le même jour, DRESDNER BANK AG détenait à cette date 4,33 % du capital et 4,35 % des droits de vote).

7. Affectation du résultat

Compte tenu d'un résultat bénéficiaire de 337 281 818,94 euros, auquel s'ajoute un report à nouveau de 851 484,24 euros, le solde disponible s'élève à 338 133 303,18 euros, que nous vous proposons d'affecter ainsi après prélèvement sur la prime d'apport de 20 496 645,02 euros, dotation : à la réserve des plus-values à long terme pour 59 691 656 euros et versement aux actionnaires d'un dividende de 298 938 292,20 euros.

Résultat de l'exercice	337 281 818,94 €
Report à nouveau	851 484,24 €
Solde disponible	338 133 303,18 €
<hr/>	
Dotation à la réserve spéciale des plus-values à long terme	(59 691 656,00) €
Montant distribuable	278 441 647,18 €
Auquel s'ajoute la somme prélevée au titre de la deuxième résolution sur les primes d'apport	20 496 645,02 €
Dividende aux actionnaires	(298 938 292,20) €

Le dividende brut par titre s'élèverait à 2,43 euros, soit :

- 1,62 euro : dividende net distribué,
- 0,81 euro : avoir fiscal.

Il est rappelé, pour satisfaire aux dispositions de l'article 47 de la loi du 12 juillet 1965, que le dividende distribué au titre des trois derniers exercices a été le suivant :

	En euros et/ou francs par action		
	Dividende brut	Avoir fiscal	Dividende net
Exercice 1996	7,50 (1,14 €)	2,50 (0,38 €)	5,00 (0,76 €)
Exercice 1997	7,50 (1,14 €)	2,50 (0,38 €)	5,00 (0,76 €)
Exercice 1998	1,71 € (11,22 F)	0,57 € (3,74 F)	1,14 € (7,50 F)

8. Informations relatives à la répartition du capital

Conformément à l'article 356-3 de la loi du 24 juillet 1966, nous vous informons que la société DÉCIMA (groupe ALLIANZ) détient 51,66 % du capital social au 31 décembre 1999, aucun autre actionnaire ne détenant plus de 5 % du capital.

Conformément à l'article 157-2 de la loi du 24 juillet 1966, il est indiqué que les salariés et anciens salariés du groupe des ASSURANCES GÉNÉRALES DE FRANCE détenaient 3,16 % du capital au 31 décembre 1999.

9. Autorisations de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Dans la partie ordinaire de l'assemblée, votre conseil vous propose de mettre en distribution un dividende de 298 938 292,20 euros, soit un dividende net de 1,62 euro par action, en progression de 42,1 % sur l'an dernier ; il sera détaché et payé à partir du 31 mai 2000 et sera constitué pour partie d'un montant prélevé sur la prime d'apport ainsi que d'une partie du résultat bénéficiaire de l'exercice, après dotation de la réserve spéciale des plus-values nettes à long terme.

Il vous est également proposé de procéder au renouvellement des mandats de quatre administrateurs dont le mandat arrive à échéance et à la désignation d'un administrateur représentant les salariés-actionnaires parmi les candidats désignés au sein de leurs conseils de surveillance respectifs par les quatre FCPE détenant des titres AGF.

Il est proposé également de renouveler par anticipation, pour une nouvelle période de cinq ans, l'autorisation donnée à votre Conseil d'émettre des obligations à concurrence d'un milliard et demi d'euros.

Il vous est également proposé de renouveler par anticipation, pour une nouvelle période de cinq ans, l'autorisation donnée au Conseil d'émettre de la dette subordonnée à concurrence de un milliard et demi d'euros.

Enfin il vous est proposé, de proroger pour une nouvelle période de dix-huit mois, l'autorisation donnée à votre conseil de racheter les actions de la société, par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, dans la limite de 10 % du capital social.

Les actions rachetées pourront notamment servir à optimiser la gestion financière de votre société, à consentir des options d'achat d'actions aux salariés de la société, et comme par le passé, permettre les opérations de régularisation de cours. Conformément à la loi, une note d'information détaillant les opérations de rachat ci-dessus a été visée par la COB.

10. Autorisations de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Dans la partie extraordinaire, votre conseil soumet à votre approbation une résolution destinée à renouveler, pour une période de cinq ans, l'autorisation antérieure lui permettant de procéder sur sa seule décision à réduire le cas échéant le capital en annulant tout ou partie des actions de la Société rachetées dans le cadre de l'autorisation prévue dans la partie ordinaire de cette assemblée, dans la limite de 10 % du capital social.

Le Conseil d'Administration

BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF

		En millions d'euros		
	Notes	31-12-99	31-12-98	31-12-97
Actifs incorporels	5	972	921	696
Écarts d'acquisition	6	1 320	980	587
Terrains et constructions		5 242	5 467	5 650
Titres mis en équivalence	7	455	380	1 081
Titres de participation	9	873	993	1 582
Autres placements financiers		49 010	45 984	38 372
Dépôts auprès des entreprises cédantes		286	343	340
Placements	8	55 866	53 167	47 025
Placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance vie et dont le risque est supporté par eux		6 462	4 673	2 854
Part des réassureurs dans les provisions :				
- pour primes non acquises		253	203	178
- d'assurance vie		412	364	167
- pour sinistres		3 460	2 640	2 503
- pour participation aux bénéfices et ristournes		24	24	8
- autres provisions techniques		124	75	137
Part des réassureurs dans les provisions techniques	17	4 273	3 306	2 993
Part des réassureurs dans les provisions techniques relatives à l'assurance vie lorsque le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance	17	58	62	41
Emplois bancaires	10	18 392	18 300	12 722
Créances nées d'opérations d'assurance directe		2 337	2 009	2 169
Créances nées d'opérations de réassurance		545	465	569
Autres créances	11/15	2 556	2 262	1 617
Créances		5 438	4 736	4 355
Actifs corporels		218	196	205
Avoirs en banque, CCP, chèques et encaissements		1 142	909	1 015
Autres éléments d'actif		1 360	1 105	1 220
Intérêts et loyers acquis non échus		1 270	1 416	1 217
Frais d'acquisition reportés		1 323	1 352	1 259
Autres comptes de régularisation		585	653	550
Comptes de régularisation	19	3 178	3 421	3 026
TOTAL ACTIF		97 319	90 671	75 519

PASSIF

		En millions d'euros		
	Notes	31-12-99	31-12-98	31-12-97
Capital		844	843	788
Réserves		4 127	3 813	3 547
Écart de conversion		10	(129)	(101)
Réserve de capitalisation		614	629	370
Actions propres		(470)	-	-
Résultat de l'exercice		667	503	293
Capitaux propres de l'entreprise consolidante	12	5 792	5 659	4 897
Intérêts minoritaires	13	834	745	1 286
Passifs subordonnés	16	426	658	779
Provisions				
- pour primes non acquises brutes		2 044	1 852	2 016
- d'assurance vie brutes		37 186	35 704	29 473
- pour sinistres brutes		12 530	11 328	10 448
- pour participation aux bénéfices et ristournes brutes		1 502	1 130	816
- pour égalisation		603	575	584
- autres provisions techniques brutes		2 264	1 937	1 798
Provisions techniques brutes	17	56 129	52 526	45 135
Provisions techniques relatives à l'assurance vie lorsque le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance	17	6 717	4 738	2 900
Ressources bancaires	18	17 814	17 334	12 204
Provisions pour autres risques et charges	14/15	2 742	3 152	2 317
Dépôts reçus des réassureurs		554	542	526
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		648	539	458
Dettes nées d'opérations de réassurance		546	504	634
Autres dettes d'exploitation		2 150	1 841	1 521
Dettes d'exploitation (a)		3 344	2 884	2 613
Emprunts obligataires (non bancaires)		3	1	90
Dettes envers les établissements de crédit et autres		2 166	1 823	2 378
Dettes financières (b)		2 169	1 824	2 468
Dettes d'exploitation et financières (a+b)	16	5 513	4 708	5 081
Comptes de régularisation	19	798	609	394
TOTAL PASSIF		97 319	90 671	75 519

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

	Notes	En millions d'euros		
		1999	1998	1997
		Pro forma		
Chiffre d'affaires d'assurance		13 363	13 390	10 911
Compte technique de l'assurance non vie				
1. Primes acquises, nettes de réassurance		6 666	6 863	4 960
Primes brutes émises	21	8 158	8 309	6 564
Primes cédées aux réassureurs		(1 522)	(1 534)	(1 535)
Variation du montant brut de la provision pour primes non acquises		46	97	(76)
Variation de la provision pour primes non acquises, part des réassureurs		(16)	(9)	7
2. Produit des placements alloués, transféré du compte non technique		983	894	660
3. Autres produits techniques, nets de réassurance	22	98	55	105
4. Charge des sinistres, nette de réassurance		(5 190)	(5 315)	(3 801)
Montants payés :				
Montants bruts		(6 177)	(6 433)	(4 653)
Part des réassureurs (-)		1 341	1 133	1 046
Variation de la provision pour sinistres :				
Montants bruts		(969)	(200)	(357)
Part des réassureurs (-)		615	185	163
5. Variation des autres provisions techniques, nettes de réassurance		23	(71)	(30)
6. Participations aux bénéfices et ristournes, nettes de réassurance		(64)	(64)	(53)
7. Frais d'exploitation et autres frais techniques nets de réassurance	22	(2 169)	(2 106)	(1 649)
8. Variation de la provision pour égalisation		(19)	(88)	(83)
RÉSULTAT DU COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE		328	168	109

Pro forma : Les garanties complémentaires d'AGF VIE ont été reclassées en assurance non vie.

	Notes	En millions d'euros		
		1999	1998	1997
		Pro forma		
Compte technique de l'assurance vie				
1. Primes acquises, nettes de réassurance		5 236	5 028	4 377
Primes brutes émises	21	5 205	5 081	4 347
Primes cédées aux réassureurs		35	(57)	30
Variation de la provision pour primes non acquises, nette de réassurance		(4)	4	-
2. Produit des placements alloués, transféré du compte non technique		2 919	2 827	1 957
3. Autres produits techniques, nets de réassurance	22	36	81	25
4. Charge des sinistres, nette de réassurance		(4 069)	(3 658)	(2 758)
Montants payés :				
Montants bruts		(4 029)	(3 690)	(2 706)
Part des réassureurs (-)		43	51	42
Variation de la provision pour sinistres :				
Montants bruts		(82)	(12)	(93)
Part des réassureurs (-)		(1)	(7)	(1)
5. Variation des autres provisions techniques, nettes de réassurance		(592)	(908)	(1 041)
Provision d'assurance vie :				
Montants bruts		(588)	(887)	(1 026)
Part des réassureurs (-)		(8)	9	(24)
Autres provisions techniques, nettes de réassurance		4	(30)	9
6. Participations aux bénéfices et ristournes, nettes de réassurance		(2 467)	(2 179)	(1 593)
7. Frais d'exploitation et autres frais techniques nets de réassurance	22	(862)	(857)	(669)
8. Variation de la provision pour égalisation		-	-	-
RÉSULTAT DU COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE		201	334	298

Pro forma : Les garanties complémentaires d'AGF VIE ont été reclassées en assurance non vie.

En millions d'euros

	Notes	1999	1998	1997
		Pro forma		
Compte général				
1. Résultat du compte technique de l'assurance non vie		328	168	109
2. Résultat du compte technique de l'assurance vie		201	334	298
3. Produits des placements	23	5 754	7 543	3 637
4. Charges des placements	23	(1 552)	(3 542)	(713)
5. Produits nets des placements transférés aux comptes techniques		(3 902)	(3 721)	(2 617)
6. Charges des dettes	23	(101)	(144)	(172)
7. Produits des activités bancaires	24	2 365	1 891	2 022
8. Charges des activités bancaires	24	(2 256)	(1 821)	(1 990)
9. Autres produits non techniques		282	214	221
10. Autres charges non techniques		(226)	(243)	(217)
11. Résultat exceptionnel	26	54	159	-
12. Participation des salariés		(21)	(16)	(14)
13. Impôt sur le résultat	27	(123)	(229)	(121)
Résultat net des entreprises intégrées		803	593	443
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	7	58	44	58
Amortissement des écarts d'acquisition	6.3	(87)	(83)	(111)
Résultat net de l'ensemble consolidé		774	554	390
Part revenant aux intérêts minoritaires		(107)	(51)	(97)
Résultat revenant à l'entreprise consolidante		667	503	293

I. FAITS MARQUANTS

L'année 1999 a été marquée par :

1.1. En France :

1. La poursuite de la réorganisation du nouveau groupe AGF en France, la simplification de l'organigramme par fusion-absorption des groupes ATHÉNA et ALLIANZ-FRANCE.
2. La poursuite de la stratégie de multidistribution (CALYPSO, EUROFACTOR, ASSURANCES FÉDÉRALES IARD).
3. GECINA devient la deuxième société foncière cotée de la zone euro.
4. Les tempêtes du mois de décembre 1999 ont un impact limité dans les comptes des AGF.

1.2. Hors de France :

1. La rationalisation des activités hors de France entre les AGF et ALLIANZ.
2. Le développement des activités : Belgique, Liban, Arabie Saoudite, Colombie.

1.3. Développement des activités de niche :

1. La naissance de l'un des leaders mondiaux de l'assistance et de l'assurance de voyages : ELMONDA
2. EULER, filiale à 68,2 % des AGF, a obtenu la notation "AA+" par S&P, va être introduite en Bourse au printemps 2000 (1) et renforce les coopérations avec HERMÈS KREDITVERSICHERUNGS-AG (Hambourg).

1.1. En France

1.1.1. Poursuite de la réorganisation du nouveau groupe AGF et simplification de l'organigramme par fusion-absorption des groupes ATHÉNA et ALLIANZ-FRANCE (décembre 1999)

• Réorganisation du nouveau groupe AGF en France

Le groupe AGF a poursuivi la réorganisation de ses activités autour de pôles de distribution (réseaux spécialisés, agents généraux, courtage) et de pôles spécialisés (collectives et santé, assurances crédit, assistance, asset management et banques). L'ensemble de ces restructurations a conduit le Groupe à organiser le déménagement – quasi intégralement réalisé au premier semestre – de près de 6 500 personnes sur Paris et la région parisienne et à engager les mouvements de Paris vers la province et entre villes de province, qui ont pris effet à partir du second semestre 1999 et s'achèveront en 2001.

Pôle 1 : agents généraux

Après la mise en place du management au niveau national et régional et la définition d'une politique de souscription commune réalisées dès la fin 1998, le pôle agents a avancé sur la voie de la segmentation des agences (taille, clientèle, couverture géographique) et lancé, le 18 octobre, un produit commun d'assurance vie épargne en unités de compte, Tellus, et une temporaire décès, Chorus.

Pôle 2 : réseaux spécialisés

Après avoir fusionné les équipes supports (marketing, ressources humaines...) des réseaux ASSURFINANCE, APF et PFA, regroupé les activités de courtage vie des trois sociétés (AGF, PFA, ALLIANZ FRANCE), le pôle réseaux spécialisés a engagé la fusion des réseaux ASSURFINANCE et APF, décidé de maintenir séparé celui de PFA, engagé la relance du courtage vie et poursuivi la baisse des coûts à l'occasion du changement de système informatique vie, CGP. Ce dernier permet la diminution du nombre de back-offices, qui devrait, à terme, être limité à 4 emplacements.

(1) Si les conditions de marché le permettent.

Pôle 3 : courtage IARD MAT

L'unification des équipes MAT du Groupe est achevée et les portefeuilles de PFA et d'ALLIANZ FRANCE ont été transférés au sein d'AGF MAT permettant une souscription commune sous l'égide d'AGF MAT pour l'ensemble du Groupe.

De même, les déménagements et les installations des équipes courtage IARD tant à Paris que dans 6 villes de province, ont été achevées ; le regroupement d'équipes de spécialistes a été réalisé, les premiers produits communs lancés ; un fichier des courtiers est en cours de finalisation.

Pôle 4 : collectives et santé

Dans le prolongement de la fusion et de l'installation des équipes en santé, la plate-forme téléphonique santé conseil a été étendue à l'ensemble du groupe AGF.

Les équipes en collectives sont à présent regroupées à La Défense ; la décentralisation d'actes de souscription a été engagée, tout comme la relance commerciale de l'activité.

• Les AGF simplifient leur organigramme par fusion-absorption des groupes ATHÉNA et ALLIANZ-FRANCE (décembre 1999)

Conformément aux objectifs que le groupe AGF s'était fixés pour l'intégration des sociétés ATHÉNA et ALLIANZ-FRANCE acquises en 1998, l'organigramme du Groupe a été simplifié par fusion-absorption des sociétés de ces deux groupes par les AGF et par regroupement de leurs activités avec celles des AGF, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1999.

Depuis le 15 décembre 1999, AGF Assurances qui a absorbé les anciens holdings intermédiaires (ALLIANZ HOLDING FRANCE, RHIMO HOLDING et RM VIE), détient le contrôle, direct ou indirect, des sociétés opérationnelles suivantes :

- AGF VIE, qui regroupe les activités Vie issues d'AGF VIE, de PFA VIE, d'ALLIANZ VIE ainsi que le portefeuille de RM VIE,
- AGF IART, qui regroupe les activités IARD issues d'AGF IART, de PFA TIARD, d'ALLIANZ ASSURANCES et de CAMAT IARD,
- AGF-LA LILLOISE, qui regroupe les activités de flottes et groupements automobiles de CAP et de LA LILLOISE,
- ARCALIS, qui regroupe les activités Vie d'ARCALIS et de la COMPAGNIE GÉNÉRALE DE PRÉVOYANCE,
- AGF Banque qui a fusionné avec ATHÉNA Banque,
- AGF MAT en charge de la souscription en Marine-Aviation-Transports pour l'ensemble du Groupe.

AGF ASSURANCES détient, par ailleurs, 100 % d'AGF INTERNATIONAL, 100 % des ASSURANCES FÉDÉRALES BV et contrôle 68 % d'EULER (58,9 % en direct et 8,5 % à travers AGF Vie, notamment) qui regroupe les activités d'assurance crédit et d'affacturage. ASSURANCES FÉDÉRALES BV détient 95 % des ASSURANCES FÉDÉRALES IARD, qui distribue ses produits d'assurances automobile, santé et MRH dans les agences du CRÉDIT LYONNAIS.

Cette fusion juridique des groupes ATHÉNA et ALLIANZ FRANCE avec le groupe AGF a constitué une étape décisive du processus d'intégration entamé en 1998, et a conduit à une simplification des structures.

1.1.2. Poursuite de la stratégie de multidistribution

• Lancement de CALYPSO au premier semestre 1999

Les AGF et les 3 SUISSSES ont annoncé en septembre 1998 la signature d'un protocole d'accord pour la distribution, de produits automobile et multirisques habitation auprès de la clientèle des 3 SUISSSES et de la BLANCHE PORTE.

Créée au premier semestre 1999, CALYPSO assure la vente, la gestion des contrats et l'indemnisation des sinistres ainsi que les relations avec la clientèle.

Cet accord offre aux AGF l'opportunité d'accéder à un nouveau mode de distribution : la vente à distance, en s'appuyant sur les compétences et la clientèle des 3 SUISSSES, sans avoir à supporter les coûts très importants que nécessite le développement d'une telle activité. En matière d'indemnisation, cet accord permet aux AGF d'étendre leur maîtrise des plates-formes de règlement de sinistres par téléphone, politique déjà engagée pour la distribution par agents ou pour le courtage.

CALYPSO, dont l'activité a débuté en mars 1999, a réalisé un chiffre d'affaires de **0,6 million d'euros** au 31 décembre 1999, avec déjà plusieurs milliers de contrats en portefeuille, pour l'essentiel de l'automobile.

- **Accords de partenariat entre le CRÉDIT LYONNAIS et les AGF dans l'affacturage et l'assurance destinée aux PME/PMI (28 juillet 1999)**

Le CRÉDIT LYONNAIS et les AGF ont conclu deux partenariats dans les domaines de l'affacturage et de l'assurance destinée aux PME. Ces accords s'inscrivent naturellement dans la continuité des projets de partenariats évoqués lors de la constitution du Groupe d'Actionnaires Partenaires (GAP) du CRÉDIT LYONNAIS, dont les AGF détiennent 6 % du capital.

- **Le partenariat conclu dans l'affacturage : création d'EUROFACTOR**

Le CRÉDIT LYONNAIS et EULER, filiale des AGF, ont annoncé le 28 juillet 1999 leur intention de rapprocher leurs activités d'affacturage.

Ce rapprochement s'est traduit par la création d'EUROFACTOR, un ensemble composé d'une part, de SLIFAC (filiale à 100 % du CRÉDIT LYONNAIS) et des filiales européennes d'affacturage (EUROFACTORS) apportées par le CRÉDIT LYONNAIS, d'autre part, de la SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE FACTORING (SFF AFFACTURAGE) apportée par EULER. Présenté le 14 mars 2000, EUROFACTOR est contrôlé majoritairement par un holding commun (FEA) détenu à parité par le CRÉDIT LYONNAIS et EULER.

Ce regroupement conduit à la constitution du leader français. EUROFACTOR détient 27 % de part de marché en France et 5 % en Europe. En 1999, EUROFACTOR réalise un produit net bancaire de 863 millions d'euros pour un volume de chiffre d'affaires affacturé de 17 milliards d'euros.

- **Le partenariat conclu dans l'assurance destinée aux PME/PMI**

Le CRÉDIT LYONNAIS a étendu à sa clientèle de PME la distribution des produits d'assurance IARD et de prévoyance et santé collective du groupe AGF.

Au terme de l'accord (passé pour une durée de 7 ans, reconductible), la banque propose à ses clients entreprises une gamme très large de produits d'assurances destinés à la couverture des risques assurables des PME (assurance de dommages aux biens, de responsabilité civile, assurance collective des salariés...).

Cet accord s'inscrit dans la logique du partenariat signé en 1996, entre le CRÉDIT LYONNAIS et le groupe ALLIANZ sur la distribution de produits d'assurance IARD aux particuliers, qui prévoit notamment une exclusivité réciproque. Cet accord a été prolongé, à cette occasion, jusqu'en 2006, entre le CRÉDIT LYONNAIS et les AGF : les ASSURANCES FÉDÉRALES IARD réalisent un chiffre d'affaires en hausse de 21,3 % à 44,5 millions d'euros au 31 décembre 1999. L'automobile croît de 23 % et la MRH de 26 %, faisant ainsi du groupe AGF le troisième bancassureur dommages du marché français.

1.1.3. GECINA devient la deuxième foncière cotée de la zone euro

Poursuivant sa politique de consolidation du secteur, GECINA a annoncé la fusion-absorption du groupe IMMOBILIÈRE BATIBAIL (7 septembre 1999) qui permet de constituer la deuxième société foncière de la zone euro. Cette opération s'inscrit dans la

droite ligne de la politique immobilière menée depuis plusieurs années par les AGF, en participant à la constitution de grandes sociétés foncières cotées en Bourse.

Ce rapprochement fait suite à la fusion-absorption de SEFIMEG par GECINA annoncé le 22 avril 1999 qui avait permis de constituer la première société foncière cotée à la Bourse de Paris.

Désormais le nouvel ensemble, dans lequel les AGF demeureront le premier actionnaire avec plus de 22 %, représente :

- un patrimoine de près de 26,6 milliards de francs (4,1 milliards d'euros), à dominante d'habitation avec un renforcement de la part d'immobilier haussmannien et d'immobilier lyonnais ;
- un actif net réévalué de 15,1 milliards de francs (2,3 milliards d'euros).

À l'issue de cette opération, la capitalisation boursière du nouvel ensemble a été portée à près de 14 milliards de francs (2,1 milliards d'euros) et le flottant sensiblement accru à 7 milliards de francs (50,5 % du capital).

1.1.4. Les tempêtes du mois de décembre 1999 ont un impact limité dans les comptes des AGF

Les deux tempêtes, Lothar et Martin, qui ont successivement traversé l'Europe et, essentiellement, la France, ont causé des dégâts aux biens assurés estimés aujourd'hui entre 3,8 et 4,6 milliards d'euros. Ces chiffres incluent le coût des inondations qui ont suivi dans de nombreux départements et qui ont conduit le gouvernement français à déclarer l'état de catastrophe naturelle dans 69 départements.

Compte tenu des dernières estimations, après collationnement des déclarations faites, la charge brute des sinistres pourrait atteindre un montant de l'ordre de 645 millions d'euros et la charge, après réassurance et utilisation de la provision d'égalisation, atteindrait 165 millions d'euros avant incidence de l'impôt.

Les dégâts enregistrés au Benelux et en Espagne, étant assez limités, ne modifient pas cette estimation.

1.2. Hors de France

1.2.1. La rationalisation des activités hors de France entre les AGF et ALLIANZ

L'année 1999 a été marquée par l'achèvement des réorganisations hors de France, entre les AGF et ALLIANZ. Ce mouvement, qui s'explique par le partage du monde en zones sous responsabilité, soit d'ALLIANZ, soit des AGF, soit de la RAS, s'est traduit par plusieurs acquisitions, cessions ou regroupements par fusions qui ont été autorisés par le Conseil d'Administration des AGF, après avis du comité des conventions chargé de vérifier que les transactions étaient respectueuses de l'intérêt de tous les actionnaires.

Le tableau récapitulatif des principales transactions hors de France avec le groupe ALLIANZ :

	%	Prix	Plus-value	Date
	de détention	part AGF en M€	En M€	d'entrée/ sortie du périmètre
Cessions d'activités au groupe ALLIANZ				
Irlande	66,32	188,6	35,9	31-12-98
Canada	100	107,3	12,5	31-12-98
Pologne	100	10,1	1,0	31-12-98
Grèce	100	15,3	2,5*	31-12-98
Portugal	99,1	86,7	33,0	31-12-98
- Singapour (filiale) (mars – juin)	100	15,2	(0,9)	31-12-98
- Singapour (portefeuille)	100	0,6	0,6**	31-12-99
- Hong Kong	100	3,5	(0,4)	30-09-98
- Corée du Sud	100	-	0,5	30-09-99
- Tokyo (portefeuille)	100	4,4	4,4	01-01-99
Total Asie		23,7	4,2	
Acquisitions d'activités auprès d'ALLIANZ				
Argentine	100	22,9	-	01-01-99
- 1 ^{re} tranche (rachat des minoritaires)	37,06	17,5	-	31-12-98
- 2 ^{me} tranche	56,34	36,5	-	01-01-99
Total Vénézuéla		93,4	54	-
Chili	100	26,9	-	01-01-99
- ELVIA SCHADE	100	77,9	-	01-01-99
- ELVIA ZORG	100	1,5	-	01-01-99
- ALLIANZ NEDERLAND (portefeuille)	100	34,4	-	01-01-99
Total Pays-Bas		115,8	-	
Regroupement de participations dans un holding détenu à parité par AGF et RAS				
Espagne (valorisation part AGF)	50	591,1		01-01-99
dont décaissement pour montée à parité		38,1		

* Plus-value sur cession d'AGF KOSMOS nette d'une provision de 9,9 millions d'euros.

** Plus-value entrant dans les comptes 2000.

30 juin 1999 : fusion juridique des sociétés en Espagne avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1999

Dans le prolongement des décisions prises avec ALLIANZ, les activités détenues par les AGF et par la RAS en Espagne ont été regroupées sous un holding détenu à parité entre les AGF et la RAS. La fusion juridique des sociétés a été approuvée par les assemblées générales des sociétés concernées. Près de 70 managers ont été nommés pour mettre en place la fusion opérationnelle des activités en Espagne.

Corollairement, les AGF ont annoncé le 10 juin 1999 qu'elles cédaient à des sociétés tierces leurs succursales d'assurances dommages situées en Italie et en Allemagne : le groupe AGF a signé deux protocoles d'accord visant à vendre ses succursales d'assurance de dommages en Allemagne (chiffre d'affaires de 29,7 millions d'euros en 1999) et en Italie (chiffre d'affaire de 9,7 millions d'euros en 1999). Ces cessions s'inscrivent dans le cadre de la rationalisation des implantations internationales des AGF, et se justifient par le double emploi que créaient les activités de ces succursales avec celles d'ALLIANZ et de la RAS dans ces deux pays. Elles seront constatées dans les comptes de l'exercice 2000.

Les succursales d'AGF IART et d'AGF MAT situées en Allemagne, à Cologne, ont été cédées au groupe d'assurance finlandais SAMPO ; la succursale d'AGF IART située en Italie, à Milan, est rachetée par le groupe ROYAL SUN ALLIANCE. Les succursales de Cologne ont réalisé en 1998 un chiffre d'affaires de 47 millions d'euros, celle de Milan un chiffre d'affaires de 11,4 millions d'euros. Dans les deux cas, les acquéreurs reprennent les portefeuilles, les actifs, les passifs et l'ensemble des personnels concernés.

1.2.2. Développements des AGF hors de France : Belgique, Liban, Arabie Saoudite, Colombie

- **En mai, les AGF ont annoncé qu'AGF BELGIUM avait signé un accord visant la création d'un joint-venture avec le groupe S.** Le groupe S est constitué du secrétariat social agréé "groupe S-service social", de la Caisse d'Assurances sociales pour indépendants ("Assurances sociales confédérées") et de la Caisse d'allocations familiales "numéro 2".

Ce joint-venture, qui prendra la forme d'un Groupement d'Intérêt économique (GIE), a pour objet la mise en place d'une plateforme de services destinés aux indépendants et aux dirigeants de PME-PMI. Ces services recouvrent les besoins non seulement en matière d'assurance, d'assistance, de prévention, de risk management mais aussi en matière d'administration et de gestion des ressources humaines.

Cet accord de collaboration permet à AGF BELGIUM d'offrir des produits d'assurances aux 40 000 entreprises adhérentes du groupe S et s'inscrit dans la ligne de la politique de relance commerciale engagée par AGF BELGIUM et dans la stratégie de multidistribution du groupe AGF.

- **Les AGF renforcent leur présence au Liban (6 juillet 1999)**

Les AGF avaient acquis, en avril 1998, 30 % de la SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCES (SNA) au Liban à l'occasion d'une augmentation de capital réservée. À la suite de négociations avec les familles fondatrices et actionnaires de la SNA, elles ont porté leur participation à 51 % (octobre 1999) pour un montant de 11,8 millions de dollars (11,35 millions d'euros) avec effet au 1^{er} juillet 1999. Les AGF demeurent associées à des actionnaires libanais parmi lesquels figurent la banque AUDI et plusieurs groupes familiaux du pays.

La SNA, deuxième compagnie du marché libanais, a réalisé en 1999 un chiffre d'affaires de 16 millions d'euros, pour un résultat net consolidé de 1,4 million d'euros. Elle se développe rapidement et a récemment conclu un accord de bancassurance avec la banque AUDI. La SNA détient par ailleurs une compagnie basée à Chypre qui distribue des produits d'assurance vie et retraite aux expatriés de la région, et des intérêts dans des compagnies d'assurances en Jordanie, en Tunisie et au Maroc.

- **Les AGF vont vendre avec la BSF des produits d'assurance en Arabie Saoudite (21 juillet 1999)**

Dans le contexte de l'ouverture du marché saoudien, les AGF et ALBANK ALSAUDI ALFRANSI (BSF), affiliée à CRÉDIT AGRICOLE INDOSUEZ, ont signé un partenariat sous la forme d'un accord technique ayant pour objet la distribution de produits de prévoyance et de retraite à la clientèle du réseau bancaire de la BSF. Cet accord est entré en application au cours du premier trimestre 2000.

- **Les AGF acquièrent le numéro 1 de l'assurance en Colombie (30 septembre 1999)**

À la suite de l'annonce faite le 27 août 1999, les AGF ont pris le contrôle à hauteur de 60 % de la compagnie colombienne COLSEGUROS, filiale du groupe diversifié VALORES BAVARIA, et première et plus ancienne compagnie d'assurances du pays avec plus de 300 millions de dollars US de chiffre d'affaires en 1998. Le résultat de COLSEGUROS sera consolidé à partir du 1^{er} janvier 2000.

1.3. Développement des activités de niche

1.3.1. Le 26 janvier 1999, a été annoncée la naissance de l'un des leaders mondiaux de l'assistance et de l'assurance de voyages : ELMONDA

Le leader mondial de l'assurance voyages ELVIA TRAVEL INSURANCE GROUP et le groupe MONDIAL ASSISTANCE filiale des AGF, ont regroupé leurs activités au sein d'une nouvelle holding européenne qui est désormais l'un des leaders mondiaux dans les activités d'assistance, de services et d'assurances voyage. La nouvelle holding, ELMONDA, est détenue à 50 % par la RAS (société italienne du groupe ALLIANZ, qui contrôlait ELVIA TRAVEL INSURANCE GROUP à travers ELVIA, basée en Suisse) et à 50 % par les AGF, qui contrôlaient MONDIAL ASSISTANCE à travers SACNAS SA. ELMONDA a été consolidée par intégration proportionnelle a effet du 1^{er} Janvier 1999.

ELMONDA est géré depuis Zurich et Paris. Ensemble, les 3 000 employés des filiales d'ELVIA et de MONDIAL ASSISTANCE traitent annuellement plus de 1,6 million de dossiers d'assistance, totalisent plus de 4,2 millions de services distribués et règlent près de 300 000 sinistres d'assurances.

Dans le cadre de cet accord, les AGF ont commencé à renforcer leur participation dans SACNAS, qu'elles détenaient à 51 % aux côtés du GAN : c'est pourquoi, le 25 mai 1999, les AGF et le GAN ont annoncé la signature d'un protocole d'accord par lequel les AGF acquièrent une participation de 19 % du GAN dans la holding de SACNAS portant leur participation à 72 %.

Les AGF et la RAS ont apporté leur participation respective dans SACNAS (72 %) et ELVIA TRAVEL (100 %) à la holding ELMONDA. Afin de détenir ELMONDA à parité, ces opérations ont été complétées par une augmentation de capital de 68 millions d'euros, souscrite par les AGF (15 décembre 1999).

1.3.2. EULER, filiale à 68,2 % des AGF, a obtenu la notation "AA+" par S & P, va être introduite en Bourse au printemps 2000 et renforce les coopérations avec HERMÈS KREDITVERSICHERUNGS-AG (Hambourg).

- **Le 6 juillet 1999, EULER, filiale à 68,2 % des AGF, a obtenu la notation "AA+" par S & P**

Cette note est la meilleure notation attribuée à un groupe d'assurance crédit. Cette notation s'applique à EULER-SFAC, EULER TRADE INDEMNITY, EULER-COBAC BELGIUM, EULER SIAC, EULER AMERICAN CREDIT INDEMNITY et EULER INTERNATIONAL. La notation de ces deux dernières sociétés a été rendue possible par un engagement de soutien d'EULER-SFAC.

- **Introduction en Bourse au printemps 2000**

Les AGF, SWISS RE et la SCOR, qui, ensemble, détiennent la totalité du capital d'EULER, leader mondial de l'assurance crédit, ont annoncé, le 24 septembre 1999, leur intention de préparer conjointement la mise en Bourse d'une fraction de capital d'EULER à l'horizon du printemps 2000. Le 27 avril, les AGF ont finalisé la cession de 17,15 % du capital du groupe Euler, soit 5 982 503 actions. La participation des AGF dans Euler sera ainsi réduite à 51 % en cas d'exercice de la "greenshoe".

La cession est réalisée au prix de 54,5 euros par actions.

A l'issue de cette opération qui permettra de mieux valoriser EULER, les AGF demeureront clairement l'actionnaire majoritaire du groupe d'assurance crédit qui constitue pour les AGF une activité stratégique, porteuse de croissance et de rentabilité.

- **Le 9 décembre 1999, le groupe EULER (Paris) et HERMÈS KREDITVERSICHERUNGS-AG (Hambourg) ont annoncé le renforcement de leurs coopérations**

EULER et HERMÈS ont renforcé leur coopération :

- en donnant naissance au plus grand ensemble d'assurance crédit dans le monde,
- en fusionnant en une société à Londres leurs activités à destination des entreprises multinationales. Cette activité sera exercée par une société commune située à Londres, détenue à 51 % par EULER et 49 % par HERMÈS.
- L'addition des bases de données des deux groupes sur les risques d'entreprises constitue l'un des fichiers les plus complets et les plus performants au monde pour favoriser le développement du commerce domestique et international.

- **Le partenariat conclu dans l'affacturage : création d'EUROFACTOR**

(Voir chapitre 1, paragraphe 2 : Accords de partenariat entre le CRÉDIT LYONNAIS et les AGF.)

2. PRINCIPES ET MODALITÉS DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi du 3 janvier 1985, à son décret d'application du 17 février 1986 et à la directive européenne du 16 décembre 1991 relative aux comptes consolidés des entreprises d'assurances.

2.1. Méthodes de consolidation utilisées

Les filiales sont consolidées par intégration globale lorsqu'elles sont contrôlées de manière exclusive par le groupe AGF. Elles sont intégrées proportionnellement lorsqu'elles sont contrôlées conjointement avec un ou plusieurs autres groupes, notamment le groupe Allianz AG.

Les sociétés sur lesquelles le groupe AGF exerce une influence notable sont mises en équivalence.

Les SICAV sont exclues de la consolidation.

2.2. Date de clôture

Les comptes des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation sont arrêtés au 31 décembre, à l'exception de ceux de AGF ALLIANZ ARGENTINA, AGF ALLIANZ VIDA ARGENTINA clos le 30 juin, MBA LIFE, MBA NON LIFE clos le 31 janvier et FRANCE LIFE clos le 31 mars.

2.3. Conversion

Les comptes des filiales étrangères sont convertis en euros par la méthode du cours de clôture sur la base des cours de change du 31 décembre de l'exercice.

Les écarts de conversion constatés sont portés, pour la part revenant au Groupe, dans les capitaux propres au poste "Écarts de conversion" (voir note 12 de l'annexe des comptes consolidés) et pour la part des tiers au poste "Intérêts minoritaires".

2.4. Écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la part dans leurs capitaux propres retraités à la date d'acquisition.

Ils sont affectés à des actifs identifiés et à une valeur incorporelle de réseau (voir note 5 de l'annexe des comptes consolidés) pour les acquisitions effectuées à compter du 1^{er} janvier 1992.

Les écarts de première consolidation antérieurs à cette date ne font l'objet d'aucune affectation.

L'affectation aux actifs identifiés porte sur des plus-values significatives et durables. En assurance vie, elle donne lieu le cas échéant à la constitution d'une provision pour participation des assurés. En assurance non vie, elle donne lieu à la constitution d'une provision destinée à préserver l'équilibre du résultat technique lorsque cela est nécessaire.

L'affectation à la valeur de réseau est calculée dans la limite de la part d'intérêt ou de l'augmentation de part d'intérêt pour les sociétés déjà consolidées, appliquée à :

- la moitié du chiffre d'affaires net de réassurance cédée du dernier exercice clos avant l'acquisition pour les compagnies d'assurances,
- 40 % du chiffre d'affaires brut de réassurance pour les sociétés d'assurance crédit,
- chiffre d'affaires annuel pour les sociétés de courtage.

En ce qui concerne ATHÉNA, ALLIANZ FRANCE et ROYAL NEDERLAND, la valeur de réseau a été calculée en appliquant une méthode reposant sur les flux de trésorerie futurs actualisés. La valeur de réseau est évaluée chaque année et fait l'objet d'une dépréciation, le cas échéant.

2.5. Écarts d'acquisition (note 6 de l'annexe des comptes consolidés)

Les écarts d'acquisition sont la partie non affectée des écarts de première consolidation.

Les écarts d'acquisition positifs sont en principe amortis sur 20 ans à moins que leur montant soit inférieur à 1,5 million d'euros, auquel cas ils sont amortis dans l'exercice de constatation.

Leur valeur est réappréciée chaque année au regard de la situation des entreprises concernées.

Les écarts d'acquisition négatifs, correspondant à une accumulation de résultats d'une société dont les titres étaient détenus antérieurement à son entrée dans le périmètre de consolidation, sont repris en résultat selon un plan d'amortissement adapté à la situation de la société concernée.

Les écarts d'acquisition négatifs correspondant à la prise en compte dans le prix d'acquisition d'une insuffisance de rendement futur sont classés en provisions pour pertes et charges et repris en résultat à un rythme adapté à la situation de l'entreprise.

2.6. Opérations internes entre sociétés consolidées

a) Cessions d'actifs

Les plus et moins-values de cessions intra-groupe sont neutralisées.

Par exception et conformément à l'article R 345-3 du code des assurances, les plus et moins-values réalisées par les sociétés d'assurances françaises et étrangères consolidées, sur des cessions de placements représentatifs de provisions techniques sont maintenues dans le résultat et les capitaux propres, à l'exception des transactions portant sur des titres consolidés qui sont éliminées.

b) Autres opérations

Les autres opérations internes et notamment les opérations de réassurance sont éliminées au bilan et au compte de résultat conformément aux usages de la profession.

3. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les méthodes d'évaluation retenues dans le secteur de l'assurance pour les sociétés d'assurance françaises et étrangères sont celles définies par le code des assurances et la directive européenne de 1991 relative aux comptes des entreprises d'assurance, sauf sur les points suivants qui font l'objet d'un traitement particulier : frais d'acquisition reportés en assurance vie et provision pour risque d'exigibilité.

Les méthodes d'évaluation retenues dans le secteur financier sont celles recommandées par le comité de la réglementation bancaire, à l'exception de celles concernant la constitution des fonds pour risques bancaires généraux dont les mouvements sont annulés par résultat dans les comptes consolidés des AGF.

3.1. Ventilation des frais des sociétés d'assurance par destination

Les frais des sociétés d'assurance françaises et étrangères sont comptabilisés initialement par nature, puis ventilés par destination dans les postes du compte de résultat au moyen de clés de répartition s'appuyant sur des critères objectifs d'activité.

Les frais de gestion des placements sont inclus dans la charge des placements.

Les frais de règlement des sinistres sont compris dans la charge de sinistres.

Les frais d'acquisition des contrats, les frais d'administration et les autres charges techniques apparaissent au compte de résultat.

3.2. Opérations techniques d'assurance non vie

Primes

Les primes correspondent aux primes émises hors taxes, brutes de réassurance, nettes d'annulations, de réductions et de ristournes.

Elles comprennent une estimation des primes à émettre pour la part acquise à l'exercice et une estimation des primes à annuler postérieurement à la date de clôture.

Provisions pour primes non acquises (voir note 17 de l'annexe des comptes consolidés)

Une provision pour primes non acquises, brute de commissions et de frais, est constatée contrat par contrat en fonction du temps restant à courir entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime.

Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition des contrats (voir note 19.1 de l'annexe des comptes consolidés) incluant notamment les commissions d'acquisition et les frais internes liés à l'établissement des contrats sont répartis sur la durée de vie des contrats selon les mêmes règles que la provision pour primes non acquises.

La part des frais d'acquisition relative à la période comprise entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime est constatée à l'actif du bilan dans le poste frais d'acquisition reportés inclus dans les comptes de régularisation.

La variation des frais d'acquisition reportés est comprise dans les frais d'acquisition au compte de résultat.

Sinistres

Les sinistres se composent des éléments suivants :

- sinistres réglés durant l'exercice relatifs à l'exercice en cours ou à des exercices antérieurs net des recours encaissés,
- frais de règlement des sinistres notamment les frais des services règlements et les commissions affectées à la gestion des sinistres.

Provisions pour sinistres à payer

Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation nette de recours à encaisser du coût de l'ensemble des sinistres survenus et non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non.

Elles incluent une provision pour frais de gestion déterminée en fonction des taux de frais réels observés. La provision pour sinistres à payer n'est pas escomptée.

Provisions mathématiques de rentes

Les provisions mathématiques de rentes représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise afférents aux rentes et accessoires de rentes.

En France, les provisions mathématiques de rentes sont calculées comme suit :

- pour les rentes d'incapacité et d'invalidité issues de contrats individuels ou collectifs couvrant des risques corporels : utilisation de la table réglementaire d'invalidité instituée par l'arrêté du 28 mars 1996,
- pour les rentes d'incapacité issues de contrats couvrant les risques autres que les dommages corporels : utilisation de la table de mortalité TD 88-90 instituée par l'arrêté du 20 décembre 1996. Les sociétés disposent d'un délai de 5 ans pour étaler l'impact de ces changements de tables (voir incidence en note 17 de l'annexe).

Les taux techniques utilisés pour l'actualisation des engagements sont révisés notamment en fonction des critères limitatifs imposés par la réglementation.

Pour les sociétés hors de France, les provisions sont calculées en utilisant les tables en vigueur dans les pays concernés.

Provisions d'égalisation

Des provisions d'égalisation peuvent être constituées ou reprises par imputation sur les bénéfices techniques dans certaines catégories de risques à caractère cyclique (garantie essentiellement des catastrophes naturelles, assurance crédit et assurances de groupe contre les risques de dommages corporels) afin de faire face aux fluctuations de sinistralité.

Autres provisions techniques (voir note 17 de l'annexe des comptes consolidés)

Une provision pour risques en cours est constituée par catégorie de risques en complément de la provision pour primes non acquises lorsque les sinistres susceptibles de se produire après la fin de l'exercice et relatifs à des contrats souscrits avant cette date et les frais d'acquisition et d'administration y afférant ne sont pas couverts par la provision pour primes non acquises.

Des provisions pour risques croissants sont constituées en assurance maladie et invalidité lorsque les risques croissent avec l'âge de l'assuré et sont couverts par des primes constantes.

3.3. Opérations techniques d'assurance vie

Définition

Les opérations classées sous la rubrique "Assurance Vie" regroupent celles qui sont définies comme des opérations vie par les différentes législations applicables aux sociétés consolidées.

Primes

Les primes sont comptabilisées brutes de réassurance lors de leur émission.

Provisions d'assurance vie (voir note 17 de l'annexe des comptes consolidés)

Les provisions mathématiques représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et par l'assuré.

Du côté de l'assureur, l'engagement correspond à la valeur actuelle du capital garanti compte tenu de la probabilité de versement de ce capital.

Du côté de l'assuré, il s'agit de la valeur actuelle des primes pures restant à payer augmentées des frais de gestion à l'exclusion des frais d'acquisition, corrigée de la probabilité de versement de ces cotisations.

Les provisions mathématiques ne sont pas zillmériées.

Pour les sociétés d'assurance en France

Les tables de mortalité utilisées pour le calcul des provisions mathématiques comportant un élément viager sont les tables réglementaires retenues lors de l'établissement du tarif.

Le taux d'intérêt servant au calcul des provisions mathématiques est au plus égal à celui retenu dans l'établissement du tarif.

La prise en compte des effets du calcul des provisions mathématiques de rentes viagères avec les tables TPRV fait l'objet d'un étalement sur 15 ans à compter de l'exercice 1993 (voir note 17 de l'annexe des comptes consolidés).

Le taux technique utilisé pour l'actualisation des engagements de rentes est révisé notamment en fonction des critères limitatifs imposés par la réglementation.

Pour les sociétés hors de France, les provisions sont calculées en utilisant les tables en vigueur dans les pays concernés.

- Contrats libellés en unités de compte :

Les provisions des contrats d'assurance libellés en unités de compte sont réévaluées à la valeur vénale des unités de compte à la clôture de l'exercice.

- Provisions d'égalisation :

Des provisions d'égalisation sont constituées en assurance de groupe contre le risque décès afin de faire face aux fluctuations de sinistralité.

Autres provisions techniques

- Provision globale de gestion :

Une provision de gestion est constituée, le cas échéant, afin de couvrir globalement les charges de gestion futures de l'ensemble des contrats non couvertes par des chargements sur primes ou par des prélèvements contractuels sur les produits financiers.

Les sociétés du Groupe n'ont pas eu à constituer cette provision au titre des années 1996 à 1997.

Une provision a été constatée chez les AGF Vie pour 35 millions d'euros en 1998 et 39 millions d'euros en 1999.

Les modalités de calcul de cette provision ont été précisées par un arrêté du 29 décembre 1998 qui a conduit certaines sociétés à constituer une provision globale de gestion.

Aucune dotation nouvelle n'a été constatée au cours de l'exercice 1999.

Par ailleurs, certaines sociétés constituent des provisions mathématiques de gestion, en particulier dans les activités d'assurances collectives en matière de retraite.

- Provision pour participation aux bénéfices :

La provision pour participation aux bénéfices est égale aux participations aux bénéfices allouées aux bénéficiaires de contrat, lorsque ces participations ne sont pas payables immédiatement.

En outre, des dotations ou reprises au fonds général de participation des assurés peuvent être effectuées.

- Provision pour aléas financiers :

Une provision pour aléas financiers, destinée à compenser la baisse de rendement des actifs, est constituée lorsque le taux des intérêts techniques et participations aux bénéfices garantis contractuellement de l'ensemble des contrats par rapport aux provisions mathématiques représente globalement plus de 80 % du taux de rendement réel des actifs de la société pour l'exercice inventorié.

Les sociétés du groupe des AGF n'ont pas eu à constituer cette provision au titre des exercices 1998 et 1999 à l'exception de la société belge AFILIFE.

- Frais d'acquisition reportés :

Les frais d'acquisition des contrats Vie sont inscrits à l'actif du bilan (voir note 19.1 de l'annexe des comptes consolidés) et amortis sur la durée de vie estimée des contrats, la valeur nette activée n'étant pas inférieure à l'écart de zillmérisation.

Pour calculer les frais à activer, le chargement d'acquisition compris dans les primes est déduit des frais d'acquisition réels afin d'amortir uniquement l'excédent de frais réels par rapport aux frais chargés.

La méthode d'amortissement retenue est un amortissement linéaire par familles homogènes de contrats, par année d'effet et par durée de vie.

Les lois de maintien des contrats en portefeuille ont été construites en combinant les lois de rachat, de sorties par décès et de sorties par échéance de contrat.

Les frais d'acquisition ne sont activés que dans la mesure où leur amortissement ultérieur est couvert par la marge attendue sur chacune des familles de produits.

3.4. Opérations de réassurance

Acceptations

Les acceptations en réassurance sont comptabilisées affaire par affaire sur la base des résultats de l'année, réels ou estimés.

Les provisions techniques correspondent aux montants communiqués par les cédantes, majorés le cas échéant de compléments.

Cessions

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités.

La part des cessionnaires dans les provisions techniques est évaluée de la même façon que les provisions techniques apparaissant au passif.

Les dépôts espèces reçus des réassureurs sont comptabilisés au passif.

Les titres remis en nantissement par les réassureurs sont inscrits en hors bilan et évalués au cours de Bourse.

3.5. Opérations en devises

Les opérations libellées en devises sont comptabilisées en devises.

À la clôture, les éléments du bilan et du compte de résultat libellés en devises sont convertis au taux de change du jour de clôture.

Les pertes ou gains de change latents, résultant de la variation des cours de change sur le bilan d'ouverture, sont inscrits au bilan dans la rubrique "différence de conversion" classée dans les comptes de régularisation. Les pertes de change latentes calculées toutes devises confondues (différence de conversion de l'actif du bilan), font l'objet d'une provision pour perte de change.

Le résultat des opérations d'arbitrage réalisées au cours de l'exercice est constaté dans les pertes et profits de change inclus dans la rubrique "autres corrections de valeurs des placements" classée dans les produits et les charges des placements.

3.6. Placements

Les méthodes de comptabilisation et d'évaluation des placements sont fonction du secteur d'activité.

3.7. Méthodes communes à l'ensemble des secteurs d'activité

Prix d'achat

Les placements sont comptabilisés au prix d'achat hors intérêts courus.

Résultat sur cessions d'actifs

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières ou d'immeubles sont enregistrées au compte de résultat de l'année de la cession.

Elles sont déterminées principalement selon la méthode FIFO (premier entré - premier sorti).

Résultat sur échanges de titres réalisé dans le cadre d'OPE.

En cas d'échange, une plus-value est constatée sur la base de la valeur d'estimation des titres de l'initiatrice reçus en échange considérée comme la plus sûre (utilisation d'une moyenne de cours ou du cours du jour de publication du résultat de l'offre). L'incidence sur les comptes de l'exercice 1999 est indiquée en annexe 23.

Valeurs de réalisation des valeurs mobilières à la date de clôture

La valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice correspond, pour les titres cotés au cours de Bourse du jour de l'inventaire, pour les titres non cotés à leur valeur vénale estimée.

Cette valeur de réalisation est éventuellement corrigée du résultat latent sur les opérations de produits dérivés non dénouées à la date de clôture.

Cette valeur est utilisée pour déterminer les plus ou moins-values latentes qui figurent dans la note 8 et pour calculer la provision pour risque d'exigibilité décrite plus loin.

Immeubles

Les immeubles, les terrains et les parts de sociétés civiles immobilières sont comptabilisés à leur coût d'acquisition net de frais d'achat et d'impôt.

Les travaux d'amélioration des immeubles, qui ont pour effet d'augmenter la valeur de l'immeuble, sont inscrits, à l'actif, au poste "immeubles" et amortis sur une durée de 10 à 20 ans.

Les frais d'acquisition des immeubles (droits de mutation, honoraires et frais d'actes...) sont inscrits à l'actif et amortis sur une durée de 5 ans.

Les immeubles sont amortis linéairement, majoritairement sur une durée de 50 ans.

La valeur de réalisation des immeubles est déterminée pour l'essentiel à partir d'expertises quinquennales qui font l'objet de mises à jour annuelles. Elle est utilisée pour déterminer les plus ou moins-values latentes qui figurent dans la note 8 et pour calculer la provision pour risque d'exigibilité décrite plus loin.

Les immeubles détenus par les sociétés hors assurance sont enregistrés au coût d'acquisition et éventuellement dépréciés, ligne à ligne, si leur valeur d'utilité est inférieure au coût d'acquisition.

3.8. Règles spécifiques aux placements de l'activité d'assurance

Obligations et autres titres à revenus fixes

La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement de chaque ligne de titres est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres.

La valeur de réalisation correspond au cours de Bourse ou à la valeur vénale estimée pour les titres non cotés.

Cette valeur de réalisation est éventuellement corrigée du résultat latent sur les opérations de produits dérivés non dénouées à la date de clôture.

Les moins-values éventuelles résultant de la comparaison entre la valeur nette comptable diminuée ou majorée de l'amortissement des différences de remboursement et la valeur de réalisation ne font pas l'objet d'une provision pour dépréciation.

Une provision pour dépréciation n'est constituée qu'en cas de défaillance probable du débiteur.

Placements représentatifs de contrats en unités de compte

Les placements représentatifs de contrats libellés en unités de compte sont comptabilisés au bilan pour leur valeur de réalisation à la clôture de l'exercice. L'écart entre la valeur d'acquisition et la valeur de réalisation est inclus dans la variation des provisions mathématiques.

Constatation des provisions pour dépréciation à caractère durable

Une provision pour dépréciation est constatée, ligne à ligne, pour la partie de la dépréciation présentant un caractère durable.

Le caractère durable s'attribue à une dépréciation lorsqu'il n'y a pas d'espoir de retrouver la valeur comptable du bien dans un avenir prévisible.

Ce principe s'applique, s'il est prévu de céder un bien à une valeur inférieure à sa valeur comptable ou si l'analyse ligne à ligne de la valeur des actifs fait apparaître une dépréciation dont le caractère n'apparaît pas susceptible de se renverser compte tenu de son ampleur, de sa durée prévisible, du caractère général de la dépréciation affectant l'ensemble d'un marché, du caractère spécifique de la dépréciation d'un bien devenu inadapté par rapport à son marché.

L'impact initial de l'adoption de cette méthode au 1^{er} janvier 1995 a été imputé directement sur les capitaux propres. Depuis cette date, les dotations sont incluses dans les charges des placements.

Comptabilisation des reprises de provisions à caractère durable

Pour les actifs ayant fait l'objet d'une dépréciation par voie de provisions imputées directement sur les capitaux propres, les reprises ultérieures de ces provisions doivent recevoir le même traitement, sauf si elles permettent de compenser des moins-values de cessions enregistrées dans le compte de résultat.

En cas de cession des biens, la provision est reprise par résultat dans la limite de la perte effectivement constatée. L'excédent éventuel est repris directement par capitaux propres en cas d'excédent de la provision par rapport à la perte réelle ou en cas de réajustement à la hausse, de la valeur d'estimation ayant servi de référence à la constatation de la dépréciation au 1^{er} janvier 1995.

La partie de la provision rendue éventuellement sans objet suite à la constatation des amortissements annuels, est reprise directement par capitaux propres.

Les reprises partielles portent en priorité sur les dotations les plus anciennes.

L'incidence des variations des exercices 1996 à 1999 est décrite en annexe 12.

Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques

Lorsque la valeur de réalisation globale de l'ensemble des immeubles, des actions et des autres titres à revenus variables des sociétés d'un même pays à la date de l'inventaire est inférieure à la valeur comptable nette des provisions pour dépréciation à caractère durable, une provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques est constituée à hauteur de la moins-value latente globale.

Produits des placements transférés au compte technique

Une quote-part du produit des placements est transférée au compte technique au prorata de la part des provisions techniques d'assurance sur le total des provisions techniques et des capitaux propres de la société (moyenne entre les montants à l'ouverture et à la clôture de l'exercice).

3.9. Placements de l'activité bancaire et financière

Les titres de transaction

Les titres détenus dans le cadre d'une activité de négociation rapide (revente dans les six mois) sont enregistrés lors de l'achat, frais et coupon inclus, et évalués individuellement à la clôture de l'exercice à leur prix de marché.

Les titres de placement

Les titres détenus pour plus de six mois et dont la possession durable n'est pas estimée utile à l'activité de la banque, sont enregistrés lors de l'acquisition, hors frais d'acquisition et hors intérêts courus non échus. A la clôture, ils sont évalués individuellement à leur cote, leur valeur liquidative (parts OPCVM) ou leur valeur probable de négociation (titres non cotés). Les moins-values latentes sont provisionnées. Pour les titres à revenus fixes, les surcotes et les décotes font l'objet d'un étalement sur la durée de vie résiduelle des titres.

Les titres d'investissement

Les titres d'investissement sont des titres à revenus fixes destinés à être conservés jusqu'à leur date d'échéance.

Leur méthode de comptabilisation et d'évaluation est identique à celle des obligations des sociétés d'assurance.

3.10. Fonds pour risques bancaires généraux

Les fonds pour risques bancaires généraux constitués dans les comptes des banques sont annulés par résultat dans les comptes consolidés.

3.11. Provision pour risques bancaires Groupe

Une provision pour risques bancaires Groupe d'un montant au moins égal à la somme des fonds pour risques bancaires généraux des banques faisant partie du périmètre de consolidation est constituée pour faire face aux aléas de l'activité bancaire du Groupe (voir note 14 de l'annexe des comptes consolidés).

3.12. Engagements en matière de retraite

Le groupe AGF participe selon les lois et usages de chaque pays, à la constitution des retraites de son personnel (voir note 14 de l'annexe des comptes consolidés).

Dans certains pays, les sociétés du Groupe versent des cotisations assises sur les salaires à des organismes responsables du service de ces allocations. Il n'existe alors aucun passif actuariel au titre de ces régimes de retraite.

En France, la caisse de retraite du personnel AGF, dont l'accord fondateur a été dénoncé par les AGF en date du 31 juillet 1998 a donné lieu à la constatation d'une provision pour risques et charges (cf. annexe 14).

Dans les pays où existent des régimes internes de retraite en faveur des salariés ou dirigeants, le passif actuariel correspondant est provisionné dans les comptes consolidés. Il en est de même des engagements du Groupe vis-à-vis des salariés en matière d'indemnités de fin de carrière.

Pour les sociétés d'assurance en France, conformément à l'accord du 2 février 1995 entre la FFSA et les partenaires sociaux, la charge liée à la consolidation des provisions du régime de retraite de la profession a été imputée sur les capitaux propres conformément aux recommandations professionnelles en contrepartie des provisions pour pertes et charges (voir note 14 de l'annexe des comptes consolidés).

Les cotisations (1 % à la charge de l'employeur) ultérieures résultant de cet accord sont comptabilisées chaque année par résultat depuis 1996.

3.13. Impôts

La charge d'impôts comprend l'impôt exigible et l'impôt différé résultant des décalages temporaires d'imposition ou des retraitements de consolidation pour autant que la situation fiscale des entités concernées le justifie (voir notes 15 et 27 de l'annexe des comptes consolidés).

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable et selon une conception étendue.

Les produits d'impôts différés, notamment ceux provenant des déficits fiscaux ne sont constatés que dans la mesure où ils peuvent être imputés sur des passifs d'impôts différés d'échéances similaires et lorsqu'il existe une forte probabilité qu'ils soient utilisés à relativement court terme.

Les mouvements d'impôts différés relatifs aux provisions comptabilisées par imputation sur les capitaux propres suivent le même mode de comptabilisation.

3.14. Instruments financiers

Instruments financiers des sociétés d'assurance

Les instruments financiers utilisés sont comptabilisés conformément aux dispositions du Plan Comptable Général 1982 dans la mesure où il n'existe pas de dispositions spécifiques aux sociétés d'assurance.

Toutefois, la lecture des principes comptables ci-après retracés doit être reliée à la stratégie d'utilisation des instruments.

En outre, pour la détermination des plus ou moins-values latentes, il est fait application des règles d'évaluation de l'article R. 332.20-1 du code des assurances.

- Swaps de taux d'intérêt :

Ce type d'instrument n'est utilisé que pour des opérations de couverture.

Les contrats de swaps de taux d'intérêt sont enregistrés en hors bilan pour leur valeur nominale.

A la date d'arrêté Comptable, il est procédé à la comptabilisation en charges ou en produits du différentiel d'intérêt acquis à la période.

A la date d'inventaire, il est procédé de façon extra-comptable à une évaluation en valeur de marché de chaque contrat et des éléments couverts.

Il n'entre pas dans l'intention de la compagnie de procéder à un dénouement anticipé de ces contrats. Il n'est constitué comptablement aucune provision pour risques sauf identification d'un risque de contrepartie. Les plus-values latentes sont corrigées à due concurrence.

- Options sur taux d'intérêt :

Les achats de caps sont des options de couverture, traités sur marchés de gré à gré, destinés à maintenir la valeur ou le rendement de l'actif ou groupe d'actifs en cas de hausse des taux. Les primes payées annuellement au début de chaque période de référence sont enregistrées en compte de régularisation actif. L'étalement de la prime, rapportée au compte de résultat, s'effectue linéairement. Le différentiel d'intérêt reçu ou à recevoir, si l'évolution des taux d'intérêt est en notre faveur, sera comptabilisé en produits, dans le cas contraire, aucun mouvement comptable ne sera enregistré. Les plus ou moins-values latentes des placements à revenus fixes sont évaluées conformément à l'article R332-19 du code des assurances. S'agissant d'une stratégie à long terme dûment approuvée par le Conseil, les moins-values latentes éventuelles ne sont pas provisionnées tant que l'adossement avec le portefeuille couvert est maintenu. En hors bilan figurent le nominal de ces options en engagement reçu et les primes restant à payer en engagement donné.

Les achats de floors suivent les mêmes principes d'enregistrement comptable que ceux évoqués précédemment pour les caps. Les moins-values latentes seront cependant provisionnées à l'arrêté comptable compte tenu de la nature particulière de ces opérations.

- Swaps de devises :

Les swaps de devises figurant en hors bilan sont effectués en couverture d'éléments d'actif ou de passif en devises.

Ces contrats sont enregistrés en hors bilan pour leur contre-valeur en euros à la date d'inventaire.

- Swaps de performance :

Les swaps de performance ont pour objectif de diminuer le risque spécifique sur certains titres, contre le risque global du benchmark. Le montant figurant en hors bilan correspond à la valeur nominale des contrats.

- Options sur actions :

Les achats et ventes d'options d'achat et de vente, traités sur des marchés de gré à gré, donnent lieu à la comptabilisation des primes reçues ou payées en compte de régularisation actif ou passif jusqu'à la date de dénouement.

Sont inscrits en hors bilan les montants des actifs sous-jacents évalués à leur prix d'exercice.

Les titres acquis ou vendus dans le cadre d'exercice d'options sont comptabilisés au prix d'exercice minoré ou majoré de la prime payée ou reçue. A défaut d'exercice des options à l'échéance, les montants des primes sont rapportés en compte de résultat. Pour les contrats en cours à la date de clôture, le résultat latent calculé sur la base des cotisations à la date de clôture est déduit de la valeur de marché globale des actifs concernés. En cas de retournement des options (rachat ou revente de l'option identique) ou d'exercice par règlement en espèces, la différence entre les deux primes est enregistrée au résultat.

Les options en cours sont enregistrées en engagement hors bilan pour le montant des actifs sous-jacents évalués à leur prix d'exercice. A la date d'inventaire, aucun résultat n'est comptabilisé. Toutefois, dans le cas d'une vente d'option de vente, si le titre sous-jacent présentait une dépréciation significative à caractère durable, ce montant serait constaté sous la forme d'une provision. Par ailleurs, la valeur de réalisation de la prime est prise en compte dans le calcul de la provision pour risque d'exigibilité et figure dans le calcul des plus et moins-values latentes sur produits dérivés.

En cas d'achat d'option, la prime est provisionnée en cas de risque de perte durable.

- Options sur indices :

Les achats d'options sur indices, traités sur des marchés de gré à gré, donnent lieu à la comptabilisation des primes payées en compte de régularisation jusqu'à la date de dénouement où la prime sera rapportée au résultat.

A la date d'inventaire, lorsque les couvertures sont affectées ligne à ligne au portefeuille, aucun résultat n'est comptabilisé. La valeur de réalisation de la prime est prise en compte dans le calcul de la provision pour risque d'exigibilité et figure dans le calcul des plus ou moins-values latentes sur produits dérivés. Lorsque les couvertures ne sont pas affectées ligne à ligne au portefeuille, les gains ou pertes sont constatés au résultat sans dégagement symétrique des produits ou charges sur l'élément couvert. A la clôture, les gains latents ne sont pas comptabilisés et les pertes latentes font l'objet de provisions pour risques.

Les options en vie sont enregistrées en engagement hors bilan pour le montant des actifs sous-jacents (indices) évalués à leur prix d'exercice.

- Swaps sur indices :

Le montant inscrit en hors bilan est comptabilisé en valeur nominale.

La charge sur la partie emprunteuse à taux variable fait l'objet d'une comptabilisation prorata temporis. De façon prudente, le produit éventuel sur l'indice acheté est rapporté en résultat à l'échéance du contrat.

Toutefois, s'il apparaît à la date d'inventaire une dépréciation à caractère durable, celle-ci est comptabilisée. Par ailleurs, la valeur de réalisation est intégrée dans le calcul de la provision pour risque d'exigibilité et figure dans le montant des plus et moins-values latentes sur produits dérivés.

- Contrats notionnels MATIF :

Les contrats vendus ont été adossés aux lignes obligataires à couvrir contre une remontée des taux. Le résultat dégagé à la clôture des contrats est étalé sur la durée de vie des éléments couverts tant que ceux-ci sont conservés dans le patrimoine de la compagnie. La partie non amortie des profits et pertes est en compte de régularisation et est prise en compte dans la détermination des plus ou moins-values latentes sur obligations.

3.15. Instruments financiers de l'activité bancaire

Les engagements relatifs à ces opérations sont enregistrés dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale des contrats (égale au prix d'exercice pour les options).

Le mode de comptabilisation des résultats dépend de la finalité des opérations et des marchés concernés.

- Opérations de couverture :

Les gains et pertes relatifs aux instruments utilisés pour réaliser une couverture, affectée dès l'origine à un élément ou à un ensemble d'éléments identifiés, sont enregistrés en résultat symétriquement à la prise en compte des charges et des produits sur les éléments couverts.

Les charges et produits afférents aux Swaps de taux sont enregistrés au prorata temporis en compte de résultat. Les positions correspondantes font l'objet d'une évaluation globale à la clôture ; des provisions sont constituées le cas échéant.

- Opérations spéculatives :

Les contrats de taux d'intérêt à terme ferme ou conditionnel, échangés sur des marchés organisés ou assimilés (Notionnel, Eonia...), sont évalués à leur prix de marché à la date de clôture. Les gains ou pertes correspondants, latents ou réalisés, sont portés en résultat.

En ce qui concerne les autres instruments de taux d'intérêt à terme, les règles d'évaluation diffèrent selon les intentions de gestion des opérateurs. Pour les opérations de "micro-spéculation" (accords de taux, caps/floors et swaps de taux), les produits et charges générés sont comptabilisés au prorata temporis.

Seules les différences d'évaluation négatives nettes, c'est-à-dire les moins-values nettes latentes par ensembles homogènes de contrats, sont enregistrées en résultat par le biais de provisions pour pertes et charges.

La méthode retenue pour l'évaluation des swaps de taux est la méthode dite obligataire : les taux d'actualisation retenus sont les taux correspondant à un coupon zéro.

En ce qui concerne les contrats de change à terme conditionnel (option de change), les primes payées ou perçues sont enregistrées en comptes de régularisation.

Dans le cas d'opérations non dénouées à la clôture de l'exercice, la réévaluation est effectuée "mark to market" et les écarts d'évaluation sont inscrits directement en résultat.

Lors de la revente, du rachat de l'exercice ou à l'expiration de l'option, les primes sont immédiatement enregistrées en résultat.

Les contrats de swaps de taux d'intérêt contre indice boursier ne font l'objet d'aucun enregistrement en résultat avant leur échéance, seules les pertes latentes sont constatées par la constitution d'une provision pour risques.

3.16. Principes de segmentation

Les segments d'analyse de l'activité sont les suivants :

- assurance vie ventilée en France et hors de France,
- assurance non vie ventilée en France et hors de France,
- assurance crédit,
- assistance,
- activités bancaires et financières ventilées en France et hors de France,
- holdings ventilées en France et hors de France.

L'analyse du résultat segmenté par activité figure aux notes 20, 21, 22 et 23.

L'activité des sociétés d'assurance mixte vie et non vie est ventilée entre les deux segments assurance vie et assurance non vie selon les modalités suivantes :

- les postes techniques d'assurance (primes, sinistres, frais d'acquisition, frais d'administration, autres charges techniques, provisions techniques) sont affectés à l'activité vie ou non vie selon la catégorie du risque concerné ;
- les produits financiers non techniques sont répartis entre l'activité vie et l'activité non vie au prorata des capitaux alloués à chacune des activités ;
- les charges non techniques sont réparties entre les activités vie et non vie au prorata des charges techniques.

L'activité "Assurance Crédit" correspond à l'activité du groupe EULER en France et hors de France. Ce segment d'activité inclut également SFAC CRÉDIT et la SFF qui ne sont pas inclus dans l'activité bancaire et financière.

L'activité "assistance" comprend exclusivement l'activité du groupe ELMONDA composé des groupes ELVIA et SACNAS.

4. COMPARABILITÉ DES COMPTES

4.1. Présentation des comptes consolidés

4.1.1. Changement de présentation de l'activité immobilière

La présentation du segment immobilier dans les analyses du résultat ou du bilan par segment d'activité a été modifiée pour les comptes annuels de 1998. Le bilan et le résultat du segment immobilier font l'objet d'une affectation ligne à ligne, dans les autres segments en fonction du pourcentage d'intérêt détenu par ces derniers dans chacune des sociétés immobilières.

4.1.2. Changement de la segmentation par activité

La présentation de l'activité hors de France a été modifiée en 1999 afin de distinguer :

- l'assurance vie hors de France,
- l'assurance non vie hors de France,
- les banques hors de France,
- les holdings hors de France.

Les exercices 1998 et 1997 ont été retraités pour tenir compte de ces modifications (cf. note 3.16).

4.1.3. Activité bancaire EULER

L'activité bancaire d'EULER qui était auparavant incluse dans les produits et charges de l'activité bancaire a été reclassée dans les autres produits et les autres charges non techniques.

	En millions d'euros					
	Rapport 1998	EULER 1998	Total 1998	Rapport 1997	EULER 1997	Total 1997
Produits de l'activité bancaire	1 993	(102)	1 891	2 117	(95)	2 002
Charges de l'activité bancaire	(1 897)	76	(1 821)	(2 062)	72	(1 990)
Total des produits et charges	96	(26)	70	55	(23)	12

4.2. Variations du périmètre de consolidation intervenues en 1999

Conformément à l'avis 97 B du comité d'urgence du CNC, les écarts de première consolidation des sociétés acquises en 1999 sont considérés comme provisoires et seront affectés définitivement dans le délai d'un an suivant l'exercice d'acquisition.

Précisions sur le traitement des joint-ventures

En 1999, le groupe AGF a participé à la création de trois sociétés détenues et contrôlées conjointement avec un autre groupe :

- AGF RAS avec le groupe RAS afin de détenir les participations des deux groupes en Espagne,
- ELMONDA avec le groupe RAS afin de détenir les participations des deux groupes dans le domaine de l'assistance,
- la SOCIÉTÉ FINANCIÈRE EUROPÉENNE D'AFFACTURAGE créée par les groupes EULER et CRÉDIT LYONNAIS en vue de détenir les participations des deux groupes dans l'activité d'affacturage.

Ces opérations se sont traduites par des apports des titres de participations détenus par les deux groupes à des sociétés créées à cet effet, éventuellement complétés par des rachats de titres destinés à ramener les participations de chacun des deux groupes à 50 %.

Le traitement dans les comptes consolidés a consisté à distinguer :

- la cession partielle par le groupe AGF des titres ou participations apportés entraînant la constatation d'une plus-value consolidée, sur la base de la valeur d'estimation retenue lors des apports ou fusions,
- l'acquisition d'une participation dans les sociétés apportées par les partenaires entraînant la constatation d'un écart d'acquisition sur la base d'un prix d'achat égal à la valeur d'estimation retenue lors des apports.

Conformément aux recommandations de la COB, le montant et les affectations de l'écart de première consolidation sont provisoires et seront déterminés de façon définitive dans le délai d'un an suivant l'exercice d'acquisition.

4.2.1. Opérations avec le groupe ALLIANZ

L'ensemble des transactions avec ALLIANZ est considéré comme ayant un effet sur le périmètre de consolidation au 1^{er} janvier 1999 quelle que soit leur date de réalisation effective compte tenu de l'aspect global de ces transactions.

4.2.1.1. Cessions

AGF NAFTA (Canada)

La cession à ALLIANZ AG se traduit par la constatation d'une plus-value consolidée nette d'impôt de 12,5 millions d'euros classée en résultat exceptionnel.

AGF NAFTA contribuait au chiffre d'affaires consolidé pour 153 millions d'euros et au résultat consolidé avant goodwill pour 0,1 million d'euros en 1998.

AGF UBEZPIECZENIA (Pologne)

La cession à ALLIANZ POLSKA se traduit par la constatation d'une plus-value consolidée nette d'impôt de 1 million d'euros classée en résultat exceptionnel.

AGF UBEZPIECZENIA contribuait au chiffre d'affaires consolidé pour 22 millions d'euros et au résultat consolidé pour 0,9 million d'euros en 1998.

AGF KOSMOS (Grèce)

La cession du groupe AGF KOSMOS à ALLIANZ EUROP se traduit par une plus-value consolidée nette d'impôt de 2,5 millions d'euros classée en résultat exceptionnel.

AGF KOSMOS contribuait au chiffre d'affaires consolidé pour 88 millions d'euros et au résultat consolidé avant goodwill pour - 14,5 millions d'euros en 1998.

SPS (Portugal)

La cession de SPS à ALLIANZ AG, RAS INTERNATIONAL et RAS SPA se traduit par la constatation d'une plus-value consolidée nette d'impôt de 33 millions d'euros classée en résultat exceptionnel.

SPS contribuait au chiffre d'affaires consolidé pour 77 millions d'euros et au résultat consolidé avant goodwill pour 1,7 million d'euros en 1998.

Par ailleurs, un écart d'acquisition imputé directement sur les capitaux propres pour un montant de 16 millions d'euros a été déduit de la plus-value réalisée.

FRANCE LIFE (Corée)

La cession de FRANCE LIFE à ATROPOS se traduit par la constatation d'une plus-value nette d'impôt de 0,5 million d'euros classée en résultat exceptionnel.

FRANCE LIFE contribuait au chiffre d'affaires consolidé pour 12 millions d'euros et au résultat consolidé pour - 3 millions d'euros en 1998.

4.2.1.2. Créations de joint-venture

Création d'AGF RAS (holding de contrôle de nos participations en Espagne)

Le holding AGF RAS a été créé en 1999 en vue de détenir les participations du groupe AGF et du groupe RAS en Espagne. Le groupe AGF a apporté à AGF RAS ses participations dans AGF UNION-FÉNIX et ATHÉNA SÉGUROS. Le groupe RAS a apporté à AGF RAS ses participations dans ALLIANZ RAS SÉGUROS, EUROVIDA et EUROPENSIONES.

Le groupe AGF RAS est intégré proportionnellement à 50 % à effet du 1^{er} janvier 1999.

Les sociétés AGF UNION-FÉNIX, ATHÉNA SÉGUROS et ALLIANZ RAS SÉGUROS ont par ailleurs fusionné à effet rétroactif du 1^{er} janvier 1999.

Le groupe RAS a ensuite vendu des titres au groupe AGF afin de porter la participation de chacun des groupes à 50 %. Cette opération s'analyse comme une cession par les AGF de 50 % de leurs anciennes participations et comme un achat par le groupe AGF de 50 % d'ALLIANZ RAS SÉGUROS.

Les plus-values consolidées réalisées par le groupe AGF à l'occasion de l'apport s'élèvent à 18,2 millions d'euros sur AGF UNION-FÉNIX et 19,3 millions d'euros sur ATHÉNA SÉGUROS, et figurent au résultat exceptionnel.

Ces plus-values tiennent compte de la reprise proportionnelle de l'écart d'acquisition concernant AGF UNION-FÉNIX pour un montant de 42 millions d'euros et d'ATHÉNA SÉGUROS pour 5 millions d'euros et de la diminution des valeurs de réseau d'AGF UNION-FÉNIX pour 43 millions d'euros et d'ATHÉNA SÉGUROS pour 10 millions d'euros.

Par ailleurs, un écart d'acquisition imputé directement sur les capitaux propres pour un montant de 25 millions d'euros a été déduit de la plus-value réalisée.

Le bilan d'entrée d'ALLIANZ RAS SÉGUROS a fait l'objet d'une provision de restructuration et d'une affectation des plus-values latentes sur les placements, qui a donné lieu à la constitution d'une provision pour équilibre technique, conformément aux principes comptables du Groupe. Cette affectation doit être considérée comme provisoire.

L'écart d'acquisition créé, y compris la valeur de réseau qui n'a pas été calculée, s'élève à 147 millions d'euros pour ALLIANZ SÉGUROS, 14 pour EUROVIDA et 25 pour EUROPENSIONES.

Le chiffre d'affaires provenant de l'acquisition d'ALLIANZ RAS SÉGUROS et d'EUROVIDA s'élève à 372 millions d'euros pour l'exercice 1999. A méthode d'intégration identique, le chiffre d'affaires 1998 d'origine AGF UNION-FÉNIX et ATHÉNA SÉGUROS aurait été de 349 millions d'euros.

Création d'ELMONDA (holding de contrôle de l'activité d'assistance)

La holding ELMONDA a été créée en 1999 en vue de réunir les participations du groupe ALLIANZ dans le domaine de l'assistance.

Le groupe AGF, qui détenait au 31 décembre 1998 50,71 % de SACNAS, a augmenté sa participation à 72 % suite à des rachats de titres au GAN puis l'a apportée à la société ELMONDA. Le groupe RAS a apporté sa participation dans la société suisse ELVIA TRAVEL à ELMONDA.

A l'issue de ces apports et de versements d'espèces en vue d'équilibrer les participations, AGF et RAS détiennent chacun 50 % d'ELMONDA.

ELMONDA, le groupe SACNAS et le groupe ELVIA TRAVEL sont consolidés par intégration proportionnelle à 50 % à effet du 1^{er} Janvier 1999. Cette opération s'analyse comme une cession partielle de SACNAS et une acquisition d'ELVIA TRAVEL.

La cession partielle de SACNAS a généré une plus-value consolidée de 6 millions d'euros, classée en résultat exceptionnel.

L'acquisition d'ELVIA a entraîné la constatation d'un écart d'acquisition de 18 millions d'euros après affectation des plus-values latentes sur les actifs, la constatation d'une provision pour équilibre technique et de retraitement des provisions techniques aux normes AGF. Ces affectations doivent être considérées comme provisoires.

Par ailleurs, l'intégration proportionnelle de SACNAS qui était auparavant mise en équivalence entraîne une augmentation du chiffre d'affaires de 119 millions d'euros et l'intégration proportionnelle d'ELVIA entraîne une augmentation du chiffre d'affaires de 172 millions d'euros.

4.2.1.3. Acquisitions

Pays-Bas

Le groupe AGF a réalisé début 1999 deux acquisitions aux Pays-Bas :

- ROYAL NEDERLAND SCHADE a acheté le portefeuille d'assurance d'ALLIANZ NEDERLAND,
- AGF INTERNATIONAL a acheté à ELVIA les sociétés ELVIA SCHADE et ELVIA ZORG.

Le bilan d'entrée d'ELVIA SCHADE a fait l'objet d'une provision pour restructuration et d'une affectation des plus-values latentes sur les placements, qui a donné lieu à la constitution d'une provision pour équilibre technique.

L'écart d'acquisition créé, y compris la valeur de réseau qui n'a pas été calculée, s'élève à 32 millions d'euros. Cette affectation doit être considérée comme provisoire.

Par ailleurs, ROYAL NEDERLAND SCHADE a fait l'acquisition du portefeuille des polices d'assurances d'ALLIANZ NEDERLAND qui a conduit à la constatation d'un actif incorporel de 23 millions d'euros.

L'incidence de ces acquisitions sur le chiffre d'affaires consolidé 1999 s'élève à 85 millions d'euros pour ELVIA SCHADE et ELVIA ZORG, et à 40 millions d'euros pour le portefeuille d'ALLIANZ NEDERLAND et l'incidence sur le résultat consolidé avant goodwill pour 3,7 millions d'euros en 1999.

Argentine

Le groupe AGF a réalisé deux acquisitions en Argentine :

- ALLIANZ RAS ARGENTINA GENERALES qui a fusionné avec AGF ARGENTINA, à effet du 1^{er} juillet 1999, pour former AGF ALLIANZ ARGENTINA,
- AGF ALLIANZ VIDA ARGENTINA.

L'écart d'acquisition créé, y compris la valeur de réseau qui n'a pas été calculée, s'élève à 11 millions d'euros. Cette affectation doit être considérée comme provisoire.

L'incidence de ces acquisitions sur le chiffre d'affaires consolidé 1999 s'élève à 67 millions d'euros et l'incidence sur le résultat consolidé avant goodwill pour 1,6 million d'euros en 1999.

Chili

Le Groupe AGF a acquis la compagnie ALLIANZ SÉGUROS qui a été fusionnée avec CONSORCIO à effet au 1^{er} janvier 1999, le nouvel ensemble se nomme désormais CONSORCIO ALLIANZ.

L'écart d'acquisition créé, y compris la valeur de réseau qui n'a pas été calculée, s'élève à 15 millions d'euros.

L'incidence de cette acquisition sur le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 28 millions d'euros.

Vénézuela

Le Groupe AGF a pris le contrôle d'ADRIATICA DE SÉGUROS, à effet du 1^{er} janvier 1999.

L'écart d'acquisition créé, y compris la valeur de réseau qui n'a pas été calculée, s'élève à 18 millions d'euros.

L'incidence de cette acquisition sur le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 115 millions d'euros et l'incidence sur le résultat consolidé avant goodwill pour -7,9 millions d'euros en 1999.

4.2.2. Autres opérations

4.2.2.1. Acquisitions

Liban

Le groupe AGF a pris le contrôle de SNA, à effet du 1^{er} juillet 1999. L'écart d'acquisition créé, y compris la valeur de réseau qui n'a pas été calculée, s'élève à 5 millions d'euros.

L'incidence de cette acquisition sur le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 16 millions d'euros en 1999 et l'incidence sur le résultat consolidé avant goodwill pour 0,4 million d'euros en 1999.

Colombie

Le groupe AGF a pris le contrôle du groupe d'assurances colombien COLSEGUROS, à effet du 31 décembre 1999. Le bilan d'entrée a fait l'objet d'une provision pour restructuration et d'une affectation de la valeur de portefeuille. L'écart d'acquisition, y compris la valeur de réseau qui n'a pas été calculée, s'élève à 30 millions d'euros. Cette affectation doit être considérée comme provisoire.

Le chiffre d'affaires 1999 de ce groupe est de l'ordre de 316 millions d'euros mais n'est pas inclus dans le compte de résultat 1999.

4.2.2.2. Cession

DOGUS AGF (Turquie)

La cession de DOGUS AGF à l'extérieur du groupe ALLIANZ se traduit par la constatation d'une plus-value consolidée nette d'impôt de 21 millions d'euros classée en résultat exceptionnel.

DOGUS AGF contribuait au chiffre d'affaires consolidé pour 16 millions d'euros et au résultat consolidé pour - 0,5 million d'euros en 1998.

4.2.2.3. Création de joint-venture

Création de la SOCIÉTÉ FINANCIÈRE EUROPÉENNE D'AFFACTURAGE (FEA)

La SOCIÉTÉ FINANCIÈRE EUROPÉENNE D'AFFACTURAGE (FEA) a été constituée en juillet 1999. Elle est détenue conjointement par EULER et le CRÉDIT LYONNAIS et détient elle-même 65 % des titres de la SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE FACTORING (SFF) qu'elle a reçu en apports lors de sa constitution.

La SFF ayant absorbé par voie de fusion les holdings CRÉDIT LYONNAIS EUROFACTORS FRANCE (CLEF) et le CRÉDIT LYONNAIS EUROFACTORS PARTICIPATIONS (CLEP), sociétés mères respectivement de SLIFAC et des cinq filiales étrangères EUROFACTORS, ce sont six nouvelles sociétés d'affacturage, toutes détenues directement à 100 % par la SFF, qui font leur entrée dans le périmètre de consolidation du groupe EULER :

SLIFAC en France, CRÉDIT LYONNAIS IBERICA en Espagne, CRÉDIT LYONNAIS FACTORING GMBH en Allemagne, CRÉDIT LYONNAIS EUROFACTORS SA en Belgique, CRÉDIT COMMERCIAL FINANCE en Grande-Bretagne et SOCIEDAD CRÉDIT LYONNAIS EUROFACTORING SA au Portugal, auxquelles s'ajoute CRÉDIT LYONNAIS EUROFACTOR SERVICES en France, société provisoirement sans activité.

La SFF était consolidée par intégration globale jusqu'au 31 décembre 1998 avec un pourcentage d'intérêt du groupe EULER de 92,54 %.

Les opérations de rapprochement des activités d'affacturage du groupe EULER et du CRÉDIT LYONNAIS qui se sont conclues le 30 décembre 1999 ont ramené le pourcentage d'intérêt du groupe EULER à 47,78 % dans le nouvel ensemble et instauré un contrôle conjoint avec le CRÉDIT LYONNAIS.

En conséquence, la méthode de consolidation est désormais l'intégration proportionnelle.

La cession partielle de SFF dégage une plus-value consolidée après impôt de 43 millions d'euros en part Groupe AGF, classée en résultat exceptionnel. L'acquisition des sociétés CLEF et CLEP entraîne la constatation d'un écart d'acquisition de 70 millions d'euros qui n'a provisoirement fait l'objet d'aucune affectation.

4.3. Variations de périmètre intervenues en 1998

4.3.1. Variations du périmètre de consolidation en 1998 consécutives aux OPA

L'accord de décembre 1997 entre ALLIANZ, GENERALI et AGF et la note d'information conjointe des sociétés ALLIANZ et AGF relative à l'Offre Publique d'Achat des AGF par ALLIANZ visée par la COB le 12 février 1998 ont les conséquences suivantes sur le périmètre de consolidation des AGF :

- sortie d'AMB cédée à GENERALI (a),
- entrée des filiales françaises du groupe ALLIANZ rachetées à ALLIANZ AG (a),
- entrée de ROYAL NEDERLAND rachetée à AMB (a),
- intégration du résultat des filiales du groupe ATHÉNA (à l'exception de GPA IARD, GPA VIE et PROXIMA cédées à GENERALI) suite à leur entrée dans le périmètre de consolidation à effet du 31 décembre 1997 (a),
- déconsolidation de la COFACE suite à une cession partielle réduisant la participation à 25 % conformément aux accords avec la SCOR, PARIBAS, NATEXIS et la CNCA décrits dans la note d'opération et suite à la demande de désengagement total des

AGF dans la COFACE notifiée en mai 1998 par la Commission des Communautés Européennes (a). La consolidation d'EULER est par ailleurs sans changement (a),

- cession à ALLIANZ AG d'AGF Hong Kong et des droits à renouvellement des polices d'assurances d'AGF INSURANCE UK au 3^e trimestre 1998,
- cession à ALLIANZ AG du groupe AGF Ireland et d'AGF Singapore en décembre 1998.

Les autres acquisitions 1998 sont la SNA holding (Liban) en juin et ADRIATICA de SEGUROS (Vénézuéla) en décembre (à hauteur de 37 %).

a) Toutes ces opérations ayant été décidées fin 1997 les modifications du périmètre de consolidation sont considérées comme effectives au 1^{er} janvier 1998 afin de donner une image fidèle du nouveau Groupe AGF dès les comptes de l'exercice 1998.

4.3.1.1. Cession d'AMB

La cession d'AMB se traduit par une plus-value consolidée de 702 millions d'euros avant impôt par une charge d'impôt de 66 millions d'euros et par une charge revenant aux intérêts minoritaires de 7 millions d'euros, soit une plus-value nette de 630 millions d'euros. La cession d'AMB entraîne par ailleurs une diminution de 951 millions d'euros du poste titres mis en équivalence. La contribution d'AMB au résultat consolidé était de 51 millions d'euros pour l'année 1997.

4.3.1.2. Acquisition des sociétés françaises du groupe ALLIANZ

Le prix d'acquisition des titres ALLIANZ et des titres ASSURANCES FÉDÉRALES s'élève à 1 065 millions d'euros et la valeur des capitaux propres acquis à 501 millions d'euros sur la base des comptes au 31 décembre 1997.

L'écart de première consolidation s'élève donc à 568 millions d'euros.

Les principaux retraitements d'harmonisation portent sur les points suivants :

- activation des frais d'acquisition reportés d'ALLIANZ VIE selon la méthode AGF,
- constatation des impôts différés sur les décalages temporaires société par société, les impôts différés actifs n'étant constatés que dans la limite des impôts différés passifs de même montant et de même échéance.

Les affectations de l'écart de première consolidation portent sur les points suivants :

Écart d'évaluation sur les placements :

Les immeubles ont fait l'objet d'une évaluation et d'une affectation ligne à ligne des écarts d'évaluation supérieurs à 0,8 million d'euros.

Les actions et OPCVM cotés ont été valorisés sur la base de la moyenne des cours de Bourse des 60 jours précédant le 1^{er} janvier 1998, date d'acquisition des titres ALLIANZ. Les écarts d'évaluation supérieurs à 0,8 million d'euros ont été constatés ligne à ligne et seront amortis lors de la cession des actifs.

Les obligations n'ont pas donné lieu à la constatation d'écarts d'évaluation. La réalisation de plus-values sur cessions d'obligations donne lieu à une dotation obligatoire à la réserve de capitalisation.

En assurance non vie, la constatation d'écarts d'évaluation sur les placements entraîne une diminution du rendement global futur de ces placements, qui devient de ce fait inférieur au rendement nécessaire à l'équilibre du résultat technique pris en compte dans la détermination des tarifs. Une provision technique destinée à préserver l'équilibre du résultat technique a donc

été constatée à hauteur de 85 % des écarts d'évaluation représentant la quote-part moyenne des produits financiers affectables au compte de résultat technique.

Valeur de réseau

La valeur de réseau a été estimée à 137 millions d'euros en appliquant la méthode d'évaluation par les flux de trésorerie futurs actualisés.

Provision de restructuration

Une provision de restructuration d'un montant de 136 millions d'euros a été constatée au 1^{er} janvier 1998 dans les comptes sociaux des entités concernées et sera utilisée dans un délai de 3 ans.

Écart d'acquisition résiduel

L'écart d'acquisition, après harmonisation des méthodes comptables et affectation de l'écart de première consolidation, s'élève à 524 millions d'euros.

La note d'information du 12-02-1998 visée par la COB annonçait l'acquisition d'ALLIANZ France par les AGF et l'intention d'ALLIANZ de convertir les OSCARS à cet effet. En conséquence, conformément au plan comptable et aux recommandations de la COB, l'écart d'acquisition a fait l'objet d'une imputation sur la prime d'émission relative aux actions émises à la suite de la conversion d'OSCARs au prorata du financement en titres sur le financement total de l'acquisition, soit 23 % représentant un montant de 121 millions d'euros. Les OSCARS faisant partie du financement de l'acquisition sont ceux apportés à l'OPA et les OSCARS convertis en actions durant la période de l'offre et effectivement acquis par ALLIANZ.

Après imputation sur les capitaux propres, l'écart d'acquisition résiduel d'un montant de 404 millions d'euros est amorti sur 20 ans. Conformément aux recommandations de la COB, le montant et les affectations de l'écart de première consolidation sont provisoires et sont déterminés de façon définitive dans le délai d'un an suivant l'exercice d'acquisition.

Les sociétés du groupe ALLIANZ France et les ASSURANCES FÉDÉRALES IARD contribuent au chiffre d'affaires pour 1 157 millions d'euros et pour 25 millions d'euros au résultat consolidé (après 20 millions d'euros d'amortissement d'écart d'acquisition).

4.3.1.3. ROYAL NEDERLAND

Le groupe Royal Nederland a été repris à AMB conformément aux accords signés avec ALLIANZ pour un montant de 690 millions d'euros.

L'écart de première consolidation de 543 millions d'euros, diminué de 106 millions d'euros correspondant à la quote-part des AGF dans la plus-value réalisée par AMB, a été déterminé à partir des comptes sociaux ayant fait l'objet de retraitements en vue de les harmoniser selon les principes comptables du groupe AGF. Les actions cotées ont été valorisées sur la base des valeurs de marché au 31 décembre 1997, les obligations n'ont pas donné lieu à la constatation d'écarts d'évaluation.

En assurance non vie, la constatation d'écarts d'évaluation sur les placements entraîne une diminution du rendement global futur de ces placements, qui pourrait de ce fait devenir inférieur au rendement nécessaire à l'équilibre du résultat technique pris en compte dans la détermination des tarifs. Une provision technique destinée à préserver l'équilibre du résultat technique a donc été constatée à hauteur de 30 % des écarts d'évaluation représentant la quote-part moyenne des produits financiers affectables au compte de résultat technique.

Les écarts d'évaluation affectés aux placements s'élèvent à 329 millions d'euros, et aux provisions techniques à 99 millions d'euros. La fiscalité différée relative à ces affectations s'élève à 70 millions d'euros.

La valeur de réseau de ROYAL NEDERLAND a été estimée à 184 millions d'euros en appliquant la méthode d'évaluation par les flux de trésorerie futurs actualisés.

L'écart d'acquisition résiduel d'un montant de 194 millions d'euros fait l'objet d'un amortissement de 10 millions d'euros en 1998.

Conformément aux recommandations de la COB, le montant et les affectations de l'écart de première consolidation sont provisoires et sont déterminés de façon définitive dans le délai d'un an suivant l'exercice d'acquisition.

En 1998, ROYAL NEDERLAND a contribué au chiffre d'affaires consolidé pour 669 millions d'euros et au résultat net consolidé pour 25 millions d'euros.

4.3.1.4. Acquisition d'ATHÉNA

Les sociétés du groupe ATHÉNA sont entrées dans le périmètre de consolidation des AGF à compter du 31 décembre 1997, à l'exception des sociétés GPA IARD, GPA VIE et PROXIMA cédées à GENERALI en 1998.

Dans les comptes consolidés 1997, Les sociétés du groupe ATHÉNA étaient intégrées au bilan mais n'avaient aucune incidence sur le compte de résultat.

Les sociétés du groupe ATHÉNA contribuent pour la première fois au résultat consolidé des AGF en 1998 avec une incidence de 1 780 millions d'euros sur le chiffre d'affaires et de 113 millions d'euros sur le résultat consolidé après 3 millions d'euros d'amortissement d'écart d'acquisition.

Le calcul de l'écart d'acquisition définitif du groupe ATHÉNA a été effectué au 31 décembre 1998.

L'écart de première consolidation initial s'élevait à 1,1 milliard d'euros. Il a fait objet d'affectations à la valeur des titres GPA et PROXIMA en fonction du prix de cession prévu, à la valeur des placements (110 millions d'euros en assurance vie et 122 millions d'euros en assurance non vie), à une provision pour un équilibre du résultat technique en assurance non vie à hauteur de 80 % de l'écart d'évaluation sur les placements (100 millions d'euros), à une provision pour participation des assurés égale à 80 % de l'écart d'évaluation sur les placements en assurance vie (103 millions d'euros), à une provision de restructuration (97 millions d'euros) et à la valeur de réseau (229 millions d'euros). Les impôts différés relatifs à ces affectations ont été constatés dans la mesure où les impôts différés actifs pouvaient s'imputer sur des impôts différés passifs de même montant de même échéance.

A l'issue de toutes les affectations décrites ci-dessus, l'écart d'acquisition résiduel s'élève à 502 millions d'euros contre une estimation de 454 millions d'euros au 31 décembre 1997.

Conformément au plan comptable et aux recommandations de la COB, cet écart résiduel a été imputé pour 425 millions d'euros sur la prime d'apport créée lors de l'augmentation de capital consécutive à l'OPA sur WORMS & Cie à hauteur du pourcentage du prix d'acquisition des filiales d'ATHÉNA financé par l'augmentation de capital de 0,9 milliard d'euros dédiée à l'acquisition des sociétés du groupe ATHÉNA entrant dans le périmètre de consolidation des AGF, soit 84,8 %.

L'écart d'acquisition résiduel s'élève à 76 millions d'euros (contre une estimation de 69 millions d'euros au 31 décembre 1997) et est amorti sur 20 ans, à compter du 1^{er} janvier 1998.

4.3.1.5. Déconsolidation de la COFACE

Le pourcentage d'intérêt du groupe AGF dans la COFACE est passé de 53,3 % à 23,6 % au cours du 1^{er} semestre 1998. Compte tenu de la demande de désengagement total des AGF dans la COFACE notifiée en mai 1998, la COFACE qui était consolidée par intégration globale depuis le 1^{er} janvier 1997 a été déconsolidée à effet du 1^{er} janvier 1998.

En 1997, la COFACE avait contribué au chiffre d'affaires consolidé des AGF pour 514 millions d'euros et au résultat consolidé pour 21 millions d'euros (après des amortissements d'écarts d'acquisition de 1 million d'euros et un résultat exceptionnel de - 2 millions d'euros).

Au 31 décembre 1997, les placements de la COFACE s'élevaient à 698 millions d'euros et les provisions techniques à 699 millions d'euros.

La plus-value réalisée lors de la cession partielle de la COFACE s'élève à 7 millions d'euros avant impôts et elle est classée dans le résultat exceptionnel. Les titres déconsolidés de la COFACE figurent au poste actions dans les placements consolidés.

4.3.1.6. Cessions d'AGF Ireland, AGF Singapore et AGF Hong Kong et des droits à renouvellement des polices d'AGF UK et déconsolidation de SPS, de AGF UBEZPIECZENIA (Pologne), AGF KOSMOS (Grèce) et AGF NAFTA (Canada)

Les plus et moins-values des cessions en part d'intégration avant impôt sont de 35 millions d'euros (AGF Ireland 36 millions d'euros ; AGF Singapore - 1 million d'euros et AGF Hong Kong - 0,3 million d'euros). Le chiffre d'affaire 1998 de ces sociétés était respectivement de 389 millions d'euros, 10 millions d'euros et 2 millions d'euros.

Les droits à renouvellement des polices d'AGF INSURANCE UK correspondaient à un chiffre d'affaire de 381 millions d'euros en 1997. Le prix de cession de ces droits a compensé l'écart d'acquisition résiduel, dont la valeur supérieure à ces droits avait été antérieurement provisionnée.

Les cessions et déconsolidations 1998 conduisent à une diminution des écarts d'acquisition au 31 décembre 1998 de 113 millions d'euros dont Canada (16), Grèce (1), Irlande (64), AGF UK (30) et Singapour (1).

Elles conduisent à solder les écarts de conversion sur AMB (-1 million d'euros), AGF Ireland (-2 millions d'euros), AGF Singapore (+ 2 millions d'euros), AGF Hong Kong (-1 million d'euros). Par ailleurs, les écarts de conversion sur les sociétés AGF Indonesia (6 millions d'euros), AGF INTERNATIONAL BV (2 millions d'euros) et SÉGUROS LA TERRITORIAL (2 millions d'euros) ont été entièrement provisionnés (11 millions d'euros).

4.3.2. Autres variations de périmètre en 1998

4.3.2.1. Cessions de GARONOR

GARONOR, société dans laquelle les AGF détenaient un pourcentage d'intérêt de 68,2 % au 31 décembre 1997 a été cédée en 1998 et déconsolidée à effet du 30 septembre 1998. GARONOR contribue au résultat consolidé 1998 pour - 2 millions d'euros.

ros (dont - 2 millions d'euros d'amortissement d'écart d'acquisition). Par ailleurs, la plus-value consolidée s'élève à 18 millions d'euros. En 1997, GARONOR avait contribué au résultat consolidé pour une perte de 42 millions d'euros dont 26 millions d'euros d'amortissement accéléré de l'écart d'acquisition.

La cession de GARONOR, société consolidée par intégration globale en 1997, entraîne une diminution du poste "immeuble" de 238 millions d'euros.

4.3.2.2. Cession de la COMPAGNIE FONCIÈRE DE LA CITÉ

La participation de 34 % des AGF dans la COMPAGNIE FONCIÈRE DE LA CITÉ a été cédée en 1998 avec une plus-value consolidée nette d'impôt de 22,4 millions d'euros. Elle figurait dans les titres mis en équivalence pour un montant de 10 millions d'euros au 31 décembre 1997.

4.3.2.3 Acquisition de la Banque La HÉNIN par le COMPTOIR DES ENTREPRENEURS

Le COMPTOIR DES ENTREPRENEURS a acquis la Banque LA HÉNIN EPARGNE-CRÉDIT le 1^{er} octobre 1998. Seul, le 4^e trimestre a été intégré dans le compte de résultat.

La détermination et l'affectation de l'écart de première consolidation de la Banque LA HÉNIN sont provisoires et seront revus en 1999 conformément aux recommandations de la COB.

L'écart de première consolidation négatif dégagé sur la Banque LA HÉNIN s'élève globalement à 88 millions d'euros avant affectation. Des affectations provisoires ont été effectuées afin de couvrir les frais et charges relatifs à la mise à niveau de l'informatique (20 millions d'euros), à la réorganisation du groupe LA HÉNIN (21 millions d'euros) et à des frais liés à l'acquisition. L'écart d'acquisition négatif résiduel non affecté s'élève à 44 millions d'euros. Cet écart lié à une insuffisance de rentabilité fait temporairement l'objet d'un amortissement sur 5 années, basé sur le surcoût des charges de refinancement lié aux remboursements anticipés et aux renégociations des prêts. Au titre de 4^e trimestre 1998, l'amortissement de l'écart d'acquisition a engendré un profit de 4 millions d'euros. La contribution de la Banque LA HÉNIN au résultat net consolidé du CDE est un bénéfice de 1,1 million d'euros. L'intégration de la Banque LA HÉNIN entraîne une augmentation des actifs bancaires de 4,4 milliards d'euros.

4.3.2.4. Augmentation de la participation d'EULER dans la SIAC et dans ACI

EULER a augmenté son pourcentage de détention de la SIAC de 9,9 % en début d'année à 88,4 % au 31 décembre 1998. La SIAC est consolidée par intégration globale à compter du 1^{er} janvier et contribue pour 172 millions d'euros au chiffre d'affaires consolidé. EULER a par ailleurs racheté 50 % du capital d'ACI dont elle détient désormais 100 %.

4.3.2.5. Changement de méthode de consolidation de GECINA (ex-GFC)

Le GFC a réalisé en 1998 les opérations de croissance externes suivantes :

- acquisition de l'UIF suite à une OPE, puis absorption de cette société à effet rétroactif du 1^{er} janvier 1998,
- acquisition de 100 % de FONCIÈRE VENDÔME qui a ensuite absorbé FONCINA à effet rétroactif du 1^{er} janvier 1998.

Le GFC et UIF ont ensuite fusionné à effet rétroactif du 1^{er} janvier 1998. La nouvelle société a pris le nom de GECINA. Ces opérations ont entraîné la constatation d'un profit de dilution de 18 millions d'euros en 1998. Le pourcentage d'intérêt des AGF est passé de 37,8 % au 31 décembre 1997 à 33,9 % au 31 décembre 1998 et le GFC qui était intégré globalement jusqu'au 31 décembre 1997 est mis en équivalence à compter du 1^{er} janvier 1998, compte tenu de l'absence de contrôle exclusif de la nouvelle structure.

Il en résulte une diminution du poste "immeubles" à hauteur de 455 millions d'euros. Les titres GECINA figurent dans le poste titres mis en équivalence au 31 décembre 1998 pour 227 millions d'euros. La valeur de réalisation des titres GECINA retenue dans l'annexe 8 relative aux placements est égale au cours de Bourse de GECINA, soit 101,38 euros par action.

La plus-value latente sur les titres GECINA mis en équivalence s'élève par conséquent à 201 millions d'euros, alors que la plus-value latente sur les immeubles du GFC s'élevait à 191 millions d'euros en part du groupe AGF au 31 décembre 1997.

4.4. Comparabilité des comptes annuels 1999 avec les comptes du premier semestre 1999

Toutes les transactions avec ALLIANZ étant considérées comme effectives au 1^{er} janvier 1999 (cf. 4.2.1), les sociétés suivantes sont intégrées sur la totalité de l'exercice 1999 alors qu'elles n'avaient pas été intégrées au premier semestre 1999.

Estimation en millions d'euros	Chiffre d'affaires 1^{er} semestre 1999
- AGF ALLIANZ ARGENTINA	31
- AGF ALLIANZ VIDA ARGENTINA	2
- ADRIATICA DE SÉGUROS	54
- ELMONDA :	
SACNAS	60
ELVIA TRAVEL	86

4.5. Calcul de l'impôt du groupe d'intégration fiscale

En 1999, la charge d'impôt exigible à long terme à taux réduit a été minorée par l'utilisation des déficits reportables à taux plein. Au cours des périodes précédentes, le groupe n'avait imputé que partiellement les résultats à long terme sur les déficits fiscaux.

4.6. Changement de principe comptable et de méthode d'évaluation

4.6.1. Changement intervenus en 1999

Néant.

4.6.2. Changement intervenus en 1998

Changement de modalités de calcul de la provision globale de gestion.

Les modalités de calcul de la provision globale de gestion des sociétés d'assurance vie en France ont été modifiées par un arrêté du 29 décembre 1998. De ce fait, des dotations à la provision globale de gestion ont été constatées en 1998 par AGF VIE (24 millions d'euros), PFA VIE (5 millions d'euros) et ALLIANZ VIE (5 millions d'euros).

4.7. Chiffre d'affaires à périmètre constant

L'évolution du chiffre d'affaires à périmètre constant entre deux périodes se calcule en comparant les deux éléments suivants :

- le chiffre d'affaires de la période sous déduction du chiffre d'affaires des sociétés entrées dans le périmètre de consolidation au cours de la période,
- le chiffre d'affaires de la période précédente sous déduction du chiffre d'affaires des sociétés sorties du périmètre au cours de la période. L'évolution du chiffre d'affaires à taux de change constant se calcule en utilisant les cours de change à la date de clôture de la période précédente pour convertir le chiffre d'affaires de la période et celui de la période précédente.

L'utilisation des taux de change du 31 décembre 1998 au 31 décembre 1999 aurait augmenté notre activité de 41 millions d'euros, soit 44 millions d'euros pour l'activité Vie hors de France et 44 millions d'euros pour l'activité Non Vie hors de France, par contre l'activité Assurance Crédit aurait diminuée de 47 millions d'euros (cf. tableau page suivante).

4.8. Cours de change

Les cours de change des devises d'établissement des comptes des principales sociétés consolidées ont évolué comme suit :

1 € =	1999	1998
USD	1,00460	1,166747
GBP	0,62170	0,705451
CHF	1,60510	1,607777
BRL	1,81330	1,410023
CLP	0,53251	0,551224
VEB	0,65173	0,661247
ARS	1,00460	1,166747

L'écart de conversion inclus dans les capitaux propres est positif de 10 millions d'euros au 31 décembre 1999 alors qu'il était négatif de 129 millions d'euros au 31 décembre 1998.

Chiffres d'affaires consolidé 1999 et 1998 à périmètre et taux de change constants

	1999	1998	Chiffre d'affaires 1999 à périmètre et taux de change constants (1)
Assurance vie en France à périmètre constant	3 953	3 892	3 953
Variations de périmètre			
Éliminations des acceptations vie 1998	0	(2)	
Total variations de périmètre	0	(2)	
Assurance vie en France	3 953	3 890	
Assurance non vie en France à périmètre constant	4 592	4 584	4 592
Variations de périmètre			
Éliminations des acceptations AGF IART 1998	0	(26)	
Autres (Éliminations des acceptations AGF Mat 1998, Calypso)	1	(6)	
Total variations de périmètre	1	(32)	
Assurance non vie en France	4 593	4 552	
Assurance vie hors de France à périmètre constant	1 081	1 056	1 124
Variations de périmètre			
Impact de la fusion en Espagne au 1-1-99	162	74	
KOSMOS en Grèce, cession à ALLIANZ à effet du 31-12-98	0	32	
SPS au Portugal, cession à ALLIANZ à effet du 31-12-98	0	18	
Autres (AGF UBEZPIECZENIA, FRANCE LIFE, DOGUS, ASTRÉE, SNA Liban, fusion en Argentine)	9	11	
Total variations de périmètre	171	135	
Assurance vie hors de France	1 252	1 191	
Assurance non vie hors de France à périmètre constant	1 791	1 621	1 882
Variations de périmètre			
Groupe ELVIA au Pays-Bas, entrée au 1-1-99	85	0	
Groupe ADRIATICA au Vénézuéla, entrée au 1-1-99	115	0	
Impact de la fusion en Espagne à effet du 1-1-99	210	275	
Impact de la fusion au Chili à effet du 1-1-99	28	0	
Impact de la fusion en Argentine à effet du 1-1-99	63	0	
AGF Ireland, cession à ALLIANZ au 31-12-98	0	389	
AGF UK, cession du portefeuille risque ind. au 31-12-98	0	212	
AGF Canada, cession à ALLIANZ au 31-12-98	0	153	
KOSMOS en Grèce, cession à ALLIANZ à effet du 31-12-98	0	56	
SPS au Portugal, cession à ALLIANZ à effet du 31-12-98	0	59	
AGF UBEZPIECZENIA en Pologne, cession à ALLIANZ à effet du 31-12-98	0	17	
Autres (ARAG, ASTRÉE, Succursale AGF IART à Singapour, AGF Hong kong, SNA Liban, DOGUS, AGF Singapour, succursale AGF IART au Japon)	10	50	
Total variations de périmètre	511	1 211	

	1999	1998	Chiffre d'affaires 1999 à périmètre et taux de change constants (1)
Assurance non vie hors de France	2 302	2 832	
Assurance crédit à périmètre constant	972	925	925
Total variations de périmètre	0	0	
Assurance crédit	972	925	
Assistance à périmètre constant	0	0	
Variations de périmètre			
SACNAS, entrée au 1-1-99	119	0	
ELVIA, entrée au 1-1-99	172	0	
Total variations de périmètre	291	0	
Assistance	291	0	
Chiffre d'affaires total à périmètre constant	12 389	12 078	
Incidence totale des variations de périmètre	974	1 312	
Chiffre d'affaires publié 1999	13 363	13 390	
Chiffre d'affaires à périmètre et taux de change constant	NA	12 078	12 476

(1) Le chiffre d'affaires 1999 à périmètre et taux de change constants correspond au chiffre d'affaires 1999 converti au cours du 31 décembre 1998, hors incidence des variations de périmètre.

5. ACTIFS INCORPORELS

		En millions d'euros		
		31-12-1999	31-12-1998	31-12-1997
Valeur de réseau		807	867	576
Autres immobilisations incorporelles	(a)	165	54	120
TOTAL		972	921	696

La valeur de réseau provient de l'affectation des écarts de première consolidation des sociétés suivantes :

		En millions d'euros		
		31-12-1999	31-12-1998	31-12-1997
AGF IART	(1) (2)	185	185	95
AGF VIE	(1) (2)	105	105	58
AGF LA LILLOISE	(1)	29	29	29
W FINANCE	(1)	18	18	18
SPS (Portugal)	(b) (1)		8	8
ROYAL NEDERLAND		184	184	
Groupe AGF UNION FENIX/ AGF RAS (Espagne)	(c) (1)	63	116	117
Groupe ASSUBEL (Belgique)		108	108	74
EULER		12	12	12
TRADE INDEMNITY (groupe EULER)		61	61	61
SIAC (groupe EULER)		40	40	
COFACE				97
MANLEY (Canada)				4
Groupe SNA (Liban)		2		
AGF KOSMOS (Grèce)				3
Autres			1	
TOTAL		807	867	576

(1) Sociétés de l'ancien groupe ATHÉNA.

	En millions d'euros		
	31-12-1999	31-12-1998	31-12-1997
AGF IART	95	95	95
AGF VIE	58	58	58
AGF LA LILLOISE	29	29	29
ATHÉNA SÉGUROS	10	20	20
SPS (Portugal)		8	8
W FINANCE	18	18	18
Total sociétés de l'ancien groupe ATHÉNA	210	228	228

(2) Sociétés de l'ancien groupe ALLIANZ FRANCE.

	En millions d'euros		
	31-12-1999	31-12-1998	31-12-1997
AGF IART	90	90	
AGF VIE	47	47	
Total sociétés de l'ancien groupe ALLIANZ	137	137	

Mouvements au 31 décembre 1999

Les principaux mouvements concernent :

- (a) l'acquisition du portefeuille d'assurance de COLSEGUROS (en Colombie) pour 84 millions d'euros (affectation provisoire de l'écart de première consolidation) ;
- (b) la cession de SPS pour 8 millions d'euros ;
- (c) la cession à ALLIANZ RAS de la moitié des participations dans ATHÉNA SÉGUROS (- 10 millions d'euros) et dans AGF UNION FENIX (- 43 millions d'euros).

Provisoirement, aucune valeur de réseau n'a été constatée au 31 décembre 1999 au titre des acquisitions suivantes :

- acquisition de 50 % d'ALLIANZ SÉGUROS suite à la fusion entre AGF UNION FENIX, ATHÉNA SÉGUROS et ALLIANZ RAS SÉGUROS,
- acquisition de ELVIA SCHADEVERZEKERINGEN et ELVIA ZORGVERZEKERINGEN,
- acquisition de COLSEGUROS en Colombie,
- acquisition de CONSORCIO ALLIANZ au Chili,
- acquisition d'AGF ALLIANZ ARGENTINA,
- acquisition d'ADRIATICA DE SÉGUROS au Venezuela,
- acquisition de 50 % d'ELVIA TRAVEL INSURANCE GROUP.

Le traitement des écarts d'acquisition concernant ces filiales est provisoire (cf. annexe 4).

6. ÉCARTS D'ACQUISITION

6.1. Écarts d'acquisition actif

	En millions d'euros	
	31-12-1999	31-12-1998
Écarts d'acquisition au 1 ^{er} janvier	980	587
Nouveaux écarts d'acquisition de l'exercice (cf. 6.1.1)	507	622
Diminutions des écarts suite à des sorties de l'exercice	(68)	(146)
Amortissement de l'exercice (cf. 6.1.4)	(99)	(83)
Écarts d'acquisition nets au 31 décembre	1 320	980
	31-12-1999	31-12-1998
Part du groupe AGF dans les écarts d'acquisition	1 285	969

6.1.1. Principaux mouvements (hors amortissements)

Les nouveaux écarts d'acquisition constatés au cours des exercices 1998 et 1999 proviennent principalement des acquisitions des sociétés suivantes :

	En millions d'euros	
	31-12-1999	31-12-1998
AGF RAS, EUROVIDA et EUROPENSIONES (Espagne)	250	
Groupe ADRIATICA (Vénézuéla)	25	
Groupe CONSORCIO ALLIANZ (Chili)	15	
Groupe COLSEGUROS (Colombie)	30	
AGF ALLIANZ ARGENTINA (Argentine)	11	
GROUPE ROYAL NEDERLAND (Pays-Bas)	34	194
ELVIA - GROUPE ELMONDA (Suisse)	20	
ALLIANZ FRANCE (et les ASSURANCES FÉDÉRALES en 98)	23	404
Ex-groupe ATHÉNA		7
Groupe EULER (dont SFF : 70)	77	
AGF Benelux	3	13
Autres	19	4
Nouveaux écarts d'acquisition de l'exercice (1)	507	622

(1) Voir explications à la note 4 - "Comparabilité des comptes".

Le traitement des écarts d'acquisition de CONSORCIO ALLIANZ, de COLSEGUROS, de SFF, d'ELVIA SCHADE, d'ELVIA ZORG, d'AGF ALLIANZ ARGENTINA, d'AGF RAS, d'EUROVIDA, d'EUROPENSIONES, de ROYAL NEDERLAND et d'ELVIA TRAVEL doit être considéré comme provisoire et sera arrêté définitivement dans les délais autorisés par la COB (cf. annexe 4).

Les sorties de l'exercice 1999 s'expliquent à hauteur de 53 millions d'euros par la fusion d'AGF UNION FENIX, d'ALLIANZ RAS SÉGUROS et d'ATHÉNA SÉGUROS en Espagne, le pourcentage de détention étant ramené à 50 %.

L'écart d'acquisition d'ALLIANZ FRANCE a augmenté de 23 millions d'euros par rapport au 31 décembre 1998 suite à une modification des affectations dans les délais autorisés.

6.1.2. Amortissements de l'exercice 1999

Les écarts d'acquisition sont amortis sur 20 ans. Un amortissement accéléré a été constaté au cours de l'exercice 1999 pour un montant de 13 millions d'euros. La charge d'amortissement de l'exercice 1999 s'élève à 99 millions d'euros.

Le nouvel écart relatif à COLSEGUROS n'a pas été amorti ; la date d'entrée dans le périmètre étant le 31 décembre 1999.

6.1.3. Analyse par activité

	En millions d'euros		
	31-12-99	31-12-98	31-12-97
Activité d'assurance, de réassurance et de courtage	1 131	870	438
Activité bancaire et financière	38	44	46
Activité d'assistance	25	3	
Activité d'assurance crédit	118	47	67
Activité immobilière et sociétés holdings	8	16	36
TOTAL	1 320	980	587

6.1.4. Analyse par pays et filiales

En millions d'euros

		31-12-99	31-12-98	31-12-97
AGF IART	(1)	224	226	47
AGF VIE	(1)	182	182	5
AGF LA LILLOISE	(1)	3	3	3
AGF ASSURANCES		8	8	
ARCALIS (ex-COMPAGNIE GÉNÉRALE DE PRÉVOYANCE)	(1)		13	
SOPHIA		30	35	40
EULER		102	27	26
GEČINA		8	16	20
AGF BANQUE (ODDO)	(1)	7	7	6
AGF MAT		10	7	
SACNAS		7	3	
GARONOR				15
COFACE				16
ASSURANCES FÉDÉRALES		6	7	
Autres sociétés françaises	(1) (2)	5	5	15
Total France		592	539	193
Hors de France :				
Pays-Bas (ROYAL NEDERLAND)		203	184	
Belgique (ASSUBEL, AGF L'ESCAUT)		114	122	119
Espagne (AGF UNION FENIX, ATHÉNA SÉGUROS en 1998 / AGF RAS en 1999)	(1) (3)	286	103	107
Irlande (INSURANCE CORPORATION)				69
Grande-Bretagne (TRADE INDEMNITY)		16	17	65
Suisse (ELVIA)		18		
Portugal (SPS)	(3)		3	3
Total Europe		1 229	968	556
Canada (CANADA WEST INSURANCE, CANADIAN SURETY, OXFORD INSURANCE)				18
Argentine (AGF ALLIANZ ARGENTINA)		10		
Chili (CONSORCIO ALLIANZ)		18	4	
Vénézuéla (GROUPE ADRIATICA)		23		
Colombie (GROUPE COLSEGUROS)		31		
Autres pays		9	8	13
TOTAL		1 320	980	587

(1) Les écarts d'acquisition correspondant à la ventilation des écarts d'acquisition des groupes ATHÉNA et ALLIANZ FRANCE sont détaillés aux points 6.1.5 et 6.1.6.

(2) Sociétés de l'ancien groupe ALLIANZ.

(3) Les écarts d'acquisition de SPS et d'ATHÉNA SÉGUROS (3 et 9 millions d'euros) ont été reclassés dans la partie hors France - Europe.

6.1.5. Ventilation de l'écart d'acquisition du groupe ATHÉNA FRANCE

	En millions d'euros		
	31-12-99	31-12-98	31-12-97
AGF VIE (ex-PFA VIE)	5	6	5
AGF IART (ex-PFA TIARD)	47	50	47
AGF LA LILLOISE (ex-LILLOISE)	3	3	3
AGF BANQUE (ex-ATHÉNA BANQUE)	1	1	1
W FINANCE	1		1
Total France	57	60	57
ATHÉNA AFRIQUE (Afrique)	1	1	1
ATHÉNA SÉGUROS (Espagne)	4	9	8
SPS (Portugal)		3	3
Total sociétés de l'ancien groupe ATHÉNA	62	73	69

6.1.6. Ventilation de l'écart d'acquisition du groupe ALLIANZ FRANCE

	En millions d'euros	
	31-12-99	31-12-98
AGF VIE (ex-ALLIANZ VIE)	177	176
AGF IART (ex-ALLIANZ ASSURANCES)	177	176
AGF ASSURANCES (ex-ALLIANZ HOLDING, RMV)	8	8
ARCALIS (ex-COMPAGNIE GÉNÉRALE DE PRÉVOYANCE) (1)		13
COMPAGNIE DE GESTION ET PRÉVOYANCE	2	2
LA RURALE	1	2
Total sociétés de l'ancien groupe ALLIANZ FRANCE	365	377

(1) Un amortissement accéléré de 13 millions d'euros a été constaté en 1999.

6.2. Écarts d'acquisition passif

Les écarts d'acquisition négatifs qui figurent dans les provisions pour autres risques et charges (cf. note 14) comprennent principalement :

- l'écart d'acquisition de 29 millions d'euros (net de l'amortissement pratiqué depuis la date d'intégration), résultant de l'acquisition de la banque LA HÉNIN par le COMPTOIR DES ENTREPRENEURS.
- l'écart d'acquisition net d'amortissement de SOPHIA résultant principalement des acquisitions de FINEXTEL en 1997 pour 21 millions d'euros et d'INTERBAIL en 1998 pour un montant de 12 millions d'euros.

	En millions d'euros	
	31-12-99	31-12-98
Écarts d'acquisition au 1 ^{er} janvier	(90)	(32)
Nouveaux écarts d'acquisition de l'exercice		(62)
Diminutions des écarts d'acquisition (1)	4	1
Amortissements de l'exercice	12	3
Écarts d'acquisition nets au 31 décembre	(74)	(90)

(1) La diminution des écarts d'acquisition d'un montant de 4 millions d'euros correspond à l'affectation de l'écart d'acquisition de la banque LA HÉNIN aux provisions pour risques et charges (notamment provisions An 2000).

6.3. Total amortissements des écarts d'acquisition

	En millions d'euros		
	31-12-99	31-12-98	31-12-97
Amortissements des écarts d'acquisition positifs (1)	(99)	(86)	(111)
Amortissements des écarts d'acquisition négatifs	12	3	
Charge d'amortissements	(87)	(83)	(111)
Part des minoritaires	(2)		
Éléments exceptionnels		8	
Amortissements d'écarts d'acquisition			
Part groupe hors éléments exceptionnels	(89)	(75)	(111)

(1) Un amortissement accéléré de 13 millions d'euros a été constaté en 1999 sur la COMPAGNIE GÉNÉRALE DE PRÉVOYANCE.

7. TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

7.1. Mouvements de l'exercice

	En millions d'euros	
	1999	1998
Titres mis en équivalence au 1 ^{er} janvier	380	1 081
Mouvements résultant des variations du périmètre de consolidation	34	(726)
Autres mouvements	1	(1)
Quote-part dans le résultat de l'exercice des entreprises mises en équivalence	58	44
Dividendes versés par les entreprises mises en équivalence	(19)	(18)
Écart de conversion	1	
Titres mis en équivalence au 31 décembre	455	380

Mouvements de périmètre de l'exercice

	En millions d'euros	
	1999	1998
GECINA	86	207
EUROPENSIONES	4	
ASTRÉE	2	
SACNAS	(20)	
ADRIATICA DE SÉGUROS	(17)	17
SNA	(11)	10
FSI	(5)	
AMB		(951)
COMPAGNIE FONCIÈRE DE LA CITÉ		(10)
SOCIM		(6)
COFACE		(15)
COMPAGNIE D'AMÉNAGEMENT		
ET DE PROMOTION IMMOBILIÈRE		8
RÉGIE IMMOBILIÈRE DE LA VILLE DE PARIS		14
Autres	(5)	
Total des mouvements de périmètre de l'exercice	34	(726)

7.2. Quote-part de résultat dans les sociétés mises en équivalence

	En millions d'euros					
	31-12-99		31-12-98		31-12-97	
	% d'intérêt	résultat	% d'intérêt	résultat	% d'intérêt	résultat
Groupe AM					31,63 %	51
GECINA (anciennement GFC)	25,83 %	35	33,91 %	29		
CDE	(a) 72,15 %	3	72,86 %	(3)	sous conso.	
COFACE					sous conso.	2
SACNAS	(b) 36,00 %		50,71 %	1	50,71 %	1
ODDO	26,98 %	9	26,98 %	8	25,03 %	4
LAROSE TRINTAUDON	99,68 %		99,69 %	3	99,69 %	1
EUROPENSIONES	23,00 %	4				
Autres		7		6		(1)
TOTAL		58		44		58

(a) Les résultats proviennent des sociétés mises en équivalence par le CDE.

(b) Précédemment consolidée selon la méthode de mise en équivalence, SACNAS est intégrée proportionnellement à compter du 1^{er} janvier 1999.

Les effets du changement de méthode sont expliqués dans la note 4 "Comparabilité des comptes".

7.3. Décomposition des titres mis en équivalence

	En millions d'euros		
	31-12-99	31-12-98	31-12-97
GECINA (anciennement GFC) (a)	335	228	
ODDO	35	30	23
LAROSE TRINTAUDON	26	26	30
Participations du CDE	24	22	1
EUROPENSIONES	8		
Groupe AM			951
COFACE			15
SACNAS		20	20
Groupe SNA (Liban)		10	
Groupe ADRIATICA (Vénézuéla)		17	
Autres	27	27	41
TOTAL	455	380	1 081

(a) Les titres GECINA mis en équivalence tiennent compte de l'absorption par cette société de BATIBAIL et du groupe SÉFIMEG en 1999.

8. PLACEMENTS

8.1. Décomposition des placements

	En millions d'euros				
		31-12-99		31-12-98	31-12-97
	Valeur	Valeur	Plus-value	Plus-value	Plus-value
	comptable	d'estimation	nette latente	nette latente	nette latente
	nette				
Terrains et constructions nets	5 242	6 584	1 342	727	1 179
Titre des sociétés mises en équivalence ^(a)	455	677	222	201	
Titres de participation non consolidés	873	1 069	196	89	72
Actions et autres titres à revenus variables	12 760	18 792	6 032	2 352	1 983
Obligations et autres titres à revenus fixes	34 002	35 481	1 479	4 351	2 230
Prêts	1 683	1 683			
Autres placements	565	576	11	6	23
Autres placements financiers	49 010	56 532	7 522	6 709	4 236
Dépôts auprès des entreprises cédantes	286	286			
TOTAL	55 866	65 148	9 282	7 726	5 487

(a) Les titres mis en équivalence sont évalués à leur valeur comptable en consolidation à l'exception des titres GECINA (anciennement GFC) mis en équivalence à compter du 1^{er} janvier 1998, qui sont évalués au cours de Bourse.

Les plus-values latentes sont corrigées du résultat latent sur les opérations de produits dérivés non dénouées à la date de clôture.

Les plus-values latentes tiennent compte de la part des participations d'assurance crédit destinées à être cédées.

La part du groupe dans les plus-values latentes est de 8 933 millions d'euros au 31 décembre 1999 contre 7 387 millions d'euros au 31 décembre 1998 et 4 813 millions au 31 décembre 1997.

La réalisation effective des plus-values latentes donnerait naissance à des affectations en faveur des assurés des sociétés d'assurance vie après incidence de la réserve de capitalisation et compte tenu des provisions pour dépréciations durables constatées.

Les plus-values latentes sociales d'AGF VIE et d'ARCALIS s'élèvent au 31 décembre 1999 à 5 330 millions d'euros.

Les plus-values latentes sociales d'AGF VIE après affectation de l'écart de première consolidation concernant les anciennes sociétés PFA et ALLIANZ s'élèvent à 5 229 millions d'euros. L'affectation de l'écart de première consolidation à la valeur comptable des placements en consolidation a déjà donné lieu, le cas échéant, à la constatation d'une provision pour participation aux bénéfices (cf. 4.2).

En dehors de la France, la réalisation des plus-values latentes des sociétés Vie ne génère pas d'affectation minimale en faveur des assurés, autres que les conditions réglementaires ou contractuelles.

8.1.1. Analyse des placements de l'activité d'assurance par type d'actifs

En millions d'euros

	31-12-99			31-12-98	31-12-97
	Valeur comptable nette	Valeur d'estimation	Plus-value nette latente	Plus-value nette latente	Plus-value nette latente
Terrains et constructions	3 750	4 542	792	323	828
Titres mis en équivalence	383	602	219	198	
Titres de participation non consolidés	650	797	147	77	69
Actions et autres titres à revenus variables	12 739	18 472	5 733	2 298	1 826
Obligations et autres titres à revenus fixes	33 992	35 471	1 479	4 350	2 230
Prêts	1 666	1 666			
Autres	517	528	11	6	23
Autres placements financiers	48 914	56 137	7 223	6 654	4 079
Dépôts auprès des entreprises cédantes	286	286			
TOTAL	53 983	62 364	8 381	7 252	4 976

8.1.2. Analyse des placements de l'activité bancaire et financière par type d'actifs

En millions d'euros

	31-12-99			31-12-98	31-12-97
	Valeur comptable nette	Valeur d'estimation	Plus-value nette latente	Plus-value nette latente	Plus-value nette latente
Terrains et constructions	959	1 231	272	227	165
Titres mis en équivalence	68	68			
Titres de participation non consolidés	98	117	19		3
Actions et autres titres à revenus variables	1	1			
Obligations et autres titres à revenus fixes	2	2			
Prêts	15	15			
Autres	48	48			
Autres placements financiers	66	66			
TOTAL	1 191	1 482	291	227	168

8.1.3. Analyse des placements de l'activité holdings par type d'actifs

En millions d'euros

	31-12-99			31-12-98	31-12-97
	Valeur comptable nette	Valeur d'estimation	Plus-value nette latente	Plus-value nette latente	Plus-value nette latente
Terrains et constructions	533	811	278	177	186
Titres mis en équivalence	4	7	3	3	
Titres de participation non consolidés	125	155	30	11	
Actions et autres titres à revenus variables	20	319	299	54	157
Obligations et autres titres à revenus fixes	8	8		1	
Prêts	2	2			
Autres					
Autres placements financiers	30	329	299	55	157
TOTAL	692	1 302	610	246	343

8.2. Décomposition des placements en unités de compte en valeur de marché

	En millions d'euros		
	31-12-99	31-12-98	31-12-97
Placements immobiliers	67	93	76
Actions et autres titres à revenus variables	5 221	3 034	1 531
Obligations et autres titres à revenus fixes	1 174	1 546	1 247
TOTAL	6 462	4 673	2 854

La variation s'explique essentiellement par :

- l'évolution des placements en actions et autres titres à revenus variables chez AGF VIE (1 244), ARCALIS (368) et AGF INTERNATIONAL (217). Cette progression est due à l'accroissement du chiffre d'affaires et à l'évolution des marchés boursiers.

8.3. Décomposition des placements par type d'actifs (y compris placements en unités de compte)

	En millions d'euros				
	31-12-99		31-12-98		31-12-97
	Valeur comptable	Valeur d'estimation	Plus-value nette latente	Plus-value nette latente	Plus-value nette latente
Placements immobiliers	5 309	6 651	1 342	727	1 179
Actions et autres titres à revenus variables	19 309	25 759	6 450	2 642	2 055
Obligations et autres titres à revenus fixes	37 710	39 200	1 490	4 357	2 253
TOTAL	62 328	71 610	9 282	7 726	5 487

Décomposition des placements en valeur de marché

	31-12-99	31-12-98	31-12-97
Placements immobiliers	9,30 %	9,60 %	12,50 %
Actions et titres à revenus variables	36,00 %	27,10 %	26,00 %
Obligations et titres à revenus fixes	54,70 %	63,30 %	61,50 %
TOTAL	100 %	100 %	100 %

8.4. Ventilation des placements par zone géographique en valeur de marché

	En millions d'euros		
	31-12-99	31-12-98	31-12-97
France	59 596	54 917	45 770
Belgique	5 742	5 522	4 730
Espagne	2 008	1 897	1 701
Pays-Bas	2 573	2 147	
Autres Europe	907	735	2 623
TOTAL Europe	70 826	65 218	54 824
Brésil	324	236	231
Autres pays d'Amérique du Sud	343	63	34
Autres	117	49	277
TOTAL	71 610	65 566	55 366

La ventilation des placements par zones géographiques concerne uniquement les filiales d'AGF INTERNATIONAL.

9. TITRES DE PARTICIPATION NON CONSOLIDÉS

En millions d'euros

	31-12-99 Pourcentage de détention	Capitaux propres au 31-12-98	Résultat de l'exercice au 31-12-98	31-12-99 Valeur nette comptable des titres	31-12-98	31-12-97
Titres GPA VIE, GPA IARD et PROXIMA						773
WORMS (ex-SOMEAL) 55, rue de la Boétie - 75008 Paris	15,22 %	1 885	163	286	283	283
BOLLORE INVESTISSEMENTS Odet, 29500 Ergue-Gaberic	26,43 %	464	99	106	105	104
CRÉDIT LYONNAIS CAPITAL I (2) 26 A, boulevard Royal - Luxembourg	94,40 %	ns	ns	80	80	80
HARWANNE 25, boulevard Helvétique - 1204 Genève	18,38 %	98	5	16	16	16
AFA 46, rue Notre-Dame des Victoires - 75002 Paris	99,88 %	3		11	10	10
STEF-TFE (3) 93, boulevard Malesherbes - 75008 Paris	20,26 %	80	9	11	11	13
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE COURTAGE D'ASSURANCES 7-9, rue Belgrand - 92300 Levallois-Perret						8
COFACE (4) 12, cours Michelet - La Défense - 92800 Puteaux	24,95 %	407	45	99	99	
COFITEM (5) 184, rue de la Pompe - 75016 PARIS	21,99 %	101	9	30		
SPS (6) Avenida da Liberdade, 259, Apartado 2166 1104 Lisboa codex		27	4		27	
AGF NAFTA (6) 400 Canada place, 9777 - 102, avenue Edmonton Alberta T5J4G9 Canada		91			95	
AGF UBEZPIECZENIA (6) Jana Pawla II, 15 - 00828 Warsaw Pologne		8	1		9	
DOGUS AGF (6) Istinye Yokusu - 80860 Istanbul Turquie		5			26	
Autres (valeur comptable inférieure à 10 millions d'euros et détention supérieure à 10 %)				234	232	295
TOTAL				873	993	1 582

(1) La détention des titres SOMÉAL résulte de l'apport par AGF IART et AGF VIE de leurs titres WORMS, conformément au protocole conclu dans le cadre de l'OPA sur le groupe ATHÉNA.

Un pacte d'actionnaires (actionnaires familiaux, IFIL et AGF) réserve à IFIL un droit de préemption sur les actions SOMÉAL détenues par les autres parties. Ce droit s'exerce à l'actif net comptable pendant les quatre premières années et ensuite au prix du tiers offreur.

AGF et les actionnaires familiaux bénéficient par ailleurs d'un droit de sortie conjointe au prorata de toute participation éventuellement cédée par IFIL.

Les titres détenus par PFA VIE en 1998, comptabilisés en actions et autres titres à revenus variables ont été reclassés en titres de participation pour 23 millions d'euros.

(2) Il s'agit d'une société en commandite par action non contrôlée par les AGF.

(3) Changement de dénomination en 1998, anciennement COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS ET PARTICIPATIONS.

(4) Société déconsolidée au 1^{er} janvier 1998 et cédée en février 2000.

(5) Cette société sera mise en équivalence à partir du 1^{er} janvier 2000.

(6) Sociétés déconsolidées au 31 décembre 1998 et cédées au groupe ALLIANZ.

10. EMPLOIS BANCAIRES

	En millions d'euros		
	31-12-99	31-12-98	31-12-97
Créances commerciales	1 357	1 936	1 671
Autres concours à la clientèle	10 174	9 725	6 117
Comptes ordinaires débiteurs	994	85	56
Opérations de crédit-bail et assimilées	2 192	2 504	1 836
Créances sur la clientèle	14 717	14 250	9 680
Caisse, banques centrales, CCP	173	40	60
Créances à vue	550	630	516
Créances à terme	253	644	481
Créances sur les établissements de crédit	976	1 314	1 057
Titres de transaction nets	151	476	76
Titres de placement nets	1 763	1 301	1 019
Titres d'investissement nets	783	954	882
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	2	5	8
Autres placements bancaires	2 699	2 736	1 985
TOTAL	18 392	18 300	12 722

Variation de l'exercice 1998

Impact de l'intégration de la banque LA HÉNIN chez le CDE (+4 221 millions d'euros).

Analyse des risques bancaires :

Pour le COMPTOIR DES ENTREPRENEURS - LA HÉNIN, principale filiale de l'activité bancaire, l'analyse des risques bancaires se présente de la façon suivante :

Risques Crédits

Particuliers	En millions d'euros	
	31-12-99	31-12-98
Créances	7 804	7 728
Créances douteuses	322	367
Stock de provisions au bilan	138	164
% créances douteuses / créances	4,1 %	4,7 %
% stock de provisions / créances douteuses	43,0 %	44,7 %

Équipements	En millions d'euros	
	31-12-99	31-12-98
Créances	1 611	1 597
Créances douteuses	192	245
Stock de provisions au bilan	112	136
% créances douteuses / créances	11,9 %	15,3 %
% stock de provisions / créances douteuses	58,5 %	55,6 %

Promotion	En millions d'euros	
	31-12-99	31-12-98
Créances	288	249
Créances douteuses	115	157
Stock de provisions au bilan	104	136
% créances douteuses / créances	39,7 %	63,2 %
% stock de provisions / créances douteuses	90,6 %	86,5 %

Total crédits, participations et services bancaires	En millions d'euros	
	31-12-99	31-12-98
Créances	9 924	9 799
Créances douteuses	725	898
Stock de provisions au bilan	405	509
% créances douteuses / créances	7,3 %	9,2 %
% stock de provisions / créances douteuses	55,9 %	56,6 %

II. AUTRES CRÉANCES

	En millions d'euros		
	31-12-99	31-12-98	31-12-97
Impôts différés actif (*)	802	645	643
Autres créances d'exploitation	1 754	1 617	974
TOTAL	2 556	2 262	1 617

* Voir analyse en note annexe 15.

Variation de l'exercice 1998

La progression des "autres créances d'exploitation" s'explique principalement par :

- les entrées dans le périmètre de consolidation au 1^{er} janvier 1998 du groupe ALLIANZ FRANCE pour 254 millions d'euros et de ROYAL NEDERLAND pour 56 millions d'euros,
- une créance liée à la cession des filiales irlandaises pour 198 millions d'euros,
- une créance liée au dénouement de la première défaisance du COMPTOIR DES ENTREPRENEURS pour 208 millions d'euros.

12. CAPITAUX PROPRES

12.1. Variation des capitaux propres pour l'exercice 1999

	En millions d'euros				
	Capital	Ecart de conversion (e)	Réserve de capitalisation	Actions propres	Réserves et TOTAL résultat
Capitaux propres au 1^{er} janvier 1999	843	(129)	629		4 316 5 659
Augmentation de capital (a)	1				4 5
Imputation des actions propres sur fonds propres (b)				(470)	(470)
Effet de la variation des taux de conversion		139			(39) 100
Reprise de l'écart d'acquisition d'ATHÉNA SÉGUROS et de SPS imputé sur capitaux propres (c)					41 41
Correction de l'écart d'acquisition provisoire d'ALLIANZ FRANCE (c)					(7) (7)
Autres mouvements					22 22
Dividendes versés (d)					(209) (209)
Mouvements sur la réserve de capitalisation (e)			(15)		(1) (16)
Résultat revenant à l'entreprise consolidante					667 667
CAPITAUX PROPRES AU 31-12-99	844	10	614	(470)	4 794 5 792

(a) Analyse de l'augmentation du capital

	En milliers d'euros				
	Nombre d'actions	Prix d'émission	Capital	Réserves	TOTAL
Situation au 1^{er} janvier 1999	184 329 974				
Levée d'options (attributions 1996)	189 336	23,90	866	3 658	4 524
Levée d'options (attributions 1997)	10 500	32,62	48	295	343
Total des augmentations de capital	199 836		914	3 953	4 867
SITUATION AU 31-12-99	184 529 810				

(b) Imputation des actions propres sur fonds propres

Conformément aux nouvelles dispositions de la loi du 2 juillet 1998, l'Assemblée Générale du 4 juin 1999 a autorisé le rachat d'actions portant sur un maximum de 10 % du capital des AGF.

9 113 190 titres, soit 4,9 % des actions en circulation au 31 décembre 1999 d'une valeur comptable de 470 millions d'euros ont été rachetés dans le cadre de ce programme. Conformément à l'avis n° 98-D du comité d'urgence du CNC, ces titres ont été portés en diminution des capitaux propres.

(c) Imputations d'écarts d'acquisition sur les capitaux propres

Les écarts d'acquisition suivants ont donné lieu à une imputation directe sur les capitaux propres au prorata du financement des acquisitions par conversion de titres :

- ATHÉNA pour un montant de 386 millions d'euros en 1997, corrigé de 40 millions d'euros en 1998, soit 426 millions d'euros.

Suite à la cession de 50 % d'ATHÉNA SÉGUROS au cours du premier semestre 1999, la moitié de l'écart d'acquisition imputé sur fonds propres en 1997 a été portée en diminution de la plus-value de cession consolidée, à savoir 25 millions d'euros. Suite à la cession de SPS, l'écart d'acquisition imputé sur fonds propres en 1997 a été porté en diminution de la plus-value consolidée, à savoir 16 millions d'euros.

L'annuité d'amortissement théorique sur 20 ans représente 19 millions d'euros en 1999.

- ALLIANZ FRANCE pour un montant de 121 millions d'euros en 1998, corrigé de 7 millions d'euros au 31 décembre 1999 (l'annuité d'amortissement théorique sur 20 ans représente 6 millions d'euros).
- TRADE INDEMNITY pour un montant de 47 millions d'euros en 1996 (l'annuité d'amortissement théorique sur 20 ans représente 2 millions d'euros en 1999).

(d) Dividendes

L'Assemblée Générale du 4 juin 1999 a décidé de verser un dividende de 210 millions d'euros, augmenté d'un avoir fiscal de 106 millions d'euros, soit pour chacune des actions composant le capital social au 31 décembre 1998, un dividende net de 1,14 euro, assorti d'un avoir fiscal de 0,57 euro. Le dividende perçu en 1999 sur actions propres s'élève à 1 million d'euros.

(e) Réserve de capitalisation

La réserve de capitalisation constatée, uniquement par les sociétés d'assurance françaises, en franchise d'impôt, n'est pas susceptible de faire l'objet d'une distribution aux actionnaires. Elle fera, le cas échéant, l'objet d'une reprise taxable par le compte de résultat en contrepartie de moins-values déductibles réalisées sur le portefeuille obligataire à taux fixe des compagnies d'assurance. Les moins-values réalisées et la reprise de la réserve de capitalisation font partie des éléments de calcul servant à déterminer l'obligation minimale de participation bénéficiaire en faveur des assurés des compagnies d'assurance en France.

Les mouvements sur la réserve de capitalisation correspondent aux reprises de la période pour un montant de 16 millions d'euros et aux variations de périmètre pour 1 million d'euros (absorption de CGP par ARCALIS).

- (f) L'écart de conversion provenant des monnaies de la zone euro s'élève à (26) millions d'euros.

Évolution des provisions pour dépréciation durable imputées sur les capitaux propres

	En millions d'euros		
	1999	1998	1997
Solde des provisions imputées sur les capitaux propres au 1 ^{er} janvier	446	521	681
Variation du pourcentage d'intérêt			1
Utilisation de provisions par résultat	(8)	(11)	(58)
Reprise de provisions par réserves		(64)	(103)
Solde des provisions imputées sur les capitaux propres	438	446	521

Conformément à l'avis du CNC, les provisions pour dépréciations durables constituées par imputation sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 1995 n'ont été reprises par résultat que dans la mesure où elles ont été utilisées pour compenser les moins-values de cession d'un montant au moins égal à la provision. En 1999, les cessions d'actifs ayant fait l'objet de provisions durables imputées sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 1995 ont généré des moins-values de 8 millions d'euros (11 millions d'euros en 1998 et 58 millions d'euros en 1997).

Instruments dilutifs

Les instruments dilutifs restant en circulation au 31 décembre 1999 concernent les 2 099 924 actions correspondant à des options de souscriptions d'actions nouvelles attribuées au personnel.

Au 31 décembre 1998, les instruments dilutifs concernaient 2 356 510 actions.

	En millions d'euros		
	Nombre d'actions	Prix d'émission	Capitaux propres
Options de souscription 1996	468 424	23,90	11
Options de souscription 1997	686 500	32,62	22
Options de souscription 1998	945 000	43,52	41
TOTAL	2 099 924		74

Une partie des actions propres déduites comptablement des capitaux propres pourrait servir de gisement aux 1 000 000 d'options d'achat attribuées au cours de l'exercice 1999.

Nombre d'actions en circulation

Nombre total d'actions au 31 décembre 1999	184 529 810
Actions propres déduites (cf. I.2.1.b)	(9 113 190)
Nombre d'actions en circulation au 31-12-1999	175 416 620

Bénéfice par action

	En millions d'euros		
	1999	1998	1997
Résultat net consolidé part du Groupe	667	503	293
Nombre d'actions en circulation (1)	175 416 620	184 329 974	141 993 055
Bénéfice net par action non dilué	3,80	2,73	2,07
Nombre d'actions y compris instruments dilutifs (3)	178 516 544	186 686 484	151 883 531
Bénéfice net par action dilué (2)	3,74	2,70	1,98

(1) Au 31 décembre 1997, le nombre d'actions est pondéré pour prendre en compte au prorata temporis les options de souscription d'actions nouvelles exercées.

(2) Au 31 décembre 1997, le bénéfice net par action dilué tient compte du résultat net consolidé corrigé du résultat théorique des placements des instruments dilutifs.

(3) Dont 1 000 000 d'actions propres destinées à servir de gisement aux options d'achat accordées aux salariés.

12.2. Variation des capitaux propres en 1998

En millions d'euros

	Capital	Écart de conversion	Réserve de capitalisation	Réserves et résultat	Total 1998
Capitaux propres au 1^{er} janvier 1998	788	(101)	370	3 840	4 897
Augmentation de capital (a)	55			335	390
Effet de la variation des taux de conversion		(28)			(28)
Imputation sur capitaux propres de l'écart d'acquisition d'ATHÉNA (b)				(121)	(121)
Correction de l'écart d'acquisition d'ATHÉNA				(40)	(40)
Autres mouvements (c)				(25)	(25)
Réévaluation				(1)	(1)
Dividendes versés				(131)	(131)
Mouvements sur la réserve de capitalisation (d)			259	(108)	151
Provisions durables (e)				64	64
Résultat 1998 revenant à l'entreprise consolidante				503	503
CAPITAUX PROPRES AU 31-12-98	843	(129)	629	4 316	5 659

(a) Analyse de l'augmentation de capital

En millions d'euros

	Nombre d'actions	Prix d'émission	Capital	Réserves et résultat	Total 1998
Situation au 31 décembre 1997	1 172 335 756				
Conversion des OSCARS	1 146 282	33,54	53	322	375
Levée d'options (attributions 1996)	70 390	23,90	0	1	1
Levée d'options (attributions 1997)	31 000	32,62	0	1	1
Levée d'options ATHÉNA	430 000	34,68	2	11	13
Total des augmentations de capital	1 199 421		55	335	390
SITUATION AU 31-12-98	1 184 329 974				

(b) Imputations d'écarts d'acquisition sur les capitaux propres

Les écarts d'acquisition suivants ont donné lieu à une imputation directe sur les capitaux propres au prorata du financement des acquisitions par conversion de titres :

- ATHÉNA pour un montant de 386 millions d'euros en 1997, corrigé de 40 millions d'euros en 1998 (l'annuité d'amortissement théorique sur 20 ans représente 21 millions d'euros),
- ALLIANZ FRANCE pour un montant de 121 millions d'euros en 1998 (l'annuité d'amortissement théorique sur 20 ans représente 6 millions d'euros),
- TRADE INDEMNITY pour un montant de 47 millions d'euros en 1996 (l'annuité d'amortissement théorique sur 20 ans représente 2 millions d'euros).

(c) Réserve de capitalisation

La réserve de capitalisation constatée, uniquement par les sociétés d'assurance françaises, en franchise d'impôt, n'est pas susceptible de faire l'objet d'une distribution aux actionnaires. Elle fera, le cas échéant, l'objet d'une reprise taxable par le compte de résultat en contrepartie de moins-values déductibles réalisées sur le portefeuille obligataire à taux fixe des compagnies d'assurance. Les moins-values réalisées et la reprise de la réserve de capitalisation font partie des éléments de calcul servant à déterminer l'obligation minimale de participation bénéficiaire en faveur des assurés des compagnies d'assurance en France.

Les mouvements sur la réserve de capitalisation correspondent aux dotations de la période pour un montant de 151 millions d'euros et aux variations de périmètre pour 108 millions d'euros, dont 110 millions d'euros proviennent de l'intégration d'ALLIANZ FRANCE et (1) million d'euros de la déconsolidation de la COFACE.

(d) Provisions durables

Les mouvements de provisions durables proviennent des mouvements de provisions pour dépréciations durables imputées sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 1995 résultant de la révision à la hausse de certaines valeurs d'estimation ou de provisions excédentaires par rapport aux pertes réalisées pour 64 millions d'euros.

(e) L'écart de conversion provenant des monnaies de la zone euro s'élève à - 36 millions d'euros.

Évolution des provisions pour dépréciation durables imputées sur les capitaux propres

	En millions d'euros		
	1998	1997	1996
Solde des provisions imputées sur les capitaux propres au 1 ^{er} janvier	521	681	1 099
Correction du solde d'ouverture			(39)
Variation du pourcentage d'intérêt		1	
Utilisation de provisions par résultat	(11)	(58)	(361)
Reprise de provisions par réserves	(64)	(103)	(18)
Solde des provisions imputées sur les capitaux propres	446	521	681

Conformément à l'avis du CNC, les provisions pour dépréciations durables constituées par imputation sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 1995 n'ont été reprises par résultat que dans la mesure où elles ont été utilisées pour compenser les moins-values de cession d'un montant au moins égal à la provision. Au cours de l'exercice 1998, les cessions d'actifs ayant fait l'objet de provisions durables imputées sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 1995 ont généré des moins-values de 11 millions d'euros.

Instruments dilutifs

Les instruments dilutifs restant en circulation au 31 décembre 1998 concernent les 2 356 510 actions correspondant à des options de souscriptions d'actions nouvelles attribuées au personnel.

	En millions d'euros		
	Nombre d'actions	Prix d'émission	Capitaux propres
Options de souscription 1996	696 510	23,90	17
Options de souscription 1997	701 000	32,62	23
Options de souscription 1998	959 000	43,52	42
TOTAL	2 356 510		81

Bénéfice par action

Le bénéfice net consolidé rapporté au nombre d'actions en circulation (184 329 974) s'élève à 2,73 euros par action au 31 décembre 1998 comparé à 2,07 euros au 31 décembre 1997.

Au 31 décembre 1997, le nombre d'actions avait été pondéré pour prendre en compte au prorata temporis les options de souscription d'actions nouvelles exercées.

Le bénéfice de 1998 rapporté au nombre d'actions y compris les instruments dilutifs en circulation (186 686 484) s'élève à 2,70 euros.

13. INTÉRÊTS MINORITAIRES

Mouvements de l'exercice

	En millions d'euros		
	1999	1998	1997
Intérêts minoritaires au 1^{er} janvier	745	1 286	1 305
Effet de la variation des taux de conversion	8	(18)	7
Résultat de la période revenant aux intérêts minoritaires	107	51	97
Dividendes reçus/versés par les intérêts minoritaires	(36)	(40)	(76)
Mouvements sur la réserve de capitalisation	(1)	1	(7)
Effet des variations du périmètre de consolidation et des augmentations de capital	11	(535)	(40)
TOTAL	834	745	1 286

Les effets de variation de périmètre proviennent essentiellement :

	En millions d'euros	
	31-12-99	31-12-98
CDE (b)	41	
BRASIL SEGUROS	8	
SNA GROUP (Liban) (a)	16	
COLSEGUROS GROUP (Colombie) (a)	15	
SACNAS	8	
AGF MAT (c)	(27)	
SOPHIA	(19)	42
AGF RAS (a)	(12)	
ROYAL NEDERLAND	(10)	10
EULER	(7)	(11)
GEČINA		(199)
COFACE		(218)
AGF UK		(38)
AGF BENELUX	(1)	(38)
AGF ST-MARC		(30)
ATHÉNA		(34)
Autres	(1)	(19)
TOTAL	11	(535)

(a) Les effets des variations de périmètre sont expliquées dans la note 4 - "Comparabilité des comptes".

(b) La variation des intérêts minoritaires du CDE correspond à une augmentation du capital (45 millions d'euros) et à la sortie d'une filiale du groupe LA HÉNIN (- 4 millions d'euros).

(c) La diminution des intérêts minoritaires d'AGF MAT provient de l'acquisition par AGF ASSURANCES de 22,10 % du capital précédemment détenu par l'INA.

Les intérêts minoritaires proviennent principalement des sociétés suivantes :

	En millions d'euros		
	31-12-99	31-12-98	31-12-97
SOPHIA	316	325	283
EULER	302	269	241
CDE	77	19	12
AGF BENELUX	43	39	79
AGF BRÉSIL	37	28	41
SNA GROUP	17		
COLSEGUROS GROUP	15		
COFACE			253
GECINA			199
AGF IRELAND			36
AGF SAINT-MARC			31
SA 38, OPÉRA			26
AGF UNION FÉNIX			23
GARONOR			22
Autres	27	65	40
TOTAL	834	745	1 286

14. PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

	En millions d'euros		
	31-12-99	31-12-98	31-12-97
Provisions pour pensions et obligations similaires (a)	329	532	260
Impôts différés passif (b)	1 003	859	907
Provisions pour risques bancaires groupe (c)	31	31	31
Provisions pour défaillance du COMPTOIR DES ENTREPRENEURS (d)	-	135	215
Provisions pour pertes et charges de l'activité bancaire	209	262	231
Provisions pour restructuration du groupe AGF (e)	534	601	89
Provision fonds de garantie (f)	6	-	-
Écarts d'acquisition passif (g)	74	90	32
Autres provisions pour risques et charges (h)	556	642	552
TOTAL	2 742	3 152	2 317

(a) Les provisions pour pensions et obligations similaires incluent :

- une provision comptabilisée au titre du Régime de Retraite et Prévoyance des sociétés d'assurance françaises pour un montant de 162 millions d'euros au 31 décembre 1999 contre 189 millions d'euros au 31 décembre 1998, compte tenu des paiements intervenus en 1999 ;

- une provision comptabilisée au titre du régime de retraite AGF.

La provision de 122 millions d'euros constituée au 31 décembre 1998 au titre de la fermeture du régime de retraite AGF a été reprise en totalité à la suite du paiement d'un montant de 145 millions d'euros conformément à l'accord signé en septembre 1999 ce qui a entraîné la constatation d'une charge complémentaire de 8 millions d'euros en résultat exceptionnel compte tenu d'une réaffectation de 15 millions d'euros de la provision constatée dans les holdings en 1998 ;

- des provisions pour un montant de 20 millions d'euros constituées en 1999 au titre d'avantages accordés aux salariés en fonction de leur ancienneté et d'un régime de retraite supplémentaire ;

- des provisions pour retraite des sociétés du Groupe AGF en France, pour un montant de 46 millions d'euros au 31 décembre 1999 contre 38 millions d'euros au 31 décembre 1998 ;
- des provisions concernant l'ensemble des sociétés hors de France pour 62 millions d'euros contre 130 millions d'euros au 31 décembre 1998.

(b) Cf. analyse en annexe 15.

(c) La provision pour risques bancaires groupe est, notamment, destinée à couvrir les risques éventuels au titre de la deuxième défaillance du COMPTOIR DES ENTREPRENEURS.

(d) Provisions pour défaillance du COMPTOIR DES ENTREPRENEURS.

Le COMPTOIR DES ENTREPRENEURS a fait l'objet de deux défaissances entérinées par la loi du 28 novembre 1995 qui lui ont permis de sortir les actifs les plus compromis de son bilan. La Commission de l'Union Européenne a, à son tour, approuvé le dispositif le 24 janvier 1996. La première défaillance conclue le 29 avril 1994 portait sur 1,4 milliard d'euros de nominal de créances cédées à la structure de défaillance financée par une émission rehaussée sur les marchés internationaux. Cette première défaillance, qui avait été provisionnée à 100 %, a vu les procédures de dénouement se mettre en place et se dérouler conformément au protocole du 30 décembre 1993.

Le 1^{er} décembre 1998, les partenaires ont remboursé le solde des obligations d'un montant de 1 166 millions d'euros souscrites pour financer les créances rachetées au COMPTOIR DES ENTREPRENEURS. A cette même date, l'EPRD a procédé au versement d'un acompte (549 millions d'euros) aux partenaires représentant 76 % du montant que l'EPRD doit leur reverser au titre de la garantie accordée par l'Etat. A la clôture de l'exercice 1998, la provision pour dépréciation destinée à couvrir les appels de fonds effectués par la défaillance a été utilisée en contrepartie de la perte constatée sur la créance.

Le 11 février 1999, l'EPRD a versé un deuxième acompte aux partenaires, portant le montant remboursé par l'Etat à 97 % des sommes dues sur la base des pertes de la défaillance arrêtées à 1 415 millions d'euros. Les négociations se poursuivent afin de faire prévaloir le bon droit des AGF à obtenir le solde de l'indemnisation au titre de la première défaillance, soit 12,7 millions d'euros, après résolution des contestations issues de l'application de certains contrats de défaillance. La provision sur les opérations de défaillance existant au 31 décembre 1998 a été reprise en contrepartie de la couverture à 100 % du solde du prêt junior et de la constatation de la quote-part de perte à supporter.

Les actifs résiduels de la défaillance (65 millions d'euros) ont été repris le 2 février 1999 par la société NSRD où l'Etat, via l'EPRD, est majoritaire (92 %), les AGF n'en détenant que 5,9 %. Cette société est en charge de la gestion des actifs et créances résiduels en vue de leurs cessions aux meilleures conditions de marché.

La seconde défaillance portant sur 1,1 milliard d'euros est devenue effective avec les décrets du 20 février 1996 créant l'ETABLISSEMENT PUBLIC DE RÉALISATION DE DÉFAISANCE (EPRD), entité chargée de gérer le soutien financier apporté par l'Etat aux structures de défaillance du COMPTOIR. Le transfert effectif des actifs, au titre de la deuxième défaillance, a eu lieu le 1^{er} avril 1996 en date de valeur du 31 décembre 1994, et les versements correspondants de la part de l'Etat ont eu lieu en avril 1996. Les lignes de financement au 31 décembre 1999 sont :

- prêt, après les remboursements intervenus en 1999, de 301 millions d'euros (50 % AGF et 50 % Caisse des Dépôts et Consignations) ;
- prêt subordonné d'avant dernier rang en principal et intérêts de 64 millions d'euros (dont 61 millions d'euros pour les AGF et 3 millions d'euros pour la Caisse des Dépôts et Consignations) ;
- prêt subordonné de dernier rang de 0,69 milliard d'euros en principal et en intérêts accordé par l'Etablissement Public de Réalisation de Défaillance.

Le risque encouru par les AGF de 156 millions d'euros est provisionné au 31 décembre 1999 comme au 31 décembre 1998, sous forme de provisions pour dépréciation des avances consenties.

(e) Provisions de restructuration.

En France, dans le cadre du rapprochement des AGF avec les sociétés des groupes ALLIANZ FRANCE et ATHÉNA, des provisions pour restructuration figuraient au bilan au 31 décembre 1998 pour un montant de 452 millions d'euros.

L'évaluation des charges couvertes par ces provisions couvrait notamment des frais de déménagements et de restructuration des locaux, des frais divers sur le réseau d'agents généraux, des dépenses informatiques (amortissement des systèmes abandonnés, frais de migration...), des frais de formation et de mobilité ainsi que des frais divers (communication, juridique, administratif...). Cette provision a été diminuée de 117 millions d'euros à la suite d'une utilisation à hauteur de 167 millions d'euros (dont 46 millions affectés en provision pour dépréciation d'immeubles) et d'une dotation globale complémentaire de 50 millions d'euros.

A l'étranger, des provisions pour restructurations sont constatées dans les pays suivants :

- Espagne : les provisions pour restructuration au 31 décembre 1999 qui s'élèvent à 34 millions d'euros se décomposent comme suit :
 - dans les bilans d'entrée, 4 millions d'euros ont été constatés chez ATHÉNA SÉGUROS en 1998 et 19 millions d'euros chez ALLIANZ RAS SEGUROS en 1999,
 - 11 millions d'euros ont été constatés en charges exceptionnelles en 1999 au titre de la société AGF UNION FENIX.
- Belgique : la provision pour restructuration s'élève à 107 millions d'euros au 31 décembre 1999 après constatation d'un complément de 26 millions d'euros (dont 23 en part groupe) en charges exceptionnelles en 1999.
- Royaume-Uni : la provision pour restructuration s'élève à 4 millions d'euros au 31 décembre 1999.

(f) Fonds de garantie des assurés contre la défaillance de sociétés d'assurance de personnes (article 68 de la loi n° 99-532 du 25 juin 1999 relative à l'épargne et à la sécurité financière et décret d'application n° 99-688 du 3 août 1999).

L'article 7 du décret d'application cité en référence a fixé à 89 millions d'euros, pour l'ensemble des sociétés du marché, le montant total des cotisations destinées au fonds de garantie des assurés pour l'exercice 1999.

Le même article a précisé que la répartition de ce montant entre les entreprises adhérentes et la notification à chacune d'elles seraient effectuées par la Commission de Contrôle des Assurances conformément aux dispositions du nouvel article R423-13 du Code des Assurances.

La contribution du groupe AGF s'élève pour 1999 à 3 millions d'euros.

L'article 7 précise également que la mise à disposition initiale des moyens du fonds est complétée en 2000 et 2001 pour atteindre à la fin de l'année 2000 les deux tiers, et à la fin de l'année 2001 la totalité du montant global de l'année correspondante. Les deux annuités de charge de cotisations correspondantes ont été provisionnées en 1999 à hauteur de 6 millions d'euros. Par ailleurs, un montant équivalent sera comptabilisé en "réserve pour fonds de garantie" lors de l'affectation des résultats.

(g) Écarts d'acquisition passifs (annexe 6).

(h) Les autres provisions pour risques et charges incluent : des provisions pour risques immobiliers, des provisions liées au contrôle fiscal des sociétés du groupe d'intégration fiscale pour 46 millions d'euros, des provisions destinées à couvrir le coût de passage à l'euro pour 21 millions d'euros, une provision générale de 30 millions d'euros constituée en 1998 pour couvrir des risques divers et, notamment, les litiges mentionnés à l'annexe 29.

La variation entre le 31 décembre 1998 et le 31 décembre 1999 provient principalement de l'affectation à certains immeubles d'une perte de la provision pour risques immobiliers.

15. IMPÔTS DIFFÉRÉS (ACTIF ET PASSIF)

En millions d'euros

	31-12-99	31-12-98	31-12-97
Impôts différés actif	802	645	643
Impôts différés passif	(1 003)	(859)	(907)
SOLDE NET (PASSIF) DES IMPÔTS DIFFÉRÉS	(201)	(214)	(264)

Impôts différés actif du sous-groupe d'intégration fiscale AGF

Impôts sur déficit fiscal	283	251	294
Impôts décalés sur moins-values internes	68	90	62
Impôts sur cessions internes	12	12	18
Impôts sur décalages temporaires	101	26	10
Impôts sur provisions pour dépréciations durables des actifs (2)	8	8	8
Impôts sur régime de retraite professionnel (2)	19	25	31
Impôts sur affectations ALLIANZ et ATHÉNA (3)	109		
Autres	23	22	22
Total des impôts différés actif du sous-groupe d'intégration fiscale	623	434	445

Impôts différés passif du sous-groupe d'intégration fiscale AGF

Impôts décalés sur plus-values internes	(258)	(260)	(308)
Impôts sur les retraitements des réserves réglementées	(4)	(4)	(4)
Impôts sur décalages temporaires (5)	(89)	(27)	
Impôts sur affectations ALLIANZ et ATHÉNA (3)	(148)		
Impôts sur l'activation des frais d'acquisition d'AGF Vie	(210)	(182)	(174)
Total impôts différés passif du sous-groupe d'intégration fiscale	(709)	(473)	(486)
Solde des impôts différés du sous-groupe d'intégration fiscale (1)	(86)	(39)	(41)

Impôts différés actif des autres sociétés

Impôts sur régime de retraite professionnel (2)	4	4	12
GARONOR (impôts sur provisions non déductibles)			7
SOPHIA (activation des déficits fiscaux)	21	24	17
Filiales d'AGF International	109	15	
Sociétés des groupes ATHÉNA et ALLIANZ		162	149
EULER	45	6	
Autres			13
Total des impôts différés actif des autres sociétés	179	211	198

Impôts différés passif des autres sociétés

GARONOR (Impôts sur plus-value d'apport)			(31)
Filiales d'AGF INTERNATIONAL	(242)	(169)	(65)
ELVIA (Groupe ELMONDA)	(15)		
EULER	(30)	(10)	(6)
SOPHIA (impôts sur réserves de crédit-bail)	(7)	(7)	(4)
Sociétés des groupes ATHÉNA et ALLIANZ (4)		(200)	(310)
Autres			(5)
Total des impôts différés passif des autres sociétés	(294)	(386)	(421)
Solde des impôts différés des autres sociétés	(115)	(175)	(223)
SOLDE NET IMPÔTS DIFFÉRÉS	(201)	(214)	(264)

- (1) La surtaxe temporaire de 15 % en 1998 puis de 10 % en 1999 n'a pas été appliquée aux impôts différés du groupe d'intégration fiscale compte tenu de la situation fiscale du groupe sur les exercices 1998 et 1999. En revanche, il a été tenu compte de la contribution sociale de 3,3 % applicable à partir de l'an 2000 (taux de 37,77 % sur l'impôt court terme et 21,53 % sur l'impôt long terme).
- (2) Au 1^{er} janvier 1995, les impôts sur provisions durables et sur le régime de retraite professionnel impactés sur les capitaux propres ont été constatés en augmentation des capitaux propres. Les impôts différés liés au régime de retraite professionnel sont repris au fur et à mesure que les paiements interviennent. De la même façon, les impôts différés relatifs aux provisions durables sont repris dès la réalisation de moins-values sur les biens ayant été provisionnés, ces dernières devenant déductibles.
- (3) Ces montants, qui étaient inclus au niveau des "autres sociétés" en 1998 et 1997 sont entrés dans le groupe d'intégration fiscale AGF à la suite des opérations de fusion.
- (4) Au 31 décembre 1997, les impôts différés passif des sociétés du groupe ATHÉNA incluent notamment l'impôt sur la plus-value de cession du GPA. Les impôts différés du groupe ATHÉNA et ALLIANZ ont été réaffectées, à la suite des fusions, au périmètre d'intégration fiscale sans changement de l'équilibre entre les actifs et les passifs d'impôts.
- (5) Les montants incluent principalement les sursis d'impôts sur les plus-values réalisées dans le cadre d'OPE.

Contrôle fiscal

Plusieurs sociétés appartenant au groupe d'intégration fiscale AGF ont fait l'objet d'un contrôle portant sur les exercices 1994 à 1996.

Ces sociétés ont reçu, à ce titre, au cours des exercices 1997 et 1998 des notifications de redressement dont une partie, dite de "place".

En fonction du degré de probabilité de la charge fiscale et à la suite des notifications reçues et des accords transactionnels avec l'administration fiscale en 1999, certains redressements subsistent et seuls ceux susceptibles d'entraîner une charge certaine ou probable ont été provisionnés ou affectés à des déficits fiscaux.

Les redressements portant sur l'impôt sur les sociétés ne donnent pas lieu à la constitution d'une provision pour impôt dans les sociétés du groupe d'intégration fiscale lorsque les redressements en base sont imputables sur les reports déficitaires des sociétés contrôlées. Dans le cas contraire, des provisions ont été constituées au niveau des sociétés concernées. Compte tenu des déficits globaux du groupe d'intégration fiscale, il est constaté dans les comptes AGF un produit d'impôt à recevoir correspondant à l'IS sur les redressements provisionnés par les sociétés filiales et couverts par des déficits du groupe d'intégration fiscale.

Certains redressements portant sur des impôts autres que l'impôt sur les sociétés sont provisionnés au 31 décembre 1999 pour un montant global de 46 millions d'euros en diminution de 13 millions d'euros par rapport au montant de fin 1998.

D'autres contrôles fiscaux sont en cours sur d'autres sociétés du Groupe, notamment AGF MAT et des filiales immobilières.

Intégration fiscale en France

En France, le groupe AGF a opté pour le régime de l'intégration fiscale.

En 1999, le périmètre de l'intégration fiscale se composait des quarante sociétés suivantes :

- AGF	- AGF FAVART
- AGF ASSURANCES	- VERNON SA
- AGF VIE	- ÉTOILE FONCIÈRE IMMOBILIÈRE
- AGF IART	- FINANCIÈRE FONCIÈRE EUROPÉENNE
- ARCALIS	- KLÉBER LAMARTINE
- AGF INTERNATIONAL	- KLÉBER PASSY
- AGF 2X	- KLÉBER POINCARÉ
- AGF 4X	- 12 MADELEINE
- AGF 5X	- SFE
- MÉTROPOLE SA (EX-AGF 9X)	- SA RUE DU HAMEAU
- AGF BOILDIEU	- AGF ST MARC
- AGF RICHELIEU	- SONIMM
- SOCIÉTÉ COMMERCIALE WAGRAM	- SA COMMERCIALE VERNET
- AGF RETRAITE (EX-STANO 2)	- SNC TECHNIPARC DU CHÊNE
- CALYPSO (ATS-STANO 3)	- AGF FINANCE GESTION
- STANO 4	- AGF FINANCE DISTRIBUTION
- STANO 5	- AGF BANQUE
- STANO 6	- AGF LA LILLOISE (EX-CAP)
- COMMERCIAL MALESHERBES	- MATHIS
- EUSTACHE	- LAROSE TRINTAUDON

Déficits fiscaux reportables du groupe d'intégration fiscale AGF

Le montant global des déficits fiscaux reportables au 31 décembre 1999 s'élève à 932 millions d'euros, après prise en compte des effets du contrôle fiscal.

Déficits fiscaux reportables

Année d'origine	Date d'échéance	Base	Impôt à 37,77 %
1995	31-12-2000	296 M€	112 M€
1996	31-12-2001	143 M€	54 M€
1997	31-12-2002	3 M€	1 M€
1998	31-12-2003	208 M€	79 M€
1999	31-12-2004	282 M€	106 M€
TOTAL		932 M€	352 M€

Impôts différés actifs du groupe d'intégration fiscale AGF non constatés dans les comptes

Le montant des impôts différés actifs relatifs aux déficits reportables figurant dans le bilan au 31 décembre 1999 s'élève à 283 millions d'euros. Le montant des impôts différés actifs non constatés au 31 décembre 1999 s'élève à plus de 660 millions d'euros, après prise en compte notamment des décalages temporaires d'imposition sur les provisions de restructuration, les provisions au titre de la deuxième défaisance du CDE et les redressements fiscaux générant un décalage d'imposition.

16. DETTES

16.1. Passifs subordonnés

Les passifs subordonnés concernent les sociétés suivantes :

	En millions d'euros		
	31-12-99	31-12-98	31-12-97
BANQUE DU PHÉNIX/AGF BANQUE		155	159
SOPHIA	4	4	
COMPTOIR DES ENTREPRENEURS	375	374	187
EULER (SFF)	23		
Passifs subordonnés bancaires	402	533	346
ALLIANZ VIE		102	
AGF MAT	24	23	24
AGF ASSURANCES : OSCAR's			409
Passifs subordonnés non bancaires	24	125	433
TOTAL	426	658	779

La baisse des passifs subordonnés s'explique par le remboursement au premier semestre 1999 de l'emprunt d'ALLIANZ VIE pour 102 millions d'euros ainsi que celui d'AGF BANQUE pour 155 millions d'euros.

Passifs subordonnés par échéance :

	En millions d'euros		
	31-12-99	31-12-98	31-12-97
Moins d'un an	15	240	1
Moins de 5 ans	313	315	282
Plus de 5 ans	98	103	496
TOTAL	426	658	779

16.2. Dettes financières

	En millions d'euros		
	31-12-99	31-12-98	31-12-97
Comptes courants bancaires créditeurs	432	515	201
Emprunts obligataires (non bancaires)	3	1	90
Dettes envers les établissements de crédit et autres	1 734	1 308	2 177
Dettes financières	2 169	1 824	2 468

L'essentiel des besoins de financement est fourni par des ressources à court terme, des billets de trésorerie émis par AGF Cash et des mises en pension. Par ailleurs, une partie de la position de taux est couverte par des swaps de taux sur diverses maturités à moyen terme sur la base d'un taux moyen de l'ordre de 4,75 %.

16.3. Dettes financières (y compris passifs subordonnés non bancaires)

a) Ventilation des dettes financières y compris passifs subordonnés non bancaires par échéance

	En millions d'euros		
	31-12-99	31-12-98	31-12-97
Comptes bancaires	431	515	201
Dettes à moins d'un an	1 592	1 234	1 877
Dettes à plus d'un an	170	200	823
TOTAL	2 193	1 949	2 901

b) Ventilation des dettes à moins d'un an

	En millions d'euros		
	31-12-99	31-12-98	31-12-97
TCN	361	217	153
Mises en pension	853	872	1 366
Dépôts à terme	322	86	127
Autres	56	59	231
TOTAL	1 592	1 234	1 877

16.4. Dettes d'exploitation

	En millions d'euros		
	31-12-99	31-12-98	31-12-97
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	648	539	458
Dettes nées d'opérations de réassurance	546	504	634
Autres dettes d'exploitation	2 150	1 841	1 521
TOTAL	3 344	2 884	2 613

L'augmentation des dettes d'exploitation concerne principalement la Colombie pour 97 millions d'euros, l'Espagne pour 49 millions d'euros, l'Afrique pour 31 millions d'euros, le Chili pour 26 millions d'euros, l'Argentine pour 24 millions d'euros, EULER pour 61 millions d'euros et SACNAS pour 48 millions d'euros consolidée par intégration proportionnelle en 1999.

17. PROVISIONS TECHNIQUES

	En millions d'euros		
	31-12-99	31-12-98	31-12-97
I. Provisions techniques brutes de réassurance			
Provisions d'assurance vie (a)	37 186	35 704	29 473
Provisions de sinistres	707	670	467
Participation aux bénéfices et ristournes (b)	1 449	1 084	764
Provisions d'égalisation	162	153	150
Autres provisions techniques	247	70	151
Assurance vie	39 751	37 681	31 005
Provisions pour primes non acquises	2 044	1 852	2 016
Provisions de sinistres	11 823	10 658	9 981
Participation aux bénéfices et ristournes	53	46	52
Provisions d'égalisation (c)	441	422	434
Autres provisions techniques (d)	2 017	1 867	1 647
Assurance non vie	16 378	14 845	14 130
Total provisions techniques brutes de réassurance	56 129	52 526	45 135
Provisions techniques des contrats libellés en unités de compte	6 717	4 738	2 900
TOTAL (y compris provisions des contrats en unités de compte)	62 846	57 264	48 035

	En millions d'euros		
	31-12-99	31-12-98	31-12-97
2. Part des réassureurs dans les provisions techniques			
Provisions d'assurance vie	412	364	167
Provisions de sinistres	(10)	50	48
Participation aux bénéfices et ristournes	13	12	7
Autres provisions techniques	24	14	26
Assurance vie	439	440	248
Provisions pour primes non acquises	253	203	178
Provisions de sinistres	3 470	2 590	2 455
Participation aux bénéfices et ristournes	11	13	1
Autres provisions techniques	100	60	111
Assurance non vie	3 834	2 866	2 745
Total part des réassureurs dans les provisions techniques	4 273	3 306	2 993
Provisions techniques des contrats libellés en unités de compte	58	62	41
TOTAL (y compris provisions des contrats en unités de compte)	4 331	3 368	3 034

(a) Le provisionnement complémentaire relatif aux assurances collectives restant à étaler pour atteindre le niveau des tables de mortalité prospectives TPRV requis par la réglementation au plus tard le 31 décembre 2008 s'élève au 31 décembre 1999 à 49 millions d'euros (contre 57 millions d'euros au 31 décembre 1998).

(b) Des dotations au fonds général de participation des assurés d'AGF VIE d'un montant de 302 millions d'euros et du groupe AGF Belgium d'un montant de 22 millions d'euros ont été constatées au 31 décembre 1999, ce qui porte le fonds à 875 millions d'euros. En Belgique, le fonds de PB vise à anticiper les futures allocations en faveur des assurés ou l'éventuelle nécessité de constitution d'une provision pour aléas financiers.

(c) Les provisions d'égalisation concernent l'assurance crédit à hauteur de 342 millions d'euros au 31 décembre 1999 contre 331 millions d'euros au 31 décembre 1998.

(d) En assurance collective en France, les provisions d'exonération des invalides ont été majorées de 29,6 millions d'euros (brut de réassurance) pour tenir compte des nouvelles tables d'invalidité.

En millions d'euros

Provisions techniques vie par pays (y compris UC)	31-12-99	31-12-98	31-12-97
France	39 362	36 144	28 999
Belgique	4 349	3 929	3 648
Pays-Bas	1 200	1 019	
Espagne	1 144	1 083	1 021
Autres Europe	79	129	165
Total Europe	46 134	42 304	33 833
Brésil	76	67	35
Autres Amérique du Sud	174	14	5
Autres pays	84	34	32
TOTAL	46 468	42 419	33 905

En millions d'euros

Provisions techniques non vie par pays	31-12-99	31-12-98	31-12-97
France	12 053	11 004	9 538
Belgique	904	868	900
Pays-Bas	1 000	685	
Espagne	762	901	824
Autres Europe	972	1 120	2 276
Total Europe	15 691	14 578	13 538
Brésil	187	190	185
Autres Amérique du Sud	411	61	332
Autres pays	89	16	75
TOTAL	16 378	14 845	14 130

Influence de la variation du périmètre sur les provisions techniques en 1999

	En millions d'euros									
	Changement du mode d'intégration de la SACNAS (1)	Acquisition d'ELVIA	Acquisition portefeuille ALLIANZ NEDERLAND	Impact des acquisitions de ROYAL NEDERLAND (2)	Constitution d'AGF RAS (3)	Intégration du groupe d'assurance COLSEGUROS au 31-12-99	Acquisition d'AGF ALLIANZ ARGENTINA VIDA et ALLIANZ GENERALES	Intégration du groupe ADRIATICA à compter du 1-1-99	Autres (4)	Total
I. Provisions techniques brutes de réassurance										
Assurance vie	0	0	0	0	(29)	133	4	0	(15)	93
Assurance non vie	82	54	84	131	(194)	123	73	75	(2)	426
TOTAL										
(y compris prov. des contrats en UC)	82	54	84	131	(223)	256	77	75	(17)	519
2. Part des réassureurs dans les provisions techniques										
Assurance vie	0	0	0	0	1	9	2	0	1	13
Assurance non vie	0	2	54	10	(26)	45	32	8	(3)	122
Total part des réassureurs dans les prov. techniques	0	2	54	10	(25)	54	34	8	(2)	135

(1) La SACNAS est intégrée proportionnellement en 1999 alors qu'elle était mise en équivalence en 1998.

(2) Acquisitions d'ELVIA SCHADE et ELVIA ZORG.

(3) Fusion d'AGF UNION FENIX et d'ATHÉNA SÉGUROS avec ALLIANZ RAS SEGUROS et changement de méthode d'intégration (passage de l'intégration globale à proportionnelle).

(4) Autres (cession FRANCE LIFE, mise en équivalence d'Astrée, intégration globale des sociétés libanaises au 1^{er} juillet 1999).

18. RESSOURCES BANCAIRES

En millions d'euros

	31-12-99	31-12-98	31-12-97
Dettes à vue	2 494	2 005	1 484
Dettes à terme	709	973	331
Comptes créditeurs de la clientèle	3 203	2 978	1 815
Banques centrales, CCP	52	226	69
Dettes à vue	968	615	638
Dettes à terme	2 037	3 217	2 556
Dettes envers les établissements de crédit	3 057	4 058	3 263
Bons de caisse	242	244	273
Titres du marché interbancaire	959	1 376	641
Titres de créances négociables	2 897	2 763	1 860
Emprunts obligataires (a)	7 456	5 750	4 208
Autres dettes représentées par un titre	-	165	144
Dettes représentées par un titre de l'activité bancaire	11 554	10 298	7 126
TOTAL	17 814	17 334	12 204

Les dettes subordonnées de l'activité bancaire figurent dans les passifs subordonnés du bilan consolidé (cf. note 16).

Variation de l'exercice 1998 :

L'impact de l'intégration de la banque LA HÉNIN par l'intermédiaire du CDE est de 3 187 millions d'euros.

Les ressources bancaires au 31 décembre 1999 et 1998 sont ventilées comme suit en millions d'euros :

	1999	1998
- à moins d'un an	9 282	8 549
- à plus d'un an	8 532	8 785
TOTAL	17 814	17 334

19. COMPTES DE RÉGULARISATION

19.1. Comptes de régularisation actif

	En millions d'euros		
	31-12-99	31-12-98	31-12-97
Intérêts et loyers acquis non échus	1 270	1 416	1 217
Frais d'acquisition reportés d'assurance vie (a)	1 014	1 043	946
Frais d'acquisition reportés d'assurance non vie	309	309	312
Total frais d'acquisition reportés	1 323	1 352	1 258
Autres produits à recevoir	2	9	7
Charges à répartir sur plusieurs exercices	51	63	55
Évaluations techniques de réassurance	99	160	217
Autres	433	421	272
Total autres comptes de régularisation actif	585	653	551
TOTAL	3 178	3 421	3 026

Frais d'acquisition reportés vie par pays

	En millions d'euros		
	31-12-99	31-12-98	31-12-97
France	765	776	749
Belgique	127	117	134
Pays-Bas	84	94	
Espagne	21	29	38
Autres Europe	10	23	20
Total Europe	1 007	1 039	941
Brésil	1	1	2
Autres Amérique du Sud	6	1	
Autres pays		2	3
TOTAL	1 014	1 043	946

(a) Le montant des frais d'acquisition reportés d'assurance vie qui excède l'écart de zillmrisation concerne principalement AGF VIE pour 557 millions d'euros au 31 décembre 1999 contre 541 millions d'euros au 31 décembre 1998 (AGF VIE : 496 millions d'euros, PFA VIE : 27 millions d'euros, ALLIANZ : 18 millions d'euros).

19.2. Comptes de régularisation passif

	En millions d'euros		
	31-12-99	31-12-98	31-12-97
Différences de conversion passif	53	19	38
Évaluations techniques de réassurance	16	11	9
Autres comptes de régularisation passif	729	579	347
TOTAL	798	609	394

20. VENTILATION PAR ACTIVITÉ DU COMPTE DE RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

En millions d'euros

	Assurance			Assurance			Assurance			Assurance			Assistance (7)			Assurance			TOTAL		
	vie en France			vie hors de France			non vie en France (7)			non vie hors de France						crédit			ASSURANCE		
	1999	1998	1997	1999	1998	1997	1999	1998	1997	1999	1998	1997	1999	1998	1997	1999	1998	1997	1999	1998	1997
Résultat compte technique assurance vie	155	263	226	46	71	72	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	201	334	298
Résultat compte technique assurance non vie	-	-	-	-	-	-	145	133	89	57	(47)	(121)	13	-	-	113	82	141	328	168	109
Résultat des placements (1)	2 504	2 291	1 529	599	536	409	632	614	376	337	428	346	9	-	-	113	108	112	4 194	3 977	2 772
Produits des placements transférés	(2 427)	(2 285)	(1 572)	(576)	(556)	(384)	(542)	(428)	(288)	(297)	(388)	(305)	(3)	-	-	(57)	(64)	(68)	(3 902)	(3 721)	(2 617)
Résultat des activités bancaires (5) (note 24)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres produits, autres charges (5)	7	(50)	(4)	31	17	(22)	(24)	(27)	(7)	15	(5)	12	(1)	-	-	(22)	16	6	6	(49)	(15)
Résultat exceptionnel	(23)	(171)	(5)	(11)	(31)	-	32	(195)	(5)	(25)	(106)	-	-	-	-	73	2	-	46	(501)	(10)
Participation des salariés	(3)	(2)	(1)	-	-	-	(4)	(3)	(1)	-	-	-	(2)	-	-	(9)	(8)	(12)	(18)	(13)	(14)
Impôts sur les bénéfices	(70)	(50)	(43)	(11)	(6)	(5)	(27)	(75)	(64)	(19)	(13)	(8)	(7)	-	-	(75)	(65)	(71)	(209)	(209)	(191)
Résultat net des entreprises intégrées	143	(4)	130	78	31	70	212	19	100	68	(131)	(76)	9	-	-	136	71	108	646	(14)	332
Quote-part dans le résultat des entreprises																					
mises en équivalence	36	30	2	1	-	-	1	-	-	7	5	(4)	-	2	1	-	-	2	45	37	1
Amortissements des écarts d'acquisition (6)	(26)	(2)	(3)	(15)	(9)	(8)	(14)	(1)	-	(27)	(36)	(54)	(2)	-	-	(6)	(6)	(4)	(90)	(54)	(69)
Résultat net de l'ensemble consolidé	153	24	129	64	22	62	199	18	100	48	(162)	(134)	7	2	1	130	65	106	601	(31)	264
Part revenant aux intérêts minoritaires	-	-	(16)	(8)	(3)	(8)	(1)	(1)	2	(8)	1	(17)	(1)	-	-	(45)	(26)	(43)	(63)	(29)	(82)
A - RÉSULTAT REVENANT À																					
L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE	153	24	113	56	19	54	198	17	102	40	(161)	(151)	6	2	1	85	39	63	538	(60)	182
b - Opérations exceptionnelles (3)	(32)	(195)	(5)	(10)	(32)	-	44	(218)	(5)	(24)	(108)	-	-	-	-	43	(7)	-	21	(560)	(10)
c - Incidences des mesures fiscales de 1997	-	-	(17)	-	-	-	-	-	(5)	-	-	-	-	-	-	-	-	(5)	-	-	(27)
d - Résultat courant après amortissements																					
des écarts d'acquisition	185	219	135	66	51	54	154	235	112	64	(53)	(151)	6	2	1	42	46	68	517	500	219
e - Amortissements des écarts																					
d'acquisition (4) (6)	(26)	(2)	(3)	(15)	(9)	(8)	(14)	(1)	(1)	(27)	(31)	(54)	(2)	-	(1)	(4)	(4)	(4)	(88)	(47)	(70)
f - Résultat courant avant amortissements																					
des écarts d'acquisition	211	221	138	81	60	62	168	236	113	91	(22)	(98)	8	2	2	46	50	72	605	547	289

(d = a-b-c) ; (f = d-e)

(1) Net des charges des dettes.

(2) Pour l'activité bancaire, cette ligne correspond uniquement aux charges de la gestion financière intra-groupe (les produits des placements figurent dans les résultats des activités bancaires).

(3) Le contenu des opérations exceptionnelles est détaillé dans l'annexe 26.

(4) Amortissements des écarts d'acquisition part groupe (exercice 1998), hors amortissements d'écarts d'acquisition exceptionnels.

(5) Activités bancaires de EULER, reclassement dans autres charges et autres produits non techniques.

(6) En 1998, les dotations aux amortissements des écarts d'acquisition relatives à ALLIANZ et à ATHÉNA ont été positionnées sur le segment holding en France.

(7) Pour 1997 et 1998, le résultat des sociétés d'assurances mises en équivalence dans le segment assurance non vie en France a été reclassé dans le segment assistance en 1999.

20. VENTILATION PAR ACTIVITÉ DU COMPTE DE RÉSULTAT

En millions d'euros

	Assurance			Bancaires/Financières France			Bancaires/Financières hors de France			Holdings France			Holdings hors de France			Éliminations			TOTAL		
	1999	1998	1997	1999	1998	1997	1999	1998	1997	1999	1998	1997	1999	1998	1997	1999	1998	1997	1999	1998	1997
	Résultat du compte technique assur. vie	201	334	298	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	201	334
Résultat du compte tech. assur. non vie	328	168	109	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	328	168	109
Résultat des placements (1) (2)	4 194	3 977	2 772	(28)	(19)	(18)	-	-	-	(22)	(25)	76	(37)	(66)	(77)	(6)	(10)	(1)	4 101	3 857	2 752
Produits des placements transférés	(3 902)	(3 721)	(2 617)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(3 902)	(3 721)	(2 617)
Résultat des activités bancaires (5) (note 24)	-	-	-	103	62	15	-	4	16	-	-	-	-	-	-	6	4	1	109	70	32
Autres produits, autres charges (5)	6	(49)	(15)	38	17	20	(1)	-	-	2	(3)	(2)	11	-	1	-	6	-	56	(29)	4
Résultat exceptionnel	46	(501)	(10)	-	1	-	-	-	-	(35)	(47)	10	43	706	-	-	-	-	54	159	-
Participation des salariés	(18)	(13)	(14)	(1)	(1)	-	(1)	(1)	-	(1)	(1)	-	-	-	-	-	-	-	(21)	(16)	(14)
Impôts sur les bénéfices	(209)	(209)	(191)	(22)	(22)	(2)	(2)	(1)	(6)	112	4	70	(2)	(1)	8	-	-	-	(123)	(229)	(121)
Résultat net des entreprises intégrées	646	(14)	332	90	38	15	(4)	2	10	56	(72)	154	15	639	(68)	-	-	-	803	593	443
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	45	37	1	13	7	4	-	-	-	-	-	1	-	-	52	-	-	-	58	44	58
Amortissements des écarts d'acquisition (6)	(90)	(54)	(69)	5	1	(14)	(1)	(5)	(1)	(1)	(25)	(27)	-	-	-	-	-	-	(87)	(83)	(111)
Résultat net de l'ensemble consolidé	601	(31)	264	108	46	5	(5)	(3)	9	55	(97)	128	15	639	(16)	-	-	-	774	554	390
Part revenant aux intérêts minoritaires	(63)	(29)	(82)	(45)	(22)	(19)	1	-	(1)	-	-	5	-	-	-	-	-	-	(107)	(51)	(97)
A - RÉSULTAT REVENANT À L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE	538	(60)	182	63	24	(14)	(4)	(3)	8	55	(97)	133	15	639	(16)	-	-	-	667	503	293
b - Opérations exceptionnelles (3)	21	(560)	(10)	-	1	-	-	(3)	-	(27)	(128)	4	43	705	-	-	-	-	37	15	(6)
c - Incidences des mesures fiscales de 1997	-	-	(27)	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(25)
d - Résultat courant après amortissements des écarts d'acquisition	517	500	219	63	23	(16)	(4)	-	8	82	31	129	(28)	(66)	(16)	-	-	-	630	488	324
e - Amortissements des écarts d'acquisition (4) (6)	(88)	(47)	(70)	1	(2)	(13)	(1)	(1)	(1)	(1)	(25)	(27)	-	-	-	-	-	-	(89)	(75)	(111)
f - Résultat courant avant amortissements des écarts d'acquisition	605	547	289	62	25	(3)	(3)	1	9	83	56	156	(28)	(66)	(16)	-	-	-	719	563	435

(d = a-b-c) ; (f = d-e)

(1) Net des charges des dettes.

(2) Pour l'activité bancaire, cette ligne correspond uniquement aux charges de la gestion financière intra-groupe (les produits des placements figurent dans les résultats des activités bancaires).

(3) Le contenu des opérations exceptionnelles est détaillé dans l'annexe 26.

(4) Amortissements des écarts d'acquisition part groupe, hors amortissements d'écarts d'acquisition exceptionnels.

(5) Activités bancaires de EULER, reclassement dans autres charges et autres produits non techniques.

(6) En 1998, les dotations aux amortissements des écarts d'acquisition relatives à ALLIANZ et à ATHÉNA ont été positionnées sur le segment holding en France.

20.1 Résultat technique des sociétés d'assurance non vie

	En millions d'euros																	
	Assurance non vie			Assurance non vie			Assistance			Assurance			Éliminations			TOTAL		
	en France			hors de France						crédit								
	1999	1998	1997	1999	1998	1997	1999	1998	1997	1999	1998	1997	1999	1998	1997	1999	1998	1997
Primes émises	4 628	4 636	2 931	2 308	2 844	2 491	291	-	-	972	925	1 262	(41)	(96)	(120)	8 158	8 309	6 564
Primes acquises brutes de réassurance	4 659	4 631	2 980	2 347	2 962	2 382	274	-	-	968	911	1 247	(44)	(98)	(121)	8 204	8 406	6 488
Charges des sinistres	(4 546)	(3 814)	(2 504)	(2 045)	(2 630)	(2 064)	(173)	-	-	(488)	(479)	(695)	50	72	82	(7 202)	(6 851)	(5 181)
Marge technique brute	113	817	476	302	332	318	101	-	-	480	432	552	6	(26)	(39)	1 002	1 555	1 307
Primes acquises cédées	(891)	(885)	(753)	(411)	(453)	(431)	(6)	-	-	(274)	(303)	(465)	44	98	121	(1 538)	(1 543)	(1 528)
Charges sinistres cédées	1 395	806	672	498	454	392	1	-	-	112	130	227	(50)	(72)	(82)	1 956	1 318	1 209
Variations des autres provisions	(3)	(8)	5	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(3)	(7)	5
Participation aux bénéfices	(6)	2	-	1	-	-	-	-	-	4	-	-	-	-	-	(1)	2	-
Commissions non vie reçues des réassureurs	102	126	106	70	79	79	-	-	-	99	91	145	(8)	(19)	(21)	263	277	309
Solde de réassurance	597	41	30	158	81	40	(5)	-	-	(59)	(82)	(93)	(14)	7	18	677	47	(5)
Marge technique nette	710	858	506	460	413	358	96	-	-	421	350	459	(8)	(19)	(21)	1 679	1 602	1 302
Frais d'acquisition	(668)	(655)	(353)	(501)	(547)	(578)	(63)	-	-	(152)	(145)	(188)	8	19	21	(1 376)	(1 328)	(1 098)
Frais d'administration	(338)	(351)	(253)	(179)	(228)	(178)	(21)	-	-	(200)	(181)	(263)	-	-	-	(738)	(760)	(694)
Autres produits et charges techniques	(183)	(156)	(100)	(20)	(78)	(27)	(3)	-	-	(14)	(6)	66	-	-	-	(220)	(240)	(61)
Charges d'acquisition et de gestion brutes de réassurance	(1 189)	(1 162)	(706)	(700)	(853)	(783)	(87)	-	-	(366)	(332)	(385)	8	19	21	(2 334)	(2 328)	(1 853)
Produits alloués	625	437	288	296	393	304	5	-	-	57	64	68	-	-	-	983	894	660
RÉSULTAT DU COMPTE TECHNIQUE D'ASSURANCE NON VIE	146	133	88	56	(47)	(121)	14	-	-	112	82	142	-	-	-	328	168	109

Le résultat technique non vie de 1998 des sociétés mixtes (PFA VIE et ALLIANZ VIE) a été reclassé dans le segment "Assurance vie en France" dans l'annexe 20 pour - 12 M€.

20.2 Résultat technique des sociétés d'assurance vie

	En millions d'euros											
	Assurance vie en France			Assurance vie hors de France			Éliminations			TOTAL		
	1999	1998	1997	1999	1998	1997	1999	1998	1997	1999	1998	1997
Primes émises	3 971	3 895	3 590	1 240	1 194	770	(6)	(8)	(13)	5 205	5 081	4 347
Charges des prestations	(3 218)	(2 952)	(2 266)	(900)	(758)	(539)	7	8	6	(4 111)	(3 702)	(2 799)
Charges des provisions d'assurance vie	(321)	(413)	(932)	(273)	(501)	(94)	(3)	2	-	(597)	(912)	(1 026)
Solde de souscription	432	530	392	67	(65)	137	(2)	2	(7)	497	467	522
Charges d'acquisition et de gestion												
brutes de réassurance	(574)	(550)	(491)	(259)	(234)	(165)	-	(1)	2	(833)	(785)	(654)
Participation aux bénéfices	(2 157)	(2 036)	(1 331)	(340)	(175)	(279)	-	-	-	(2 497)	(2 211)	(1 610)
Produits alloués	2 329	2 279	1 572	590	548	385	-	-	-	2 919	2 827	1 957
Solde financier	172	243	241	250	373	106	-	-	-	422	616	347
Primes cédées	50	(46)	30	(21)	(19)	(13)	6	8	13	35	(57)	30
Sinistres et prestations cédés	41	48	36	9	10	9	(7)	(7)	(3)	43	51	42
Variation des provisions pour sinistres	(1)	(7)	1	-	-	(2)	-	-	-	(1)	(7)	(1)
Variation des provisions techniques vie	-	6	(10)	(2)	3	(2)	3	(2)	(3)	1	7	(15)
Participation aux bénéfices (part réass.)	30	32	17	-	-	-	-	-	-	30	32	17
Commissions reçues des réassureurs	6	7	10	1	3	2	-	-	(2)	7	10	10
Solde de la réassurance	126	40	84	(13)	(3)	(6)	2	(1)	5	115	36	83
RÉSULTAT DU COMPTE												
TECHNIQUE D'ASSURANCE VIE	156	263	226	45	71	72	-	-	-	201	334	298

21. Chiffre d'affaires d'assurance

21.1. Par branche

	En millions d'euros		
	1999	1998	1997
Cotisations émises (affaires directes et acceptations)			
Automobile	2 497	2 519	1 657
Marine, aviation, transports	559	499	479
Autres affaires directes non vie (a)	4 864	5 089	4 229
Acceptations en réassurance non vie	238	202	199
Assurance non vie	8 158	8 309	6 564
Assurance vie (a)	5 205	5 081	4 347
Chiffre d'affaires brut de réassurance	13 363	13 390	10 911
Cessions et rétrocessions			
Assurances non vie	(1 522)	(1 534)	(1 535)
Assurances vie	35	(57)	30
Cotisations cédées en réassurance	(1 487)	(1 591)	(1 505)
Chiffre d'affaires net de réassurance	11 876	11 799	9 406

(a) Le chiffre de l'assurance vie en France de 1998 a été diminué des garanties complémentaires d'AGF VIE reclassées en non vie pour 63 millions d'euros.

21.2. Par pays

	En millions d'euros		
	1999	1998	1997
France	9 809	9 347	7 665
Belgique / Luxembourg	814	796	842
Pays-Bas	850	669	
Espagne	754	698	515
Grande-Bretagne	3	247	382
Irlande	0	389	387
Autres pays d'Europe	231	419	282
Total Europe	12 461	12 565	10 073
Chili	98	60	68
Brésil	495	476	486
Vénézuéla	115	-	-
Argentine	96	23	18
Canada	-	153	190
Autres pays	98	113	76
Total mondial	13 363	13 390	10 911

Le chiffre d'affaires de COLSEGUROS (Colombie) n'a pas été intégré (cf note 4.2.2.1).

21.3. Par activité

En millions d'euros

	1999	1998	Répartition	
			1999 (en %)	1998 (en %)
Assurance vie en France	3 953	3 890	29,5 %	29,0 %
Assurance non vie en France	4 593	4 552	34,4 %	34,0 %
Assurance hors de France - Vie	1 252	1 191	9,4 %	8,9 %
Assurance hors de France - Non vie	2 302	2 832	17,2 %	21,2 %
Assurance crédit	972	925	7,3 %	6,9 %
Assistance	291	-	2,2 %	-
Chiffre d'affaires consolidé	13 363	13 390	100 %	100 %

Les variations de périmètre intervenues en 1999 sont expliquées dans la note 4.4.

22. Frais d'exploitation nets et autres produits et charges techniques de l'assurance non vie

	En millions d'euros																	
	Non vie en France			Non vie hors de France			Assistance			Assurance crédit			Éliminations			TOTAL		
	1999	1998	1997	1999	1998	1997	1999	1998	1997	1999	1998	1997	1999	1998	1997	1999	1998	1997
Frais d'acquisition	(668)	(655)	(353)	(501)	(547)	(578)	(63)			(152)	(145)	(188)	8	19	21	(1 376)	(1 328)	(1 098)
Frais d'administration	(338)	(351)	(253)	(179)	(228)	(178)	(21)			(200)	(181)	(263)				(738)	(760)	(694)
Frais d'exploitation bruts (a)	(1 006)	(1 006)	(606)	(680)	(775)	(756)	(84)			(352)	(326)	(451)	8	19	21	(2 114)	(2 088)	(1 792)
Autres produits techniques	54	41	13			6	34			10	14	86				98	55	105
Autres charges techniques	(237)	(197)	(113)	(20)	(78)	(33)	(37)			(24)	(20)	(20)				(318)	(295)	(166)
Charges d'acquisition et de gestion brutes de réassurance	(1 189)	(1 162)	(706)	(700)	(853)	(783)	(87)			(366)	(332)	(385)	8	19	21	(2 334)	(2 328)	(1 853)
Commissions reçues des réassureurs (b)	102	126	106	70	79	79				99	91	145	(8)	(19)	(21)	263	277	309
Charges d'acquisition et de gestion nettes de réassurance	(1 087)	(1 036)	(600)	(630)	(774)	(704)	(87)			(267)	(241)	(240)				(2 071)	(2 051)	(1 544)
Frais d'exploitation nets de réassurance (a+b)	(904)	(880)	(500)	(610)	(696)	(677)	(84)			(253)	(235)	(306)				(1 851)	(1 811)	(1 483)

22.1. Frais d'exploitation nets et autres produits et charges techniques de l'assurance vie

	En millions d'euros											
	Vie en France			Vie hors de France			Éliminations			TOTAL		
	1999	1998	1997	1999	1998	1997	1999	1998	1997	1999	1998	1997
Frais d'acquisition *	(442)	(426)	(402)	(180)	(157)	(112)		(1)	2	(622)	(584)	(512)
Frais d'administration	(88)	(106)	(60)	(74)	(64)	(47)				(162)	(170)	(107)
Frais d'exploitation bruts (a)	(530)	(532)	(462)	(254)	(221)	(159)		(1)	2	(784)	(754)	(619)
Autres produits techniques	36	57	25		24					36	81	25
Autres charges techniques	(80)	(75)	(54)	(5)	(38)	(6)				(85)	(113)	(60)
Charges d'acquisition et de gestion brutes de réassurance	(574)	(550)	(491)	(259)	(235)	(165)		(1)	2	(833)	(786)	(654)
Commissions reçues des réassureurs (b)	6	6	10	1	3	2		1	(2)	7	10	10
Charges d'acquisition et de gestion nettes de réassurance	(568)	(544)	(481)	(258)	(232)	(163)				(826)	(776)	(644)
Frais d'exploitation nets de réassurance (a+b)	(524)	(526)	(452)	(253)	(218)	(157)				(777)	(744)	(609)

(*) L'incidence de l'activation des frais d'acquisition au delà de l'écart de zillmésation s'élève à 20 millions d'euros en 1998 et 5 millions d'euros en 1997.

23. Produits des placements nets des charges

	En millions d'euros																					
	Assurance vie						Assurance non vie						Assurance			Assistance			Total			
	France			Hors de France			France			Hors de France			Crédit						Assurance			
	1999	1998	1997	1999	1998	1997	1999	1998	1997	1999	1998	1997	1999	1998	1997	1999	1998	1997	1999	1998	1997	
Revenus des placements	1 847	1 767	1 427	486	400	304	401	431	280	294	392	303	69	72	76	8				3 105	3 062	2 390
Charges de gestion																						
des placements	(119)	(97)	(100)	(11)	(41)	(20)	(41)	(42)	(24)	(9)	(14)	(7)	(5)	(10)	(9)				(185)	(204)	(160)	
Dotations aux provisions																						
des placements	94	(23)	8	(7)	(16)	(20)	64	(34)	19	(6)	(5)	(3)	(2)	(2)	(2)				143	(80)	2	
Autres corrections de valeur	10	(15)	(51)	(1)	10	(1)	(3)	2	(11)	1	1	6	1	(4)	(3)	1			9	(6)	(60)	
Plus et moins-values																						
de cession (1)	660	769	259	132	183	146	210	296	118	57	54	47	46	54	50				1 105	1 356	620	
Réserve de capitalisation	12	(110)	(14)				1	(39)	(6)				4	(2)					17	(151)	(20)	
TOTAL	2 504	2 291	1 529	599	536	409	632	614	376	337	428	346	113	108	112	9			4 194	3 977	2 772	
Plus-values internes au Groupe		34	(7)				9	(9)											9	25	(7)	

(1) Les plus et moins-values de cession internes en assurance non vie en France en 1999 comprennent la cession du portefeuille MAT pour 9 millions d'euros.

23. Produits des placements nets des charges (suite)

En millions d'euros

	Total			Bancaire et Financière			Holdings						TOTAL								
	Assurance			France		Hors de France	France			Hors de France			Éliminations								
	1999	1998	1997	1999	1998	1997	1999	1998	1997	1999	1998	1997	1999	1998	1997	1999	1998	1997			
Revenus des placements	3 105	3 062	2 390	18	26	(15)				(12)	12	14	(12)	(54)	(63)	(9)	(21)	(4)	3 090	3 025	2 322
Charges de gestion																					
des placements	(185)	(204)	(160)	(29)	(35)	(2)				(69)	(93)	(66)	(19)	(13)	(15)	3	11	3	(299)	(334)	(240)
Dotations aux provisions																					
des placements	143	(80)	2	(12)	(13)	(1)				67	(40)	(11)	(7)	(1)					191	(134)	(10)
Autres corrections de valeur	9	(6)	(60)	(5)	3					(3)	12	(15)	(17)		(4)				(16)	9	(79)
Plus et moins-values de cession	1 105	1 356	620							(5)	84	154	18	2	5				1 118	1 442	779
Réserve de capitalisation	17	(151)	(20)																17	(15)	(20)
TOTAL	4 194	3 977	2 772	(28)	(19)	(18)				(22)	(25)	76	(37)	(66)	(77)	(6)	(10)	(1)	4 101	3 857	2 752
Plus-values internes au Groupe	9	25	(7)																9	25	(7)

Rapprochement avec le compte de résultat

Total des produits des placements	5 754	7 543	3 637
Total des charges des placements	(1 552)	(3 542)	(713)
Charges des dettes	(101)	(144)	(172)
Produits des placements nets de charges	4 101	3 857	2 752

Les résultats des placements des sociétés immobilières ont fait l'objet d'un changement de présentation dans les segments d'activité afin de les ventiler dans les autres segments en fonction du pourcentage d'intérêt détenu par ces derniers dans chacune des sociétés immobilières. L'annexe 23 a été retraitée en conséquence pour l'exercice 1997.

Les plus-values de cessions internes réalisées en 1998 concernent principalement les cessions de PFA VIE à AGF INTERNATIONAL des titres WURTTENBERGISCHE, et d'AGF IART à AGF VIE des titres WORMS.

L'exercice 1998 a fait l'objet de reclassements concernant :

- des provisions pour pertes immobilières : 15 millions d'euros (reclassées en revenus des placements),
- des provisions sur opérations d'achats et de ventes d'options sur indice : 1,4 million d'euros (reclassées en dotations aux provisions pour dépréciation).

Plus-values réalisées par AGF VIE et AGF IART en 1999 à la suite des OPE, notamment sur les sociétés ELF, PARIBAS : le montant des plus-values réalisées, qui s'élèvent à 180 millions d'euros, sur l'ensemble des titres a été calculé sur la base de la moyenne des 20 derniers cours de Bourse (dernier cours) avant la date de l'ouverture des offres. L'application des options présentées dans le texte du 14 janvier 2000 de la CNCC aurait permis de dégager un montant de plus-value supplémentaire compris entre 6 millions d'euros et 94 millions d'euros.

Par ailleurs, à la suite des opérations de fusion concernant AGF, PFA et ALLIANZ à effet du 1^{er} janvier 1999, l'ensemble des plus-values réalisées a été calculé selon des règles de FIFO fusionnées.

24. Produits et charges bancaires

En millions d'euros

	Bancaires / Financières France			Bancaires / Financières Hors de France			Éliminations			Total		
	1999	1998	1997	1999	1998	1997	1999	1998	1997	1999	1998	1997
Produits actions et autres titres à revenu variable	1	4	2	63	1	1				64	5	3
Produits obligations et autres titres à revenu fixe	75	73	68	36	40	131				111	113	199
Plus-value de portefeuille	20	46	51	4	4	2				24	50	53
Moins-value de portefeuille	(16)	(40)	(12)							(16)	(40)	(12)
Résultat du portefeuille titres	4	6	39	4	4	2				8	10	41
Dotations provisions sur portefeuille titres	(5)	(9)	(5)	(2)						(7)	(9)	(5)
Reprises provisions sur portefeuille titres	20	24	35	1						21	24	35
Dotations et reprises de provisions sur portefeuille titres	15	15	30	(1)						14	15	30
Total des produits et charges de portefeuille titres	95	98	139	102	45	134				197	143	273
Intérêts et produits assimilés	1 423	1 033	1 042	157	156	69		(5)	(1)	1 580	1 184	1 110
Intérêts et charges assimilés	(1 288)	(967)	(986)	(231)	(167)	(158)	6	9	2	(1 513)	(1 125)	(1 142)
Autres gains sur opérations financières	164	152	100	7	13	6				171	165	106
Autres pertes sur opérations financières	(138)	(136)	(77)	(2)						(140)	(136)	(77)
Résultat des autres opérations financières	26	16	23	5	13	6				31	29	29
Commissions (produits)	50	30	25		1					50	31	25
Commissions (charges)	(7)	(4)	(2)	(8)	(8)	(9)				(15)	(12)	(11)
Commissions nettes	43	26	23	(8)	(7)	(9)				35	19	14
Autres produits d'exploitation	138	84	99	30	7	8		(1)		168	90	107
Autres charges d'exploitation	(312)	(227)	(244)	(55)	(41)	(33)		1		(367)	(267)	(277)
Solde des autres charges et autres produits	(174)	(143)	(145)	(25)	(34)	(25)				(199)	(177)	(170)
Produits des corrections de valeurs sur créances et hors bilan	173	227	326		1					173	228	326
Charges des corrections de valeurs sur créances et hors bilan	(195)	(228)	(465)		(1)	(1)				(195)	(229)	(466)
Solde des corrections de valeurs sur créances et hors bilan	(22)	(1)	(139)			(1)				(22)	(1)	(140)
Dotations et reprises des fonds pour risques bancaires généraux					(2)						(2)	
Dotations et reprises de la provision pour risque bancaire Groupe			58									58
Total des produits et charges des autres activités bancaires	8	(36)	(124)	(102)	(41)	(118)	6	4	1	(88)	(73)	(241)
PRODUITS DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE	2 064	1 673	1 806	301	224	217	0	(6)	(1)	2 365	1 891	2 022
CHARGES DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE	(1 961)	(1 611)	(1 791)	(301)	(220)	(201)	6	10	2	(2 256)	(1 821)	(1 990)
PRODUITS ET CHARGES DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE (1)	103	62	15		4	16	6	4	1	109	70	32
CONTRIBUTION DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE AU RÉSULTAT COURANT (1)	62	25	(3)	(3)	1	9	-	-	-	59	26	6

(1) Le passage des produits et charges de l'activité bancaire à la contribution de l'activité bancaire au résultat consolidé est détaillé en note 20. L'activité bancaire d'EULER qui était auparavant incluse dans les produits et charges de l'activité bancaire a été reclassée dans les autres charges et produits techniques (voir note 4.1.3).

La variation des produits et charges de l'activité bancaire provient principalement de :

AGF BANQUE (23) millions d'euros en 1999 contre (42) millions d'euros en 1998; SOPHIA 53 millions d'euros en 1999 contre 45 millions d'euros en 1998; LE COMPTOIR DES ENTREPRENEURS 72 millions d'euros en 1999 contre 55 millions d'euros en 1998.

25. Personnel

Effectif moyen employé par les entreprises consolidées par intégration

	31-12-99	31-12-98	31-12-97
Personnel commercial en France (1)	4 507	4 977	5 047
Personnel de gestion en France (1)	13 429	13 510	13 746
Personnel du réseau international (2)	9 218	11 645	11 929
TOTAL	27 154	30 132	30 722

Ventilation du personnel en France

par activités :

Assurance	16 011	16 569	17 136
Banques et établissements financiers	1 875	1 579	980
Sociétés immobilières	50	374	677
TOTAL	17 936	18 522	18 793

Évolution des effectifs

(1) La variation des effectifs en France (- 551) s'explique principalement par :

- la variation imputable aux 3A (- 620),
- la variation du groupe EULER (+ 101).

(2) La variation des effectifs hors de France (- 2 427) s'explique principalement par :

- les cessions de filiales et succursales et mise en run-off d'activité pour - 3 072 (Grèce 290, Irlande 750, UK 767, Canada 612, Turquie 60, Pologne 146, Portugal 347 et Asie 100),
- en appliquant le pourcentage d'intégration sur les effectifs en Espagne (- 826), l'effectif intégré passe de 2 124 en 1998 à 1 298 en 1999 à la suite de la création du joint-venture regroupant les filiales espagnoles des groupes AGF et RAS,
- les acquisitions (918) en Amérique du Sud pour 637 (Argentine 158, Chili 67, Vénézuéla 412) et aux Pays-Bas pour 281,
- les autres variations (553) dont 309 au Brésil et 196 au Groupe EULER.

La charge globale de personnel du groupe AGF s'élève à 1 231 millions d'euros en 1999 contre 1 419 millions en 1998.

Organes d'administration

- *Rémunération des administrateurs* : le montant des jetons de présence versés au titre de l'exercice 1999 s'est élevé à 343 milliers d'euros.

- *Rémunération du Président et des autres membres du Comité Exécutif* : le montant total des rémunérations perçues par le Président et les autres membres du Comité Exécutif s'est élevé à 3 130 milliers d'euros en 1999 (2 286 milliers d'euros de partie fixe et 844 milliers d'euros de partie variable).

- Après la privatisation, un régime de retraite complémentaire a été mis en place pour les membres du Comité Exécutif, se substituant à celui qui existait dans les entreprises nationales d'assurances.

Stock-options

Dans le cadre des articles 217.1 à 217.3 de la loi du 24 juillet 1966, l'Assemblée Générale a, à plusieurs reprises depuis 1990, autorisé le Conseil d'Administration à attribuer des options d'acquisition ou de souscription d'actions aux salariés et mandataires sociaux du Groupe, dans les conditions fixées par la loi.

Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations du Conseil d'Administration a notamment pour mission d'examiner les propositions de la Direction Générale intéressant la mise en place des plans de souscription ou d'achat d'action autorisés par l'Assemblée Générale Extraordinaire et de présenter un rapport au Conseil d'Administration pour décision.

Ce comité est composé de : Monsieur A. LÉVY-LANG (Président), Monsieur J.C. NAOURI et Monsieur H. SCHULTE-NOELLE.

Politique d'attribution

La politique d'attribution, dont l'objectif principal est la fidélisation, est unique pour l'ensemble des bénéficiaires, y compris les membres du Comité Exécutif.

1. Nature des options

Les options attribuées par le Conseil d'Administration ont été successivement des options d'achat (jusqu'à la privatisation de la Société), des options de souscription et enfin en 1999, à nouveau des options d'achat, afin de répondre à la préoccupation croissante des actionnaires d'éviter l'effet dilutif des stock-options.

2. Critères d'attribution

Sont éligibles à l'attribution d'options :

- les cadres de direction du Groupe AGF,
- les mandataires sociaux et dirigeants opérationnels des filiales,
- et certains salariés dont les missions ou les réalisations justifient une attribution.

3. Périodicité des plans

Chaque année, depuis 1990, il a été procédé à une attribution d'options.

4. Conditions d'exercice des options attribuées en 1999

Les options ont une durée de validité de 8 ans, soit jusqu'au 12 octobre 2007 ;

Sauf en cas de décès ou d'invalidité, les options ne peuvent être exercées avant l'expiration d'un délai de 5 ans, soit le 12 octobre 2004, (afin d'éviter que l'entreprise et les bénéficiaires n'aient à supporter les charges sociales) ;

La rupture du contrat de travail ou la perte du mandat social entraîne, sauf exceptions (décès, invalidité, départ ou mise à la retraite et événements divers sur décision individuelle du Président), la perte des options.

5. Situation au 31 décembre 1999

Année d'attribution	Nombre total d'options consenties	Type option	Nombre d'options consenties aux		Nombre total de dont	Date limite de levée	Rabais	Prix d'exercice	Options exercées au 21-03-00	Options non exercées 21-03-00	Options restant à lever au 21-03-00
			du Comité Exécutif	membre Président							
1994	580 000	(a)	71 000	15 000	158	16/12/2002	20 %	184,00 F	489 250	46 500	44 250
Fév. 96	637 000	(a)	76 000	20 000	178	02/02/2004	5 %	153,00 F	456 500	64 900	115 600
Déc. 96	794 150	(s)	167 750	61 250	194	19/12/2004	5 %	156,75 F	268 976	74 000	451 174
1997	734 500	(s)	160 000	50 000	179	17/09/2005	5 %	214,00 F	41 500	6 500	686 500
1998	959 000	(s)	210 000	60 000	230	16/10/2006	5 %	285,50 F	0	13 000	946 000
1999	1 000 000	(a)	230 000	60 000	240	12/10/2007	5 %	48,11 €	0	0	1 000 000

(a) Option d'achat.

(s) Option de souscription.

26. Résultat exceptionnel

	En millions d'euros		
	1999	1998	1997
Provisions pour retraite	(28)	(122)	-
Provisions de restructuration	(87)	(421)	-
Cession filiales			
Cession AMB	-	703	-
Cessions ATHÉNA SEGUROS et AGF UNION-FÉNIX (Espagne)	38	-	-
Cession SFF	73	-	-
Cession SPS (Portugal)	33	-	-
Autres	25	45	-
Sous-total cessions filiales	169	748	-
Autres	-	(46)	-
TOTAL	54	159	-
Autres éléments liés au résultat exceptionnel :			
Impôts et taxes	1	(142)	-
Intérêts minoritaires	(18)	6	-
Amortissements d'écarts d'acquisition	-	(8)	-
Incidence globale des opérations exceptionnelles	37	15	0

Exercice 1999

Provision pour retraite et avantages sociaux

Les engagements résultant de la dénonciation de l'accord fondateur de la Caisse de Retraite AGF, qui étaient provisionnés au total au 31 décembre 1998 pour 122 millions d'euros ont fait l'objet d'un paiement à ladite Caisse en 1999 pour un montant de 145 millions d'euros correspondant à l'accord signé en septembre 1999, soit une charge complémentaire de 8 millions d'euros au titre de 1999 (cf. note 14).

Par ailleurs, des provisions d'un montant de 20 millions d'euros ont été constituées en 1999 au titre d'avantages accordés aux salariés en fonction de leur ancienneté et d'un régime de retraite supplémentaire.

Provisions de restructuration

En France, une provision complémentaire d'un montant de 50 millions d'euros a été constatée. Les provisions de restructuration n'ont pas donné lieu à la constatation d'impôts différés actifs.

En Espagne, des provisions pour restructuration ont été constatées pour 11 millions d'euros dans le cadre de la fusion entre AGF UNION FÉNIX, ATHÉNA SÉGUROS et ALLIANZ RAS. Par ailleurs, une provision de restructuration a été comptabilisée dans le bilan d'entrée d'ALLIANZ RAS.

En Belgique, des provisions complémentaires pour restructuration de 26 millions d'euros ont été enregistrées (dont 24 millions d'euros en part Groupe).

Cessions de filiales

Les plus-values réalisées sur les cessions des autres filiales concernent les filiales suivantes :

- DOGUS AGF (Turquie) cédée hors du groupe ALLIANZ : 21 millions d'euros,
- AGF NAFTA (Canada) : 13 millions d'euros,
- AGF KOSMOS (Grèce) : 2 millions d'euros,
- AGF UBEZPIECZENIA (Pologne) : 1 million d'euros,
- SACNAS (France) : 6 millions d'euros,
- SFF (France) : l'opération concernant la SFF a dégagé un résultat net en part Groupe de 43 millions d'euros (plus value de 73 millions d'euros, charge d'impôts de 10 millions d'euros et part des minoritaires 20 millions d'euros).

Par ailleurs, une charge de 18 millions d'euros concernant des écarts de conversion a été comptabilisée au cours de l'exercice 1999 pour régulariser des cessions antérieures.

Le résultat exceptionnel qui s'élève à 54 millions d'euros ne tient pas compte des éléments directement rattachés aux opérations exceptionnelles et classés dans les postes suivants :

- charge d'impôt pour 1 million d'euros correspondant d'une part à l'impôt sur les cessions de filiales pour - 10 millions d'euros et d'autre part au redressement fiscal pour 11 millions d'euros,
- minoritaires pour 18 millions d'euros concernant essentiellement la plus-value dégagée sur la SFF.

Exercice 1998

Provision pour retraite

Une provision d'un montant de 122 millions d'euros a été constatée durant l'exercice à la suite de la notification aux syndicats, à effet du 30 juillet 1998, de la dénonciation de l'accord fondateur de la Caisse de Retraite AGF (cf. note 14). Cette provision n'a pas donné lieu à la constatation d'impôt différé actif.

Charges de restructuration

Des charges de restructuration ont été constatées :

- dans le cadre du rapprochement des AGF avec les sociétés ALLIANZ FRANCE et les sociétés du Groupe ATHÉNA pour un montant de 251 millions d'euros. Une partie de ces charges figure au bilan en provision pour restructuration (cf. note 14). Cette provision n'a pas donné lieu à la constatation d'impôt différé actif.
- au Royaume-Uni, pour 38 millions d'euros (cf. note 14).
- en Belgique, pour 125 millions d'euros (114 millions en part groupe) (cf. note 14).
- en Indonésie, pour 7 millions d'euros à la suite de l'arrêt de l'activité.

Cession AMB

Le résultat de la cession d'AMB brut d'impôt, qui s'élève à 702 millions d'euros a été comptabilisé au niveau du résultat exceptionnel. La charge d'impôt correspondant à ce profit exceptionnel a été comptabilisée au poste "impôt" pour un montant de 66 millions d'euros. Par ailleurs, il a été constaté une charge de 7 millions d'euros au titre de la part revenant aux minoritaires. L'impact total de la cession d'AMB est donc un produit net de 630 millions d'euros.

Autres cessions

Les autres plus-values de cessions concernent les filiales hors de France pour 38 millions d'euros (AGF Ireland 36 millions d'euros, AGF Singapour - 1 million d'euros, AGF Hong Kong - 0,3 million d'euros, cédées au Groupe ALLIANZ dans le cadre des accords conclus au moment de l'OPA amicale et ARAG pour 3 millions d'euros), ainsi que la COFACE pour 7 millions d'euros. Le poste "Autres" correspond à la constatation de provisions générales pour couvrir divers risques, notamment les litiges mentionnés à l'annexe 29.

Exercice 1997

Néant.

27. Impôt sur les bénéfices

	En millions d'euros		
	1999	1998	1997
Impôts exigibles	(125)	(235)	(119)
Impôts différés	2	6	(2)
TOTAL	(123)	(229)	(121)

Les charges (-), produits (+) d'impôts se décomposent de la façon suivante :

	En millions d'euros		
	1999	1998	1997
Charge d'impôt exigible du sous-groupe d'intégration fiscale (a)	11	(59)	(4)
Charge d'impôt exigible des sociétés hors périmètre d'intégration fiscale	(136)	(176)	(115)
Total de la charge d'impôt exigible	(125)	(235)	(119)

	En millions d'euros		
	1999	1998	1997
Impôts du sous-groupe d'intégration fiscale			
Impôts sur déficit du groupe d'intégration fiscale	32	(44)	134
Impôts différés sur activation des frais d'acquisition (b)	(12)	(7)	(18)
Impôts décalés du groupe d'intégration fiscale (c)	(20)	75	(120)
Impôts sur cessions internes éliminées en consolidation		(6)	(13)
Impôts différés sur les provisions durables (d)			1
Impôts sur régime de retraite professionnel	(7)	(6)	
Impôts sur décalages temporaires	10	(11)	
Impôts sur suivi d'affectation d'ATHÉNA et d'ALLIANZ	(6)		
Autres			(2)
Charge d'impôt différé du sous-groupe d'intégration fiscale	(3)	1	(18)
Charge d'impôt différé des sociétés hors périmètre d'intégration fiscale	5	5	16
Total de la charge d'impôt différée	2	6	(2)
Charge d'impôt du groupe d'intégration fiscale	8	(58)	(22)
Charge d'impôt des autres sociétés	(131)	(171)	(99)
Charge totale	(123)	(229)	(121)

(a) Le produit d'impôt exigible inclut l'effet des reprises de provisions sur impôts liés au contrôle fiscal (voir note 15).

(b) En application de la conception étendue, un impôt différé est constaté sur le retraitement des frais d'acquisition reportés en consolidation depuis le 1^{er} janvier 1995.

(c) L'impôt décalé correspond à l'impôt sur les cessions internes du groupe d'intégration fiscale dont le paiement devient effectif lors de la sortie des biens à l'extérieur du périmètre d'intégration fiscale.

(d) Au 31 décembre 1995, l'impôt différé relatif aux provisions pour dépréciations durables imputées sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 1995 a été activé à hauteur de 70 millions d'euros en contrepartie des capitaux propres dans la mesure où il pouvait s'imputer sur des impôts différés passifs de même montant et de même échéance

28. Engagement hors bilan

28.1. Engagement hors bilan des sociétés d'assurances

En millions d'euros

Engagements donnés/reçus	Donnés			Reçus		
	31-12-99	31-12-98	31-12-97	31-12-99	31-12-98	31-12-97
Garantie, avals, cautions	43	31	100	97	76	554
Hypothèques				783	809	843
Titres nantis par les réassureurs (1)	1 045	1 083	94	1 045	1 083	945
Baux commerciaux	3	23	63	95	133	149
Autres engagements donnés	679	268	508	464	185	261
Opérations sur titres et devises		À recevoir			À livrer	
Titres	48	41	15	23	30	9
Monnaies	24		31	166		
Opérations sur les marchés financiers		Achats			Ventes	
Opérations de couverture :						
<i>Sur marchés de gré à gré :</i>						
- Swaps de taux	11	39		11	23	
- Swaps de devises	46	50		46	50	429
- Asset swaps	29	8		29		
- Garanties de taux (Cap / Floor)	7 066	12		143		7
- Options de change						171
- Options de titres	63	43		165	72	19
- Options de swaps de taux		28			23	
- Autres achats pour couvertures						
- Options sur indices	30			11		47
<i>Sur marchés organisés :</i>						
- Options de taux et de titres						3
- Options sur indices						8
Opérations de marché :						
<i>Sur marchés de gré à gré :</i>						
- Swaps d'indice						
- Swaps de taux		15			15	25
- Swaps de devises et autres						
- Options sur titres		64				44
- Options d'indices		752				
<i>Sur marchés organisés :</i>						
- autres achats		17				

(1) Les engagements reçus correspondent aux valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et récessionnaires. Les engagements donnés correspondent aux engagements de restitution des valeurs reçues. Engagement relatif à la cession de la SAFR : dans le cadre de la cession de leur participation dans la SAFR, les AGF ont prorogé, pour une durée limitée à 3 ans (échéance 31 décembre 2001) le bon déroulement de la liquidation du portefeuille d'AGF RÉ relatif à la couverture de certaines affaires à long déroulement repris par la SAFR lors de la fusion de ces deux sociétés en 1991.

Engagements hors bilan sur instruments financiers à terme au 31 décembre 1999

. Opérations de couverture

Stratégie de couverture vis-à-vis de la hausse des taux

L'achat de caps 8 à 10 ans est une stratégie de couverture globale d'une partie de la poche obligataire de la Compagnie Vie décidée par la Direction Générale et approuvée par le Conseil d'Administration. Le montant nominal s'élève fin décembre à 6 621 millions d'euros. Le montant des primes annuelles payées est de 19 millions d'euros, les primes restant à payer sont de 134,7 millions d'euros. L'engagement reçu s'élève à 6 621 millions d'euros et l'engagement donné à 134,7 millions d'euros. La plus-value latente au 31 décembre 1999 est de 65,5 millions d'euros.

Les swaps de performance et asset swap ne sont utilisés que pour des opérations de couverture d'éléments d'actif.

Les swaps de performance ont pour objectif de diminuer le risque spécifique sur certains titres, contre le risque global du benchmark. L'asset swap a pour finalité de modifier la nature des flux sur un actif détenu. Les montants figurant en hors bilan correspondent à la valeur nominale des contrats, en contre-valeur euros.

À la date d'arrêté comptable, il est procédé à la comptabilisation en produit du différentiel d'intérêt acquis à la période.

Il n'entre pas dans l'intention de la Compagnie de procéder à un dénouement anticipé de ces contrats. Il n'est constitué comptablement aucune provision pour risques sauf identification d'un risque de contrepartie.

Stratégies substitutives d'investissement

L'achat de floors, baisse des taux de swaps 5 ans, représente un nominal à fin décembre 1999 de 445 millions d'euros pour le portefeuille AGF Vie uniquement. Cette stratégie a pour objectif de garantir le réinvestissement des flux futurs à un taux donné. Le montant des primes annuelles payées est de 2,1 millions d'euros, les primes restant à payer sont de 8,3 millions d'euros. L'engagement reçu s'élève à 445 millions d'euros et l'engagement donné à 8,3 millions d'euros. La moins-value latente au 31 décembre 1999 de 7,4 millions d'euros a été intégralement provisionnée.

Les opérations sont traitées avec un nombre limité de contreparties de qualité sélectionnées par un comité des risques, les contreparties sur dérivés font l'objet d'une sélection et notation qualitative.

Caisse de retraite AGF

Selon l'accord conclu en septembre 1999 avec les syndicats sur la fermeture du régime de retraite chapeau des AGF, l'allocation versée par la caisse AGF aux retraités reste une allocation différentielle. Son montant annuel est calculé chaque année en déduisant de la garantie globale AGF le montant des autres retraites. A partir de 2000 et jusqu'en 2005, la garantie globale AGF sera revalorisée chaque année d'un taux égal à la moyenne des augmentations ARRCO et AGIRC diminuée de 2 % avec un plancher à 0 %. A partir de 2006, le Conseil d'Administration de la caisse pourra adopter, si la situation du régime le permet, des règles de revalorisation plus favorables, dans certaines limites.

Pour les salariés actifs faisant partie du groupe fermé des participants, la revalorisation dépendra des performances financières des placements, sachant qu'un taux d'actualisation de 4,5 % a été choisi.

Les provisions constituées par la caisse à l'aide de ses réserves et d'une dotation de 950 MF versée fin 99 par l'entreprise garantissent ces engagements.

SACNAS

Dans le cadre de la cession de 28 % de SACNAS par le GAN, le GAN et AGF se sont engagés réciproquement à ce que le GAN cède à une filiale du groupe AGF sa détention résiduelle dans SACNAS sur la base du prix de la cession des 19 % intervenue en 1999.

Engagements obtenus dans le cadre de l'acquisition de COLSEGUROS

Dans le cadre de l'acquisition de 60 % du groupe COLSEGUROS en Colombie, le groupe BAVARIA, ancien actionnaire majoritaire, a pris les engagements suivants :

Engagements de rachats d'actifs

Les ex-actionnaires majoritaires se sont engagés dans le contrat à acheter à différentes sociétés du groupe COLSEGUROS un certain nombre d'actions et des immeubles pour un montant total de 76 998 245 070 pesos.

Garantie de passif

Les ex-actionnaires majoritaires s'engagent à indemniser COLSEGUROS dans la limite de 15 M USD pour tout dommage causé aux sociétés du groupe dans l'un des cas suivants antérieurs à la date de clôture : passifs occultes, impôts, levée de garanties, actifs fictifs, litiges, obligations en droit du travail, investissements spéciaux : (banque UCONAL), déficit de la société CEDULAS COLÓN DE CAPITALIZACION COLSEGUROS SA dans la limite de 2 M USD ou toute autre inexactitude importante dans les déclarations et garanties.

Cette garantie est valable pour une durée de 3 ans, sauf pour les garanties fiscales pour lesquelles la durée sera de 5 ans.

Engagements hors bilan sur instruments financiers au 31 décembre 1998

. Opérations de couverture

Les positions sur instruments de change sont effectuées en couverture des soldes d'exploitation en devises figurant à l'actif et au passif. Ces opérations sont complètement adossées par devise et par échéance ; elles ne génèrent donc aucun risque de change.

Les positions sur swaps de taux sont effectués en couverture d'éléments d'actif ou de passif identifiés en taux et durée et ne génèrent donc aucun risque de taux.

Les opérations d'achat et de vente d'options sur actions sont exclusivement réalisées sur les marchés de gré à gré et ne comportent aucun effet de levier. Ces opérations sont intégralement couvertes soit entre elles, soit par la détention d'actifs sous-jacents.

. Opérations de marché

Ces opérations sont exclusivement réalisées sur les marchés de gré à gré et ne comportent pas d'effet de levier. Les opérations de ventes d'options sur actions et d'achat d'options sur indices correspondent à des opérations alternatives d'investissement adossées à une trésorerie existante ou à des flux de trésorerie certains.

C'est une pratique courante des sociétés d'assurance pour réaliser des achats futurs de titres. Les achats de tunnels sur indices correspondent à des opérations de modification de la structure de revenu d'un portefeuille. Il s'agit d'une stratégie de macro-couverture contre le risque de baisse des places boursières européennes.

Les tunnels achetés sont composés de ventes d'options d'achat et d'achat d'options de vente sur des quantités équivalentes sur même indice comptabilisées séparément.

Sur l'état détaillé des placements (EDP), la valeur de réalisation des actifs couverts au 31 décembre 1998 tient compte ligne à ligne de l'incidence des options de vente sur indices évaluées au cours des supports à la même date.

Les opérations sont traitées avec un nombre limité de contreparties de qualité sélectionnées par un comité de risques.

Les maturités des options sur actions sont inférieures à un an.

28.2. Engagements hors bilan des banques et établissements de crédit

En millions d'euros

Engagements donnés / reçus	Donnés			Reçus		
	31-12-99	31-12-98	31-12-97	31-12-99	31-12-98	31-12-97
Garantie, avals, cautions	7	81		93	165	100
Hypothèques				332	282	244
Baux commerciaux						
Autres engagements	20			20		11
En faveur des Etablissements de crédit :						
engagements de financement	40			1 731	1 228	638
engagements de garantie	404	319		583	657	232
En faveur de la clientèle :						
engagements de financement	977	1 117		3	35	198
engagements de garantie	467	622		690	323	62
	31-12-99	31-12-98	31-12-97	31-12-99	31-12-98	31-12-97
Opérations sur titres		À recevoir			À livrer	
Titres						
Opérations sur les marchés financiers		Achats			Ventes	
Opérations de couverture :						
<i>Sur marchés de gré à gré :</i>						
Swaps de taux	13 977	7 837		13 627	8 302	1 026
Swaps de devises	36	102		36	103	607
Collar		20		11		
Garanties de taux (Cap / Floor)	4 818	4 129		3 563	861	14
Option de Swaps de taux		2				
Autres	50	23				29
<i>Sur marchés organisés :</i>						
Options de taux et de titres						25
Futures						
Autres						
Opérations de marché :						
<i>Sur marchés de gré à gré :</i>						
Swaps de taux et indices	1 979	856			1 563	439
Garanties de taux (Cap / Floor)		88			15	15
Autres		12				
<i>Sur marchés organisés :</i>						
Autres (MATIF Pibor)				612	305	838
	31-12-99	31-12-98	31-12-97	31-12-99	31-12-98	31-12-97
Opérations en devises		À recevoir			À livrer	
Monnaies	1 447	1 226		1 446	1 226	124

COMPTOIR DES ENTREPRENEURS

La deuxième défaillance a été mise en œuvre par un contrat du 1^{er} avril 1996. Un certain nombre de difficultés a été rencontré dans son exécution concernant la liste et la valorisation des actifs transférés, mais toutes ont, à ce jour, trouvé une solution satisfaisante pour le COMPTOIR DES ENTREPRENEURS.

La nature des garanties accordées au cessionnaire, au titre du contrat, fait encore l'objet de discussions. Cependant, le COMPTOIR DES ENTREPRENEURS est confiant dans leur aboutissement étant donné les confort qui ont été apportés à sa position juridique et la philosophie même de l'opération destinée à le décharger définitivement des risques attachés aux actifs défaussés.

Financement des défaillances

1^{re} défaillance (cf. note 14).

2^e défaillance

En vue d'assurer le financement de la seconde défaillance, une ligne de crédit d'un milliard avait été ouverte, la part des AGF étant de 50 %. Elle a été entièrement remboursée au cours du 1^{er} semestre 1998.

28.3 Engagements hors bilan des sociétés holdings et immobilières

Engagements donnés / reçus	En millions d'euros					
	Donnés			Reçus		
	31-12-99	31-12-98	31-12-97	31-12-99	31-12-98	31-12-97
Garantie, avals, cautions	269	102	104	17	8	128
Baux commerciaux					20	2
Autres engagements	282	49	445	161		191
Engagement d'achat de participation			81	13		
Engagement de vente de participation						50

Opérations sur les marchés financiers	Achats			Ventes		
Opérations de couverture :						
<i>Sur marchés de gré à gré :</i>						
Swaps de taux (1)	999	945		999	69	61

(1) Concernant AGF, 876 582 K euros sont répartis en taux fixe à payer et en taux variable à recevoir.

Engagement donné sur émission de CVG

13 597 055 certificats pour une valeur de marché de 0,8 euro l'unité au 31 décembre 1999 (contre 0,4 euro au 31 décembre 1998), soit un total de 10,9 millions d'euros au 31 décembre 1999 (contre 5,8 millions d'euros au 31 décembre 1998).

13 597 055 CVG ont été attribués aux détenteurs d'actions WORMS apportées à l'OPA dans le cadre de l'offre subsidiaire. Chaque CVG donne droit au porteur d'obtenir auprès des AGF, à partir du 15 juin 2000, une somme correspondant à la différence, si elle est positive, entre 41 euros et le cours de référence de l'action AGF, dans la limite de 9 euros par CVG.

Engagement d'achat des actions AGF ASSUBEL

A l'issue de l'offre publique d'achat sur les actions ASSUBEL Vie, des partenaires sont entrés dans le capital d'AGF ASSUBEL. Un protocole d'accord conclu avec nos partenaires indique qu'AGF International s'engage à acquérir les actions AGF ASSUBEL attribuées à ASSUBEL AT et/ou ARAG. L'option de vente est exercable par chacune de ces deux sociétés une fois par an, entre le 1^{er} juin et le 31 août de chaque année de 1997 à 2005, à un prix prédéterminé et porte sur une quotité minimale.

Ce même protocole prévoit également une option d'achat en faveur d'AGF International, exerçable une fois par an entre le 1^{er} septembre et le 30 novembre de chaque année de 1997 à 2005, par laquelle ces mêmes sociétés s'obligent à lui vendre une quotité minimale de ces actions à un prix également prédéterminé.

Par ailleurs, AGF International bénéficie d'un droit de préemption si l'une de ces parties souhaite céder tout ou partie des actions AGF ASSUBEL détenues, entre elles ou à un tiers.

Garantie accordée aux employés de BANCO ATLANTICO

AGF International garantit le paiement des obligations rattachées au fonds de pension constitué au bénéfice des employés de BANCO ATLANTICO, qui fait l'objet d'une police d'assurance (n° 0700047719) souscrite auprès de la COMPANIA DE SEGUROS Y DE REASEGUROS.

Garantie accordée aux employés de BANCO ESPAGNOL de crédits

AGF International garantit le paiement des obligations rattachées au fonds de pension constitué au bénéfice des employés de BANCO ESPAGNOL DE CREDITO, qui fait l'objet d'une police d'assurance (n° 215252) souscrite auprès de la COMPANIA DE SEGUROS Y DE REASEGUROS.

Garantie contre les fluctuations de changes d'AGF BV

AGF International s'est engagé à garantir les fluctuations de change, sur toutes devises, prêtées ou empruntées par AGF BV.

Garantie liée à la cession d'AMB accordée à GENERALI

AGF International a accordé une garantie de nature fiscale à GENERALI lors de la cession de la participation dans AMB.

Garantie accordée à ALLIANZ AG

AGF International a accordé à ALLIANZ AG le remboursement, après réception par AGF ALLIANZ Argentina :

- du crédit d'impôt, d'un montant de 4 224 538 USD,
- les intérêts à venir de INDeR (INSTITUTO NACIONAL DE REASEGURO).

Les garanties ci-dessus mentionnées sont valables pour une période de cinq ans.

ALLIANZ AG a accordé à AGF International SA le remboursement de 5 600 025 USD, correspondant aux créances auprès de INDeR dans l'hypothèse où ce montant n'aurait pas été remboursé à AGF ALLIANZ Argentina dans un délai de cinq ans.

Engagements liés à l'acquisition des titres ARSA et ALLIANZ INVERSIONES

La convention d'acquisition des titres ARSA et ALLIANZ INVERSIONES inclut les engagements ci-dessous exposés.

a) ALLIANZ AG s'engage à rembourser à AGF International dans le cas où ARSA et/ou ALLIANZ INVERSIONES (les Compagnies) devraient régler en France, Chili ou aux Pays-Bas :

- des impôts sur des plus-values existants à la date du contrat,
- des impôts sur les revenus réalisés par les compagnies à la date du contrat,
- d'autres impôts liés à la distribution des bénéfices mentionnés ci-dessus,
- une majoration d'impôt réclamée par l'administration fiscale locale sur des montants réglés avant l'acquisition.

AGF International s'engage à informer ALLIANZ AG au préalable de toute opération pouvant aboutir au paiement d'une des taxes ci-dessus mentionnées, afin qu'ALLIANZ AG puisse participer pleinement aux discussions préliminaires.

b) ALLIANZ AG donne les garanties suivantes à AGF International concernant ADRIATICA DE SEGUROS :

- garantie de la valeur en VEB sur les actions cotées détenues au 31 décembre 1998 entre la date de la transaction et le 31 décembre 1999,
- garantie de la valeur en VEB sur les obligations (public bonds) détenues au 31 décembre 1998 pour une période de trois ans à partir du 31 décembre 1998.

Dans le cas où une perte serait constatée, réalisée ou non, ALLIANZ AG devra régler 56,34 % de cette perte à AGF International.

d) Tous versements au titre des garanties données par ALLIANZ INVERSIONES à BICE concernant la vente des titres ALLIANZ BICE DE SEGUROS DE VIDA seront réglés directement par ALLIANZ AG à ALLIANZ INVERSIONES, dans le cas où ces garanties sont effectivement dues.

Contre-garantie octroyée à RNL

AGF International a octroyé une "contre-garantie" à RNL (ROYAL NEDERLAND LEVENSVERZEKERING) équivalente à son propre engagement envers ABI (AGF BELGIUM INSURANCE).

L'accord de RNL prévoit notamment la prise en charge de la mise à niveau du portefeuille Front End Load, évalué à la date du 15 décembre 1999, ainsi qu'une garantie relative au préfinancement des commissions d'acquisitions accordées aux intermédiaires. Le plafond de cette garantie est estimé à 20 millions de NLG.

(1) Concernant AGF, 876 582 K euros sont répartis en taux fixe à payer et en taux variable à recevoir.

Autres engagements : (non inclus dans le tableau ci-avant)

Sur autorisation de son Conseil d'Administration, AGF a délivré pour le COMPTOIR DES ENTREPRENEURS :

- une lettre de confort dans le cadre d'un crédit de 457 millions d'euros consenti par un pool bancaire,
- une lettre de confort demandée par la Commission Bancaire dans le cadre du rachat de LA HÉNIN EPARGNE CRÉDIT,
- également sur autorisation de son Conseil d'Administration, AGF a délivré en novembre 1998 une lettre de confort à ASSUBEL VIE,
- dans le cadre de la cession de la société GARONOR, AGF ASSURANCES a consenti diverses garanties, notamment fiscales.

29. Litiges

Il n'existe à ce jour aucun événement exceptionnel, litige ou arbitrage susceptible d'affecter substantiellement les résultats ou la situation financière de la Société ou du Groupe des AGF.

Belgique

À la suite d'une plainte déposée en juin 1987, bien avant que les AGF n'en prennent le contrôle, un procès pénal a été engagé devant les tribunaux répressifs belges contre plusieurs anciens mandataires sociaux et salariés de notre filiale ASSUBEL-VIE, sur plusieurs chefs d'inculpation dont celui de faux bilans et de détournement frauduleux au détriment des assurés-vie et d'actionnaires d'ASSUBEL-VIE.

Par un jugement en date du 15 octobre 1998, le Tribunal correctionnel de Bruxelles a estimé caractérisé contre les prévenus le délit de faux bilan, mais a rejeté celui de détournement frauduleux au détriment des assurés-vie et actionnaires d'ASSUBEL-VIE. Le Tribunal a également estimé, dans une partie de son jugement exécutoire par provision, qu'ASSUBEL-VIE devait être considérée comme civilement responsable, devait verser à chaque assuré et actionnaire concerné 1 FB à titre provisionnel, et a renvoyé à un collègue d'experts la tâche de fixer le montant du préjudice.

ASSUBEL-VIE, après un examen approfondi du texte de ce jugement, a interjeté appel en considérant avoir des chances raisonnables de faire valoir ses droits devant la Cour d'appel de Bruxelles.

Par un arrêt du 29 juin 1999, la Cour d'appel de Bruxelles a partiellement donné raison à ASSUBEL-VIE, tout en maintenant le principe que les actionnaires et assurés-vie avaient subi un préjudice mais du seul fait du délit de faux bilan. La Cour a en conséquence modifié en la restreignant la mission du collègue d'experts chargé d'évaluer le préjudice. ASSUBEL-VIE, sur les conseils de ses défenseurs, s'est pourvue en cassation sur cette partie de l'arrêt, étant entendu que le pourvoi est suspensif de l'application de l'arrêt de la Cour d'appel notamment pour ce qui concerne la mise en œuvre de l'expertise.

Israël

Dans le cadre des litiges liés à l'activité courante d'assurance, on peut cependant signaler l'existence d'un contentieux, dans l'état d'Israël. Cette procédure résulte d'une réclamation portée, en 1989, devant les tribunaux israéliens ; cette réclamation a pour objet le paiement par AGF, dans le cadre d'une police d'assurance dite "Bankers policy", de certaines pertes subies par la Banque "NORTH AMERICAN BANK", dont le siège social est en Israël, dans le milieu des années 1980. La Direction d'AGF IART estime que la garantie n'était pas acquise et ses conseillers juridiques extérieurs pensent que cette société dispose d'arguments très solides pour étayer sa position. La réclamation s'élève à environ 100 millions de dollars sans réassurance, et à 50 millions de dollars après incidence de la réassurance.

ADIDAS

La Société CEDP (ex-BERNARD TAPIE FINANCE) représentée par un mandataire ad hoc nommé par le Tribunal de Commerce de Paris a assigné le CRÉDIT LYONNAIS et ses anciennes filiales en paiement de la somme de 1 milliard d'euros de dommages-intérêts en raison de fraudes qui auraient été commises lors de la cession d'ADIDAS.

AGF ASSURANCES (ex-MÉTROPOLE) et AGF BANQUE (ex-BANQUE DU PHÉNIX), ainsi que les autres parties aux opérations de cessions d'ADIDAS sont également assignées, mais uniquement pour que leur soit déclaré commun le jugement à intervenir et que soit donné acte à CEDP qu'elle se réserve de formuler toute demande à leur rencontre.

Le Tribunal de Commerce de Paris a, par jugement du 22 juin 1999, renvoyé cette affaire devant la Cour d'Appel de Paris en raison de sa connexité avec l'action civile introduite par les liquidateurs du Groupe BERNARD TAPIE le 20 février 1996 à l'encontre du CRÉDIT LYONNAIS, de CDR CRÉANCES (ex-SDBO) et de CDR PARTICIPATIONS (ex-SA CLINVEST). Or, cette affaire est toujours pendante devant la Cour d'Appel de Paris qui a prononcé, le 23 janvier 1998, son sursis à statuer dans l'attente d'une décision définitive du juge pénal dans les procédures pénales parallèles en cours.

L'holocauste

Les AGF, comme l'ensemble des compagnies d'assurances françaises concernées, participent aux travaux de la Mission d'étude sur la spoliation durant l'Occupation des biens appartenant aux Juifs résidant en France, instituée en février 1997 et présidée par M. MATTÉOLI.

Ces travaux menés dans le cadre de la FFSA ont conduit les AGF à faire un recensement de leurs archives pour les contrats souscrits avant le 1^{er} janvier 1946 dont elles ont communiqué les résultats à la Mission MATTÉOLI.

D'autre part, le Groupe ALLIANZ, dont font partie les AGF est signataire du Mémoire of Understanding du 25 août 1998 et les AGF sont, de ce fait, associées aux travaux et recherches en cours.

CDE

Divers actionnaires minoritaires du COMPTOIR DES ENTREPRENEURS ont assigné AGF BANQUE (ex CFP), les AGF et le CDE, dans un premier temps en vue de faire annuler un avenant à une convention de cession de créances immobilières intervenu en 1992 entre AGF BANQUE et le CDE.

Par conclusions additionnelles, les demandeurs ont formulé de nouvelles demandes de condamnation au titre de diverses opérations intervenues dans le cadre du plan de sauvetage du CDE et sollicitent à ce titre le versement par AGF et AGF BANQUE de la somme de 150 millions d'euros de dommages-intérêts au CDE.

Ce litige n'est encore qu'au stade des premières audiences de procédures. Néanmoins, les AGF estiment disposer, tant sur la forme que sur le fond, d'arguments très sérieux à opposer aux demandeurs.

Risques liés à l'amiante et à la pollution

Les risques liés à l'amiante et à la pollution sont connus, pris en compte dans le cadre des protections de l'assurance et le risque résiduel n'est pas susceptible d'influencer de façon significative le résultat du Groupe.

CGP

Dans un litige opposant la COMPAGNIE GÉNÉRALE DE PRÉVOYANCE (qui a été absorbée par ARCALIS à la fin de l'année 1999) au CIAL à propos d'une affectation de fonds de l'actif isolé du produit CAPI-CIAL à l'actif général de la Société, la COMPAGNIE GÉNÉRALE DE PRÉVOYANCE a été condamnée par un jugement du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg du 18 novembre 1999, signifié le 24 novembre, à reverser au compte du produit CAPI-CIAL la somme de 5,7 millions d'euros, déjà inscrite dans les comptes de la Société, et les intérêts correspondants depuis novembre 1991 d'un montant de 6,6 millions d'euros. La COMPAGNIE GÉNÉRALE DE PRÉVOYANCE a également été condamnée à payer au CIAL la somme de 5,5 millions d'euros. Cette décision, dont il a été fait appel, est assortie de l'exécution provisoire.

Dans une affaire similaire d'affectation de fonds, concernant cette fois le produit PEV, la COMPAGNIE GÉNÉRALE DE PRÉVOYANCE a été assignée par le CIAL et 7 autres banques du Groupe CIC, en date du 27 décembre 1999, pour avoir à reverser la somme de 10,9 millions d'euros de l'actif général de la Société à l'actif isolé du produit PEV ainsi que les intérêts correspondants.

GIE AGF INFORMATIQUE

Un litige est né entre le GIE AGF INFORMATIQUE et l'un de ses fournisseurs au sujet de l'exécution d'un contrat de prestations informatiques. Le 7 mars 2000, ce prestataire a assigné AGF INFORMATIQUE devant le Tribunal de Commerce de Paris en paiement de diverses sommes au titre desdites prestations et à titre de dommages et intérêts. AGF INFORMATIQUE conteste le bien fondé de ces demandes.

AGF VIE ET AGF IART

Ces deux sociétés ont été assignées en juin 1999 devant le Tribunal de Commerce de Paris en paiement de dommages et intérêts à hauteur de 26 millions d'euros pour avoir refusé de négocier le montant d'une participation prétendument due dans un contrat d'assurance collective. Les deux sociétés assignées contestent le bien-fondé de cette demande.

30. Liens opérationnels avec l'entreprise consolidante du Groupe des AGF

En dehors des principales transactions avec le Groupe ALLIANZ (cf. note 1), les principaux liens concernent le secteur de la réassurance. En effet, dans le cadre du placement de leur programme de réassurance, les sociétés du Groupe AGF proposent à ALLIANZ AG une participation sur leurs traités et facultatives, à des conditions en tout point identiques à celles des autres réassureurs. Le niveau de participation d'ALLIANZ AG aux traités des sociétés du Groupe AGF, mis en place au 1^{er} janvier 1999, est d'environ 5 %.

31. Événements postérieurs à la clôture

Postérieurement à la clôture de l'année 1999 se sont déroulés les événements suivants :

1. Les AGF ont cédé leur participation dans la COFACE.
2. Les AGF lancent un projet de développement de leurs activités d'assurances vie au Chili.
3. Les AGF procèdent à une euro-émission de 450 millions d'euros de titres subordonnés remboursables.

1. Les AGF ont cédé leur participation dans la COFACE (1^{er} février 2000)

Conformément aux engagements pris auprès des autorités communautaires, les AGF et leur filiale EULER ont annoncé le 1^{er} février 2000 la cession de leurs participations de près de 25 % dans le capital de la COFACE, soit 3 084 428 actions ; AGF ASSURANCES détenait 19,74 % et EULER 4,95 %.

AGF et EULER ont vendu le 1^{er} février 2000 l'intégralité de leur participation au prix de 55 euros par action, pour un produit total de 170 millions d'euros. Cette transaction permet aux AGF de réaliser une plus-value consolidée brute avant impôt de l'ordre de 65 millions d'euros.

2. Les AGF lancent un projet de développement de leurs activités d'assurances vie au Chili (9 février 2000)

La compagnie d'assurance vie CGS VIDA, détenue par AGF Chile, filiale des AGF, a lancé un projet de croissance de son activité dont l'investissement devrait s'élever, au total, à un peu plus de 60 millions de dollars jusqu'en 2006 : déjà présente en rentes viagères, elle entend accélérer son développement dans ce secteur et entrer dans les segments des assurances de groupe (décès, santé et invalidité) et de l'assurance vie individuelle. CGS VIDA ambitionne de devenir à terme l'un des dix premiers acteurs du marché Vie au Chili, avec une part de marché de plus de 4 %.

Déjà, l'un des tout premiers assureurs en dommages au Chili, les AGF visent à devenir également l'un des leaders de l'assurance Vie dans ce pays.

Cet investissement permet de renforcer la présence du Groupe AGF en Amérique du Sud où les perspectives sont prometteuses malgré les difficultés actuelles. Le développement sur le continent sud-américain, qui fait partie des zones sous responsabilité des AGF au sein du groupe ALLIANZ, est un des axes stratégiques du groupe AGF, qui détient déjà des positions significatives au Brésil, au Venezuela, en Colombie et en Argentine.

3. Les AGF procèdent à une euro-émission de 450 millions d'euros de titres subordonnés remboursables (16 février 2000)

Les ASSURANCES GÉNÉRALES DE FRANCE ont annoncé le 16 février 2000 leur intention de lancer une euro-émission d'un montant de 450 millions d'euros de titres subordonnés 20 ans ; le placement des titres a été clôturé le 23 février. L'émetteur dispose de la faculté de remboursement anticipé à compter de la onzième année, à partir de laquelle le coupon serait majoré. Cette émission est notée AA – par l'agence de notation STANDARD & POOR'S qui en a déjà confirmé l'assimilation à des quasi-fonds propres.

La cotation des titres a débuté le 8 mars 2000 au Premier Marché de ParisBourse^{SBF} SA.

L'admission a fait l'objet d'un prospectus visé par la COB (n° 00-249 en date du 2 mars 2000) et la notice légale a été publiée au BALO (Bulletin des Annonces Légales Obligatoires) du 8 mars 2000.

Les modalités définitives de cette émission sont les suivantes :

Tranche à taux fixe :

Montant :	225 millions
Durée :	20 ans
Intérêts :	6,625 % l'an au titre des 10 premières années. Euribor 3 mois + 178 points de base à partir de la 11 ^e année
Prix d'émission :	99,765 % du nominal
Prix de remboursement :	Au pair

Tranche à taux variable :

Montant :	225 millions
Durée :	20 ans
Intérêts :	Euribor 3 mois + 78 points de base au titre des 10 premières années. Euribor 3 mois + 178 points de base de la 11 ^e année
Prix d'émission :	Au pair
Prix de remboursement :	Au pair

Caractéristiques communes des titres :

Notation des titres :	AA – par STANDARD & POOR's (perspective stable)
Rang de titres :	Les intérêts et le remboursement du principal sont subordonnés dans des conditions décrites dans le prospectus.
Différé d'intérêts :	Possibilité de suspension du paiement des intérêts dans certaines circonstances décrites dans le prospectus.

Remboursement anticipé : Les AGF ont la faculté, à compter de la 11^e année, de procéder au remboursement des titres au pair, majorés des intérêts courus.

Par ailleurs, les AGF auront la faculté et, dans certaines circonstances, l'obligation de procéder au remboursement des titres au pair, majoré des intérêts, notamment pour des raisons fiscales, de fusion ou de liquidation.

Une partie du produit de l'émission sera utilisée pour refinancer la dette à court terme du groupe AGF liée au programme de rachat d'actions. Cette émission permet également au groupe AGF de préserver sa flexibilité financière pour ses projets de croissance.

• **Programme de rachat d'actions (16 février 2000)**

Suite à la publication de la note d'information (visa 99-610) datée du 17 mai 1999, l'Assemblée Générale du 4 juin 1999 avait autorisé le rachat d'actions à concurrence de 10 % du capital. Au 9 février 2000, le groupe AGF avait acquis 6,39 % de ses actions pour un montant de 0,6 milliard d'euros ; au 28 février 2000, ce chiffre avait été porté à 6,58 %.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

32. Périmètre de consolidation

Entreprises consolidées par intégration globale		1999		1998		1997	
		% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
Sociétés d'assurance,							
de réassurance et de courtage							
ASSURANCES GÉNÉRALES DE FRANCE VIE							
87, rue de Richelieu, 75002 Paris							
N° Siren 340234962	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
ASSURANCES GÉNÉRALES DE FRANCE IART							
87, rue de Richelieu, 75002 Paris							
N° Siren 542110291	France	99,98	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
AGF-MAT							
23/27, rue Notre-Dame des Victoires, 75002 Paris							
N° Siren 552063497	France	100,00	99,98	77,90	77,89	76,60	76,60
AGF INFORMATIQUE							
Tour Franklin, 101, quartier Boieldieu Cedex 11							
92042 Paris-La Défense							
N° Siren 723000642	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
ARCALIS							
Tour Neptune, 20 place de Seine							
92400 Courbevoie							
N° Siren 347803884	France	100,00	99,72	100,00	100,00	100,00	100,00
COFACE							
12 cours Michelet, La Défense 10, 92800 Puteaux (1)							
N° Siren 552069791	France					58,05	53,29
EULÉR							
1, rue Euler, 75008 Paris (2)							
N° Siren 552040594	France	68,15	68,14	68,17	68,17	73,18	70,84
CAMAT IARD							
9, rue des Filles Saint-Thomas, 75002 Paris (3)							
N° Siren 403267578	France			100,00	100,00	100,00	100,00
AGF LA LILLOISE							
(ex-CIE D'ASSURANCES DES PARTICULIERS)							
1, avenue de la Marne, 59290 Wasquehal							
N° Siren 340190735	France	99,99	99,99	100,00	100,00	100,00	100,00
MATHIS ASSURANCES							
24, rue La Fayette, 75009 Paris							
N° Siren 398378299	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
SAINT-BARTH ASSURANCES							
2, rue Oscar II, Gustavia							
N° Siren 384081444	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
COPARC							
14, rue Halévy, 75009 Paris (4)							
N° Siren 331280776	France	100,00	99,98	100,00	99,97	100,00	99,68

		1999		1998		1997	
		%	%	%	%	%	%
		contrôle	intérêt	contrôle	intérêt	contrôle	intérêt
PFA VIE	(4)						
I, cours Michelet, La Défense 10, 92800 Puteaux	(5)						
N° Siren 552103962	France			100,00	99,99	100,00	99,70
PFA TIARD	(3)						
I, cours Michelet, La Défense 10, 92800 Puteaux	(4)						
N° Siren 328592738	France			100,00	99,99	100,00	99,70
LILLOISE D'ASSURANCES							
I, avenue de la Mame, BP79,	(4)						
59442 Wasquehal cedex	(6)						
N° Siren 775623887	France			99,92	99,91	99,89	99,59
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE RECOURS							
7, avenue d'Alsace, 06240 Beausoleil	(4)						
N° Siren 775550155	France	99,93	99,92	99,93	99,84	99,93	99,52
PFA RÉ	(4)						
I, cours Michelet, La Défense 10, 92800 Puteaux	(7)						
N° Siren 399386507	France			100,00	99,99	100,00	99,70
ATHENA AFRIQUE	(4)						
3, boulevard des Italiens, 75002 Paris	France	100,00	100,00	100,00	99,99	100,00	99,70
ALLIANZ ASSURANCES							
2/4, avenue du Général de Gaulle,	(3)						
94220 Charenton-Le-Pont Cedex	(8)						
N° Siren 552087454	France			99,86	99,82		
LA RURALE							
2/4, avenue du Général de Gaulle,							
94220 Charenton-Le-Pont Cedex	(8)						
N° Siren 572166437	France	99,53	99,52	99,52	99,49		
ALLIANZ VIE							
8/10/12, avenue du Général de Gaulle,	(5)						
94220 Charenton-Le-Pont Cedex	(8)						
N° Siren 340905264	France			99,97	99,96		
RHIN ET MOSELLE	(5)						
I, rue des Arquebusiers, 67000 Strasbourg	(8)						
N° Siren 302363841	France			99,98	99,97		
COMPAGNIE GÉNÉRALE DE PRÉVOYANCE	(8)						
I, rue des Arquebusiers, 67000 Strasbourg	(9)						
N° Siren 302996145	France			96,85	96,81		
COMPAGNIE DE GESTION ET PRÉVOYANCE							
I, rue des Arquebusiers, 67000 Strasbourg	(8)						
N° Siren 335042024	France	99,70	99,47	99,55	97,00		

			1999		1998		1997	
			%	%	%	%	%	%
			contrôle	intérêt	contrôle	intérêt	contrôle	intérêt
ASSURANCES FÉDÉRALES IARD								
I, rue des Arquebusiers, 67000 Strasbourg	(8)							
N° Siren 401912852	France		95,00	95,00	95,00	95,00		
CALYPSO								
87, rue de Richelieu, 75002 Paris	(10)							
N° Siren 403205065	France		100,00	100,00				
AGF ALLIANZ ARGENTINA VIDA								
Rue San Martin 550 2è étage	(11)							
1004 Buenos Aires	Argentine		100,00	100,00				
AGF ALLIANZ ARGENTINA (ex-AGF ARGENTINA)								
Rue San Martin 550 2è étage	(12)							
1004 Buenos Aires	Argentine		100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
AGF BELGIUM INSURANCE								
35, rue de Laeken, 1000 Bruxelles	(13)							
	Belgique		100,00	90,73				
AFILIFE								
35, rue de Laeken, 1000 Bruxelles	(13)							
	Belgique				100,00	90,73	100,00	82,10
AGF L'ESCAUT								
35, rue de Laeken, 1000 Bruxelles	(13)							
	Belgique				100,00	90,73	100,00	82,10
ASSUBEL ACCIDENTS								
35, rue de Laeken, 1000 Bruxelles	(13)							
	Belgique				99,73	90,45	99,70	81,80
ASSUBEL VIE								
35, rue de Laeken, 1000 Bruxelles	(13)							
	Belgique				100,00	90,70	100,00	82,10
MOERKERKE								
180, uit Breitingstraat, 2600 Berchem, Anvers		Belgique	100,00	99,98	90,73	90,73		
SNA RÉ								
Clarendon church St West HM DX, Hamilton	(14)	Bermudes	100,00	51,00				
AGF BRASIL SEGUROS								
26, rua Luiz Coelho	(15)							
01309-900 Consolação, Sao Paulo	Brésil		60,42	73,67	54,93	67,18		
AGF BRASIL VIDA								
26, rua Luiz Coelho	(15)							
01309-900 Consolação, Sao Paulo	Brésil		100,00	86,84	100,00	83,59		
FONCIAS								
Avenue Léo Frobénius, 01 BP 398	(4)							
Ouagadougou 01	Burkina Faso		51,38	51,38	51,41	51,40	51,05	50,89
FONCIAS VIE								
Avenue Léo Frobénius, 01 BP 398	(16)							
Ouagadougou 01	Burkina Faso		69,86	69,86				
SNAC								
Rue Manga Bell, BP105	(4)							
Douala	Cameroun		66,77	66,77	66,32	66,31	66,32	66,12
SNAC VIE								
Rue Manga Bell, BP105	(4)							
Douala	Cameroun		76,51	76,51	100,00	99,99		

		1999		1998		1997	
		% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
GEACAM							
56 Bd de la Liberté, BP 426	(4)						
Douala	Cameroun	64,96	43,37	64,96	43,07	64,96	42,95
CANADA WEST INSURANCE COMPANY							
400 Canada Place, 9777-	(17)						
102 Avenue Edmonton - Alberta T5J 4G9	Canada					100,00	100,00
CANADIAN SURETY, CANADA SQUARE BUILDING							
2200 Yonge Street, Suite 1200,	(17)						
Toronto, Ontario M4S 2C6	Canada					100,00	100,00
UCAR							
Bd du Général de Gaulle, BP 343	(4)						
Bangui	Centrafrique	78,92	51,73	71,73	51,69	71,70	47,09
CGS Vida							
Hendaya 60, Las Condes, Santiago	Chili	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
CONSORCIO ALLIANZ (Consortio General),							
Hendaya 60, Las Condes, Santiago	Chili	98,23	98,23	97,00	97,00	97,00	97,00
AXIOMA INSURANCE							
2 Ioannis Clerides Street, Democritos Court,	(14)						
Flat 83, CY-1070 Nicosia	Chypre	100,00	51,00				
COLSEGUROS GENERALES							
Carrera 13 A N° 29-24, Bogota	(18)						
	Colombie	99,82	59,95				
COLSEGUROS VIDA							
Carrera 13 A N° 29-24, Bogota	(18)						
	Colombie	100,00	60,00				
COLSEGUROS CAPITALIZACION							
Carrera 13 A N° 29-24, Bogota	(18)						
	Colombie	99,99	59,99				
CYBERSEGUROS							
Carrera 13 A N° 29-24, Bogota	(18)						
	Colombie	99,79	59,94				
FRANCE LIFE							
20F, Kangnam Building, 1321-1, Seocho-Dong	(19)						
Seocho-Ku, Séoul 137-070	Corée du Sud			100,00	100,00	100,00	100,00
SAFARRIV VIE							
2, bd Roume, 01 BP 1741	(4)						
Abidjan	Côte d'Ivoire	70,00	70,00	70,00	69,99	60,00	59,82
SAFARRIV IARD							
2, bd Roume, 01 BP 1741	(4)						
Abidjan	Côte d'Ivoire	66,86	66,86	65,55	65,54	65,55	65,35
ATHENA SEGUROS							
Avenida de Burgos N°18	(20)						
28036 Madrid	Espagne			100,00	99,99	100,00	99,70
AGF UNION FENIX							
Paseo de la Castellana n° 33, 28046 Madrid	(20)						
	Espagne			86,77	86,77	86,00	86,00
FENIX SEGUROS (FENIX DIRECTO)							
Calle Albacete 5, 28027 Madrid	(21)						
	Espagne			100,00	86,77	100,00	86,00

		1999		1998		1997	
		%	%	%	%	%	%
		contrôle	intérêt	contrôle	intérêt	contrôle	intérêt
OGAR IARD							
546, bd Triomphal Omar Bango, BP201	(4)						
Libreville	Gabon	72,13	72,13	72,07	72,06	72,07	71,85
OGAR VIE							
546, bd Triomphal Omar Bango, BP201	(4)						
Libreville	Gabon	68,37	68,37	68,37	68,36	65,88	65,68
AGF KOSMOS AG							
45, avenue Vassilissis Sophias	(17)						
10676 Athènes	Grèce					100,00	100,00
AGF KOSMOS Vie							
45, avenue Vassilissis Sophias	(17)						
10676 Athènes	Grèce					100,00	100,00
POSÉIDON							
Karaiskou 163, 18535 Pirée	(17)						
	Grèce					90,00	90,00
HAUTEVILLE							
Continental House - 28 Comet Street							
St Peter Port, Guernesey	Guernesey	100,00	100,00	100,00	99,10	100,00	98,20
AGF Hong Kong							
Rooms 2006-2008, 20/F. Hopewell Centre	(22)						
183 Queen's Road East Wanchai - Hong Kong	Hong Kong					100,00	100,00
WELL GUARD							
Rooms 2006-2008, 20/F. Hopewell Centre	(22)						
183 Queen's Road East Wanchai - Hong Kong	Hong Kong					100,00	100,00
AGF INDONESIA							
c/ Allianz Utama Indonesia							
SummitmasBld II-9th Floor							
Jl. Sudirman - KAV 61-62 Jakarta 12069	Indonésie	75,84	75,84	75,80	75,80	60,00	60,00
CHURCH AND GENERAL							
Burlington House, Burlington Road, Dublin 4	(23)						
	Irlande					100,00	66,30
IC, Burlington House	(23)						
Burlington Road, Dublin 4	Irlande					100,00	66,30
NEM IRELAND							
7-9, South Leinster Street, Dublin 2	(23)						
	Irlande					100,00	66,30
AGL							
Vientiane Commercial Bank Building							
Avenue Lane Xang, Vientiane	Laos	51,00	51,00	51,00	51,00	51,00	51,00
SNA SAL							
PO Box : 11-4805, 16-6528	(14)						
Beyrouth	Liban	100,00	51,00				
EWA LIFE							
4, rue d'Orange	(4)						
L2267 Luxembourg	Luxembourg	65,00	65,00	65,00	64,99	62,40	62,21
RHEA							
11, rue Beaumont,	(4)						
Luxembourg-Ville L 1219	Luxembourg	100,00	100,00	100,00	99,99	100,00	99,70

		1999		1998		1997	
		%	%	%	%	%	%
		contrôle	intérêt	contrôle	intérêt	contrôle	intérêt
AGF LIFE LUXEMBOURG							
(ex-AGF ASSUBEL VIE LUXEMBOURG)							
14, boulevard Franklin Roosevelt							
2450 Luxembourg	Luxembourg	100,00	90,73	100,00	90,72	100,00	82,10
AGF RÉ LUXEMBOURG							
14, boulevard Franklin Roosevelt							
2450 Luxembourg	Luxembourg	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
LONDON & LANCASHIRE							
Rokin 69 (24)							
1012 KL Amsterdam	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00		
ROYAL NEDERLAND LEVEN							
Europalaan 480, Postbus 2635 (24)							
3500 GP Utrecht	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00		
ROYAL NEDERLAND SCHADE							
Coolingsingel 139, Postbus 64 (24)							
3000 AB Rotterdam	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00		
UNIVERSAL LEVEN							
Arnhemse Bovenweg 160/178 (24)							
3708 AD Zerst	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00		
ELVIA SCHADEVERZEKERINGEN (25)							
Weesperzijde 150							
1097 DS Amsterdam	Pays-Bas	100,00	100,00				
ELVIA ZORGVERZEKERINGEN (25)							
Weesperzijde 150							
1097 DS Amsterdam	Pays-Bas	100,00	100,00				
AKKERMANS ASSURANTIEN BV (25)							
St Annastraat 280							
6525 HB Nijmegen	Pays-Bas	100,00	100,00				
VAN ELTEN ADVIESGROEP (25)							
Willemsplein 42							
6811 KD Arnhem	Pays-Bas	100,00	100,00				
VAN ELTEN FINANCIËLE DIENSTVERLENING BV (25)							
Willemsplein 42							
6811 KD Arnhem	Pays-Bas	100,00	100,00				
VAN ELTEN ASSURANTIEN BV (25)							
Willemsplein 42							
6811 KD Arnhem	Pays-Bas	100,00	100,00				
AGF UBEZPIECZENIA (17)							
Ulica Foksal 11 - 00372 Warszawa	Pologne					97,70	97,70
AGF UBEZPIECZENIA ZYCIE (17)							
Ulica Foksal 11 - 00372 Warszawa	Pologne					95,20	95,20
SOCIÉDADE PORTUGUESA DE SEGUROS, SA							
Avenida da Liberdade, 259, Apartado 2166 (17)							
1104 Lisboa codex	Portugal					98,92	98,62

		1999		1998		1997	
		% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
UNIPENSAO							
R Duque Palmela, 30-2ºD	(17)						
1200 Lisbonne	Portugal					81,40	80,27
CITY GENERAL							
41 Botolph Lane - London EC3R 8DL	Royaume-Uni	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
AGF INSURANCE							
AGF House, 500 Avebury Boulevard							
Milton Keynes MK9 2LA	Royaume-Uni	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
SNAS VIE							
Avenue Abdoulaye Fadiga X rue de Thann	(4)						
BP 2610, Dakar	Sénégal	91,55	91,55	91,62	91,60	64,71	64,51
SNAS IARD							
Avenue Abdoulaye Fadiga X rue de Thann	(4)						
BP 2610, Dakar	Sénégal	83,12	83,12	83,16	83,14	83,16	82,90
AGF SINGAPORE							
61 Stramford Road 03-08	(26)						
Stramford Court, Singapore 178892	Singapour					100,00	100,00
PHÉNIX IART							
Avenue de la gare 4, 1001 Lausanne	Suisse	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
ADRIÁTICA DE SEGUROS							
Generencia General, Piso I	(27)						
Avenida Andrés Bello, Caracas	Venezuela	93,41	93,41				

Établissements de crédit
et sociétés de service financier

		1999		1998		1997	
		% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
SOPHIA							
63, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris	(2)						
N° Siren 712037092	France	38,79	38,78	41,89	41,87	41,31	41,50
AGF BANQUE							
14, rue Halévy, 75009 Paris	(28)						
N° Siren 572199461	(29) France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
AAAM							
14, rue Halévy, 75009 Paris	(4)						
N° Siren 322491309	France	66,47	66,47	66,48	66,47	100,00	99,69
ATHÉNA BANQUE							
14, rue Halévy, 75009 Paris	(4)						
N° Siren 542050992	(29) France			100,00	99,99	100,00	99,70
ATHÉNA GESTION							
53, rue de la Boétie, 75008 Paris	(4)						
N° Siren 352375802	France	99,94	99,93	99,90	99,88	99,90	99,59
W FINANCE							
14, rue Halévy, 75009 Paris	(4)						
N° Siren 702022443	France	99,99	99,98	99,99	99,98	99,99	99,69
EUSTACHE							
87, rue de Richelieu, 75002 Paris							
N° Siren 393134788	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
FINANCIÈRE UNIPHÉNIX							
153, bd Anatole France, Tour Pleyel, 93200 Saint-Denis	(28)						
N° Siren 347486441	France					100,00	100,00
AGF FINANCEMENT 2							
87, rue de Richelieu, 75002 Paris							
N° Siren 392087284	France	60,00	60,00	60,00	60,00	60,00	60,00
AGF FINANCE GESTION							
87, rue de Richelieu, 75002 Paris	(30)						
N° Siren 352820252	France	99,49	99,47	99,49	99,49	99,49	99,49
AGF FINANCE DISTRIBUTION							
87, rue de Richelieu, 75002 Paris	(31)						
N° Siren 403798085	France	100,00	100,00				
AGF CLEARING							
87, rue de Richelieu, 75002 Paris							
N° Siren 394514905	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
AGF CASH							
87, rue de Richelieu, 75002 Paris							
N° Siren 392896320	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
COMMERCIALE DROUOT							
87, rue de Richelieu, 75002 Paris							
N° Siren 392896957	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

		1999		1998		1997	
		%	%	%	%	%	%
		contrôle	intérêt	contrôle	intérêt	contrôle	intérêt
COMMERCIALE KLÉBER							
87, rue de Richelieu, 75002 Paris							
N° Siren 392900031	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
LOCAPLUS SA							
38, avenue Hoche, 75008 Paris	(32)						
N° Siren 331554071	France					99,96	99,96
AGF 2X							
87, rue de Richelieu, 75002 Paris							
N° Siren 399349240	France	100,00	100,00	100,00	100,00	99,98	99,98
SIBI							
1, place Boieldieu, 75002 Paris							
N° Siren 401154679	France	99,98	99,97	100,00	100,00	99,88	99,88
LOGIPHIX							
12, rue Chauchat, 75009 Paris	France	100,00	100,00	100,00	100,00		
COMPTOIR DES ENTREPRENEURS							
37, bd Vauban							
78280 Guyancourt-St Quentin-en-Yvelines	(2)						
N° Siren 562064353	France	72,15	72,15	72,86	72,86	76,69	76,66
AGF BELGIUM BANQUE							
(ex-AGF ASSUBEL BANQUE)							
35, rue de Laeken, 1000 Bruxelles	Belgique	99,96	90,69	99,96	90,67	99,90	82,00
AGF BRASEG LEASING							
26, Rua Luiz Coelho	(15)						
01309-900 Consolação, Sao Paulo	Brésil	100,00	86,91	100,00	85,57		
BANCO AGF BRASEG							
26, Rua Luiz Coelho	(15)						
01309-900 Consolação, Sao Paulo	Brésil	100,00	84,87	42,50	81,10		
IMMOBILIARIA DRIAVENA							
Generencia General, Piso I	(27)						
Avenida Andrés Bello, Caracas	Venezuela	100,00	93,41				

**Sociétés holding, de portefeuille
et immobilières**

		1999		1998		1997	
		% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
ASSURANCES GÉNÉRALES DE FRANCE							
87, rue de Richelieu, 75002 Paris							
N° Siren 303265128	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
AGF ASSURANCES							
87, rue de Richelieu, 75002 Paris							
N° Siren 552124109	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
AGF INTERNATIONAL							
87, rue de Richelieu, 75002 Paris							
N° Siren 339426512	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
AGF INTERNATIONAL SARL							
87, rue de Richelieu, 75113 Paris Cedex 02							
N° Siren 383036142	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
AGF BOÏELDIEU							
87, rue de Richelieu, 75002 Paris							
N° Siren 377679873	France	99,99	99,98	99,99	99,99	99,99	99,99
AGF RICHELIEU							
87, rue de Richelieu, 75002 Paris							
N° Siren 377679881	France	99,92	99,92	99,92	99,92	99,92	99,92
AGF HAUSSMANN							
27, rue Laffitte, 75009 Paris	(33)						
N° Siren 351582861	France					100,00	100,00
AGF LAFFITTE							
27, rue Laffitte, 75009 Paris	(33)						
N° Siren 351582812	France					100,00	100,00
SOCIÉTÉ FONCIÈRE EUROPÉENNE							
87, rue de Richelieu, 75002 Paris							
N° Siren 352033278	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
MADÉLEINE SA							
87, rue de Richelieu, 75002 Paris							
N° Siren 380068296	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
GROUPEMENT POUR LE FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION							
Tour Franklin, La Défense 08, 92042 Paris-La Défense	(34)						
N° Siren 592014476	France					36,24	37,78
FONCINA							
Tour Franklin, 92042 Paris-La Défense	(34)						
N° Siren 602018236	France					94,57	94,57
SONIMM							
87, rue de Richelieu, 75002 Paris							
N° Siren 305443350	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
COMMERCIALE VERNON							
87, rue de Richelieu, 75002 Paris							
N° Siren 377679774	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

	1999		1998		1997		
	%	%	%	%	%	%	
	contrôle	intérêt	contrôle	intérêt	contrôle	intérêt	
GARONOR							
Autoroute A1, BP 780, 93614 Aulnay-sous-Bois	(35)						
N° Siren 349260745	France				68,96	68,17	
KLÉBER LAMARTINE							
87, rue de Richelieu, 75002 Paris							
N° Siren 390239374	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
COMPAGNIE FONCIÈRE DE L'ÉTOILE							
87, rue de Richelieu, 75002 Paris	(36)						
N° Siren 341225399	France				100,00	100,00	
SARL DE L'ÉTOILE							
87, rue de Richelieu, 75002 Paris							
N° Siren 399311103	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
SUFFRÈN FÉDÉRATION							
87, rue de Richelieu, 75002 Paris							
N° Siren 410167985	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
KLÉBER ÉTOILE							
87, rue de Richelieu, 75002 Paris	(36)						
N° Siren 384240156	France				100,00	100,00	
RÉPUBLIQUE ÉTOILE							
87, rue de Richelieu, 75002 Paris	(36)						
N° Siren 388835365	France				100,00	100,00	
ÉTOILE FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE							
87, rue de Richelieu, 75002 Paris							
N° Siren 378601546	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
AGF FAVART							
87, rue de Richelieu, 75002 Paris							
N° Siren 377679857	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
AGF SAINT-MARC							
87, rue de Richelieu, 75002 Paris							
N° Siren 393109186	France	100,00	100,00	100,00	100,00	81,34	81,34
EURL 31, rue Le Peletier							
12, boulevard de la Madeleine, 75009 Paris							
N° Siren 393099338	France	100,00	100,00	100,00	99,82		
EURL 20/22, rue Le Peletier							
12, boulevard de la Madeleine, 75009 Paris							
N° Siren 389118043	France	100,00	100,00	100,00	99,82		
SARL LAFFITTE VICTOIRE							
12, boulevard de la Madeleine, 75009 Paris							
N° Siren 389107442	France	100,00	100,00	100,00	99,94		
KLÉBER PASSY							
87, rue de Richelieu, 75002 Paris							
N° Siren 388835423	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
KLÉBER POINCARÉ							
87, rue de Richelieu, 75002 Paris							
N° Siren 390239085	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

		1999		1998		1997	
		%	%	%	%	%	%
		contrôle	intérêt	contrôle	intérêt	contrôle	intérêt
KLÉBER CIMAROSA							
87, rue de Richelieu, 75002 Paris	(37)						
N° Siren 388867442	France					90,94	90,94
KLÉBER MIRABEAU							
87, rue de Richelieu, 75113 Paris Cedex 02							
N° Siren 398488809	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI TOUR CRISTAL							
87, rue de Richelieu, 75002 Paris							
N° Siren 401218367	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
PHÉNIX IMMOBILIER							
87, rue de Richelieu, 75002 Paris							
N° Siren 334248028	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI CAMILLE DESMOULINS							
87, rue de Richelieu, 75002 Paris	(30)						
N° Siren 412906943	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
SA DU HAMEAU							
6, place Abel Gance, 92100 Boulogne-Billancourt	(30)						
N° Siren 413931536	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
SA 38 OPÉRA							
45, 47, rue Godot-de-Mauroy, 75009 Paris	(4)						
N° Siren 393479407	France	100,00	100,00	100,00	99,99	62,30	62,11
SA 48 ND VICTOIRE							
45, 47, rue Godot-de-Mauroy, 75009 Paris	(4)						
N° Siren 393479159	France	100,00	100,00	100,00	99,99	99,98	99,68
SNC COFÉTRANS							
87, rue de Richelieu, 75002 Paris	(15)						
N° Siren 414057034	France	100,00	100,00	100,00	100,00		
ATHÉNA FINANCE							
53, rue de la Boétie, 75008 Paris	(4)						
N° Siren 393307798	France	99,99	99,99	99,99	99,98	99,99	99,69
ATHÉNA IMMOBILIER							
45, 47, rue Godot-de-Mauroy, 75009 Paris	(4)						
N° Siren 309814119	France	100,00	99,99	100,00	99,99	100,00	99,70
ATHÉNA SA							
53, rue de la Boétie, 75008 Paris	(38)						
N° Siren 304951833	France					99,70	99,70
CGS							
4, rue Danjou, 92517 Boulogne-Billancourt Cedex	(39)						
N° Siren 320685613	France					99,98	99,68
ALLIANZ HOLDING FRANCE I							
2/4, avenue du Général de Gaulle	(8)						
94220 Charenton-Le-Pont Cedex	(40)						
N° Siren 552013245	France			99,99	99,99		

		1999		1998		1997	
		% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
RHIMO HOLDING	(8)						
1, rue des Archebusiers, 67000 Strasbourg	(40)						
N° Siren 548501667	France			99,96	99,94		
SNC ALLIANZ BERCY							
16/18, avenue du Général de Gaulle							
94220 Charenton-le-Pont Cédex	(8)						
N° Siren 380849836	France	100,00	99,99	100,00	99,97		
AGF AG	(41)						
Bachemstrasse 4-6- 50676 Köln	Allemagne					100,00	100,00
AGF INVERSIONES							
Rue San Martin 550 2è étage							
1004 Buenos Aires	Argentine	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
AGEFIMMO	(13)						
35, rue de Laeken, 1000 Bruxelles	Belgique			100,00	90,73	100,00	82,10
AGF BELGIUM HOLDING (AGF ASSUBEL)							
35, rue de Laeken, 1000 Bruxelles	Belgique	90,73	90,73	90,73	90,73	82,10	82,10
ASSUBEL ETUDES ET GESTION	(13)						
35, rue de Laeken, 1000 Bruxelles	Belgique			99,99	90,69	99,90	82,10
ASSUBEL IMMO	(13)						
35, rue de Laeken, 1000 Bruxelles	Belgique			93,55	84,87	93,50	76,80
SOFI HOLDING							
35, rue de Laeken, 1000 Bruxelles	Belgique	100,00	90,73	100,00	90,70	100,00	82,10
SNA HOLDING	(14)						
Clarendon church St West HM DX, Hamilton	Bermudes	100,00	51,00				
AGF DO BRASIL							
26, rua Luiz Coelho							
01309-900 Consolação, Sao Paulo	Brésil	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
AGIART							
26, rua Luiz Coelho	(42)						
01309-900 Consolação, Sao Paulo	Brésil			100,00	100,00	100,00	100,00
BIC							
26, rua Luiz Coelho							
01309-900 Consolação, Sao Paulo	Brésil	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI AKWA							
Rue Manga Bell, BP 105	(15)						
Douala	Cameroun	64,99	43,40	99,99	66,30		
CANADA WEST AGENCIES							
400 Canada Place, 9777	(17)						
102, Avenue Edmonton - Alberta T5J 4G9	Canada					100,00	100,00
AGF NAFTA							
400 Canada Place, 9777	(17)						
102, Avenue Edmonton - Alberta T5J 4G9	Canada					100,00	100,00
AGF CHILE							
Hendaya 60, Las Condes, Santiago	Chili	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

		1999		1998		1997	
		% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
COLBERT							
Hendaya 60, Las Condes, Santiago	Chili	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
CORAL WAY							
Hendaya 60, Las Condes, Santiago	Chili	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
LAFAYETTE							
Hendaya 60, Las Condes, Santiago	Chili	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
RICHELIEU							
Hendaya 60, Las Condes, Santiago	Chili	46,60	46,60	46,60	46,60	46,60	46,60
ALLIANZ INVERSIONES							
Hendaya 60, Las Condes, Santiago	(43) Chili	99,99	99,99				
COLOMBIANA DE INVERSION							
Carrera 13 A N° 29-24, Bogota	(18) Colombie	60,00	60,00				
IMMO SPAIN							
Avenida de Burgos, N° 18 28036 Madrid	(4) Espagne	60,00	59,99	60,00	59,99	60,00	59,82
EFE							
Paseo de la Castellana n° 33, 28046 Madrid	(21) Espagne			100,00	86,77	99,90	85,90
INVERFENIX							
Paseo de la Castellana n° 33, 28046 Madrid	(21) (44) Espagne			100,00	86,80	100,00	86,00
FENIX SISTEMAS							
Llano Castellana n° 17, 28034 Madrid	(45) Espagne			100,00	86,77	100,00	86,00
SMASA							
Albacete, 5, 27027 Madrid	(46) Espagne					52,00	45,00
AGF IRELAND							
Burlington House - Burlington Road Dublin 4	(23) Irlande					100,00	100,00
AGF IRISH LIFE							
Burlington House - Burlington Road Dublin 4	(23) Irlande					66,30	66,30
AGF BENELUX							
14, bd Franklin Roosevelt 2450 Luxembourg	Luxembourg	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
AGF ESPANA							
14, bd Franklin Roosevelt 2450 Luxembourg	Luxembourg	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
ARLON							
99, rue des Trévières, 2628 Luxembourg	Luxembourg	100,00	90,73	100,00	90,68	100,00	82,10
ALLIANZ RAS SOUTH AMERICA (ARSA)							
Keizersgracht 484 1017 EH Amsterdam	(43) Pays-Bas	100,00	100,00				
AKKERMANS ASSURANTIENS HOLDING							
St Annastraat 280 6525 HB Nijmegen	(25) Pays-Bas	100,00	100,00				

		1999		1998		1997	
		%	%	%	%	%	%
		contrôle	intérêt	contrôle	intérêt	contrôle	intérêt
VAN ELTEN BEHEER							
Willemsplein 42	(25)						
6811 KD Arnhem	Pays-Bas	100,00	100,00				
RAS PARTICIPATIONS BV							
Weesperzijde 150	(25)						
1097 DS Amsterdam	Pays-Bas	100,00	100,00				
AGF INTERNATIONAL BV							
Keizersgracht 484							
1017 EH Amsterdam	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
EURO DRUKKER BEHEER							
Rokin 69	(24)						
1012 KL Amsterdam	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00		
HAVELAAR DRUKKER BEHEER							
Kamer 1054 WTC Beursplein 37	(24)						
3011 AA Rotterdam	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00		
N EN V							
Antwerpseweg 3	(24)						
2803 PB Gouda	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00		
ROYAL NEDERLAND HOLDING							
Coolsingel 139	(24)						
3012 AG Rotterdam	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00		
ASSURANCES FÉDÉRALES BV							
Keizersgracht 484	(47)						
1017 EH Amsterdam	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00		
ROYAL NEDERLAND VERZEKERINGSGROEP							
Coolsingel 139	(48)						
3012 AG Rotterdam	Pays-Bas			100,00	100,00		
FILM GARANTIE							
Ulica Foksal 11, 00372 Warszawa	(17)					85,00	83,00
PLANASA							
R Duque Palmela, 30-2ºD	(17)						
1200 Lisbonne	Portugal					72,72	71,71
AGF HOLDINGS UK							
41 Botolph Lane, London EC3R 8DL	Royaume-Uni	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
AGF ASIA							
100 Beach Road, 20-06/13 Shaw Towers							
Singapore 189702	Singapour	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

(1) La COFACE est déconsolidée au 1^{er} janvier 1998 suite à cession partielle.

(2) Un détail du périmètre d'EULER, du CDE et de SOPHIA est fourni à la fin de la présente note.

(3) AGF IART a absorbé PFA TIARD, ALLIANZ ASSURANCES et CAMAT IARD en 1999.

(4) Intégration du Groupe ATHÉNA au 31 décembre 1997.

(5) AGF VIE a absorbé PFA VIE, ALLIANZ VIE et RHIN et MOSELLE VIE en 1999.

(6) AGF LA LILLOISE (anciennement CAP) a absorbé LA LILLOISE en 1999.

(7) PFA RÉ cédée en 1999.

- (8) Intégration du groupe ALLIANZ au 1^{er} janvier 1998.
- (9) ARCALIS a absorbé la COMPAGNIE GÉNÉRALE DE PRÉVOYANCE en 1999.
- (10) Société intégrée à compter du 1^{er} janvier 1999.
- (11) Acquisition d'AGF ALLIANZ ARGENTINA VIDA avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 1999.
- (12) AGF ARGENTINA est déconsolidée au 30 juin 1999 pour fusionner avec ALLIANZ ARGENTINA afin de donner naissance à AGF ALLIANZ ARGENTINA qui est intégrée à partir du 1^{er} juillet 1999.
- (13) Création d'AGF BELGIUM INSURANCE résultant de la fusion d'AFILIFE, d'AGF L'ESCAUT, d'ASSUBEL ACCIDENTS, d'ASSUBEL ÉTUDES ET GESTION, d'AGEFIMO, d'ASSUBEL IMMO et d'ASSUBEL VIE.
- (14) Sociétés mises en équivalence jusqu'au 30 juin 1999 puis intégration globale jusqu'au 31 décembre 1999.
- (15) Sociétés intégrées au 1^{er} janvier 1998.
- (16) Création de la société FONCIAS VIE en 1999.
- (17) Sociétés déconsolidées au 31 décembre 1998.
- (18) Acquisition du groupe d'assurance COLSEGUROS fin 1999.
- (19) Cession de FRANCE LIFE (Corée), déconsolidée au 30 septembre 1999.
- (20) Sociétés ayant fusionné à effet rétroactif au 1^{er} janvier 1999. La nouvelle entité ALLIANZ SEGUROS est consolidée par intégration proportionnelle.
- (21) Intégration globale en 1998 puis proportionnelle en 1999.
- (22) Sociétés cédées avec effet au 1^{er} octobre 1998.
- (23) Sociétés cédées avec effet au 31 décembre 1998.
- (24) Intégration du groupe ROYAL NEDERLAND au 1^{er} juin 1998 avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 1998.
- (25) Acquisition avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1999.
- (26) Société cédée avec effet au 31 décembre 1998.
- (27) Sociétés mises en équivalence en 1998.
- (28) Financière UNIPHENIX déconsolidée suite à la fusion absorption par AGF BANQUE.
- (29) AGF BANQUE a absorbé ATHÉNA BANQUE en 1999.
- (30) Sociétés intégrées à compter du 1^{er} janvier 1997.
- (31) AGF FINANCE DISTRIBUTION créée en 1999.
- (32) LOCAPLUS Cession externe avec effet au 30 septembre 1998.
- (33) Sociétés ayant fusionné avec AGF ASSURANCES.
- (34) GFC, société mise en équivalence avec effet au 31 décembre 1998, FONCINA est consolidée chez GFC (1^{er} janvier 1997).
- (35) GARONOR, société cédée avec effet au 1^{er} octobre 1998.
- (36) Sociétés absorbées par EFI, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1998.
- (37) KLÉBER CIMAROSA, cédée avec effet au 1^{er} octobre 1998.
- (38) ATHÉNA SA absorbée par ALLIANZ HOLDING FRANCE I, avec effet au 1^{er} janvier 1998.
- (39) CGS intégrée globalement au 31 décembre 1997 (groupe ATHÉNA) et mise en équivalence au 31 décembre 1998.
- (40) AGF ASSURANCES a absorbé RHIMO HOLDING et ALLIANZ HOLDING FRANCE en 1999.
- (41) AGF AG, société cédée avec effet au 29 mai 1998.
- (42) Société qui a été absorbée par AGF DO BRASIL en juin 1999.
- (43) Acquisition de ARSA qui détient ALLIANZ INVERSIONES.
- (44) Les sociétés PROTEL et UNION IMMOBILIARIA ont fusionné avec INVERFENIX.
- (45) Société déconsolidée au 1^{er} janvier 1999.
- (46) SMASA société cédée avec effet au 1^{er} janvier 1998.
- (47) Société intégrée avec effet au 1^{er} janvier 1998.
- (48) Société qui a été absorbée par ROYAL NEDERLAND HOLDING au 1^{er} janvier 1999.

Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	1999		1998		1997	
	% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
Sociétés d'assurance et de réassurance						
SACNAS (Société d'Assistances Internationales)						
2, rue Fragonard, 75017 Paris Cedex 17	(1)					
N° Siren 301763116	France	50,00	36,00			
PROTEXIA FRANCE						
53, rue de la Thibaudière, 69007 Lyon						
N° Siren 382276624	France	83,66	49,98	50,00	50,00	50,00
ALLIANZ COMPANIA DE SEGUROS Y REASEGUROS						
C/Tarragona, 109	(2)					
08014 Barcelona	Espagne	50,00	48,23			
EUROVIDA						
Calle José Ortega y Gasset n°29	(3)					
28006 Madrid	Espagne	50,00	25,50			
FENIX SEGUROS (FENIX DIRECTO)						
Calle Albacete 5, 28027 Madrid	(4)					
	Espagne	50,00	48,23			
ARAG BELGIQUE						
306, avenue Louise, 1050 Bruxelles	(5)					
	Belgique				49,90	41,00
PROTEXIA INTERNATIONAL						
11, rue Beaumont						
L - 1219 Luxembourg	Luxembourg	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00
ASTRÉE						
45, avenue Kheireddine Pacha	(6)					
1002 Tunis Belvedere	Tunisie			21,70	21,70	21,70
AGF GARANTI						
Buyukdere Cad. n°32	(7)					
80290 Mecidiyeköy Istanbul	Turquie				50,00	50,00
AGF GARANTI HAYAT						
Buyukdere Cad. n°32	(8)					
80290 Mecidiyeköy Istanbul	Turquie				50,00	50,00
ELVIA TRAVEL INSURANCE GROUP						
Badenerstrasse 6, 8004 Zurich	Suisse	50,00	50,00			
ELMONDA						
Badenerstrasse 6, 8004 Zurich	Suisse	50,00	50,00			
Sociétés holding						
AGF RAS HOLDING BV						
Keizersgracht 484	(9)					
1017 EH Amsterdam	Pays-Bas	50,00	50,00			
DOGUS AGF						
Istinye Yukusu	(10)					
80860 Istanbul	Turquie				50,00	50,00

			1999		1998		1997	
			%	%	%	%	%	%
			contrôle	intérêt	contrôle	intérêt	contrôle	intérêt
Sociétés immobilières								
INVERFENIX	(4)							
Paseo de la Castellana n° 33, 28046 Madrid	Espagne		50,00	48,23				
EFE	(4)							
Paseo de la Castellana n° 33, 28046 Madrid	Espagne		50,00	48,23				

(1) Mise en équivalence en 1998 puis intégration proportionnelle en 1999. Un détail du périmètre de la SACNAS est fourni à la fin de la présente note.

(2) Société qui résulte de la fusion d'ALLIANZ RAS SEGUROS, d'AGF UNION FENIX et d'ATHÉNA SÉGUROS.

(3) Société acquise à effet du 1^{er} janvier 1999.

(4) Intégrée globalement en 1998.

(5) ARAG BELGIQUE est cédée le 1^{er} mars 1998.

(6) Mise en équivalence en 1999.

(7) AGF GARANTI, société d'assurance mixte déconsolidée au 30 septembre 1998.

(8) AGF GARANTI HAYAT, société d'assurance mixte déconsolidée au 30 septembre 1998.

(9) Acquisition avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1999.

(10) DOGUS AGF, société holding déconsolidée au 30 septembre 1998.

Entreprises en équivalence

		1999		1998		1997	
		% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
Sociétés d'assurance de courtage							
SACNAS (Société d'Assistances Internationales)							
2, rue Fragonard, 75017 Paris Cedex 17	(1)						
N° Siren 301763116	France			50,71	50,71	50,86	50,86
FRANCE SECOURS INTERNATIONAL ASSISTANCE							
Tour Gallieni 2,							
36, avenue du Général de Gaulle, 93175 Bagnolet	(2)						
N° Siren 712044973	France			82,00	56,86	82,00	56,86
CGS							
4, rue d'anjou, 92517 Boulogne-Billancourt Cedex	(3)						
N° Siren 320685613	France			99,98	50,71		
GROUPE A.M.							
Aachener und Münchener Allee 9							
52074 Aachen	(4)					26,30	31,63
COFACE CHILE							
Hendaya 60, Las Condes, Santiago	(5)	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00
AXIOMA INSURANCE							
2 Ioannis Clerides Street, Democritos Court,	(6)						
Flat 83, CY-1070 Nicosia	(7)			30,00	30,00		
SNA SAL							
PO Box : 11-4805, 16-6528	(6)						
Beyrouth	(7)			27,84	27,84		
SNA RÉ							
PO Box : 11-4805, 16-6528, Beyrouth	(7)			30,00	30,00		
MBA LIFE							
Levels 40, Menera Lion, 165 Jalan Ampang							
50780 Kuala Lumpur		22,91	22,91	22,92	22,92	22,90	22,90
MBA NON LIFE							
Levels 40, Menera Lion, 165 Jalan Ampang							
50780 Kuala Lumpur		22,91	22,91	22,90	22,90	22,90	22,90
GROUPE MUTUEL VIE							
Avenue de la gare, 20, 1950 Sion		20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00
ASTRÉE							
45, avenue Kheireddine Pacha	(8)						
1002 Tunis Belvedere		22,87	22,87				
ADRIATICA DE SEGUROS							
Generencia General, Piso I	(9)						
Avenida Andrés Bello, Caracas				37,07	37,07		
Banques et établissements financiers							
ODDO							
12, bd de la Madeleine, 75009 Paris	(10)						
N° Siren 652027384	France	26,98	26,98	26,98	26,98	25,03	25,03
IMMOBILIARIA DRIAVENA							
Generencia General, Piso I	(9)						
Avenida Andrés Bello, Caracas				37,07	37,07		

		1999		1998		1997	
		%	%	%	%	%	%
		contrôle	intérêt	contrôle	intérêt	contrôle	intérêt
Sociétés de portefeuille et immobilières							
COMPAGNIE FONCIÈRE DE LA CITÉ							
28, rue Dumont d'Urville, 75016 Paris	(11)						
N° Siren 403267651	France					34,00	34,00
SA DU CHÂTEAU LAROSE TRINTAUDON							
33112 Saint Laurent de Médoc							
N° Siren 308364645	France	99,69	99,69	99,69	99,69	99,69	99,69
GECINA (G.F.C)							
Tour Franklin, La Défense 08, 92042 Paris-La Défense	(12)						
N° Siren 592014476	France	25,86	25,83	33,95	33,91		
SOCIM							
13, rue Notre-Dame des Victoires, 75002 Paris	(13)						
N° Siren 632019261	France					23,02	23,02
LT CHILE S.A							
Hendaya N° 60 - Piso 7 - Santiago	Chili	100,00	99,68	100,00	99,69	99,99	99,68
VINA DE LAROSE							
Hendaya 60, Las Condes, Santiago	Chili	55,69	55,51	41,83	41,70	41,86	41,73
EUROPENSIONES							
Calle José Ortega y Gasset n°29	(14)						
28004 Madrid	Espagne	24,50	24,50				
AGF ATLANTICO							
Plaza Santa Maria Soledad Torres Acosta, 2							
28004 Madrid	Espagne	24,12	24,12	50,00	43,40	50,00	45,00
SNA HOLDING							
PO Box : 11-4805, 16-6528, Beyrouth	(7)						
	Liban			30,00	30,00		
ALBATROZ							
Rua Frédéric Arouca, N° 100	(15)						
2750 Cascais	Portugal					20,00	19,72
MONDIAL TURKEY							
Buyukdere Cad. n°32	(16)						
80290 Mecidiyeköy Istanbul	Turquie					20,00	10,00

(1) Mise en équivalence en 1998 puis intégration proportionnelle en 1999.

(2) FSI est déconsolidée en 1999.

(3) CGS intégrée globalement au 31 décembre 1997 (groupe ATHÉNA), mise en équivalence au 31 décembre 1998 et déconsolidée en 1999.

(4) Le groupe AM est cédé le 1^{er} juin 1998 avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 1998.

(5) Sociétés intégrées au 1^{er} janvier 1997.

(6) Sociétés intégrées au 1^{er} janvier 1998.

(7) Sociétés mises en équivalence jusqu'au 30 juin 1999 puis intégration globale jusqu'au 31 décembre 1999.

(8) Intégrée proportionnellement en 1998.

(9) Mise en équivalence en 1998 puis intégration globale en 1999.

(10) ODDO est comprise dans le périmètre d'AGF BANQUE.

(11) COMPAGNIE FONCIÈRE DE LA CITÉ, société cédée avec effet au 1^{er} octobre 1998.

(12) Un détail du périmètre de GECINA est fourni à la fin de la présente note.

(13) La Socim est déconsolidée au 1^{er} janvier 1998 suite à cession.

(14) Société acquise à effet du 1^{er} janvier 1999.

(15) Intégration du Groupe ATHÉNA au 31 décembre 1997.

(16) Société déconsolidée au 30 septembre 1998.

Périmètre du groupe EULER	Méthode Consolidation	1999		1998		1997		
		%	%	%	%	%	%	
		contrôle	intérêt	contrôle	intérêt	contrôle	intérêt	
EULER								
I, rue Euler, 75008 Paris								
N° Siren 552040594	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
EULER - SFAC								
I,3,5, rue Euler, 75008 Paris								
N° Siren 348920596	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
EULÉR - SFAC CRÉDIT								
I, rue Euler, 75008 Paris								
N° Siren 388236853	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
EULÉR - SFAC RECOUVREMENT								
I, rue Euler, 75008 Paris								
N° Siren 388238026	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE FACTORING - SFF								
Tour d'Asnières, 4, avenue Laurent Cély								
92608 Asnières		(1)						
N° Siren 642041560	France	Proportionnelle	65,00	47,78	92,54	92,54	92,38	92,38
EULÉR SERVICES								
I, rue Euler, 75008 Paris		(2)						
N° Siren 414960377	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00		
FINANCIÈRE EULER								
5, rue Euler, 75008 Paris								
N° Siren 388093064	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
EULER SFAC NOTATION								
I, rue Euler, 75008 Paris								
N° Siren 388 224 644	France	Globale	100,00	100,00				
EULER SFAC ASSET MANAGEMENT								
I, rue Euler, 75008 Paris								
N° Siren 422 728 956	France	Globale	100,00	100,00				
FINANCIÈRE EUROPÉENNE D'AFFACTURAGE								
Tour d'Asnières, 4, avenue Laurent Cély								
92608 Asnières	France	Proportionnelle	50,00	50,00				
SLIFAC								
123, rue Salvador Allendé BP303,								
62003 Nanterre Cedex	France	Proportionnelle	65,00	47,78				
CRÉDIT LYONNAIS EUROFACTOR FRANCE								
19, boulevard des Italiens, 75002 Paris	France	Proportionnelle	65,00	47,78				
CRÉDIT LYONNAIS FACTORING GMBH								
Freischutzstrasse 94, Munich	Allemagne	Proportionnelle	65,00	47,78				
QBE TRADE INDEMNITY LTD								
(ex Trade Indemnity Australia Ltd)								
31, Queen Street - Melbourne VIC 3000	Australie	MEE	25,10	25,10	25,10	25,10	25,10	25,10
EULÉR - COBAC BELGIUM SA								
Rue Montoyer 15 - B-1000 Bruxelles								
RC Bruxelles 31 955	Belgique	Globale	70,00	70,00	70,00	70,00	70,00	70,00

Méthode Consolidation	1999		1998		1997			
	%	%	%	%	%	%		
	contrôle	intérêt	contrôle	intérêt	contrôle	intérêt		
COBAC SERVICES BELGIUM (ex CODAREC)								
Rue Montoyer 15 - B-1000 Bruxelles								
RC Bruxelles 458 033	Belgique	Globale	100,00	70,00	100,00	70,00	100,00	70,00
CRÉDIT LYONNAIS EUROFACTORS SA								
140, avenue Louise, 1050 Bruxelles								
Belgique	Proportionnelle	65,00	47,78					
CRÉDIT LYONNAIS IBERICA DE FACTORING								
Serrano 21 - 6a Planta, 28001 Madrid								
Espagne	Proportionnelle	65,00	47,78					
AMERICAN CREDIT INDEMNITY								
100 E. Pratt Street- 5th Floor								
Baltimore MD 21202	États-Unis	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	49,68
AMERICAN CRÉDIT INDEMNITY HOLDING								
12 E. 49th Street- Floor 36								
New York 10 017	États-Unis	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	50,00	49,68
AMERICAN CREDIT INDEMNITY SERVICES								
100 E. Pratt Street- 5th Floor								
Baltimore MD 21202	États-Unis	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00		
EULER - SIAC SPA								
Via Raffaello Matarazzo								
00139 Roma	Italie	Globale	88,39	88,39	88,39	88,39		
SIAC SERVICES SPA								
Via Raffaello Matarazzo								
00139 Roma	Italie	Globale	100,00	88,39	100,00	88,39		
DIMENSIONE S.R.L								
Via dei Prati Fiscali n. 199								
00139 Roma	Italie	Globale	76,16	67,32	76,16	67,32		
EULER RÉ								
6B, route de Trèves -								
L -2633 Senningerberg	Luxembourg	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
EULER ACI SERVICIOS, SA DE CV								
AV, Ejercito Nacional n°423, 6 Piso								
Col. Granada, Mexico, DF 11570	Mexique	Globale	100,00	100,00				
QBE TRADE INDEMNITY NEW ZEALAND LTD								
(ex TRADE INDEMNITY								
NEW ZEALAND LTD) Nouvelle-Zélande								
151, Queen Street - Auckland								
		MEE	-	25,10	-	25,10	25,10	25,10
EULER COBAC NEDERLAND N.V								
Reitscheweg 7H - PB 70571								
NL - 5201 CZ's - Hertogenbosch								
RC Hertogenbosch : 75 555	Pays-Bas	Globale	93,67	65,57	93,67	65,57	93,67	65,57
EULER - COBAC SERVICES B.V								
Reitscheweg 7H - PB 70571								
NL - 5201 CZS - HERTOGENBOSCH								
RC Hertogenbosch : 76 965	Pays-Bas	Globale	100,00	67,83	100,00	67,83	100,00	67,83
INTERPOLIS KREDIETVERZEKERINGEN								
Pettelaarpark 20, 5216 PD's-Hertogenbosch								
Nederland	Pays-Bas	(2) Proportionnelle	45,00	29,51	45,00	29,51		

	Méthode Consolidation	1999		1998		1997	
		%	%	%	%	%	%
		contrôle	intérêt	contrôle	intérêt	contrôle	intérêt
INTERPOLIS SERVICES BV							
Pettelaarpark 20, 5216							
PD's-Hertogenbosch							
Nederland	Pays-Bas	Proportionnelle	50,00	32,78	50,00	32,78	
SOCIEDADE CRÉDIT LYONNAIS EUROFACTORING SA							
Avenue Duque de Avila 141							
- 3° Dto, 1050 Lisbonne	Portugal	Proportionnelle	65,00	47,78			
EULER HOLDING UK PLC							
1, Canada Square							
- London E14 5DX	Royaume-Uni	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
EULER TRADE INDEMNITY PLC							
1, Canada Square							
- London E14 5DX	Royaume-Uni	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
EULÉR TRADE INDEMNITY							
Risk Services LTD							
1, Canada Square - London E14 5DX							
	Royaume-Uni	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
EULÉR TRADE INDEMNITY							
Collections LTD							
1, Canada Square							
- London E14 5DX	Royaume-Uni	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
EULÉR INTERNATIONAL							
1, Canada Square - London E14 5DX							
	Royaume-Uni	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	
CRÉDIT COMMERCIAL FINANCE							
3 Muirfield Crescent							
- Docklands, London E14 9 GL	Royaume-Uni	Proportionnelle	65,00	47,78			

(1) La société SFF était intégrée globalement en 1999.

(2) Sociétés intégrées au 1^{er} janvier 1998.

Périmètre du groupe COFACE

	Méthode consolidation	1999		1998		1997	
		% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
COFACE							
12, cours Michelet - La Défense 10							
92800 Puteaux	Globale					100,00	100,00
COFACRÉDIT							
Tour Facto - 18, rue Hoche Cedex 88							
92988 Paris - La Défense	MEE					36,00	36,00
COFINPAR							
12, cours Michelet - La Défense 10							
92800 Puteaux	Globale					100,00	100,00
SCRL							
5, quai Jayr							
69009 Lyon	Globale					100,00	100,00
BOTTIN							
4, rue André Boule - 94961 Créteil cédex 09	Globale					100,00	100,00
CODINF SERVICES							
91, rue de Malte - 75011 Paris	MEE					30,00	30,00
ON LINE							
37, rue Louis de Broglie - 21000 Dijon	MEE					40,00	40,00
PIGUET							
2, place de la Bourse - 69289 Lyon cedex 2	Globale					100,00	100,00
SOGÉAD							
5, quai Jayr - 69009 Lyon	Globale					100,00	100,00
SPEC							
31, rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret	Globale					100,00	100,00
UNISTRAT ASSURANCES							
161-163, rue de Courcelles							
75017 Paris	MEE					33,76	33,76
DIE ALLGEMEINE KREDIT							
Isaac-Fulda-Allee 1							
55124 Mainz - Allemagne	Globale					50,01	50,01
ALLGEMEINE KREDIT INFORMATIONEN							
Isaac-Fulda-Allee 1							
55124 Mainz - Allemagne	Globale					100,00	50,01
LA VISCONTEA SERVIZI (ex AURATEC)							
Via Losana, 20							
13051 Biella BI - Italie	Globale					100,00	59,05
COFACE VERMÖGENSVERWALTUNG							
Savigny Str. 71							
60325 Frankfurt - Allemagne	Globale					100,00	100,00
COFACE ITALIA							
Via Bensi 12-5							
20152 Milan - Italie	Globale					100,00	100,00
COGESTIMMO							
12, cours Michelet - La Défense 10							
92800 Puteaux	Globale					100,00	100,00

Méthode consolidation	1999		1998		1997	
	%	%	%	%	%	%
	contrôle	intérêt	contrôle	intérêt	contrôle	intérêt
GRAYDON HOLDING						
Hullenbergweg 260						
1101 BV Amsterdam ZO - Hollande	MEE				27,50	27,50
INTERCREDIT INFORMATION HOLDING						
Zelinkgasse 10						
1010 Wien - Autriche	Proportionnelle				50,00	50,00
INTERCREDIT PRAHA						
Seifertova 9CZ - 13000 Prague - Rep Tcheque	Proportionnelle				50,00	35,50
INTERCREDIT WARZAWA						
UL Mokotowska 49 PL - 00950 Varsovie - Pologne	Proportionnelle				50,00	29,25
INTERCREDIT LJUBLJANA						
Cankarjeva 3 SLO - 61000 Ljubljana - Slovénie	Proportionnelle				50,00	30,00
INTERCREDIT BRATISLAVA						
Safarikovo Namestie 7 SK						
81102 Bratislava - Slovaquie	Proportionnelle				50,00	42,50
INTERCREDIT SOFIA						
14 GM Dimitrov Blvd, BG - 1797 Sofia - Bulgarie	Proportionnelle				50,00	32,50
INTERCREDIT BUCAREST						
Str Albotei nr 25, sector I,						
RO- 71546 Bucarest - Roumanie	Proportionnelle				50,00	30,00
INTERCREDIT BUDAPEST						
Kalvaria ter 7 h - 1089 Budapest - Hongrie	Proportionnelle				50,00	35,00
LONDON BRIDGE FINANCE						
15, Appold Street						
London EC2A 2DL - Grande-Bretagne	MEE				100,00	100,00
ÖSTERREICHISCHE KREDITVERSICHERUNGS						
Stubenring 24						
1010 Wien - Autriche	Globale				79,17	59,37
ÖKV KREDITINFORMATIONEN						
Stubenring 24						
1010 Wien - Autriche	Globale				100,00	59,37
RÉACOMEX						
Immeuble Centre Europe - 5 place de la Gare						
L-1616 Luxembourg	Globale				100,00	100,00
LA VISCONTEA						
Via Bensi 12-5						
20152 Milan - Italie	Globale				59,05	59,05

Périmètre du groupe CDE

	Méthode consolidation	1999		1998		1997	
		% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
COMPTOIR DES ENTREPRENEURS							
37, boulevard Vauban							
78280 Guyancourt - Saint-Quentin-en-Yvelines	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
COMPTOIR FINANCIER DE GARANTIE (CFG)							
37, boulevard Vauban							
78280 Guyancourt	Globale	99,99	99,99	100,00	100,00	100,00	100,00
COMPTOIR DE BANQUE							
35, boulevard Vauban							
78280 Guyancourt	Globale	99,19	99,19	99,22	99,22	99,22	99,22
INVESTIMUR							
114, avenue Émile Zola	(1)						
75280 Paris	Globale					48,41	48,41
GROUPE LA HÉNIN EPARGNE CRÉDIT							
73, rue d'Anjou							
75381 Paris Cedex 08	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00		
INVESTIMUR NOUVELLE							
114, avenue Émile Zola	(1)						
75280 Paris	Globale	99,99	99,99	48,41	48,41		
SOREGA							
37, boulevard Vauban							
78280 Guyancourt	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
SIPARI VOLNEY							
37, boulevard Vauban							
78280 Guyancourt	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
GRAMAT BALARD							
37, boulevard Vauban							
78280 Guyancourt	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
ICDE							
37, boulevard Vauban							
78280 Guyancourt	Globale	99,98	99,98	100,00	100,00	100,00	100,00
SIPARI							
37, boulevard Vauban							
78280 Guyancourt	Globale	99,99	99,99	100,00	100,00	100,00	100,00
FONTAINE GILBERT							
37, boulevard Vauban							
78280 Guyancourt	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
COMPTOIR DES ENTREPRENEURS PATRIMOINE							
37, boulevard Vauban							
78280 Guyancourt	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
FONCIÈRE DU COMPTOIR DES ENTREPRENEURS							
37, boulevard Vauban							
78280 Guyancourt	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
GAILLON PARTICIPATIONS							
37, boulevard Vauban							
78280 Guyancourt	Globale	100,00	99,99	100,00	100,00	100,00	100,00

	Méthode consolidation	1999		1998		1997	
		% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
GAILLON BRITANNIA							
37, boulevard Vauban							
78280 Guyancourt	Globale	100,00	99,99	100,00	100,00	100,00	100,00
GROUPE VENDÔME INVESTISSEMENTS							
41, boulevard Vauban							
78280 Guyancourt	Globale	99,99	99,99	100,00	100,00	100,00	100,00
RAMBOUILLET DAUMESNIL							
37, boulevard Vauban							
78280 Guyancourt	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
VAUBAN MOBILISATIONS GARANTIE							
223, rue Saint-Honoré							
75001 Paris	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
SOFIPAR							
45, rue Cambon	(2)						
75001 Paris	Proportionnelle	25,00	(3)	25,00	(3)	25,00	(3)
SOFICHAR							
44/46, allée Gambetta							
92110 Clichy	MEE			20,00	20,00	20,00	20,00
CAPRI RÉSIDENCES							
L'Atrium - 6, place Abel Gance	(4)						
92652 Boulogne	MEE	35,00	35,00	35,00	35,00		

(1) Cession de l'activité location simple au 9 avril 1998, intégration d'INVESTIMUR NOUVELLE au 9 avril 1998.

(2) SOFIPAR est intégré globalement au 1^{er} semestre 1998.

(3) Le pourcentage d'intérêt appliqué est déterminé par référence aux gages rachetés par cette société, provenant des prêts aidés gérés par le COMPTOIR DES ENTREPRENEURS.

(4) Intégration de CAPRI RESIDENCES au 2^e semestre 1998.

Périmètre du groupe SOPHIA

	Méthode consolidation	1999		1998		1997	
		%	%	%	%	%	%
		contrôle	intérêt	contrôle	intérêt	contrôle	intérêt
SOPHIA SA (ex-SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INTERBAIL)							
14, rue Pergolèse, 75116 Paris							
N° Siren 315228163	Globale	100,00	100,00	78,85	78,85		
SOPHIA							
63, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris							
N° Siren 712037092	(1) Globale			100,00	100,00	100,00	100,00
SOFÉRBAIL							
63, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris							
N° Siren 321853574	Globale	92,80	92,80	92,16	92,16	92,16	92,16
SOPHIA - BAIL							
63, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris							
N° Siren 343183901	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
SOPHIA - MUR							
63, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris							
N° Siren 348679382	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	75,51	100,00
FINEXTEL							
63, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris							
N° Siren 692039035	(1) Globale			86,83	86,83	86,83	86,83
FINEXIMMO							
63, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris							
N° Siren 352220743	(1) Globale			100,00	86,83	0,00	86,83
SAS FINEXIMMO - CLICHY							
63, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris							
N° Siren 399825546	Globale	100,00	100,00	90,00	78,15	0,00	78,15
SAS MALESHERBES - SAINT-AUGUSTIN							
63, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris							
N° Siren 410745004	Globale	100,00	100,00	100,00	86,83	0,00	86,83
SCI CHAMPS - ELYSÉES - VERNET							
63, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris							
	Globale	100,00	100,00	100,00	86,83	0,00	86,83
SCI BOULOGNE PONT DE SÈVRES							
63, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris							
	Globale	49,99	49,99	49,99	43,41	0,00	43,41
INTERBAIL S.A							
14, rue Pergolèse, 75116 Paris							
N° Siren 389625849	(1) Globale			100,00	100,00		
SA INTERCITÉS							
14, rue Pergolèse, 75116 Paris							
N° Siren 324228220	(2) Globale			100,00	100,00		

	Méthode consolidation	1999		1998		1997	
		% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
SCI INTERPROVENCE							
14, rue Pergolèse, 75116 Paris							
N° Siren 408956647	Globale	99,50	99,50	99,50	99,50		
SCI INTERALLONNE							
14, rue Pergolèse, 75116 Paris							
N° Siren 408956191	Globale	99,50	99,50	99,50	99,50		
SCI INTERGRANDSTADE							
14, rue Pergolèse, 75116 Paris							
N° Siren 408956423	Globale	99,50	99,50	99,50	99,50		
INTER LA PLAINE							
14, rue Pergolèse, 75116 Paris							
N° Siren 414804468	Globale	100,00	100,00	99,50	100,00		
SCI INTER - IVRY							
14, rue Pergolèse, 75116 Paris							
N° Siren 412558918	Globale	99,50	99,50	99,50	99,50		
SCI INTERPARISUD IV							
14, rue Pergolèse, 75116 Paris							
N° Siren 408956811	Globale	99,50	99,50	99,50	99,50		
SA COMPAGNIE HOTELIÈRE DU TUNNEL							
14, rue Pergolèse, 75116 Paris							
N° Siren 393147269	MEE	99,98	99,98	99,98	99,98		
SA FIGEMI							
63, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris							
N° Siren 314592726	(1) Globale			99,89	99,89	99,89	99,89
NEUILLY STATIONNEMENT							
63, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris							
N° Siren 342636933	Globale	99,40	99,40	99,40	99,40	99,40	99,40
SCI NANTERRE I							
63, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris							
N° Siren 384764452	(3) Globale			100,00	100,00	0,00	100,00
SCI NANTERRE II							
63, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris							
N° Siren 384812285	(3) Globale			100,00	100,00	0,00	100,00
SCI 60-62, rue du Louvre							
63, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris							
N° Siren 399667765	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
SC LÉ BAS NOYER							
63, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris							
N° Siren 348830050	Globale	93,75	93,75	93,75	93,75	93,75	93,75
SCI MARNE BROSSOLETTE (ex SCI CHARRON CH. ÉLYSÉES)							
63, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris							
N° Siren 400117438	Proportionnelle	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00

	Méthode consolidation	1999		1998		1997	
		%	%	%	%	%	%
		contrôle	intérêt	contrôle	intérêt	contrôle	intérêt
SCI RUE LORD BYRON 63, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris N° Siren 417618964	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	79,07	100,00
SCI TOUR LYON BERCY 63, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris N° Siren 417902582	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	57,33	100,00
SAS FINANCIÈRE WILSON 63, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris N° Siren 414974287	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00		
SAS WILSON S.A.S 8, rue Félix Pyat, 92800 Puteaux-la-Défense N° Siren 348402728	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00		

(1) La société FINANCIÈRE INTERBAIL a absorbé SOPHIA, FINEXTEL, FINEXIMMO, INTERBAIL SA et SA FIGEMI, puis devient SOPHIA SA.

(2) Fusion avec SOFERBAIL.

(3) Confusion de patrimoine avec SOPHIA MUR.

Périmètre du groupe

SACNAS-ASSISTANCE

			1999		1998		1997	
	Méthode		%	%	%	%	%	%
	consolidation		contrôle	intérêt	contrôle	intérêt	contrôle	intérêt
SACNAS								
2, rue Fragonard, 75017 Paris								
N° Siren 301763116	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
SACNAS INTERNATIONAL								
2, rue Fragonard, 75017 Paris								
N° Siren 353336134	France	Globale	99,98	99,98	99,98	99,98	99,98	99,98
CITEA SERVICES								
Immeuble Le Quintet, 4, rue Danjou, 92100 Boulogne								
N° Siren 389550328	France	Globale	99,30	83,62	99,30	70,43	99,30	70,43
ELUCYDÉE								
67, boulevard Bessières, 75017 Paris								
N° Siren 383828142	France	Globale	98,59	83,02	98,50	69,93	89,06	63,17
FRANCE SECOURS INTERNATIONAL								
ASSISTANCE (FSIA)								
36, av. Charles de Gaulle, 93175 Bagnolet Cedex								
N° Siren 712044973	France	Globale	81,99	81,99	50,99	50,99	50,99	50,99
GESTION TÉLÉSECURITÉ SERVICE (GTS)								
81, rue Pierre Sémar, 92324 Chatillon Cedex								
N° Siren 330377193	France	Globale	99,97	84,18	100,00	70,90	99,98	70,91
SAGÉ								
175, rue Blomet, 75015 Paris								
N° Siren 325785285	France	Globale	99,93	84,13	99,93	70,86	99,93	70,87
MONDIAL ASSISTANCE FRANCE (MAF)								
2, rue Fragonard, 75017 Paris								
N° Siren 351431937	France	Globale	88,90	88,90	86,90	86,90	86,90	86,90
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE DÉPANNAGE								
ET DE SERVICES (SFDS)								
Immeuble Le Quintet, 4, rue Danjou, 92100 Boulogne								
N° Siren 325348217	France	Globale	99,50	96,59	99,50	93,29	99,50	93,29
SOCIÉTÉ EUROPÉENNE DE								
PROTECTION ET DE SERVICE								
D'ASSISTANCE À DOMICILE (SEPSAD)								
2, rue Fragonard, 75017 Paris Cedex 17								
N° Siren 418717666	France	Globale	55,99	47,15	56,00	39,72		
BOURBON SERVICE ET ASSISTANCE (BSA)								
11, rue Roland Garros, 97400 Saint-Denis								
N° Siren 403195712	France	Globale	59,88	50,42	59,88	42,47	59,88	42,47
SACNAS EAST ASIA								
2, rue Fragonard, 75017 Paris								
N° Siren 394944664	France	Globale	96,80	96,80	96,80	96,80	96,80	96,80
SACNAS DÉVELOPPEMENT								
190 ter, avenue de Clichy, 75017 Paris								
N° Siren 342596012	France	Globale	87,99	84,21	78,99	70,93	78,99	70,93

	Méthode consolidation	1999		1998		1997		
		% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt	
CGS								
4, rue d'Anjou, 92517 Boulogne-Billancourt Cedex	(1) Globale			99,98	86,88			
France								
MAP	(2)							
2, rue Fragonard, 75017 Paris Cedex 17	Globale			99,20	99,20	99,20	99,20	
France								
SEDAA	(2)							
2, rue Fragonard, 75017 Paris Cedex 17	Globale			98,00	97,98	98,00	97,98	
France								
TELAP	(3)							
2, rue Fragonard, 75017 Paris Cedex 17	Globale					99,90	99,10	
France								
MONDIAL SERVICE (MS)								
Mainzer Strasse 75, 65189 Wiesbaden								
N° Siren HRB 7122	Allemagne	Globale	100,00	99,98	100,00	99,98	100,00	99,98
DUTCH INTERNATIONAL MOBILITY ASSISTANCE								
Postbus 220, 3970 AE, Driebergen								
N° Siren 30096198	Allemagne	Globale	100,00	99,98	100,00	99,98	100,00	99,98
CODIMA								
Stationsweg 15, 3972 KA Driebergen								
N° Siren HI142224000	Allemagne	Globale	100,00	99,98	100,00	99,98	100,00	99,98
ENEIDE	(4)							
Mainzer Strasse 75, 65189 Wiesbaden	Allemagne	MEE			25,21	25,20		
MERCOSUL ASSISTANCE ARGENTINE								
French 3155, 3 Piso, 1425 Buenos-Aires	(5)							
N° Siren 10000788	Argentine	Globale	100,00	99,99	100,00	99,99	100,00	99,99
GAMANI								
Franzensbrückenstrabe 26/5, A-1020 Vienne								
N° Siren FN 45835 F	Autriche	Globale	75,00	74,99	75,00	74,99	75,00	74,99
SOCIÉTÉ BELGE D'ASSISTANCE INTERNATIONALE (SBAI)								
412 Avenue de Tervueren, 1150 Bruxelles								
N° Siren 438767	Belgique	Globale	90,00	89,99	65,00	64,99	65,00	64,80
SOCIÉTÉS BELGES DES SERVICES TÉLÉPHONIQUES (SBST)								
412 Avenue de Tervueren, 1150 Bruxelles								
N° Siren 400674	Belgique	Globale	100,00	90,49	100,00	66,74	100,00	66,56
MERCOSUL ASSISTANCE BRÉSIL								
Rua Tomé de Sousa 15, 09710-240 - Centro São Bernardo do Campo - SP								
N° Siren 52910023/0001-37	Brésil	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	50,00	50,00
CORPORATION CANADIENNE D'ASSISTANCE INTERNATIONALE (CCAI)								
770 Sherbrooke West, Suite 501, Montréal, Québec H3A 1G1	Canada	Globale	95,00	94,98	95,00	94,98	95,00	94,98
COMPANIA DE ASISTANCIA SUDAMERICANA SA (CAS SA)								
La Concepcion 266 - Piso 4 Providencia - Santiago de Chile								
N° Siren 21184	Chili	Globale	75,01	75,00	75,01	75,00	75,01	75,00

Méthode consolidation			1999		1998		1997	
			% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
CASBROK								
La Concepcion 266 - Piso 4 Providencia - Santiago de Chile								
N° Siren 10335	Chili	Globale	99,98	74,98	99,99	74,98	99,99	74,98
SOCIEDAD MUNDIAL DE ASISTENCIA SA (SMASA SA) - Calle Albacete 5, Madrid 28027 (6)								
N° Siren A-2867444	Espagne	Globale	88,51	88,50	76,49	76,47	36,49	36,48
ASSISTANCE SERVICES OF AMERICA (ASA) 8050 Southern Maryland Bd Owings, (7) Maryland - 20736 Etats-Unis								
N° Siren 158921	Grèce	Globale	51,00	50,99	51,00	50,99	51,00	50,99
POLY ASSISTANCE ET SERVICES (PAS) 3, rue Premetis et 364 avenue Voulagmenis, Athènes 17342								
ASSISTANCE & SERVICES CORPORATION OF IRELAND (ASCI) Mondial House Whitefriars - Aungier Street, Dublin 2								
N° Siren 163174	Irlande	Globale	100,00	99,98	100,00	99,98	100,00	99,98
SIAS / PERMATEL, SOCIETA ITALIANA DI ASSICURAZIONI E RIASSICURAZIONI Viale Palmiro Togliatti, 1625, 00155 Roma N° Siren Sias : 487313, Permatel : 755756 Italie								
N° Siren Sias : 487313, Permatel : 755756	Italie	Globale	100,00	72,22	100,00	68,60	100,00	56,13
AS 24 KK (AS Nijuyon K.K) n° 2 Daini Toranomom Denki building 5 F, 3 - 1-10 Toranomom Minato Ku, Tokyo 105 - Japon								
N° Siren 003881	Japon	Globale	90,00	89,99	90,00	89,99	90,00	89,99
SACNAS RÉ 5, place de la Gare, 1616 Luxembourg								
N° Siren B49516	Luxembourg	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
ISAAF Lotissement de la CIVIM - Lot n°131, Route de l'aéroport, Q.I. Sidi Maârouf, Casablanca								
N° Siren 40225	Maroc	MEE	26,00	26,00	26,00	26,00	26,00	26,00
AG2S Rua Viriato, n°27 - 4°B, 1000 Lisbonne Portugal								
N° Siren 1710361	Royaume-Uni	Globale	99,99	99,97	99,99	99,97	99,99	99,97
SAT Büyükdere Cad. Imtas Han 116/6 Zincirlikuyu, 80300 Istanbul								
N° Siren 367361314943	Turquie	Globale	78,00	78,00	78,00	78,00	78,00	78,00

(1) La société CGS a été absorbée par MONDIAL ASSISTANCE FRANCE en 1999.

(2) Les sociétés MAP et SEDAA ont été dissoutes en 1999.

(3) La société TELAP a été dissoute en 1998.

(4) Société déconsolidée en 1999.

(5) La société MERCOSUL ARGENTINE était mise en équivalence en 1997.

(6) La société SMASA était mise en équivalence en 1997.

(7) La société ASA était mise en équivalence en 1998 et 1997.

Périmètre du groupe GECINA	Méthode consolidation	1999		1998		1997	
		% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
GÉCINA, 2 ter, boulevard Saint-Martin, 75010 Paris N° Siren 592014476	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI 63, avenue de Villiers 2 ter, boulevard Saint-Martin, 75010 Paris N° Siren 320852239	Globale	99,97	99,97	99,97	99,97	99,97	99,97
FONCIGEF SARL 2 ter, boulevard Saint-Martin, 75010 Paris N° Siren 411405590	Globale	98,00	98,00	98,00	98,00	98,00	95,34
LA FONCIÈRE VENDÔME 2 ter, boulevard Saint-Martin, 75010 Paris N° Siren 391576352	Globale	100,00	100,00	99,99	99,99		
SAS 4, rue de Beaubourg 2 ter, boulevard Saint-Martin, 75010 Paris N° Siren 393377155	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00		
SAS 43, avenue de Friedland 2 ter, boulevard Saint-Martin, 75010 Paris N° Siren 399309046	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00		
SAS 43, avenue Marceau 2 ter, boulevard Saint-Martin, 75010 Paris N° Siren 399311331	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00		
SCI du 159, avenue du Roule 2 ter, boulevard Saint-Martin, 75010 Paris N° Siren 320921133	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00		
SCI DUPLÉIX-SUFFREN 2 ter, boulevard Saint-Martin, 75010 Paris N° Siren 397600875	Globale	99,90	99,90	99,90	99,90		
SNC PEUPLIERS-DASSAULT 2 ter, boulevard Saint-Martin, 75010 Paris N° Siren 380522797	Globale	99,90	99,90	100,00	100,00		
UNION IMMOBILIÈRE ET DE GESTION 2 ter, boulevard Saint-Martin, 75010 Paris N° Siren 414372367	Globale	99,95	99,95	99,95	99,95		
SCI, rue de Berry 1, rue de Marengo, 75001 Paris N° Siren 419636485	Proportionnelle	50,00	50,00	50,00	50,00		
LA FOURMI IMMOBILIÈRE 2 ter, boulevard Saint-Martin, 75010 Paris N° Siren 572178069	(1) Globale	100,00	100,00				
SAI du 157, avenue de Neuilly 2 ter, boulevard Saint-Martin, 75010 Paris N° Siren 572178036	(1) Globale	99,99	99,99				
SPL, 2 ter, boulevard Saint-Martin, 75010 Paris N° Siren 397840158	(1) Globale	100,00	100,00				
SCI BEAUGRENELLE 2 ter, boulevard Saint-Martin, 75010 Paris N° Siren 307961490	(1) Globale	83,33	83,33				
SCI Tour H15, 2 ter, boulevard Saint-Martin, 75010 Paris N° Siren 309362044	(1) Globale	83,33	83,33				

	Méthode	1999		1998		1997	
		% consolidation	% contrôle	% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
SCI SB Acti-Défense							
2 ter, boulevard Saint-Martin, 75010 Paris	(1)						
N° Siren 412120180	Globale	100,00	100,00				
SCI SB Nord Pont							
2 ter, boulevard Saint-Martin, 75010 Paris	(1)						
N° Siren 412234197	Globale	100,00	100,00				
SCI SB Grand-Axe							
2 ter, boulevard Saint-Martin, 75010 Paris	(1)						
N° Siren 412230708	Globale	100,00	100,00				
SCI SB Le Lavoisier							
2 ter, boulevard Saint-Martin, 75010 Paris	(1)						
N° Siren 412235939	Globale	100,00	100,00				
SCI SB Londres							
2 ter, boulevard Saint-Martin, 75010 Paris	(1)						
N° Siren 412235061	Globale	100,00	100,00				
SCI SB Miroir							
2 ter, boulevard Saint-Martin, 75010 Paris	(1)						
N° Siren 412231003	Globale	100,00	100,00				
SCI SB Théâtre							
2 ter, boulevard Saint-Martin, 75010 Paris	(1)						
N° Siren 412251415	Globale	100,00	100,00				
INVESTIBAIL							
28, rue Dumont d'Urville, 75116 Paris	(2)						
N° Siren 329970636	Globale	100,00	100,00				
INVESTIBAIL TRANSACTIONS							
28, rue Dumont d'Urville, 75116 Paris	(2)						
N° Siren 332525054	Globale	100,00	100,00				
FC TRANSACTIONS							
2 ter, boulevard Saint-Martin, 75010 Paris	(2)						
N° Siren 421487364	Globale	50,02	50,02				
SOGÉCIL							
29, quai Saint-Antoine, 69002 Lyon	(2)						
N° Siren 969502756	Globale	99,84	99,84				
SGIL, 49, rue de la République, 69002 Lyon							
	(2)						
N° Siren 964505218	Proportionnelle	36,55	36,55				
SCI Peupliers							
23, rue du Lyonnais, 69802 Saint-Priest	(2)						
N° Siren 316168499	Globale	56,62	56,62				
AIC							
29 quai Saint-Antoine, 69002 Lyon	(2)						
N° Siren 351054432	Globale	100,00	100,00				
FONCIÈRE DE LA CITÉ							
28, rue Dumont d'Urville, 75116 Paris	(2)						
N° Siren 403267651	Globale	50,00	50,00				
SAS 262, boulevard St-Germain							
2 ter, boulevard Saint-Martin, 75010 Paris	(2)						
N° Siren 410285464	Globale	50,00	50,00				

	Méthode consolidation	1999		1998		1997	
		% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
SAS 266, boulevard St-Germain							
2 ter, boulevard Saint-Martin, 75010 Paris	(2)						
N° Siren 410285068	Globale	50,00	50,00				
SAS 86, avenue de Villiers							
2 ter, boulevard Saint-Martin, 75010 Paris	(2)						
N° Siren 410286678	Globale	50,00	50,00				
SAS 90, avenue de Villiers							
2 ter, boulevard Saint-Martin, 75010 Paris	(2)						
N° Siren 410285290	Globale	50,00	50,00				
SAS du 38-42, avenue de Wagram							
2 ter, boulevard Saint-Martin, 75010 Paris	(2)						
N° Siren 410295042	Globale	50,00	50,00				
SAS du 23, avenue de Niel							
2 ter, boulevard Saint-Martin, 75010 Paris	(2)						
N° Siren 410286298	Globale	50,00	50,00				
SAS 4, rue Galliera							
2 ter, boulevard Saint-Martin, 75010 Paris	(2)						
N° Siren 410285183	Globale	50,00	50,00				
SAS du 184, rue de Rivoli							
2 ter, boulevard Saint-Martin, 75010 Paris	(2)						
N° Siren 410285563	Globale	50,00	50,00				
SA du 8, rue Cambacérès							
2 ter, boulevard Saint-Martin, 75010 Paris	(2)						
N° Siren 602015588	Globale	50,00	50,00				
SAS du 73, rue d'Anjou							
2 ter, boulevard Saint-Martin, 75010 Paris	(2)						
N° Siren 412697567	Globale	50,00	50,00				
SAS du 68, bis rue Marjolin							
2 ter, boulevard Saint-Martin, 75010 Paris	(2)						
N° Siren 412697591	Globale	50,00	50,00				
SAS du 22-24 rue de Londres							
2 ter, boulevard Saint-Martin, 75010 Paris	(2)						
N° Siren 412697476	Globale	50,00	50,00				
SAS du 48, boulevard Malesherbes							
2 ter, boulevard Saint-Martin, 75010 Paris	(2)						
N° Siren 412697443	Globale	50,00	50,00				
SAS du 51, boulevard de Strasbourg							
2 ter, boulevard Saint-Martin, 75010 Paris	(2)						
N° Siren 412697211	Globale	50,00	50,00				
SAS 37, boulevard de Grenelle							
2 ter, boulevard Saint-Martin, 75010 Paris	(2)						
N° Siren 412693558	Globale	50,00	50,00				
SCI I 6 VE Investissement							
2 ter, boulevard Saint-Martin, 75010 Paris	(2)						
N° Siren 352396899	Globale	50,00	50,00				

(1) Sociétés provenant de l'absorption de SÉFIMEG par GÉCINA en 1999.

(2) Sociétés provenant de l'absorption de BATIBAIL par GÉCINA en 1999.

Rapport des Commissaires aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 1999

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la Société Assurances Générales de France, S.A., établis en euros, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 1999, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondage, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés, établis conformément aux règles et principes comptables décrits en note 2 et 3 de l'annexe consolidée, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- comme précisé en note 6 et en note 4 de l'annexe consolidée, le montant et les affectations de l'écart de première consolidation des sociétés acquises au cours de l'exercice 1999, sont provisoires et seront arrêtés définitivement dans un délai d'un an conformément à l'avis 97-B du comité d'urgence du Conseil National de la Comptabilité.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe, conformément aux normes professionnelles applicables en France. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Le 12 mai 2000

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Cabinet Cauvin Angleys Saint-Pierre
Révifrance

Francine Morelli

ERNST & YOUNG Audit

Dominique Duret-Ferrari

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1999

ACTIF

	Notes	En milliers d'euros				
		31-12-99			31-12-98	31-12-97
		Brut	Amortissements et provisions	Net	Net	Net
Immobilisations incorporelles		495	495	-	22	-
Immobilisations corporelles		5	5	-	-	-
Immobilisations financières						
Participations		3 660 785	334 367	3 326 418	3 057 270	2 657 822
Créances rattachées aux participations		1 042 565	-	1 042 565	1 745 667	422 961
TIAP		1	-	1	1	1
Actions propres		470 204	-	470 204	-	-
Autres prêts		-	-	-	-	334 997
Total immobilisations	2-3	5 174 056	334 868	4 839 188	4 802 960	3 415 781
Créances	4	190 488	-	190 488	187 850	1 264 357
Valeurs mobilières de placement	5	5 515	-	5 515	10 930	46 750
Disponibilités		8 482	-	8 482	7 374	5 560
Total		204 485	-	204 485	206 153	1 316 667
TOTAL GÉNÉRAL		5 378 541	334 868	5 043 672	5 009 113	4 732 448

PASSIF

	Note	En milliers d'euros		
		31-12-99	31-12-98	31-12-97
		net	net	net
Capital		843 942	843 028	788 172
Prime d'apport		1 707 724	1 785 284	1 787 588
Prime d'émission		877 813	873 952	542 330
Réserves				
Réserve légale		84 394	84 303	78 817
Réserve des plus-values nettes à long terme		1 113 797	745 500	664 969
Report à nouveau		851	150 969	256 959
Résultat de l'exercice		337 282	349 987	105 512
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1	4 965 802	4 833 021	4 224 348
Provision pour risques et charges	3	57 274	65 740	9 361
Dettes				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		15 167	12 510	1 859
Dettes financières diverses		32	23	415 275
Dettes fiscales et sociales		2 626	94 243	19 138
Autres dettes		2 770	3 575	62 468
Total dettes	6	20 595	110 351	498 739
TOTAL GÉNÉRAL		5 043 672	5 009 113	4 732 448

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 1999

Charges

	Note	Exercice 1999	Exercice 1998	Exercice 1997
En milliers d'euros				
Charges d'exploitation				
Autres charges externes		31 639	35 399	21 247
Autres charges		5 815	245	525
Dotations aux amortissements et provisions		91	46 120	19
Total charges d'exploitation (I)		37 545	81 764	21 792
Charges financières				
Dotations aux amortissements et provisions		-	11 434	204 606
Intérêts et charges assimilées		43 660	26 578	11 085
Charges nettes sur valeurs mobilières		0	22	1 611
Total charges financières (III)	8	43 660	38 034	217 302
Charges exceptionnelles				
Sur opérations en capital		591	9 363	950 176
Dotations aux amortissements et provisions		6 860	1 910	4 403
Total charges exceptionnelles (IV)		7 451	11 274	954 579
Impôts sur les bénéfices (VI)	10	8 683	59 535	4 458
Total (I + III + IV + VI)		97 339	190 608	1 198 132
Bénéfice	10	337 282	349 987	105 512
TOTAL GÉNÉRAL		434 621	540 594	1 303 645

Produits

		Exercice 1999	Exercice 1998	Exercice 1997
Produits d'exploitation				
Autres produits		6	27 141	72
Total produits d'exploitation (I)		6	27 141	72
Produits financiers				
De participations		289 016	402 662	58 294
Revenus des valeurs mobilières de placement		0	0	0
Autres intérêts et produits assimilés		29 539	46 418	32 496
Reprises sur provisions		-	28 341	13 778
Différences positives de change		-	(1)	177
Produits nets sur cessions valeurs mobilières		237	1 684	832
Total produits financiers (III)	8	318 791	479 105	105 577
Produits exceptionnels				
Sur opérations en capital		420	2 749	919 429
Reprise sur provisions		15 327	2 700	214 926
Total produits exceptionnels (IV)		15 747	5 450	1 134 355
Bénéfice d'intégration fiscale (V)	10	100 075	28 898	63 640
TOTAL GÉNÉRAL (I + III + IV + V)		434 621	540 594	1 303 645

Annexe aux comptes de l'exercice 1999

PRINCIPES ET RÈGLES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales d'établissement des comptes annuels. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Titres de participation

Les titres de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Ils sont évalués principalement en fonction de l'actif net comptable réévalué.

Ils sont éventuellement dépréciés si leur valeur d'usage est inférieure à leur coût d'acquisition.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

Elles sont éventuellement dépréciées si leur valeur probable de négociation est inférieure.

Les frais d'acquisition de l'ensemble des titres sont constatés directement en charges.

Créances

Les créances sont inscrites pour leur valeur nominale, sous déduction, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation si leur valeur probable de négociation est inférieure.

Produits et charges

L'ensemble des produits et charges est reconnu conformément au principe de séparation des exercices.

Les dividendes sont enregistrés dès la mise en paiement.

Impôts

Le Conseil d'Administration du 20 décembre 1990 a adopté le régime d'intégration fiscale pour le groupe AGF en fonction duquel la société AGF est seule redevable de l'impôt sur les sociétés pour l'ensemble du Groupe.

Le Conseil d'Administration du 15 décembre 1995 a renouvelé l'option du régime d'intégration fiscale pour une période de 5 ans.

Pour l'exercice 1999, le périmètre de l'intégration fiscale se compose de 40 sociétés.

Chacune des sociétés versera à la société mère l'impôt qu'elle aurait acquitté si elle était imposée séparément.

L'actif d'impôt différé résultant de l'utilisation des déficits fiscaux des sociétés du groupe d'intégration est constaté, en produit, dans la mesure où son imputation sur les bénéfices fiscaux des années ultérieures, ou sur des passifs d'impôt de même échéance, est probable.

Au bilan, il est déduit du passif d'impôt relatif aux cessions internes au groupe fiscal dont le paiement est décalé jusqu'à la sortie des biens hors du groupe d'intégration fiscale.

Notes sur le bilan

I. CAPITAUX PROPRES

* Variations de l'exercice 1997

	En milliers d'euros					
	Bilan au 31-12-96	Affectation Résultat	Dividende	Augmentation de capital	Autres mouvements	Bilan au 31-12-97
Capital	622 649			165 524		788 173
Primes d'apport	1 001 756			785 833		1 787 589
Primes d'émission	298 712			243 618		542 330
Réserve légale	62 265			16 552		78 817
Réserves des plus-values nettes						
à long terme	664 969	-				664 969
Report à nouveau	332 566	(77 599)			1 991	256 958
Situation nette	2 982 917	(77 599)		1 211 527	1 991	4 118 836
Résultat de l'exercice	26 175	77 599	(103 774)		105 512	105 512
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3 009 092		(103 774)	1 211 527	107 503	4 224 348

L'Assemblée Générale du 28 mai 1997 a donné la possibilité aux actionnaires d'opter pour un paiement du dividende en actions. Le paiement du dividende a eu lieu en juillet 1997.

895 675 actions nouvelles de 4,57 € de nominal ont été émises au prix unitaire de 26,83 €.

Le capital a ensuite été porté à 751 117 047 € consécutivement à l'émission de 27 194 110 actions nouvelles au prix de 34,68 € en rémunération de l'apport à AGF de 13 597 055 actions WORMS ET CIE présentées à l'OPA.

Au 31 décembre 1997, 8 102 261 OSCARs ont été convertis, entraînant la création d'autant d'actions AGF au prix de 33,54 €.

Le capital social s'élève à 788 172 499 € divisé en 172 335 756 actions de 4,57 €.

Les conseils d'administration du 19 décembre 1996, et du 17 septembre 1997 ont décidé l'attribution de 794 150 options de souscription d'actions au prix de 23,90 €, 734 500 options de souscription d'actions au prix de 32,62 €. Ces options ont une durée de validité de 8 ans et ne peuvent être exercées avant un délai de 2 ans pour les options 1996 et 5 ans pour les options 1997.

* *Variations de l'exercice 1998*

	En milliers d'euros				
	Bilan au	Affectation	Augmentation	Autres	Bilan au
	31-12-97	Résultat	Dividende	de capital	31-12-98
				mouvements	
Capital	788 173			54 855	843 028
Primes d'apport	1 787 589			(2 305)	1 785 284
Primes d'émission	542 330			331 621	873 951
Réserve légale	78 817			5 486	84 303
Réserves des plus-values nettes					
à long terme	664 969	80 531			745 500
Report à nouveau	256 958	(106 380)			390 150 968
Situation nette	4 118 836	(25 849)		389 657	4 483 034
Résultat de l'exercice	105 512	25 849	(131 361)		349 987 349 987
TOTAL CAPITAUX PROPRES	4 224 348	-	(131 361)	389 657	4 833 021

Au 31 décembre 1998, le capital s'élève à 843 027 702 € divisé en 184 329 974 actions de 4,57 €.

Au cours de l'exercice 1998, 11 462 828 OSCARS ont été convertis, entraînant la création d'autant d'actions AGF au prix de 33,54 €.

531 390 options de souscriptions d'actions attribuées aux dirigeants et aux salariés ont été exercées en 1998.

* *Variations de l'exercice 1999*

	En milliers d'euros				
	Bilan au	Affectation	Augmentation	Autres (1)	Bilan au
	31-12-98	Résultat	Dividende	de capital	31-12-99
				mouvements	
Capital	843 028			914	843 942
Primes d'apport	1 785 284	(77 560)			1 707 724
Primes d'émission	873 951			3 862	877 813
Réserve légale	84 303			91	84 394
Réserves des plus-values nettes					
à long terme	745 500	368 297			1 113 797
Report à nouveau	150 968	(150 968)			851 851
Situation nette	4 483 034	139 768		4 867	4 628 521
Résultat de l'exercice	349 987	(139 768)	(210 219)		337 282 337 282
TOTAL CAPITAUX PROPRES	4 833 021	-	(210 219)	4 867	4 965 803

(1) Dividendes sur actions propres

Au 31 décembre 1999, le capital s'élève à 843 941 646 € divisé en 184 529 810 actions de 4,57 € de nominal.

Options de souscription d'actions AGF

Les conseils d'administration du 19 décembre 1996, du 17 septembre 1997 et du 16 octobre 1998, ont décidé l'attribution de 794 150 options de souscription d'actions au prix de 23,90 €, 734 500 options de souscription d'actions au prix de 32,62 € et de 959 000 options de souscription d'actions au prix de 43,52 €.

Ces options ont une durée de validité de 8 ans et ne peuvent être exercées avant un délai de 2 ans pour les options 1996 et 5 ans pour les options 1997 et 1998.

Au 31-12-99, le nombre des options de souscription non exercées se décompose comme suit :

- 534 424 options 12/96 pour un prix de souscription de 23,90 € ;
- 693 000 options 09/97 pour un prix de souscription de 32,62 € ;
- 959 000 options 10/98 pour un prix de souscription de 43,52 € .

2. IMMOBILISATIONS

* Variations de l'exercice 1997

	Valeur brute au 31-12-96	Augmentation	Diminution	En milliers d'euros Valeur brute au 31-12-97
Immobilisations incorporelles		20		20
Immobilisations corporelles	5			5
Immobilisations financières				
Titres de participation	2 809 951	207 330		3 017 281
Créances rattachées aux participations (a)	4 132	422 961	4 132	422 961
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	1			1
Prêts	4 553	330 444		334 997
TOTAL	2 818 642	960 755	4 132	3 775 265

Les titres de participation au 31 décembre 1997 comprennent :

- 100 % d'AGF ASSURANCES pour un montant de 2 408 millions d'euros,
- 20,27 % d'AGF IART pour un montant de 195 millions d'euros,
- 31,64 % d'AGF BANQUE pour un montant de 204 millions d'euros,
- 1,02 % d'AGF MAT pour un montant de 1,4 million d'euros,
- 99,99 % de la SNC AGF CASH, société dont l'objet est de centraliser la gestion de trésorerie du groupe AGF pour 0,23 million d'euros,
- 99,99 % d'EUSTACHE pour un montant de 207 millions d'euros à la suite de la recapitalisation décidée par le Conseil d'Administration du 23 septembre 1997.

Les créances rattachées comprennent un prêt consenti à AGF ASSURANCES pour 191 M€ et un prêt consenti à AGF INTERNATIONAL pour 229 M€.

* *Variations de l'exercice 1998*

	Valeur brute au 31-12-97	Augmentation	Diminution	En milliers d'euros Valeur brute au 31-12-98
Immobilisations incorporelles	20	407		427
Immobilisations corporelles	5			5
Immobilisations financières				
Titres de participation	3 017 281	374 356		3 391 637
Créances rattachées aux participations (a)	422 961	1 553 320	230 614	1 745 667
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Prêts	334 997		334 997	
TOTAL	3 775 265	1 928 083	565 611	5 137 737

Les titres de participation au 31 décembre 1998 comprennent :

- 100 % d'AGF ASSURANCES pour un montant de 2 736 millions d'euros à la suite de l'augmentation de capital de la Société,
- 20,27 % d'AGF IART pour un montant de 195 millions d'euros,
- 31,64 % d'AGF BANQUE pour un montant de 236 millions d'euros,
- 1,02 % d'AGF MAT acquis à l'occasion de l'offre publique d'achat de juillet 1996 pour un montant de 1,4 million d'euros,
- 99,99 % de la SNC AGF CASH, société créée en 1994 dont l'objet est de centraliser la gestion de trésorerie du groupe AGF pour 0,23 million d'euros,
- 99,99 % de la SNC COMMERCIALE DROUOT pour 0,23 million d'euros,
- 99,99 % d'EUSTACHE pour une valeur brute comptable de 207 millions d'euros à la suite de la recapitalisation décidée par le Conseil d'Administration du 23 septembre 1997. Ces titres ont été dépréciés pour 205 M €.
- 0,79 % de WORMS ET CIE pour un montant de 15 millions d'euros.

* *Variations de l'exercice 1999*

	Valeur brute au 31-12-98	Augmentation	Diminution	En milliers d'euros Valeur brute au 31-12-99
Immobilisations incorporelles	427	68		495
Immobilisations corporelles	5			5
Immobilisations financières				
Titres de participation	3 391 637	269 148		3 660 785
Créances rattachées aux participations (a)	1 745 667	940	704 042	1 042 565
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Actions propres (b)		470 204		470 204
Prêts				
TOTAL	5 137 737	740 360	704 042	5 174 056

Conformément aux nouvelles dispositions de la loi du 2 juillet 1998, l'Assemblée Générale du 4 juin 1999 a autorisé le rachat d'actions portant sur un maximum de 10 % du capital des AGF.

9 113 190 titres d'une valeur comptable de 470 millions d'euros ont été rachetés dans le cadre de ce programme.

Conformément à l'avis n° 98-D du comité d'urgence du CNC, les titres ont été classés en "titres immobilisés-actions propres."

Les titres de participation au 31 décembre 1999 comprennent :

- 29,76 % d'AGF BANQUE pour un montant de 235,7 millions d'euros, dépréciés pour 129,8 millions d'euros,
- 1,02 % d'AGF MAT pour un montant de 1,4 million d'euros,
- 100 % d'AGF ASSURANCES pour un montant de 3 006 millions d'euros à la suite de l'augmentation de capital de la Société,
- 11,02 % d'AGF IART pour un montant de 195 millions d'euros,
- 99,99 % de la SNC AGF CASH, société créée en 1994 dont l'objet est de centraliser la gestion de trésorerie du groupe AGF pour 0,23 million d'euros,
- 99,99 % de la SNC COMMERCIALE DROUOT pour 0,23 million d'euros,
- 99,99 % d'EUSTACHE pour une valeur brute comptable de 207 millions d'euros à la suite de sa recapitalisation décidée par le Conseil d'Administration du 23 septembre 1997. Ces titres ont été dépréciés pour 205 M€.
- 0,79 % de WORMS ET CIE pour un montant de 14,9 millions d'euros.

(a) Créances rattachées aux participations

(en milliers d'euros)

	31/12/99			(en milliers d'euros)	
	Montant brut	Échéance		Montant brut 1998	Montant brut 1997
		- 1 an	+ 1 an		
AGF ASSURANCES	1 026 582	150 000	876 582	1 562 603	190 561
Intérêts courus	13 472	13 472		13 439	
EUSTACHE				167 694	
Intérêts courus	907	907		172	
AGF INTERNATIONAL					228 674
Intérêts courus					
AGF CASH (quote-part résultat)	1 604	1 604		1 759	3 672
TOTAL	1 042 565	165 983	876 582	1 745 667	422 907

(b) Actions propres classées en immobilisations

	Nombre	VNC	Coût moyen
		(en milliers d'euros)	(en euros)
Options nouvelles	1 000 000	48 164	48,16
Maintien du cours	5 391 753	282 985	52,48
Maintien du cours	2 721 437	139 054	51,10
Actions propres non déduites	9 113 190	470 203	51,60

3. PROVISIONS

*** Variations de l'exercice 1997**

(en milliers d'euros)

		Provisions	Dotations	Reprise	Provisions
		au 31-12-96	de l'exercice	de l'exercice	au 31-12-97
Provisions pour dépréciations des immobilisations financières	(a)	154 853	204 606		359 459
Provisions pour dépréciations des valeurs mobilières de placement	(b)	17 027		13 778	3 249
Provisions pour risques et charges	(c)	219 885	4 403	214 926	9 362
TOTAL		391 765	209 009	228 704	372 070

- (a) Une provision de 205 millions d'euros a été comptabilisée sur les titres "EUSTACHE" consécutivement à sa recapitalisation.
- (b) Une reprise de provision de 14 millions d'euros sur les titres AGF a été constatée à la suite de l'exercice des stocks options et à la revalorisation du cours de bourse.
- (c) Les principaux mouvements ont été les suivants :
- reprise de la provision de 204 millions d'euros sur EUSTACHE en raison de sa recapitalisation,
 - reprise de 11 millions d'euros sur l'Euro,
 - dotation de 4 millions d'euros pour risques généraux.

*** Variations de l'exercice 1998**

		Provisions au 31-12-97	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	En milliers d'euros Provisions au 31-12-98
Provisions pour dépréciations des immobilisations financières	(a)	359 459		25 091	334 368
Provisions pour dépréciations des valeurs mobilières de placement	(b)	3 249		3 249	
Provisions pour risques et charges	(c)	9 362	59 079	2 701	65 740
TOTAL		372 070	59 079	31 041	400 108

- (a) Une reprise de provision pour dépréciation de 25 millions d'euros a été comptabilisée sur les titres AGF BANQUE, à la suite de la révision de la valeur d'estimation de cette société.
- (b) Une reprise de provision pour dépréciation de 3 millions d'euros sur les titres AGF.
- (c) Les principaux mouvements ont été les suivants :
- une dotation aux provisions de 1,9 million constituée au 1-01-1998 au titre des frais de restructuration, suivie d'une reprise de 1,8 million d'euros au 31-12-98,
 - une dotation de 46 millions d'euros pour risques généraux et notamment des litiges,
 - une dotation de 11 millions d'euros pour redressements fiscaux,
 - une reprise de 0,3 million d'euros sur la provision constituée au titre des frais de passage à l'euro,
 - une reprise de la provision constituée fin 1997 au titre des OSCARS (0,6 million d'euros).

*** Variations de l'exercice 1999**

		Provisions au 31-12-98	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	En milliers d'euros Provisions au 31-12-99
Provisions pour dépréciations des immobilisations financières	(a)	334 368			334 368
Provisions pour dépréciation des valeurs mobilières de placement					
Provisions pour risques et charges	(b)	65 740	6 860	15 326	57 274
TOTAL		400 108	6 860	15 326	391 642

- (a) AGF BANQUE 129,8 M€ et Eustache 204,6 M€.
Il n'y a pas eu de mouvement en 1999.
- (b) Une reprise de provision de 15,2 millions d'euros a été effectuée au titre des risques généraux et 0,1 million d'euro au titre des frais de restructuration.
Une dotation aux provisions de 6,9 millions d'euros a été réalisée pour des risques encourus sur la société EUSTACHE.

4. CRÉANCES

4.1. État des échéances des créances

Les créances sont à échéance de moins d'un an.

	En milliers d'euros		
	1997	1998	1999
Sociétés apparentées	1 223 344	144 331	140 139
Offre salariale privatisation	40 548	5 114	176
Débiteurs divers	465	38 405	50 173
TOTAL	1 264 357	187 850	190 488

Au 31 décembre 1999, les créances incluent une créance sur AGF CASH pour 70 millions d'euros.

4.2. Produits à recevoir

Les produits à recevoir inclus dans le total des créances s'analysent comme suit :

	En milliers d'euros		
	Montant au 31-12-97	Montant au 31-12-98	Montant au 31-12-99
Sociétés apparentées	386		
Débiteurs divers		37 963	32 660
TOTAL	386	37 963	32 660

Les produits à recevoir correspondent principalement à l'incidence des redressements fiscaux des sociétés membres du groupe d'intégration fiscale compte tenu des déficits fiscaux du groupe.

5. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement s'élèvent à 5 515 millions d'euros, presque exclusivement composées d'actions propres AGF :

- actions détenues dans le cadre des options d'achat d'actions attribuées au personnel et aux dirigeants,
- actions détenues dans le cadre de la régularisation du cours de bourse.

Ces actions propres ont évolué comme suit :

	31-12-99		31-12-98		31-12-97	
	Nombre d'actions	Valeur nette comptable	Nombre d'actions	Valeur nette comptable	Nombre d'actions	Valeur nette comptable
Maintien de cours	62 669	1 521	68 800	1 671	117 372	4 256
Options d'achat	160 850	3 984	370 800	9 249	1 339 400	42 010
Autres					8 960	454
TOTAL	223 519	5 505	439 600	10 920	1 465 732	46 720

6. DETTES

6.1. État des échéances des dettes

	31-12-99			En milliers d'euros	
	Montant brut	Échéance *		Montant brut	Montant brut
		- 1 an	1 an à 5 ans	1998	1997
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (a)	15 167	15 167	-	12 509	1 859
Dettes financières diverses (b)	32	32	-	23	415 275
Dettes fiscales et sociales (c)	2 626	2 035	591	94 242	19 138
Autres dettes	2 770	2 770	-	3 575	62 468
TOTAL	20 595	20 004	591	110 349	498 740

(a) Le poste comprend essentiellement des intérêts courus sur swaps de taux.

(b) L'emprunt de 0,41 milliard d'euros au 31-12-1997 auprès d'AGF ASSURANCES correspondant aux OSCARS non converties, a été remboursé en 1998.

(c) La dette fiscale est représentée principalement :

- par la différence entre :
 - l'impôt sur les cessions internes au groupe d'intégration fiscale dont le paiement est décalé jusqu'à la sortie des biens hors du périmètre d'intégration (294,8 M€),
 - l'impôt activé sur les déficits fiscaux reportables 294,2 M€ dans la mesure où son imputation sur les bénéfices fiscaux des années ultérieures ou sur des passifs d'impôt de même échéance est probable.
- par le trop perçu des filiales aux titres des impôts versées (1,9 millions d'euros).

* Il n'y a pas d'échéance au-delà de cinq ans.

6.2. Charges à payer

	En milliers d'euros		
	Montant au 31-12-97	Montant au 31-12-98	Montant au 31-12-99
Dettes financières diverses	9 337	-	-
Autres dettes	19 044	2 644	1 679
Dettes fiscales et sociales	1 099	2 198	-
TOTAL	29 480	4 842	1 679

Notes sur le compte de résultat

7. CHIFFRE D'AFFAIRES

	En milliers d'euros		
	1997	1998	1999
Revenus des participations			
WORMS	23 838	-	364
AGF MAT	21	21	21
AGF ASSURANCES	-	328 089	225 832
AGF RICHELIEU	6	-	-
AGF IART	30 703	27 912	-
	54 568	356 022	226 217
Autres revenus	36 400	93 057	92 339
TOTAL	90 968	449 079	318 556

L'ensemble du chiffre d'affaires a été réalisé en France.

8. PRODUITS ET CHARGES DES PLACEMENTS

	En milliers d'euros		
	Revenus et frais financiers concernant les placements dans les entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	TOTAL
Revenus de participations	226 217		226 217
Revenus des autres placements	-	-	-
Revenus financiers	66 114	26 225	92 339
Frais financiers	(709)	(42 950)	(43 659)
Variation des amortissements et provisions	-	-	-
Plus-values de cessions nettes de moins-values	-	237	237
Revenus nets des placements	291 621	(16 489)	275 132

9. PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Les produits et charges exceptionnels s'expliquent principalement par :

- une plus value nette de 222 milliers d'euros sur rachat d'actions propres contre une moins value nette de 4 808 milliers d'euros en 1998 ;
- une reprise de provisions de 15 245 milliers d'euros effectuée sur la provision pour risques ;
- une dotation aux provisions de 6 860 milliers d'euros opérée pour des risques encourus sur la société EUSTACHE qui porte les engagements des AGF au titre de la première défaillance du COMPTOIR DES ENTREPRENEURS.

10. RÉSULTATS DE L'EXERCICE ET VENTILATION DE L'IMPÔT

	Résultat avant impôt	Impôt	En milliers d'euros Résultat net après impôt
Résultat net courant	237 594	(8 683)	228 911
Résultat exceptionnel	8 296	-	8 296
Total	245 890	(8 683)	237 207
Incidence de l'intégration fiscale	-	100 075	100 075
TOTAL	245 890	91 392	337 282

Le produit global d'impôt s'élève à 91 millions d'euros.

Par ailleurs les déficits fiscaux reportables cumulés du groupe d'intégration fiscale s'élèvent au 31 décembre 1999 à 932 millions d'euros et se ventilent comme suit par exercice :

1995	1996	1997	1998	1999	Total
295 827	142 635	3 363	208 269	282 274	932 368

11. OPÉRATIONS EN CAPITAL

Les opérations en capital représentent au débit la valeur comptable des immobilisations cédées et au crédit le produit de cession de ces immobilisations.

	Valeur comptable des immobilisations cédées			Produits de cessions des immobilisations cédées		
	1999	1998	1997	1999	1998	1997
	En milliers d'euros					
WORMS	-	-	943 150	-	-	919 313
FOURMI IMMOBILIÈRE	-	-	-	-	-	-
Autres	161	-	-	167	-	1
TOTAL	161		943 150	167		919 314

12. JETONS DE PRÉSENCE

1. Au titre de l'exercice 1998

Le montant global annuel de jetons de présence autorisé a été fixé à 457 milliers d'euros par l'Assemblée Générale du 3 juin 1998.

Le montant des jetons de présence versé s'est élevé à 411 milliers d'euros dont 81 milliers d'euros de rappel.

2. Au titre de l'exercice 1999

Le montant des jetons de présence versé s'élève à 343 milliers d'euros.

13. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Opérations sur les marchés financiers

Sur marché de gré à gré :

- swap de taux variable à payer et taux fixe à recevoir : 877 millions d'euros.

Opérations sur titres

Titres à recevoir : actions AGF SA pour 13 171 456 euros.

Autres engagements

- Belgique (filiale AGF BELGIUM INSURANCE, ex- ASSUBEL VIE)

Sur autorisation de son conseil d'administration, AGF a délivré en novembre 1998 une lettre de confort à AGF BELGIUM INSURANCE ex-ASSUBEL VIE.

- Engagement donné sur émission de CVG.

13 597 055 certificats pour une valeur de marché au 31-12-1999 de 0,085 € l'unité, soit un total de 1 155 750 €.

13 597 055 CVG ont été attribués aux détenteurs d'actions Worms apportées à l'OPA dans le cadre de l'offre subsidiaire. Chaque CVG donne le droit au porteur d'obtenir auprès des AGF, du 1^{er} au 15 juin 2000, une somme correspondant à la différence, si elle est positive, entre 41,16 € et le cours de référence de l'action AGF, dans la limite de 9,15 € par CVG.

- Sur autorisation du Conseil d'Administration, AGF a délivré pour le COMPTOIR DES ENTREPRENEURS, une lettre de confort dans le cadre d'un crédit de 0,46 milliard d'euros consenti par un pool bancaire et une lettre de confort demandée par la commission bancaire dans le cadre du rachat de la HÉNIN EPARGNE CRÉDIT.

14. AFFECTATION DU RÉSULTAT

En milliers d'euros
1999

Origine :	
Report à nouveau	851
Résultat de l'exercice	337 282
TOTAL	338 133
Affectations :	
Dividendes	298 938
Report à nouveau	-
Prime d'apport	(20 497)
Réserves des plus-values à long terme	59 692
TOTAL	338 133

Autres informations

Société mère consolidante

AGF est consolidée par intégration globale par ALLIANZ AG (Munich).

Actions propres AGF au 31 décembre 1999

	Nombre	VNC En milliers d'euros	Coût moyen (en euros)
Options anciennes	1 60 850	3 984	24,77
Maintien du cours ancien	62 669	1 521	24,27
Actions propres non déduites	223 519	5 505	24,63
Options nouvelles	1 000 000	48 164	48,16
Maintien du cours	5 391 753	282 985	52,48
Maintien du cours	2 721 437	139 054	51,10
Actions propres non déduites	9 113 190	470 203	51,60
TOTAL ACTIONS PROPRES	9 336 709	475 708	50,95

Renseignement concernant les filiales et participations

		Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part de capital détenu (en %)	Valeurs comptables	
					brute	nette
					31-12-99	31-12-99
A - Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessous						
1. Filiales (plus de 50 % du capital détenu par la Société)						
a) Sociétés françaises						
AGF ASSURANCES						
87, rue de Richelieu - 75002 Paris	Euros	970 690	2 188 460	99,99	3 005 619	3 005 619
EUSTACHE						
87, rue de Richelieu - 75002 Paris	Euros	3 169	3 338	99,99	207 331	2 724
b) Sociétés étrangères						
2. Participations (10 à 50 % du capital) détenues par la Société						
a) Dans les sociétés françaises						
AGF BANQUE						
14, rue Halévy - 75009 Paris	Euros	202 013	117 782	29,76	235 672	105 912
AGF IART						
87, rue de Richelieu - 75002 Paris	Euros	841 170	738 454	11,02	195 338	195 338
b) Dans les sociétés étrangères						
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales et les participations						
1. Filiales non reprises au paragraphe A					461	461
2. Participations non reprises au paragraphe A						

des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires	Résultats (bénéfices ou pertes de l'exercice)	(En milliers d'euros)
nette 31-12-98	nette 31-12-97					Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
2 736 476	2 408 386			569 138	186 486	225 832
2 724	2 724			-	(1 676)	-
105 912	49 467			195 864	33 784	-
195 338	195 338			3 888 459	185 279	-
457	457					

Rapport Général des Commissaires aux Comptes

Comptes annuels - Exercice clos le 31 décembre 1999

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 1999, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Assurances Générales de France S.A. établis en euros, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels, établis conformément aux règles et principes comptables applicables en France, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris, le 12 Mai 2000

Les Commissaires aux Comptes

KPMG - Cabinet Cauvin Angleys Saint-Pierre
Révifrance

ERNST & YOUNG Audit

Francine Morelli

Dominique Duret-Ferrari

Inventaire des valeurs mobilières détenues au 31 décembre 1999

En milliers d'euros

Quantité	Désignation des valeurs	Valeur nette d'inventaire
I - TITRES DE PARTICIPATION (long terme)		
1	AFA	4
1	AGF 2X (Consolidée)	
6 366 951	AGF ASSURANCES (Consolidée)	3 005 619
6 680 132	AGF BANQUE (Consolidée)	105 912
1	AGF BOIELDIEU (Consolidée)	
1	AGF FAVART (Consolidée)	
10	AGF GESTION ACTIF GIE	
68 924	AGF MAT (Consolidée)	1 450
1	AGF PRIVATE EQUITY	
1	AGF RETRAITE	
1	AGF RICHELIEU (Consolidée)	
1	ARCALIS (Consolidée)	
610 294	ASSURANCES GÉNÉRALES DE FRANCE IART (Consolidée)	195 338
1	CALYPSO (Consolidée)	
1	COPARC (Consolidée)	
207 872	EUSTACHE (Consolidée)	2 724
1	REVUE SIGNATURE	
1	SFE (Consolidée)	
1	SIBI (Consolidée)	
149 999	SNC AGF CASH (Consolidée)	229
149 999	SNC COMMERCIALE DROUOT (Consolidée)	229
1	SOCIÉTÉ COMMERCIALE MALESHERBES	
1	SOCIÉTÉ COMMERCIALE WAGRAM	
910 162	WORMS ET CIE	14 913
TOTAL TITRES DE PARTICIPATION		3 326 418
II - ACTIONS PROPRES		
9 113 190	Actions propres	470 204
TOTAL ACTIONS PROPRES		470 204
III - TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DU PORTEFEUILLE (long terme)		
40	AVENTIS	1
1	PÉCHINEY	
TOTAL T.I.A.P.		1
IV - VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT		
Actions :		
62 669	AGF Maintien de cours	1 520
160 850	AGF Stock Option	3 984
Obligations :		
1	COMPTOIR DES ENTREPRENEURS	
17	GÉCINA 3,25 % 97 cv	2
Prets :		
	GÉCINA	8
TOTAL VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT		5 514
TOTAL PLACEMENT MOBILIER		3 802 137

RÉSULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

En milliers d'euros

	En Francs	1999 En euros	1998 En euros	1997 En euros	1996 En euros	1995 En euros
Capital en fin d'exercice						
Capital social	100 535 894	843 942	843 028	788 173	622 649	622 649
Nombre des actions ordinaires existantes	184 529 810	184 529 810	184 329 974	172 335 756	136 143 710	136 143 710
Opérations et résultats de l'exercice						
Chiffre d'affaires	2 089 587	3 18 555	449 081	90 968	70 986	269 677
Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 557 989	237 514	409 048	26 636	36 996	167 990
Impôt sur les bénéfices	(599 495)	(91 392)	30 638	(59 182)	(27 419)	(65 316)
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-	-
Résultat après impôt et dotations aux amortissements et provisions	2 212 424	337 282	349 987	105 512	26 175	171 528
Résultat distribué	1 960 907	298 938	210 216	131 362	103 775	77 831
Résultats par action (en euros)						
Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	11,69	1,78	2,05	0,50	0,47	1,71
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	11,99	1,83	1,90	0,61	0,19	1,26
Dividende net distribué à chaque action	10,63	1,62	1,14	0,76	0,76	0,57
Personnel						
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	-	-	-	-	-	-
Montant de la masse salariale de l'exercice	-	-	-	-	-	-
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales)	-	-	-	-	-	-

Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes

Comptes annuels - Exercice clos le 31 décembre 1999

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article 103 de la loi du 24 juillet 1966, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

- **Avec Allianz AG et Riunione Adriatica di Sicurta SPA (RAS)**

Administrateurs concernés :

Messieurs Henning Schulte-Noelle et Detlev Bremkamp

Nature, objet et modalités :

Les AGF s'engagent à céder à RAS et Allianz AG les actions détenues par PFA TIARD dans la société SPS -Sociedade Portuguesa de Seguros S.A., à savoir :

- 2 395 321 actions SPS pour un prix de 14 004,6 millions d'escudos

- 579 714 actions SPS pour un prix de 3 389,4 millions d'escudos

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 27 novembre 1998.

- **Avec Elvia Schweizerische Versicherungsgesellschaft Zuerich**

Administrateurs concernés :

Messieurs Henning Schulte-Noelle et Detlev Bremkamp

Nature, objet et modalités :

Les AGF s'engagent à céder à Elmonda la totalité des actions que le Groupe détient dans Sacnas, soit 94 499 actions à un prix de 56 699 400 euros, afin de créer une société d'assistance commune avec le Groupe Allianz.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 4 juin 1999.

- **Avec les membres du Comité exécutif du Groupe**

Administrateur concerné :

Monsieur Antoine Jeancourt-Galignani

Nature, objet et modalités :

Les membres du Comité exécutif du Groupe, y compris les mandataires sociaux bénéficient d'un système de retraite supplémentaire ad hoc dont les termes sont arrêtés par le règlement intérieur approuvé par le conseil d'administration du 15 avril 1998.

Le montant de la retraite garantie à ces dirigeants serait constitué de deux éléments formant l'assiette du calcul :

- un élément basé sur le salaire ;
- un élément basé sur le bonus annuel pondéré par la performance du Groupe AGF pendant les trois premières années de retraite de la personne. La performance du groupe AGF serait mesurée par le Return On Equity (ROE).

En aucun cas, le versement lié à ce régime de complément de retraite ne pourrait être supérieur à 20% de l'assiette de calcul.

Le bénéficiaire devrait être présent dans l'entreprise au moment du départ en retraite, le montant de la retraite étant pondéré en fonction de l'ancienneté (60% si l'ancienneté au départ en retraite est supérieur à 10 ans, 50% si l'ancienneté est comprise entre 3 et 10 ans).

Au 31 décembre 1999, l'engagement total résultant de cet accord est évalué à 6,9 millions d'euros (45 millions de francs). Compte tenu des évolutions récentes de la jurisprudence en matière de formalisme applicable aux régimes de retraite mis en place en faveur des mandataires sociaux, votre conseil d'administration du 27 mars 2000 a fait réitérer l'approbation de ce régime de retraite dans les formes prévues par l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avec le Crédit Lyonnais

Administrateur concerné :

Monsieur Jean Peyrelevalde

Nature, objet et modalités :

Le Comptoir des Entrepreneurs (CDE) a contracté, en septembre 1998, une ligne de refinancement de 0,46 milliard d'euros qui a été négociée pour une durée de 5 ans, avec, en tant que chef de file, le Crédit Lyonnais, Paribas et la Bayerische Landesbank. Ce concours syndiqué était subordonné à la signature par les AGF d'une lettre de confort.

Les AGF s'engagent à informer préalablement le pool bancaire si le groupe des AGF cède un nombre d'actions lui faisant perdre la majorité du CDE. Les AGF confirment que le CDE bénéficiera de leur assistance sur le plan administratif et fera l'objet périodiquement de contrôles. Les AGF donnent également l'assurance qu'elles feront de toutes manières le nécessaire afin que le CDE d'une part, respecte ses engagements envers le pool bancaire dans les conditions du contrat de crédit, et, d'autre part, dispose à cet effet d'une trésorerie suffisante.

Fait à Paris, le 12 Mai 2000

Les Commissaires aux Comptes

KPMG - Cabinet Cauvin Angleys Saint-Pierre
Révifrance

ERNST & YOUNG Audit

Francine Morelli

Dominique Duret-Ferrari

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte du 30 mai 2000

• De la compétence de l'Assemblée Générale statuant à titre ordinaire :

- lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approbation des comptes de l'exercice 1999 ;
- distribution de prime d'apport ;
- affectation et répartition du résultat de l'exercice ;
- lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles 101 et suivants de la loi du 24 juillet 1966 et approbation des conventions qui y sont visées ;
- quitus aux administrateurs sortants ;
- renouvellement de quatre administrateurs ;
- désignation d'un administrateur représentant les salariés-actionnaires ;
- renouvellement de l'autorisation d'émettre des obligations ;
- renouvellement de l'autorisation d'émettre des titres subordonnés ;
- renouvellement de l'autorisation de racheter des titres de la Société.

• De la compétence de l'Assemblée Générale statuant à titre extraordinaire :

- renouvellement de l'autorisation de réduire le capital par annulation d'actions ;
- pouvoirs.

I - De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

PREMIÈRE RÉOLUTION – APPROBATION DES COMPTES

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après audition du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes de l'exercice 1999, tels qu'ils lui sont présentés.

DEUXIÈME RÉOLUTION – DISTRIBUTION DE PRIME D'APPORT

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de prélever un montant de 20 496 645,02 euros sur les primes d'apport. Ce montant sera mis en distribution aux actionnaires en même temps que le dividende de l'exercice clos le 31 décembre 1999.

TROISIÈME RÉOLUTION - AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide d'affecter de la manière suivante le bénéfice distribuable de l'exercice clos le 31 décembre 1999 qui, compte tenu du report à nouveau de l'exercice précédent d'un montant de 851 484,24 euros, s'élève à 338 133 303,18 euros :

Résultat de l'exercice	337 281 818,94 euros
Report à nouveau	851 484,24 euros
Total (1)	338 133 303,18 euros
Dotation à la réserve spéciale des plus values à long terme (2)	59 691 656,00 euros
Montant distribuable (1) – (2)	278 441 647,18 euros
auquel l'assemblée rajoute la somme prélevée au titre de la deuxième résolution sur les primes d'apports,	20 496 645,02 euros
Dividende à distribuer	298 938 292,20 euros

Le dividende, augmenté d'un avoir fiscal de 149 469 146,10 euros, formerait un revenu global de 448 407 438,30 euros⁽¹⁾, soit, pour chacune des actions constituant le capital de la Société au 31 décembre 1999, un dividende net de 1,62 euro, assorti d'un avoir fiscal de 0,81 euro, étant précisé que dans certains cas prévus à l'article 21 de la loi de Finance pour 2000, le taux de l'avoir fiscal pourra être de 40 %. Ce dividende sera détaché et payé à partir du 31 mai 2000.

L'Assemblée Générale décide que le montant du dividende correspondant aux actions détenues par la société au moment de la mise en paiement, sera affecté au compte "report à nouveau".

Conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi du 12 juillet 1965, l'Assemblée Générale constate qu'il a été mis en distribution au cours des trois derniers exercices, les dividendes par action suivants :

Exercice	Dividende brut	Dividende net
1996	7,50 F (1,14 euro)	5,00 F (0,76 euro)
1997	7,50 F (1,14 euro)	5,00 F (0,76 euro)
1998	1,71 euro (11,22F)	1,14 euro (7,50 F)

(1) Le dividende global pourra être légèrement supérieur en cas de levées d'options de souscription d'actions intervenant entre la date du Conseil d'Administration ayant arrêté les comptes de l'exercice 1999 et la date de la présente assemblée générale.

QUATRIÈME RÉOLUTION – CONVENTIONS AVEC LA SOCIÉTÉ

Après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes concernant les opérations visées aux articles 101 et suivants de la loi du 24 juillet 1966, l'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires ratifie les opérations qui en font l'objet.

CINQUIÈME RÉOLUTION – QUITUS AUX ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne quitus entier et définitif de leur gestion aux administrateurs dont le mandat prend fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 1999.

SIXIÈME RÉOLUTION – RENOUVELLEMENT D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de renouveler Madame Béatrice MAJNONI D'INTIGNANO au poste de membre du Conseil d'Administration pour une durée statutaire de quatre ans.

Le mandat de Madame Béatrice MAJNONI D'INTIGNANO prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

SEPTIÈME RÉOLUTION – RENOUVELLEMENT D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de renouveler Monsieur Yves CANNAC au poste de membre du Conseil d'Administration pour une durée statutaire de quatre ans.

Le mandat de Monsieur Yves CANNAC prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

HUITIÈME RÉOLUTION – RENOUELEMENT D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de renouveler Monsieur Jean-Charles NAOURI au poste de membre du Conseil d'Administration pour une durée statutaire de quatre ans.

Le mandat de Monsieur Jean-Charles NAOURI prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

NEUVIÈME RÉOLUTION – RENOUELEMENT D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de renouveler Monsieur Christian BRETTE au poste de membre du Conseil d'Administration pour une durée statutaire de quatre ans.

Le mandat de Monsieur Christian BRETTE prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

DIXIÈME RÉOLUTION – DÉSIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LES SALARIÉS ACTIONNAIRES

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris acte que M. Mariano Sorolla ont été désignés indirectement par les salariés actionnaires par l'intermédiaire des Conseils de Surveillance des Fonds Commun de Placement d'Entreprise comme candidats aux fonctions d'administrateur, nomme en qualité d'administrateur M. Mariano Sorolla pour une durée statutaire de quatre ans.

Le mandat de M. Mariano Sorolla prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

ONZIÈME RÉOLUTION – ÉMISSION D'OBLIGATIONS

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, autorise le Conseil d'Administration à émettre, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, en euros, en francs ou en monnaie étrangère, des obligations jusqu'à concurrence d'un montant nominal de un milliard et demi d'euros ou de sa contre-valeur en francs ou en devises étrangères, sous les formes et aux époques, taux et conditions qu'il jugera convenables, le remboursement du principal pouvant ou non être assorti d'une prime. Pour les émissions en devises, l'imputation sur le montant de l'autorisation susvisée s'effectuera sur la base du cours de ladite devise au jour de l'émission considérée.

À cet effet, tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'Administration pour fixer, dans le cadre des dispositions légales, les conditions de l'émission ainsi que les caractéristiques des obligations qui pourront comporter notamment, outre le taux d'intérêt fixe ou variable, un intérêt supplémentaire, fixe ou variable, ou l'une ou l'autre de ces conditions seulement, étant précisé que l'intérêt supplémentaire et la prime de remboursement variables seront calculés en fonction de tels éléments qu'il appréciera.

Le montant de la prime de remboursement, s'il en est prévu, s'ajoutera au montant nominal maximal total des obligations qui pourront être émises.

Le Conseil d'Administration aura également tous pouvoirs pour décider s'il y a lieu d'attacher une garantie aux titres à émettre et, le cas échéant, définir et conférer cette garantie, ainsi que pour constituer la masse des porteurs d'obligations et prendre toutes mesures à ce sujet.

La présente autorisation est conférée au Conseil d'Administration pour une période de cinq ans à compter de la date de la présente assemblée. Elle annule et remplace l'autorisation d'émettre des obligations donnée au Conseil d'Administration pour une durée de cinq ans, par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 1997 dans sa cinquième résolution et modifiée en raison du passage à l'euro par l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 juin 1998 dans sa cinquième résolution.

DOUZIÈME RÉOLUTION – ÉMISSION DE TITRES SUBORDONNÉS

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, autorise le Conseil d'Administration à émettre, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, en euros, en francs ou en monnaie étrangère, des titres subordonnés jusqu'à concurrence d'un montant nominal de un milliard et demi d'euros ou de sa contre-valeur en francs, ou en devises étrangères, sous les formes et aux époques, taux et conditions qu'il jugera convenables, le remboursement du principal pouvant ou non être assorti d'une prime. Pour les émissions en devises, l'imputation sur le montant de l'autorisation susvisée s'effectuera sur la base du cours de ladite devise, au jour de l'émission considérée.

À cet effet, tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'Administration pour fixer, dans le cadre des dispositions légales, les conditions d'émission et les caractéristiques des titres à émettre. Les clauses de subordination pourront affecter soit le droit au remboursement, soit le droit à intérêt dont le paiement pourra être reporté en cas d'absence de distribution de bénéfice par la Société, soit les deux simultanément. Ces titres pourront également être affectés d'une durée indéterminée.

Le montant de la prime de remboursement, s'il en est prévu, s'ajoutera au montant nominal maximal total des obligations qui pourront être émises.

Le Conseil d'Administration aura également tous pouvoirs pour constituer la masse des porteurs de titres et prendre toutes mesures à ce sujet.

La présente autorisation est conférée au Conseil d'Administration pour une période de cinq ans à compter de la date de la présente assemblée. Elle annule et remplace l'autorisation d'émettre des titres subordonnés donnée au Conseil d'Administration pour une durée de cinq ans, par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 1997 dans sa sixième résolution et modifiée en raison du passage à l'euro par l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 juin 1998 dans sa sixième résolution.

TREIZIÈME RÉOLUTION – AUTORISATION DE RACHAT D'ACTIONS

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et de la note d'information visée par la COB, autorise le Conseil d'Administration, conformément à l'article 217-2 de la loi du 24 juillet 1966, à faire racheter les actions de la Société.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués par tous moyens sur le marché ou de gré à gré. Ces moyens incluent l'utilisation de tout instrument financier dérivé négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré, et la mise en place de stratégies optionnelles (vente d'options de vente).

Le prix d'achat ne devra pas dépasser 76 euros par action, et le prix de vente ne devra pas être inférieur à 30 euros par action, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites ainsi qu'en cas de division ou de regroupement de titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

La part maximale du capital pouvant être racheté ne pourra excéder à tout moment 10 % du capital social de 18 453 906 actions.

Les acquisitions d'actions, quelles qu'en soient les modalités, pourront être effectuées en vue de :

- régulariser le cours de Bourse des actions de la Société,
- consentir des options d'achat d'actions aux salariés de la Société et/ou de son groupe,
- optimiser la gestion patrimoniale et financière de la Société,
- remettre les titres en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- remettre les titres à l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société,
- favoriser le débouclage de participations croisées,
- attribuer les titres dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion ou d'un Plan d'Epargne d'Entreprise,
- conserver, annuler, céder ou transférer les titres acquis.

Cette autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente assemblée générale.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, en vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation.

II - De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

QUATORZIÈME RÉOLUTION – AUTORISATION DE RÉDUIRE LE CAPITAL PAR ANNULATION D' ACTIONS

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Conseil d'Administration :

- à annuler, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions acquises au titre de la mise en œuvre des autorisations données, par l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 1999 dans sa cinquième résolution et par l'Assemblée Générale Mixte du 30 mai 2000 dans sa treizième résolution, en vertu des dispositions de l'article 217-2 de la loi du 24 juillet 1966 et des autorisations antérieures consenties en vue de la régularisation des cours, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre mois et à réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles,
- à modifier en conséquence les statuts et à accomplir toutes formalités nécessaires.

Cette autorisation est donnée pour une durée de cinq ans à compter de la présente assemblée générale.

QUINZIÈME RÉOLUTION – POUVOIRS

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente réunion pour effectuer tous dépôts, publications et formalités nécessaires.

Tableau de concordance du document de référence

(en application 98-01 de la Commission des Opérations de Bourse)

Sections	Rubriques	Pages
1.1	Noms et fonctions des responsables du document	72
1.2	Attestation des responsables	72
1.3	Noms et adresses des contrôleurs légaux	72
3.1	Renseignements de caractère général concernant la Société	74
3.2	Renseignements de caractère général concernant le capital	74
3.3	Répartition du capital et des droits de vote	80
3.4	Marché des titres de l'émetteur	81
4.1	Présentation de la Société et du Groupe	2 à 7
4.3	Faits exceptionnels et litiges	93
4.3	Effectifs	19
4.4	Politique d'investissement	58
4.5	Comptes sociaux	254 à 272
5.2	Comptes consolidés	154 à 253
6.1	Composition du conseil d'administration	9
6.2	Intérêt des dirigeants dans le capital	89
6.3	Intéressement et participation du personnel	90
7.1	Évolution récente	6 à 7
7.2	Perspectives d'avenir	107



Le présent document de référence a été enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 24 mai 2000 sous le numéro R00-271.

Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par la Commission.

Direction de la Communication et Département Communication Financière



Assurances Générales de France

Société anonyme au capital de 843 983 950,59 euros - 303 265 128 RCS Paris

Siège social : 87, rue de Richelieu - 75002 Paris